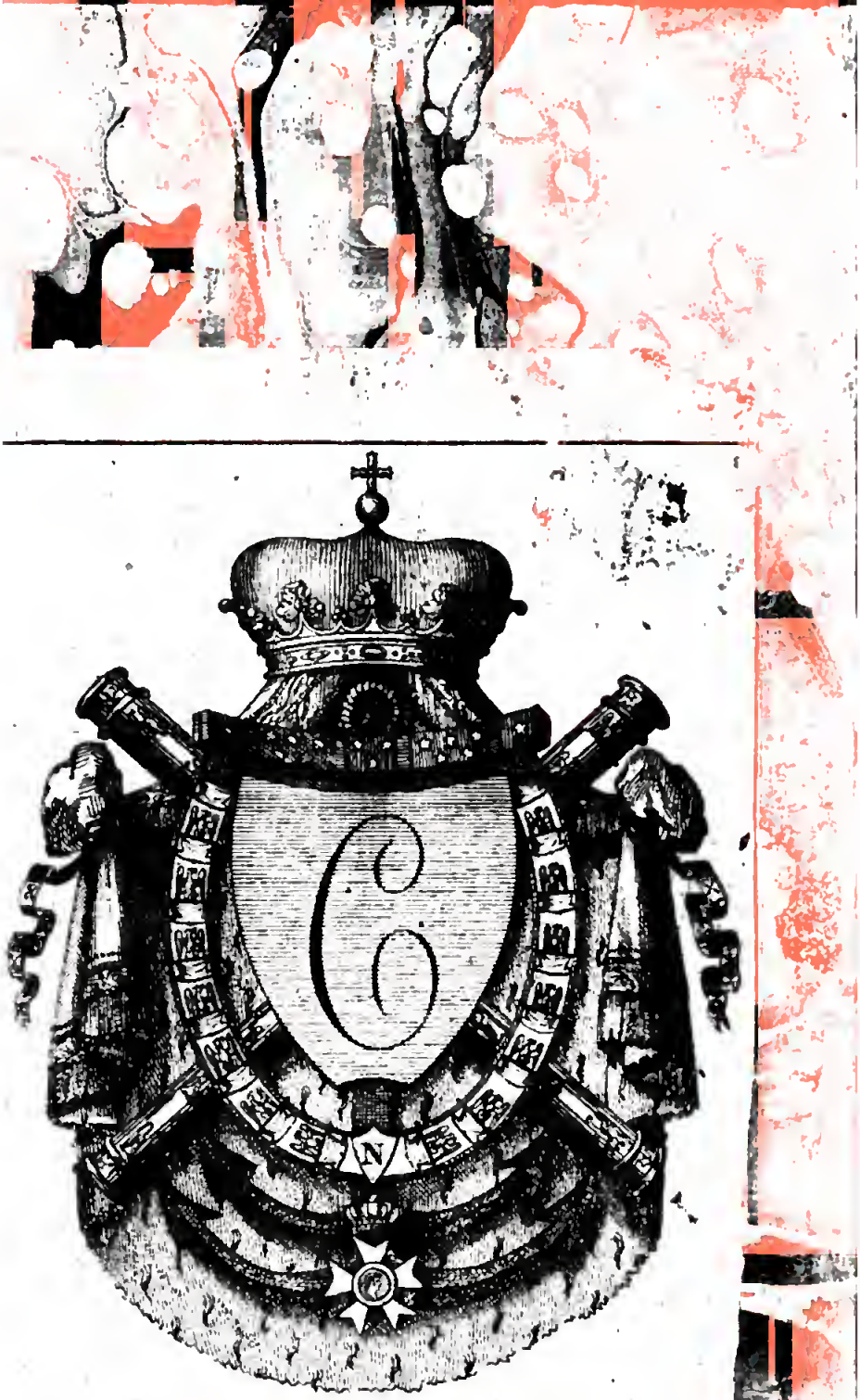
6
N

42.53

Digitized by Google

547800 Pulat. V 2

# HISTOIRE
# ET REGNE
# DE
# LOUIS XI.

*Par Mademoiſelle* DE LUSSAN.

TOME QUATRIEME.

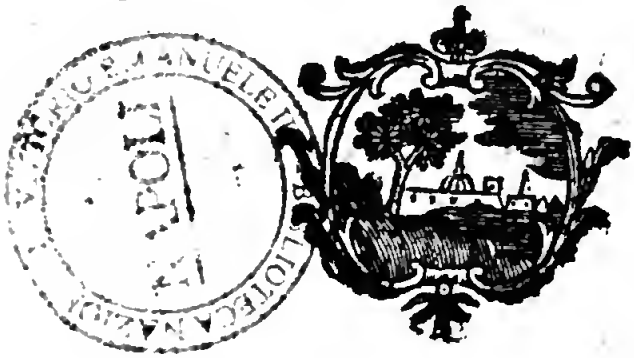

*A PARIS,*
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti,
à la deſcente du Pont-neuf.

M. DCC. LV.

*Avec Approbation & Privilége du Roi.*

# SOMMAIRES
## DU
## *QUATRIEME VOLUME.*

## LIVRE PREMIER.


*LE Duc de Bourgogne donne secrettement du secours au Roi Edouard,* 1470.
pag. 1
*Le Duc protége le vieux Duc de Guelders,* 9
*Départ d'Edouard IV. pour l'Angleterre,* 15
*Prise de Piquigni par le Duc de Bourgogne,* 18
*Conseil tenu à Beauvais,* 25
*Trève avec le Duc de Bourgogne,* 27
*Pâques le 14 d'Avril. Armées congédiées,* 1471. 33
*Seconde révolution d'Angleterre. Edouard est reçu dans Londres,* 34

1471. *Arrivée de la Reine Marguerite d'Anjou en Angleterre*, 39
*Bataille de Barnet*, 41
*Bataille de Teucſbury*, 47
*Mort de Henry VI*, 58
*Tréve renouvellée avec l'Angleterre*, 61
*Le Comte de Richemond ſe ſauve en Bretagne*, 65
*Second mariage du Duc de Bretagne*, 85
*Mort du Comte d'Eu*, 86
*Affaires du dedans du Royaume*, 87
*Progrès de l'Imprimerie*, 92
*Cour de Monſieur*, 93
*Rétabliſſement du Com. d'Armagnac*, 96
*Nouvelle Ligue en Guyenne contre le Roi*, 98
*Préparatifs du Duc de Bourgogne contre la France*, 101
*Nouvelles Négociations pour le mariage de Monſieur*, 105
*Le Duc de Bourgogne ſe met en campagne*, 112
*Traité du Crotoy*, 117
*Le démenti du Connétable*, 123
*Mort de la Dame de Thouars. Maladie de Monſieur*, 125
*Mort de la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne*, 130
*Les François chaſſés de Catalogne*, 131

*Secours envoyés au Duc de Savoye*, 139
*Pâques le 29 de Mars. Prorogation de la trève avec le Duc de Bourgogne*, 143 & 144 — 1472.
*Mort de l'Evêque de Paris*, 153

## LIVRE DEUXIEME.

*Mort de Monsieur, Duc de Guyenne, frere unique du Roi*, 156
*Mort de l'Abbé de Saint Jean*, 168
*Derniere réunion de la Guyenne à la Couronne*, 175
*Le Duc de Bourgogne enteeprend de venger la mort de Monsieur*, 179
*Le nouveau Duc de Calabre s'unit étroitement avec le Duc de Bourgogne*, 181
*Prise & Sac de Nêle, par le Duc de Bourgogne*, 186
*Le Duc prend Roye*, 194
*Le Duc de Calabre fiance la Princesse de Bourgogne*, 196
*Siége de Beauvais par le Duc de Bourgogne*, 201
*Le Roi revient de Guyenne*, 209
*Continuation du siége de Beauvais*, 210
*Hostilités en Bourgogne*, 213
*L'assaut général de Beauvais*, 216

*Manifeſte du Duc de Bourgogne,* 223
1472. *Irruption du Duc de Bourgogne en Normandie,* 22
*Le Roi marche contre le Duc de Bretagne,* 231
*Le Duc de Bourgogne devant Rouen,* 241
*Le Roi s'aſſure de la Navarre,* 245
*Naiſſance de Monſieur, Duc de Berry,* 248
*Rupture des engagemens du Duc de Bourgogne & du Duc de Calabre pour le mariage de la Princeſſe de Bourgogne,* 249
*Maiſon de Beauveau,* 253
*Audience donnée au Cardinal Beſſarion,* 257
*Seconde trève avec le Duc de Bourgogne,* 259
*Premier complot contre le Connétable,* 264
*Le Roi fait arrêter le Duc d'Alençon,* 269
*Mort du Comte du Maine,* 271
*Comines paſſe au ſervice du Roi,* 272
*Défection de Moreuil,* 287
*Réunion de l'Armagnac à la Couronne,* 285

## LIVRE TROISIEME.


| | | |
|---|---|---|
| *Revolte de Perpignan,* | 298 | 1473. |
| *Pâques, le 18 d'Avril. Mort du Maréchal d'Armagnac,* | 303 | |
| *Ambaſſade à Rome,* | 305 | |
| *Belles Lettres & Beaux Arts,* | 307 | |
| *Mort du Duc de Berry,* | 319 | |
| *Le ſiége de Perpignan levé,* | 311 | |
| *Le Connétable s'aſſure de S. Quentin,* | 314 | |
| *Mort du ſecond Duc de Calabre,* | 316 | |
| *Aſſemblée à Senlis pour la paix,* | 323 | |
| *Le Duc de Bourgogne s'empare du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen,* | 325 | |
| *Charges & Ordonnances,* | 329 | |
| *Contrat de mariage de Madame avec le Comte de Beaujeu,* | 331 | |
| *Le Duc de Bourgogne veut faire ériger ſes Etats en Royaume,* | 336 | |
| *Entrevue de Trèves entre l'Empereur & le Duc de Bourgogne,* | 342 | |
| *L'Empereur quitte le Duc de Bourgogne ſans lui dire adieu,* | 353 & 354 | |
| *Prorogation de la ſeconde trève avec le Duc de Bourgogne,* | 356 | |
| *Attentat ſur la vie du Roi,* | 360 | |
| *Ambaſſadeurs d'Eſpagne,* | 364 | |

*Pâques le 10 d'Avril*, 366
1474. *Autres Ambaſſades*, 368
*Aſſemblée de Bovines contre le Connétable*, 369
*Entrevue du Roi & du Connétable*, 376
*Second Siége de Perpignan*, 383
*Pélerinage de Behuard*, 384
*Nouvelle Ligue du Duc de Bourgogne avec l'Angleterre, & d'autres Princes avec le Roi*, 387
*Traité de Londres contre la France*, 394
*Commencement du ſiége de Nuits*, 400
*Hoſtilités des Bourguignons*, 407
*Alliance de l'Empereur*, 409
*Déclaration de guerre des Anglois*, 413
*Continuation du ſiége de Nuits*, 415
*Epreuve de la Taille*, 419
*Troiſiéme Traité avec les Suiſſes*, 424
*Le Roi procure aux Suiſſes l'alliance de Sigiſmond, Duc d'Autriche, & des Villes Impériales*, 427
*Le Duc d'Autriche veut retirer Ferrette du Duc de Bourgogne*, 431
*Guerre des Suiſſes contre le Comte de Romont*, 434
*Le Duc de Lorraine défie le Duc de Bourgogne*, 439
*Priſe de Perpignan*, 441

Fin des Sommaires du IV. Volume.

HISTOIRE

# HISTOIRE
## *DU REGNE*
# DE LOUIS XI.

## *LIVRE PREMIER.*

LES forces du Duc de Bourgogne s'augmentant chaque jour auprès d'Arras, il en devint plus hardi, & plus disposé à favoriser le Roi Edouard, qu'il n'avoit pas encore vu. Enfin la Duchesse de Bourgogne obtint qu'il le verroit. Edouard se rendit à Aire le 2 de Janvier. Le Duc alla lui rendre visite & dîna avec lui. Tout se passa en cérémonie

1470. Le Duc de Bourgogne donne secrettement du secours au Roi Edouard.

*Cro. de 1 40.*

& assez froidement : le Duc s'en
1470. retourna coucher à Hedin. Le 4 Edouard s'y rendit, mais il n'y trouva plus ce Prince, il n'y rencontra que la Duchesse sa sœur : Entrevue bien différente de l'état où ils s'étoient trouvés à Londres, lorsqu'il y étoit dans sa gloire, au milieu d'une Cour prosternée à ses pieds. Elle l'engagea d'aller jusqu'à Saint Paul, où elle lui promit que le Duc le verroit encore, que là ils entreroient en matiere.

*Rapin Thoiras. Comines, l. 8. c. 6.*

Le Duc, suivi de sa Cour & des deux Ducs de Gueldres, s'y rendit le 7 Janvier. Le sujet qui l'y conduisoit avoit déja transpiré. Les Ducs d'Excester & de Sommerset, Partisans déclarés de la Maison de Lancastre, toujours dans les Etats du Duc, y arriverent aussi, & ne dissimulant point ce qu'ils sçavoient, ils agirent publiquement auprès de ce Prin-

ce pour l'empêcher de ſecourir Edouard, & pour le retenir dans le parti d'Henri VI. 1470.

Edouard dans la conférence qu'il eut avec le Duc, n'oublia rien pour le toucher & pour en obtenir du ſecours. Il lui rappella les liens qui les uniſſoient, leur double fraternité d'Ordres confirmée par des ſermens : lui dit que ſes affaires n'étoient pas déſeſpérées, que toute l'Angleterre n'attendoit que ſon retour pour ſe déclarer en ſa faveur, qu'il y avoit des intelligences ſures & en grand nombre : qu'il étoit aſſuré du Duc de Clarence ſon frere, qui n'attendoit que le moment de quitter un parti odieux, & de lui amener les troupes dont il étoit le maître : que toutes ſortes de raiſons devoient déterminer le Duc à le ſecourir : tant d'alliances ſi ſaintes & ſi ſolemnelles, la gloire de rétablir un Roi, l'intérêt même, puiſqu'E-

douard ne ſeroit pas plutôt re-
1470. monté ſur le Trône, qu'il arme-
roit contre la France un peuple
qui en étoit naturellement l'en-
nemi, mais qu'il n'y avoit pas de
tems à perdre : que Varvick s'af-
fermiſſoit, qu'il pouvoit à chaque
moment découvrir les partiſans
ſecrets d'Edouard, & ſur tout
pénétrer Clarence, ſa plus aſſu-
rée reſſource.

D'un autre côté les deux Prin-
ces Lancaſtriens le faiſoient ſou-
venir du Traité qu'il venoit de
ſigner avec Henri VI ; ils le preſ-
ſoient d'être fidèle à ſes engage-
mens, & lui faiſoient enviſager le
danger d'y manquer vis-à-vis d'un
homme tel que Varvick, auſſi
implacable ennemi que grand Ca-
pitaine.

Le Duc voyoit le bras levé
pour le frapper. Il trembloit à ce
nom fatal de Varvick. En guerre
ouverte avec la France, ſe dé-

fendant avec peine, preſque inveſti dans ſon camp d'Arras, qu'alloit-il devenir ſi les forces de l'Angleterre ſe tournoient contre lui ? Il ne laiſſoit pas d'être combattu par ce que l'honneur lui dictoit en faveur d'Edouard. Il craignoit même, que la fortune ſe réconciliant avec ce Prince, il n'eût en lui dans la ſuite un irréconciliable ennemi. La ſituation étoit critique, & les conſéquences d'une mépriſe bien dangereuſe. 1470.

Enfin il céda au danger le plus preſſant, comme font les Politiques peu généreux. Il embraſſa ouvertement le parti d'Henri VI, après avoir pris quelques ſuretés avec les Ducs d'Exceſter & de Sommerſet, qu'ils le ſoutiendroient & le protégeroient contre les reſſentimens de Varvick qu'ils haïſſoient autant que le Duc le haïſſoit. Le Duc fit une proclama-

1470. tion qui défendoit à tous ſes Sujets de paſſer au ſervice d'Edouard d'Yorck, & de porter les armes contre le Roi Henri VI.

*Com l. 2. c 8.* Ce fut un coup de foudre pour Edouard. Il ſe crut pour lors abandonné & hors d'état de remonter jamais ſur le Trône. Indépendamment d'un ſi grand intérêt, ſon cœur fut percé de douleur de trouver tant de dureté & de perfidie dans un Prince qui lui étoit ſi proche : étouffant tout ſentiment d'amitié, il ſe livra à une haine qui dura autant que ſa vie. Le Duc ceſſa auſſi de l'aimer, par cette raiſon naturelle que nous haïſſons facilement ceux à qui nous avons donné ſujet de nous haïr.

*Rap. Thoir. Com. l. 3. c. 6.* Il y avoit de l'injuſtice dans la haine d'Edouard, le Duc de Bourgogne ne pouvoit avec prudence dans une conjoncture ſi délicate ſe déclarer pour lui publique-

ment. Il n'oublia rien pour lui adoucir, pour réparer même l'amertume de ſa conduite. Il lui fit repréſenter par la Ducheſſe, qu'il étoit forcé de prendre ce parti, & qu'ils auroient été perdus l'un & l'autre, ſi les deux Couronnes avoient uni leurs forces contre lui; mais qu'il ne l'abandonneroit pas, qu'il lui donneroit des ſecours ſecrets, d'autant plus efficaces qu'on s'en défieroit moins, & qu'il pourroit s'en ſervir plus utilement: qu'il avouoit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & qu'Edouard devoit repaſſer inceſſamment en Angleterre. Il lui dit qu'il faiſoit équiper ſous des noms empruntés à la Vére en Hollande, Port libre, ouvert à toutes les Nations, quatre grands vaiſſeaux remplis de toutes ſortes de munitions, ſur leſquels il pourroit s'embarquer quand il voudroit. Que de plus il avoit arrêté quatorze bâtimens 1470.

1470. Oſtrelins bien armés qui s'étoient engagés à l'eſcorter dans ſon paſſage, à le débarquer & à le ſervir encore quinze jours pour le ramener ſurement s'il ne trouvoit pas les affaires diſpoſées favorablement.

Quelque médiocre que fût ce ſecours, il étoit grand par rapport aux conjonctures, ſurtout en ce qu'on ne pouvoit le pénétrer, n'y ayant aucun ſoupçon à prendre des quatre batimens de la Vére qui pouvoient être pour le compte des Marchands, ni de l'eſcadre Oſtreline accoutumée à courir les Mers.

Telle étoit l'armée deſtinée à reconquérir un grand Royaume. Mais Varvick n'y en avoit pas conduit une beaucoup plus nombreuſe lorſqu'il y étoit allé. Ils n'ignoroient ni les uns ni les autres, que ce ne ſont pas les forces étrangeres qui peuvent ſubjuguer

les Anglois, qu'il faut que ce ſoit eux-mêmes qui forgent leurs fers. 1470.

A ces promeſſes flatteuſes qui devoient être ſuivies de l'exécution, le Duc joignit un préſent de 50 mille florins à la Croix de S. André, & recommanda Edouard à la Providence. Il lui ſembloit avoir bien pourvu à ſa propre ſureté, puiſque ſi Edouard réuſſiſſoit, il ſeroit redevable au Duc de ſon rétabliſſement, & que s'il étoit vaincu, le Duc en ſeroit quitte pour déſavouer tout, & pour perſiſter dans ſon abandon.

Le Duc protege le vieux Duc de Guelдres.

La protection que le Duc accorda publiquement à un autre Prince, quoique d'un moindre rang, lui fit plus d'honneur que cette conduite cachée, & il en retira dans la ſuite plus de fruit. Ce fut à Arnoul d'Egmont, Duc de Gueldres, dont le fils Adolphe (qui ſuivant la coutume d'Alle-

magne s'appelloit auſſi Duc de
1470. Gueldres) avoit épouſé Catherine de Bourbon (*a*), fille d'une tante du Duc de Bourgogne (*b*), & ſœur de ſa premiere femme. Cette double alliance avoit étroitement uni
*Com. l. 4. c. 1.* le jeune Duc de Gueldres avec le Duc. C'étoit un Prince brave, mais orgueilleux, brutal, ſans religion, & qui ſurtout brûloit du déſir de regner. Indigné de voir ſon pere gouverner encore la Gueldres après 44 ans de regne, il réſolut de le dépouiller. En-
*Cro. de Gueldres.* nuyé d'obéir, il prit pour prétexte la mauvaiſe adminiſtration de ſon pere, qui en effet, vieux & infirme, n'étoit plus en état ni de ſe faire craindre, ni de ſe faire obéir. Le jeune Duc n'eut pas de peine à gagner les Miniſtres & la Nobleſſe qui tournoient leurs yeux

(*a*) Agnès de Bourgogne, fille de Jean ſans Peur.

(*b*) De Bourbon, Comteſſe de Charolois.

& leurs eſpérances vers lui. 1470.

Un ſoir le jeune Duc de Gueldres qui avoit aſſemblé ſes Partiſans, entra dans la chambre de ſon pere, l'arrêta priſonnier, & le mena à cinq lieues de là dans une tour obſcure où le jour ne pénétroit qu'à peine. Il s'empara de l'autorité ſouveraine, perſonne ne réclamant pour un vieillard preſque inutile au monde & qui en étoit abandonné.

Le ſcandale de cette rébellion réveilla peu de tems après la pitié de divers Princes. Le Duc de Cleves qui avoit épouſé une ſœur du vieux Duc, prit les armes pour le délivrer. Le Pape & l'Empereur, touchés d'un ſort ſi funeſte, intervinrent dans la querelle ; le dernier nomma le Duc de Bourgogne Commiſſaire Impérial pour procurer la liberté du pere & connoître de ſes différends avec ſon fils.

1470. Le Duc de Bourgogne envoya le Seigneur d'Horn avec un corps de troupes enlever de ſa priſon le vieux Duc. Horn l'amena à Hédin, où le jeune Duc fut cité, & comparut peu de tems après.

*Cro. de 1400.*

*Com. ibid.* Ce fut un ſpectacle bien étrange de voir un pere & un fils diſcuter leurs droits devant le Duc de Bourgogne, le fils imputer pour crime à ſon pere une trop longue vie. On ne faiſoit pas d'attention aux crimes frivoles dont il l'accuſoit. Le Duc pere, plein de douleur & d'indignation, défia ſon fils, & lui donna le gage de bataille que le jeune Duc eût relevé, ſi le Duc de Bourgogne ne l'eût contenu. Il quitta ſon pere bruſquement, bien déterminé à conſerver par la force l'Etat dont il s'étoit emparé.

Le Duc de Bourgogne comprit qu'il falloit une armée pour mettre à la raiſon le jeune Duc ; au fond

il le favoriſoit & vouloit pouvoir compter ſur ſon ſecours : dans ces vues il prit le parti de les accommoder, il fit renoncer le pere au Gouvernement de la Gueldres, moyennant une penſion de 3000 florins aſſignés ſur certaines terres avec la ſeule Ville de Grave pour ſa réſidence. 1470.

Comines & quelques autres Miniſtres du Duc de Bourgogne furent chargés d'en aller faire la propoſition au jeune Duc. La Cour de Bourgogne étoit alors à Dourlens où le Duc s'étoit rendu pour s'approcher de ſon armée. Comines s'acquitta de ſa commiſſion où il eût réuſſi avec toute autre perſonne, pour peu qu'elle eût eu d'humanité ou de raiſon. Mais le jeune Duc de Gueldres, dévoré de la plus baſſe ambition & livré à la plus folle haine contre ſon pere, répondit que ſon pere ayant été 44 ans Duc de Gueldres, il

1470. étoit tems que ſon fils le fût à ſon tour, & que plutôt que de ſigner un pareil traité, il jetteroit ſon pere la tête la premiere dans la Meuſe & s'y précipiteroit après lui : qu'il conſentoit par pitié à la penſion de 3000 florins, mais que bien loin de lui céder la propriété ou la jouiſſance d'aucune Ville, il ne vouloit pas même qu'il reſtât ſur les terres de Gueldres. Informé de la juſte indignation du Duc de Bourgogne, le jeune Gueldres prit le parti de ſe déguiſer en François au camp de Vailly où il avoit ſuivi le Duc, & de prendre lui deuxiéme le 10 Février le chemin de Gueldres. Le Duc qui en fut averti envoya par tout des ordres pour l'arrêter. Ils euſſent été inutiles s'il ne ſe fût découvert lui-même en paſſant la Sambre à un petit port auprès de Namur. Il donna au batelier pour ſon ſalaire un florin

*Cro. de 1400.*

*Com. ibid.*

qui fit ſoupçonner qui il étoit. Le batelier le regarda attentivement, le reconnut & alla en donner avis au Gouverneur de Namur qui le fit arrêter. Le Duc le fit conduire à Vilvorde, d'où il trouva encore le ſecret de ſe ſauver. Mais on s'apperçut preſque ſur le champ de ſon évaſion. On le ſurprit dans les foſſés de cette place. On l'enferma dans le Château de Courtray, & le vieux Duc reſta en poſſeſſion de la Gueldres. Tout le monde admira les jugemens de Dieu, qui avoient permis que ce fils dénaturé fût puni par les mains de ſon protecteur même. 1470. *Mem. de Gueldres.*

Le ſort du Roi Edouard IV. inquiétoit plus le Duc de Bourgogne. Il appréhendoit que Varvick ne découvrît la vérité & ne s'unît contre lui à la France, avec qui ce Regent d'Angleterre venoit de conclure une Trêve perpétuelle ; & qu'on ne pourroit

Départ d'Edouard IV. pour l'Angleterre. *Rap. Thoir. Edouard IV.*

1470. rompre qu'en s'avertiſſant réciproquement cinq ans auparavant.

Monſieur, Duc de Guyenne, y étoit compris. L'autorité de Varvick ſe fortifioit de jour en jour. Jamais aucun Roi en Angleterre n'y avoit été ſi abſolu : on équipoit dans les Ports une eſcadre pour venir chercher la Reine Marguerite & le Prince de Galles ſon fils, dont la préſence devoit mettre le ſceau à la puiſſance de la Maiſon de Lancaſtre & à la félicité d'Henri VI. Cette eſcadre partit au commencement de Mars & arriva peu de jours après ſur les côtes de Normandie. Elle étoit commandée par le Grand Prieur de Saint-Jean.

Toutes ces diſpoſitions, quelque contraires qu'elles paruſſent, ne décourageoient point Edouard. Il eſpéroit tout de ſa fortune, de ſon droit, de l'hu-

meur des Anglois, de leur inclination pour lui, du grand parti que formoient en ſa faveur dans Londres les plus riches Négocians de cette Capitale, auxquels il devoit des ſommes immenſes, & qui ne pouvoient en attendre le payement que de ſon rétabliſſement. Il lui ſembloit qu'il ne s'agiſſoit que de mettre le pied en Angleterre. Il faiſoit hâter le plus qu'il pouvoit, quoique ſecretement, les batimens qu'on lui préparoit en Hollande. Il paroiſſoit comme à la dérobée à la Cour du Duc de Bourgogne & y jouoit le rôle d'un Prince abandonné, tel que l'y avoient ſi long-tems repréſenté les Princes de Lancaſtre. Il y voyoit quelquefois la Ducheſſe ſa ſœur. Le Duc de Gloceſter ſon frere apportoit moins de précautions. Il vint la voir à Lille le 12 Février & la ſuivit à Gand. Vers le 10 de Mars les

1470. *Comines.*

*Cro. de* 1400. *Rap. Thoir.*

1470. deux Princes Anglois disparurent; on courut en avertir le Duc, qui continuant dans sa dissimulation en parut mécontent, & fit renouveller par des proclamations publiques, les défenses d'assister Edouard directement ni indirectement.

Les deux freres instruits que tout étoit prêt à la Vere pour leur départ, s'y étoient rendus, & aussi-tôt s'étoient embarqués sur une flotte de 17 Batimens chargés de 2000 hommes seulement de débarquement; ayant mis à la voile le 15 de Mars, ils entrerent heureusement dans le petit Port de Ravensbourg, qui est de la Province d'Yorck.

Prise de Piquigni par le Duc de Bourgogne. *Com. l. 3. c. 3.*

La situation du Duc de Bourgogne avoit changé, il avoit reçu à propos toutes les levées qu'on avoit faites pour lui. Quantité de Noblesse l'avoit joint, & les François n'osoient plus s'ap-

procher du camp d'Arras, où ils le tenoient quelques jours auparavant comme investi. Bien-tôt son armée fut assez forte pour en sortir & marcher en front de bandiere. Il tira droit à la Somme, campa à Louville & le lendemain à Vignacour. 1470.

Ce fut dans ce dernier camp qu'il reçut un Exprès du Duc de Bretagne, qui suivant ses anciens erremens & croyant toujours l'obliger de donner la Princesse sa fille à Monsieur, lui mandoit qu'il prît garde à lui, que jamais il n'avoit couru un si grand danger : que le Roi lui avoit confié le grand nombre d'intelligences qu'il entretenoit dans ses Etats, sur tout à Bruges & à Bruxelles : que ces deux places étoient prêtes à se soulever : que le Roi avec des forces supérieures le poursuivroit en quelque lieu qu'il se retirât, & qu'il l'y assiégeroit, quand ce se- *Cro. de 1400. Com. ibid.*

1470. roit même dans Gand qu'il auroit choisi son asyle.

Le Duc de Bourgogne sans pénétrer l'artifice, prit en très-mauvaise part l'avis du Duc de Bretagne & lui répondit assez séchement, qu'on lui avoit donné de faux avis, qu'ils ne pouvoient partir que de serviteurs infideles qui ne songeoient qu'à lui inspirer de vaines terreurs pour l'empêcher de secourir ses véritables alliés : qu'on voyoit bien qu'il parloit sans connoissance, qu'il ignoroit quelles Villes c'étoient que Bruges, que Bruxelles, que Gand, toutes trois trop grandes & trop fortes pour que le Roi pût les assiéger. Il dit à l'Envoyé de Monsieur, qu'il alloit faire passer la Somme à son armée, & combattre le Roi, si ce Prince se mettoit en devoir de l'en empêcher : que le Duc de Bretagne réflechît sérieusement sur ses véritables in-

térêts & même ſur ſon devoir : que ce devoir l'obligeoit à ſe déclarer ouvertement pour lui, Duc de Bourgogne, qu'il lui en avoit donné l'exemple dans la guerre du bien public & dans le traité de Peronne. 1470.

Le Duc, après avoir congédié l'Envoyé, continua fierement ſa marche & vint camper le 24 de Février à Belloy qui n'eſt qu'à deux petites lieues de Piquigny. Le 25 il s'approcha de cette place où il y avoit 500 francs Archers & pluſieurs Gentilshommes de Picardie. *Cro. de 1400. Com. l. 3. c. 3.*

Piquigny étoit une place aſſez forte par ſa ſituation en deça de la Somme, & par un aſſez bon Château qui commandoit la Ville. Elle avoit au-delà de la Somme un Fauxbourg, on y communiquoit par un pont facile à défendre ou à rompre. Le dernier parti étoit le plus ſûr, mais par

1470. une ardeur très-déplacée la garnison ſortit à la vûe de l'armée Bourguignone qui défiloit le long d'une chauſſée. Elle crut profiter d'une marche embaraſſée dans un lieu déſavantageux. Elle éprouva bien-tôt le faux de cette idée. L'avant-garde ennemie tomba ſur les francs Archers ſi impétueuſement qu'ils ne purent en ſoutenir le choc. Ils ſe retirerent ſi vîte, que les Bourguignons qui les ſuivoient de près en taillerent une partie en piéces & s'emparerent du Fauxbourg de de-là la Somme. Il y a apparence que les aſſiégés rompirent alors leur pont.

Le lendemain 26. le Duc fit dreſſer contre la Ville une batterie de cinq piéces de campagne. Elle devoit faire peu d'effet, la riviere étant entre deux, & Piquigny imprenable de ce côté-là. Le Duc n'en eſpérant pas

grand ſuccès faiſoit travailler à un pont à côté pour faire paſſer ſon armée & aſſiéger Piquigny dans les formes. La garniſon épouvantée de cet ouvrage, dont la perfection les alloit livrer au Duc de Bourgogne, perdit courage & ſe retira. Toute l'armée du Duc paſſa la Somme ſans obſtacle, entra dans Piquigny & aſſiégea le Château qui ne tint que trois jours. Le Commandant capitula à condition de ſortir lui & les ſiens en pourpoint ſeulement. 1470.

Il eſt ſurprenant combien un exploit de ſi petite conſéquence & ſi peu acheté changea la face des affaires. Le Duc quelques ſemaines auparavant preſque inveſti dans ſon camp d'Arras, reprit toute ſa fierté, & le Roi revenu des idées dont on l'avoit flaté, ſe livra à ſa défiance naturelle & aux craintes des événemens.

Il avoit déja écrit dès le 21

1470. au Grand Maître qui étoit dans Amiens de ne pas en venir abſolument à une bataille. A la nouvelle de la priſe de Piquigny, il ordonna au Connétable de ſe jetter dans Amiens avec l'Amiral, le Maréchal de Loéhac, pluſieurs Sénéchaux, force Gentilshommes, 1400 hommes d'armes & 4000 Francs Archers. C'étoit un renfort bien capable d'aſſurer Amiens, mais c'étoit auſſi dégarnir & affoiblir trop conſidérablement le corps d'armée deſtiné à faire face au Duc de Bourgogne.

*Cro. de 1400.* Ce Prince maître des deux côtés de la Somme les parcouroit à ſon gré. Il reſta dans ſon camp ſous Piquigny juſqu'au 4 de Mars. Le 6 il paſſa la Serre & vint camper ſur Metz du côté d'Amiens. Il y demeura juſqu'au dix. Ce jour-là il s'avança juſqu'à l'Abbaye de ſaint Aiſſen en s'approchant toujours d'Amiens.

Le

Le Duc fit peu de mouvemens jusqu'au 27 qu'il vint camper dans la vallée de la Croix à la Pierre d'Amiens. Il y rangea son armée en bataille, disant publiquement qu'il attendoit le Roi pour le combattre. Il étoit si proche d'Amiens qu'il foudroyoit cette Ville de son artillerie, quoiqu'assez inutilement, tous les coups portant par-dessus la Ville : il persista long-tems à occuper ce poste, dans la pensée que le Roi las d'être ainsi bravé, en viendroit à une bataille. 1470. *Com. l. 3. c. 3.*

Telle étoit aussi l'intention du Connétable de commettre ces deux Princes par une bataille. Il ne voyoit plus que cette ressource pour conduire à bien le projet du mariage de Monsieur. Il présumoit assez de son expérience & de la valeur des François pour compter sur la victoire, & pour convertir par là en une crainte Conseil tenu à Beauvais. *Com. l. 3. c. 3.*

1470. réelle les feintes terreurs qu'il avoit tâché d'inſpirer au Duc de Bourgogne. Ayant ſçû que le Roi s'étoit avancé juſqu'à Beauvais pour y tenir un grand Conſeil de guerre, il lui manda qu'on ne devoit plus balancer à combattre le Duc; qu'au moment que le Roi avec le gros de l'armée l'attaqueroit d'un côté, lui Connétable ſortiroit d'Amiens & viendroit fondre ſur lui avec les vieilles troupes qu'il commandoit & qui lui répondoient du ſuccès.

Monſieur avoit ſuivi le Roi à Beauvais. Le Marquis du Pont y étoit avec un grand nombre d'Officiers Généraux & toute la Nobleſſe convoquée en arriere-ban. Le Roi propoſa au Conſeil l'avis du Connétable dont la plûpart des Seigneurs perçoient les ſecrets motifs. Ils voyoient le Roi engagé & peut-être euſſent-ils été forcés de s'y conformer, ſi le Roi

ne l'eût combattu en représentant qu'il y avoit toujours beaucoup de danger à sortir d'une grande Ville avec toutes les forces destinées à la garder. Il ajouta qu'on s'exposeroit à être coupé par un détachement ennemi, & à perdre la Ville avant même qu'on fût parvenu à combattre. 1470.

Le projet d'une bataille fut donc rejetté ; le Roi ne vouloit point absolument la risquer, il étoit même déja dégouté de la guerre ; il n'aimoit pas les expéditions de longue haleine, il reconnoissoit qu'on l'avoit trompé en le déterminant à cette guerre par des espérances frivoles qui s'étoient bornées aux surprises de S. Quentin & d'Amiens. Il étoit inquiet des affaires d'Angleterre qui pouvoient changer. Peut-être même avoit-il pénétré les trames secrettes du Connétable. Il étoit le Prince du monde qui aimoit le

Trêve avec le Duc de Bourgogne. *Com. l. 3. c. 3.*

1470. plus à jouer à jeu ſur, & qui vouloit le moins ſe commettre avec la fortune.

Non-ſeulement il rejetta le projet d'une bataille, mais encore il embraſſa avec ardeur la premiere occaſion de ſortir avec honneur de cette guerre, ſi même il ne l'inſinua au Duc par des perſonnes interpoſées. Le Duc de ſon côté en ſentoit bien tout le poids. Il reconnoiſſoit qu'il ne pouvoit pas lui ſeul ſe meſurer avec les forces de la France, de plus il voyoit tous ſes alliés s'éloigner de lui & le décourager. Malgré ſa fierté & ce qu'il publioit de ſon impatience d'en venir aux mains, il écrivit lui-même au Roi, & lui fit porter ſa lettre par un de ſes Pages qui la lui remit en main propre. Elle ne contenoit que ſix lignes, mais bien efficaces & bien accommodées au caractere du Roi. Le Duc s'humilioit devant

ſon Souverain, témoignoit une extrême douleur de ce que Sa Majeſté lui faiſoit la guerre, non pas de ſon propre mouvement, mais à la ſuggeſtion des ennemis du Duc, & il l'aſſuroit qu'elle ne la lui eût jamais faite, ſi elle eût été inſtruite de tout leur manège. 1470.

Ce peu de paroles avoit un ſens bien profond. Elles réveilloient ou confirmoient les ſoupçons de ce Prince défiant, & portoient bien loin ſon imagination. Auſſi ſaiſit-il le moment de terminer une guerre qui l'inquiétoit à tant d'égards. Il témoigna une extrême joie de la lettre du Duc. Il lui fit réponſe auſſi de ſa propre main. On s'envoya des Députés de part & d'autre. Enfin on parla d'une trève pendant laquelle on régleroit tous les différends. Le Roi envoya ordre au Connétable de la négocier & de la conclure. *Cro. ſcand.*

1470. Ce fut une fâcheuſe commiſſion pour ce premier Officier de la Couronne. Il vit par-là tous ſes projets évanouis. Il comprit qu'ils ne lui avoient produit qu'une haine irréconciliable de la part du Duc, qui pouvoit découvrir au Roi des ſecrets funeſtes à ſa fortune. Il fut forcé d'obéir. On convint d'abord d'une ſuſpenſion d'armes, il y eut une entrevue où le Duc & le Connétable ſe virent. Pleins d'animoſité l'un contre l'autre, ils ne ſçurent point diſſimuler, ils en vinrent à des paroles indiſcretes des deux côtés, & qui ne firent qu'aggraver leur haine & la découvrir aux Miniſtres des deux Princes. Dans la ſuite la politique obligea le Duc & le Connétable à avoir quelque correſpondance, ce fut avec un tel éloignement & des ſentimens ſi antipatiques, qu'ils ne cherchoient qu'à ſe tromper & à ſe nuire.

La ſuſpenſion d'armes fut à diverſes repriſes prolongée pour quatre ou cinq jours. Le Connétable y apportoit & y faiſoit naître beaucoup de difficultés. On arrêta enfin un trève de trois mois. On devoit nommer des Commiſſaires pour régler les différends des deux Princes. Elle fut ſignée le 9 d'Avril ; elle étoit très-avantageuſe au Roi qui demeuroit en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit conquis. Le Duc comptoit qu'on le lui reſtitueroit. Un Prince habile & puiſſant, nanti, ſe déſaiſit difficilement : on reconnut bientôt qu'un terme ſi court ne ſuffiſoit pas pour ajuſter tant de prétentions réciproques. La trève fut étendue à un an entier qui ne devoit commencer que le 4 de Mai, jour où cette prorogation fut ſignée.

1470. *Cro. de* 1400. *Cro. ſcand.*

*Com. ibid.*

Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt qu'on l'imputa au Connétable qui l'avoit négociée malgré lui, com-

*Cro. ſcand.*

1470. me s'il eût manqué de cœur ou de hardieſſe contre un ennemi à demi vaincu & qui ſe trouvoit fort preſſé. Les Pariſiens en firent des paſquinades, qu'on attacha la nuit à la porte de l'Hôtel de Ville, aux Charniers des Saints Innocens, & en divers autres quartiers. Le Connétable y étoit fort mal traité, le Roi lui-même n'y étoit pas épargné. Il en fut ſi piqué, qu'en paſſant par Paris il en fit faire des perquiſitions, promit de grandes récompenſes à ceux qui dénonceroient les auteurs, & menaça de la mort les coupables. C'étoit leur faire plus d'honneur qu'ils ne méritoient, & relever des libelles que le mépris ſeul pouvoit anéantir. Il y eut deux perſonnes ſoupçonnées que le Roi fit arrêter, un jeune Ecolier nommé le Mercier, & Mariette, ci-devant Lieutenant Criminel. Mais il n'y eut aucunes preuves contre eux.

Après la trève le Roi & le Duc congédierent leurs armées, & ne retinrent que les troupes qu'il falloit pour la sureté de leurs frontieres. Le Duc alla passer à Corbie la fête de Pâques, & tenir à Peronne le 22 d'Avril le Chapitre de son Ordre de la Toison. Le Roi qui s'étoit avancé jusqu'à Ham avec Monsieur & le Connétable, y fit quelque séjour pour assurer les villes conquises par sa présence & par les ordres qu'il donna. Il mit une forte garnison dans Amiens, & confirma le gouvernement de Saint Quentin au Connétable, dont il étoit ou dont il feignoit d'être content : il est incertain si dès-lors il n'avoit pas pénétré une partie de son manège. Il passa à Ham tout le reste du mois, & la plus grande partie de Mai. Il y apprit la seconde révolution d'Angleterre, qui le fit s'applaudir de la trève qu'il venoit

1471. Pâques le 14 d'Avril

Armées congédiées *Com. l. 3 c. 2. Cro. d. 1400. Cro. scand.*

de conclurre. Il s'en retourna à
1471. Paris avec Monſieur qui étoit mécontent. Il étoit déja chagrin de
D'Argentré. voir le peu de ſuccès de ſes intrigues pour ſon mariage avec la Princeſſe de Bourgogne, le Roi prenant de bonnes meſures pour empêcher qu'il ne ſe conclût. Le jeune Prince fit peu de ſéjour à Paris, il ſe hâta de retourner en Guyenne, où ſes Favoris ne firent que fomenter ſon mécontentement.

Les affaires d'Angleterre eurent un cours plus rapide qu'on ne devoit l'attendre des forces de
Seconde révolution d'Angleterre Edouard eſt reçu dans Londres. Varvick. Mais les régles de la prudence & de la politique ſont en défaut dans une Nation naturellement inconſtante, & dont le le génie eſt de précipiter les évé-
Rap. Thoir. nemens. Edouard pour reconquérir un grand Royaume n'étoit débarqué à Ravenſbourg qu'avec 2000 hommes. Il y fut reçu ſi froidement, & trouva ſi mal diſ-

posés tous les Peuples de cette Province, de tout tems dévouée à la maiſon de Lancaſtre, qu'il publia qu'il ne venoit point pour troubler le repos de l'État ; qu'ayant reçu de ſes Ancêtres le Duché d'Yorck pour héritage, il venoit ſeulement le revendiquer ; il ne ſe faiſoit appeller que Duc d'Yorck, il donnoit par tout le nom de Roi à Henri VI. Politique aſſez groſſiere & peu glorieuſe : elle lui ſervit néanmoins à ne pas effaroucher les Peuples, & à s'avancer ſans obſtacles juſqu'à Yorck, où il avoit un grand parti qui lui en ouvrit les portes. Il y groſſit ſon armée, & prit auſſitôt la route de Londres. 1471.

Varvick averti de ſon arrivée & de ſes démarches en étoit parti avec ſes troupes & faiſoit diligence pour atteindre ſon ennemi. Le Duc de Clarence alla auſſi ſe mettre à la tête du corps

1471. qu'il commandoit, composé de douze mille hommes. Varvick ne doutoit pas que ce Prince devenu son gendre & associé à sa fortune, ne continuât de le servir & de le seconder. Mais depuis long-tems il étoit regagné par cette femme habile qu'Edouard lui avoit envoyée. Le rétablissement d'Henri VI. qui excluoit pour jamais la maison d'Yorck du Trône, avoit accrut son repentir & l'avoit détaché des intérêts de Varvick. Il n'eut pas plutôt joint les douze mille hommes qu'il commandoit, dont tous les chefs lui étoient soumis, qu'il se déclara pour son frere & qu'il le fit proclamer Roi à la tête du camp. Edouard, avec qui tout étoit concerté, reprit aussi-tôt le nom de Roi dans son armée & força sa marche pour joindre Clarence.

*Com. l. 3. c. 7.*

Varvick entre deux feux ne sçut où courir. Il crut cependant

qu'il lui convenoit mieux de marcher contre Edouard & de l'accabler par une attaque ſubite. Mais Edouard uſa d'une telle célérité, manœuvra ſi ſinement, ſi habilement dans ſes campemens & dans ſes marches, qu'il ſurprit la vigilance de ce fameux Capitaine & s'unit heureuſement au Duc de Clarence. 1471.

Varvick les ſuivit aſſez vivement, ne balançant pas à les combattre tous deux. Mais ayant déja quelque avance ſur lui, ils marcherent encore plus rapidement & ſe préſenterent aux portes de Londres le matin du 11. d'Avril. Les partiſans d'Edouard encouragés par ſa préſence, ſouleverent le peuple qui lui ouvrit les portes. Il n'y avoit aucun chef aſſez accrédité pour s'y oppoſer. Henri VI. n'étoit qu'un phantôme de Roi, incapable d'aucune action de vigueur. On l'eſtimoit ſi peu

1471. que perſonne ne penſa à le faire ſauver. Abandonné de tout le monde, il ſe laiſſa remettre dans la Tour avec la même indolence qu'il s'en étoit laiſſé tirer ſix mois auparavant. Edouard ſe trouva tout d'un coup le maître dans Londres. Les habitans ſignalerent la ſatisfaction qu'ils en reſſentoient.

L'entrevûe de ce Prince & de la Reine Eliſabeth ſa femme, qui menoit depuis ſix mois une vie obſcure & languiſſante dans l'aſyle de Veſtminſter, dut être un ſpectacle touchant. Edouard ſans ſe livrer à une yvreſſe qui pouvoit n'être que paſſagere, augmenta ſes forces de ceux qui voulurent bien groſſir ſon armée, & ne reſta qu'un jour franc dans Londres; il en ſortit le 13 pour marcher contre Warvick, qui ayant continué ſa route s'avançoit en bon ordre vers cette Capitale avec une armée aguerrie, & qu'il

avoit depuis ſi long-tems accoutumée à vaincre. 1471.

Dans ces inſtans critiques où le ſort de deux maiſons ennemies alloit ſe décider, la Reine Marguerite d'Anjou femme d'Henri VI. débarqua dans la Province de Dorcet avec Edouard Prince de Galles ſon fils, la Princeſſe ſa femme, la Ducheſſe de Clarence, fille de Varvick, un très-grand nombre de Princes & de Lords attachés à ſa fortune. Il y avoit long-tems que Varvick avoit envoyé ſur les côtes de Normandie une Eſcadre commandée par le Grand Prieur de Saint-Jean pour l'amener en Angleterre, mais les vents contraires avoient empêché cette Princeſſe de s'embarquer plutôt.

Arrivée de la Reine Marguerite d'Anjou en Angleterre. *Rap. Thoir.*

Ce retardement avoit paru favorable, il avoit donné le tems aux Ducs d'Exceſter & de Somerſet de la venir joindre de

1471. Flandre, & de lui amener un renfort des plus vaillans Partiſans de la Roſe Rouge. Mais ce fut le coup fatal qui devoit finir les deſtinées d'un Roi tant de fois renverſé du Trône & tant de fois replacé. Si cette Princeſſe habile eût été dans Londres, lorſque Warvick marcha contre Edouard, elle eût bien ſçu s'y défendre & donner le loiſir à ce Général d'accourir à ſon ſecours.

La Providence en avoit ordonné autrement. Elle ne put s'embarquer qu'en Avril. On croit qu'elle ne débarqua que le dix, mais ce fut avec un corps d'armée, plus conſidérable par la valeur des ſoldats que par leur nombre. Louis XI. avoit joint à ſon eſcadre pluſieurs batimens François chargés de vaillans hommes. Le Roi de Sicile, ſon pere, lui avoit envoyé bon nombre de Nobleſſe Lorraine & Angevine.

La Province où elle débarqua lui étoit favorable, & en 24 heures elle groſſit conſidérablement ſon armée. Elle ſçavoit encore que Gaſpard, Comte de Pembroc, en levoit une nouvelle dans le pays de Galles, il ſembloit qu'une foule de proſpérités lui annonçoit le plus heureux avenir. 1471. *Revolut. d'Anglet.*

Tant d'eſpérances commencerent à s'affoiblir par la nouvelle qu'Edouard avoit été reçu dans Londres. Plus animée encore par la crainte qu'elle en reſſentit, elle hâta ſa marche pour renforcer l'armée de Varvick : elle lui donna avis qu'elle marchoit pour le joindre, & qu'elle lui menoit un corps de gens choiſis qui ne vouloient que combattre ſous ſes étendards, recevoir de lui ſes ordres & concourir à ſa victoire.

La nouvelle de ſon approche fit ſur l'eſprit de Varvick un effet Bataille de Barnet.

1471. tout différent de celui que cette Reine avoit prétendu. La jalouſie, la haine s'emparent du cœur de ce Général. Il croit déja voir une Reine ſuperbe lui enlever le fruit de ſes victoires, & qui s'attribuera la gloire d'avoir relevé ſon parti; il rappelle tant de ſujets d'une haine réciproque, ſon pere qu'elle a immolé à ſa vengeance, le Trône dont il l'a chaſſée deux fois, & compte peu ſur ſes nouvelles alliances contractées par le beſoin ſeul. Il s'imagine qu'elle voudra jouir des droits du Trône. Fier de ſon habileté, de la valeur de ſes troupes, du ſouvenir de ſes victoires, il en attend une derniere d'une bataille déciſive qui anéantira ſon ennemi, qui forcera la Reine à reſpecter ſon vainqueur & à dépendre de lui. Les paſſions des hommes ſont toujours illuſion à leur eſprit. Varvick ſacrifie à des

*Com. l. 3. c. 7.*

chimeres ſa fortune & ſa vie.

1471.

Edouard étoit déja en préſence, & ſes bataillons s'étendoient dans la plaine de Barnet. Il avoit amené avec lui Henri VI. pour ne pas laiſſer dans Londres un Prince qui portoit le nom de Roi, nom toujours redoutable, toujours capable d'exciter la pitié & l'amour dans une Ville ſi volage, & où il avoit beaucoup de Partiſans. *Rap. Thoir.*

L'armée d'Edouard étoit plus nombreuſe que celle de Varvick; mais ce Général que la victoire n'avoit jamais trahi, comptoit ſur ſa capacité & ne doutoit preſque pas du ſuccès, ſur-tout dans un jour où l'on peut dire que pour la premiere fois ſon intérêt ſeul le faiſoit agir. Les deux armées n'étoient qu'infanterie. Edouard, qui n'ignoroit pas le débarquement de la Reine Marguerite, avoit un grand intérêt de préve- *Com. ibid.*

1471. nir ſa jonction. Il rangea ſon armée en bataille. Ce fut le 14 d'Avril que ces deux fiers rivaux, qui s'étoient autrefois tant aimés, mais qui ſe haïſſoient pour lors irréconciliablement, s'attaquerent avec cette fureur qu'inſpirent & la ſoif de regner & le déſir de la vengeance. Il falloit néceſſairement que la vie du vaincu fût ſacrifiée à la ſureté du vainqueur. Varvick lui-même en dut être convaincu par la précaution que prit ſon frere Montaigu de le faire combattre à pied. C'étoit contre l'uſage que Varvick avoit toujours obſervé dans les autres batailles; après qu'il avoit rangé ſon armée, il montoit à cheval & conduiſoit tout de l'œil & de la tête, d'autant plus de ſang froid qu'il lui étoit libre, lorſque la bataille tournoit mal, de ſe ſauver & de ſe réſerver pour de nouvelles occaſions.

Ce Général ſe ſurpaſſa, ſe fit admirer, ſoit dans la diſpoſition de ſon armée, ſoit en lui donnant ſes ordres dans le combat & en combattant lui-même. L'avant-garde d'Edouard fut enfoncée, il ſe trouva ſi preſſé dans ſon centre, qu'il fut obligé de combattre lui-même comme un ſimple ſoldat pour défendre ſa vie, mais auſſi comme le plus intrépide. Ce Prince ſi voluptueux, ſi accoutumé aux délices du Trône ſembloit dans l'occaſion les avoir toujours ignorées; il donnoit aux ſiens l'exemple de la valeur la plus déterminée. La bataille fut vive & opiniâtre. Il ne s'en étoit pas donné de plus furieuſe. La mort de Varvick & de ſon frere en firent la deſtinée. Ils furent tués tous deux en combattant, leur mort acheva de décourager leurs troupes, mais ne fit pas ceſſer le carnage.

1471. *Ducheſne; Hiſt. d'Anglet. Com. ibid.*

1471. Edouard qui s'étoit vû ſi indignement trahi auprès de Limes, réduit à fuir avec tant de dangers, avoit changé en fureur la clémence qu'il pratiquoit autrefois dans les combats: en partant de Flandre il s'étoit livré au dépit & à la colere : il avoit réſolu de n'épargner à l'avenir, ni les ſoldats, ni les chefs. Les vainqueurs ſe baignerent long-tems dans le ſang, il y eut juſqu'à 8500 Anglois du parti de Varvick tués. Edouard n'en perdit que 1500. dans le fort de l'action.

Telle fut la fin du célebre Comte de Varvick qu'on appelloit *le faiſeur de Rois* & le *pere de la victoire*. Il courut à ſa perte par un rafinement d'ambition, ſoutenu de l'orgueil des ſuccès paſſés; mais il mourut du moins ſans aucune flétriſſure pour ſa gloire, & eut la conſolation de n'avoir jamais eû de maître juſ-

qu'à ſa derniere heure. Edouard ſentit tout le prix de cette mort & ſe crut déſormais invincible. 1471.

Il envoya à Londres le corps de Varvick; Edouard vouloit que le peuple le vît & fût convaincu qu'on n'en devoit plus rien craindre. Ce nom redoutable excitoit même de loin la terreur. Le Roi retourna à Londres pour y jouir quelques momens de ſa gloire pendant que ſes ſoldats reprenoient haleine. Il y remena avec lui l'infortuné Henri VI. qui fut renfermé dans la Tour. Edouard repartit peu de jours après, rejoignit ſon armée, la renforça encore & marcha contre la Reine Marguerite. *Rap. Thoir.*

Elle n'étoit plus qu'à une journée de Varvick lorſqu'elle apprit ſa défaite & ſa mort. La force du génie de cette Princeſſe lui fit entrevoir que ſon malheur n'avoit plus de reſſource. Elle tomba Bataille de Teucsbury. *Rap. Thoir.*

1471. évanouie, elle qui avoit ſoutenu avec un courage héroïque tant d'adverſités; qui avoit vû ſon fils prêt d'expirer, ſon époux détrôné & pris; elle-même fugitive, abandonnée, mépriſée de ſes parens & de ſes amis. Revenue de ſon évanouiſſement, mais toujours livrée à la même idée, elle fuit dans le Monaſtere de Beaulieu, aſyle que les loix rendoient inviolable; elle obligea le Prince de Galles à l'y ſuivre, tout occupée du déſir de le ſauver & de le réſerver pour une meilleure fortune.

Les autres chefs moins clairvoyans ou plus préſomptueux ne tomberent pas dans ce découragement, peut-être même ne furent-ils pas fâchés de la mort de Varvick, qu'ils ne regardoient que comme un maître impérieux. Les deux plus accrédités de ces Seigneurs étoient le Duc d'Exceſter

ceſter & le Duc de Sommerſet. Le premier, petit-fils d'une ſœur d'Henri IV. étoit couſin germain d'Henri VI. Il étoit regardé comme le premier Prince du ſang de Lancaſtre, mais ſon génie & ſa capacité étoient médiocres. Sommerſet brave, entreprenant, paſſoit pour Capitaine. Il deſcendoit d'un frere d'Henri IV, mais dont la légitimité étoit conteſtée. Son pere, ſon frere & ſon oncle (*a*) avoient été décapités comme ennemis de la maiſon d'Yorck, ce qui relevoit ſon mérite dans le parti. 1471.

Sommerſet alla trouver la Reine dans ſon aſyle. Il lui repréſenta le grand nombre de Lords

(*a*) Jean de Gand, Duc de Lancaſtre, avoit eu d'une quatriéme femme qu'il avoit d'abord entretenue, Jean I. de Beaufort, Duc de Sommerſet, pere de Jean II. & d'Edmond décapités. Edmond avoit laiſſé trois fils, Henri, Duc de Sommerſet, décapité en 1463. Edmond II. dont il s'agit, & Jean, dit le Chevalier de Beaufort.

1471. qui lui étoient encore attachés, & qui, avec une armée compoſée des plus vaillans hommes d'Angleterre, étoient prêts à arracher la Couronne de deſſus la tête de ſon ennemi, & à la remettre ſur celle de ſon époux : que la plus grande partie du Royaume ſuivoit encore ſes Loix : qu'il y auroit de la lâcheté à tromper les eſpérances de tant de gens ; qu'un ſeul jour pouvoit changer le ſort des deux Maiſons : que les forces étoient preſque égales, & que les ſiennes ſeroient ſupérieures, lorſqu'elles auroient été jointes par le Comte de Pembroc, qui levoit une nouvelle armée dans le pays de Galles. Ces diſcours lui furent confirmés par les autres chefs du parti qui s'étoient rangés auprès d'elle, & qui brûloient de verſer leur ſang pour ſa querelle : le Chevalier de Beaufort, frere de Sommer-

ſet, les Lords de Venlock, de Deshonvire, d'Oxfort, de Beaumont & de Cortnay. 1471.

La Reine ne manquoit ni de cœur ni d'ambition. La raiſon ſeule & je ne ſçais quel preſſentiment la détournoient de ſe commettre avec un ennemi victorieux dont elle redoutoit les forces, & dont elle connoiſſoit la conduite & la valeur. Ebranlée, elle ſe rendit, mais elle inſiſta à renvoyer le Prince de Galles en France pour chercher de nouveaux ſecours. Sommerſet ſe récria que cette démarche perdoit tout : que les ſoldats vouloient combattre ſous les yeux de l'héritier préſomptif de la Couronne ou plutôt de leur Souverain même, puiſque ſon pere languiſſoit dans les fers. Il ſoutint ſi opiniâtrément ſon opinion qui en effet paroiſſoit judicieuſe, que la Princeſſe céda & qu'elle conſentit à

1471. se mettre avec son fils à la tête de l'armée.

Pendant que les Généraux vont former & rassurer l'armée, la grossir des débris de la journée de Barnet, la Reine Marguerite & le Prince de Galles se retirerent à Bath. Le 27 d'Avril tout fut réuni dans un même camp; dans les guerres civiles où les passions tiennent lieu de valeur & de solde, tout est soldat. Les Anglois ont dans ces occasions une célérité qui leur est particuliere. La mere & le fils se rendirent au camp où l'on apprit qu'Edouard marchoit à eux avec ses troupes victorieuses, & beaucoup plus nombreuses que celles des Lancastre.

On prit le parti d'éviter le combat & d'aller passer la Saverne pour se joindre à Pembroc. On se mit en marche, mais trop tard. Edouard, à qui la prospé-

rité donnoit des aîles, les joignit & les coupa comme ils étoient prêts d'arriver ſur les bords de la Saverne, qu'ils ne pouvoient plus paſſer qu'en ſa préſence. La Reine Marguerite ouvrit dans cette occaſion un avis qui eût pû ſauver tout le parti. Cet avis conſiſtoit à paſſer la riviere avec une extrême diligence en préſence de l'ennemi, & à ſacrifier l'arriere-garde entiere à l'exécution de ce deſſein. Mais Sommerſet toujours prêt à rejetter les conſeils timides & à embraſſer les plus hazardeux, remontra qu'on n'auroit pas le tems de paſſer cette grande riviere : qu'une démarche ſi timide jetteroit la conſternation dans tous les cœurs, & qu'il n'étoit pas trop ſûr que l'arriere-garde voulût s'expoſer à périr pour le ſalut d'une partie de l'armée. Il ramena tous les eſprits à combattre ; mais il réſolut de ne le faire que 1471.

1471. lorſqu'il y ſeroit forcé ou qu'on y trouveroit un grand avantage. Il ſe retrancha dans le Parc de Teucſbury. Le jeune Prince de Galles parut à la tête des ſiens prêt à vaincre ou à mourir avec eux, leur inſpirant par-là une partie de ſon courage & de ſa hardieſſe. La Reine ſa mere monta ſur un charriot pour être témoin de tout ce qui ſe paſſeroit, & pour animer les chefs & les ſoldats.

Le 4. de Mai Edouard attaqua les retranchemens des ennemis. On ſe battit d'abord avec furie, & ſi Sommerſet, qui fit ce jour-là beaucoup de fautes par vanité & par ignorance, eût perſiſté dans la réſolution de ne pas ſortir dans la plaine, il eût rendu inutiles tous les efforts d'Edouard. Mais ce Duc donna dans un piége groſſier où ſa préſomption & le déſir de vaincre le firent tom-

ber. Le Duc de Gloceſter, auſſi fin que brave Capitaine, avoit donné ordre aux ſiens de lâcher inſenſiblement le pied, mais en combattant toujours, pour que les ennemis fuſſent attirés par leur fuite & par les apparences de la victoire. En effet Sommerſet ne voit pas plutôt le corps que Gloceſter commandoit, céder en apparence à ſa valeur & commencer de fuir, qu'il ſort de ſes retranchemens pour le pourſuivre, après avoir ordonné à Venlock de le ſuivre pour le ſoutenir. Une partie de l'armée le ſuit. Alors celle d'Edouard ſe replie, s'étend, & en quelque maniere l'envelope. Sommerſet qui avoit compté être ſoutenu par Venlock, rentra en frémiſſant de rage dans les retranchemens. La vûe de Venlock à la même place où il l'avoit laiſſé, ajoutant encore à ſa fureur, il ſe précipite ſur lui & 1471.

lui fend la tête d'un coup de
1471. hache.

Le Chevalier de Beaufort, frere de Sommerſet, & Milord Deshonvire payerent de leur vie leur zéle pour les Lancaſtre. Après que ce premier corps où étoit l'élite & la fleur du parti eût été enfoncé & preſque tout paſſé au fil de l'épée, la terreur s'empara des deux autres lignes; elles s'abandonnerent à la fuite. On prit ſur ſon charriot la Reine Marguerite à demi-morte de douleur, ayant vû tomber ce fils, ſon unique eſpérance, au pouvoir des Anglois. La fuite des deux dernieres lignes arrêta le maſſacre. Tous les chefs morts ou pris, Edouard ne ſe ſoucia pas de pourſuivre les fuyards.

Les yeux d'Edouard raſſaſié de ſang, ſa tête chargée de lauriers qu'il venoit de moiſſonner, & ſon cœur enyvré d'une joie à

laquelle il ne manquoit qu'une victime pour affermir ſa Couronne, vit paroître cette illuſtre victime qu'on lui amenoit. La contenance fiere du jeune Prince de Galles étonne Edouard, qui lui demande d'un ton terrible, qui l'a rendu aſſez hardi pour venir en armes dans ſon Royaume. Ce Royaume eſt à moi, répond le Prince de Galles; je venois pour l'arracher des mains de ſon uſurpateur. Edouard tranſporté de colere de cette réponſe, donne un coup de ſon gantelet ſur le viſage de cet infortuné Prince, & le laiſſe au pouvoir des Ducs de Clarence & de Glocester ſes freres, du Comte Dorcet & du Lord Haſting, qui le poignarderent. 1471.

Il n'y eut que trois mille hommes de tués du parti des Lancaſtre. Sommerſet n'ayant pû ſe ſauver fut pris les armes à la main,

1471. auſſi-bien que le Duc d'Exceſter. La qualité de beau-frere d'Edouard ſauva la vie à Exceſter, mais il fut deſtiné à une priſon perpétuelle. On trancha la tête le lendemain ſur le champ de bataille à Sommerſet & au Grand Prieur : cette derniere action aſſura la poſſeſſion de toute l'Angleterre à Edouard, qui l'ayant perdue en onze jours, la recouvra en vingt, tant les eſprits de cette nation ſont diſpoſés au changement, tant ils ſont prompts à ſe ſoulever & à ſe calmer.

*Com. l. 3. p. 7.*

Mort de Henri VI.

Deux fois couronné par la victoire, Edouard revint triomphant à Londres, & en recueillit les plus doux fruits par les acclamations & la joie de tout ſon peuple. Il immola à ſa ſureté ce qui reſtoit de chefs du parti oppoſé; non pas qu'il fût cruel, mais il crut qu'il falloit couper juſqu'à la racine de ces ſanglantes guer-

*Com. l. 3. p. 7.*

res civiles tant de fois renouvellées. Par cette funeſte raiſon l'arrêt du Roi Henri VI. épargné depuis douze ans, fut prononcé. Sa vie étoit la ſemence d'une guerre éternelle; & quoiqu'il fût diſpoſé à oublier qu'il avoit regné, ſes partiſans s'en reſſouvenoient trop ſouvent. 1471.

Il y eut un ordre expédié pour le faire mourir. Le Duc de Gloceſter, frere d'Edouard, ſe le fit adreſſer & voulut en être l'exécuteur. Commiſſion indigne d'un Prince & qui marquoit trop un cœur avide de ſang. Ce Duc ſe tranſporta dans la Tour & y poignarda de ſa propre main ce Prince infortuné qui avoit été 58 ans Roi, ou plutôt qui en avoit porté ſeulement le nom. Il avoit été toute ſa vie ou ſous la tutelle ou ſous la puiſſance de ſes oncles, de ſes Miniſtres, ou de ſa *Rap. Thoir.*

1471. femme, triſte jouet de leurs paſſions.

Ainſi mourut le petit-fils de Charles VI. & le couſin-germain du Roi, preſque inſenſible au Trône ou à l'eſclavage, à la vie ou à la mort. Prince doux, bon, juſte & pieux, mais qui avec ces vertus convenables à un Moine, manquoit de celles qu'on exige dans les Rois; la prudence, les lumieres, la fermeté. Cette ſcene tragique ſe paſſa le 20 de Mai. Le lendemain on expoſa ſon corps dans l'Egliſe de ſaint Paul, afin que tout le monde fût convaincu de ſa mort, & qu'aucun impoſteur ne s'aviſât de le vouloir faire revivre. On l'enterra obſcurement dans un Village voiſin de Londres, peut-être la nuit pour ne pas rappeller par un convoi convenable, l'amour & les regrets de la populace.

*P. Anelme. Rap. Thoir.*

Edouard qui ne craignoit plus rien de la Reine ſa veuve, ſe contenta de la faire enfermer dans la Tour. 1471.

On fut peu touché dans cette Cour de tous ces événemens. Mais on n'y vit pas ſi tranquillement le mariage du Duc de Gloceſter avec Anne de Varvick, veuve du Prince de Galles, qui fut obligée d'épouſer, preſque ſur ſon tombeau, le meurtrier de ſon beau-pere, de ſon mari, & qui avoit tant contribué à la mort du Comte de Varvick ſon pere. Elle ignoroit que ces nôces duſſent la conduire au Trône, & qu'au lieu des droits d'un jeune Prince qui en devoient faire une Reine légitime, elle la deviendroit par un tiſſu de crimes les plus affreux. *P. Anſelme.*

Mille raiſons concouroient pour rendre à Louis XI. cette ſanglante révolution plus amere: la mort de ſon couſin-germain, Trêve renouvellée avec l'Angleterre.

1471. celle du fameux Varvick attaché ſi étroitement aux intérêts de la France, la captivité d'une Reine ſa tante & ſon alliée, enfin la Couronne d'Angleterre paſſée dans une maiſon ennemie & affermie ſur la tête du beau-frere du Duc de Bourgogne. Ce fut à cette derniere circonſtance que le Roi fut uniquement ſenſible, ne connoiſſant la pitié qu'autant que l'exigeoit ſon intérêt. Ces changemens lui faiſoient craindre de terribles ſuites pour ſon Royaume, & cette crainte lui cauſa beaucoup d'inquiétude.

Le Duc de Bourgogne au contraire ſe livra aux tranſports de la plus vive joie, ſe croyant à couvert contre les entrepriſes du Roi à qui il eſpéroit oppoſer toutes les forces d'Angleterre. Dans cette confiance il donna l'eſſor à ſon imagination, forma les projets les plus vaſtes & les plus flat-

*Cro. de* 1400.

teurs. La Ducheſſe, ſœur d'Edouard, fit tirer à Gand un ſuperbe feu d'artifice le 12 de Juin. Le Duc pour s'aſſurer encore plus des ſentimens & de la protection d'Edouard, avoit aſſigné dès le 24 de Mai une penſion de 1200 florins au Comte de Riviere, frere de la Reine Eliſabeth, & une pareille au Lord Haſtings, Grand Chambelan : l'un étoit favori d'Edouard, & l'autre ſon premier Miniſtre ; par leur canal le Duc ſe perſuada qu'il gouverneroit ce Monarque. 1471.

Il ſe trompoit, il s'en falloit bien qu'Edouard fût diſpoſé à ſon avantage. Il ſe reſſouvenoit des duretés qu'il en avoit eſſuyées, lorſqu'il s'étoit réfugié dans ſes Etats, où le Duc ne lui avoit donné aſyle qu'à regret. Il rappelloit les alliances faites avec ſes ennemis & le peu de ſecours que le Duc lui avoit accordé.

1471. Edouard ne ſe croyoit point redevable au Duc de ſon rétabliſſement. Les Princes oublient facilement les bienfaits dans la proſpérité, & appuyent trop ſur les injures. Il voulut cependant ſignaler ſa reconnoiſſance envers le Seigneur de la Grutuſe, qui l'avoit ſi généreuſement accueilli en Hollande : il lui donna le Comté de Vincheſter avec ce privilége honorable, d'écarteler d'Angleterre, & fit confirmer ce don par le Parlement.

*Rap. Thoir.* Le Comte d'Oxfort, l'un des Chefs de Teucſbury, ayant échappé au deſtin de cette bataille, s'étoit ſauvé en France ; il alla trouver le Roi à Amboiſe, il lui offrit de renouveller la guerre civile en Angleterre, ſe vantant d'y avoir encore de grandes intelligences & de grandes reſſources ; mais le Roi, que les longues entrepriſes effrayoient, & qui ve-

noit d'en voir échouer une ſoutenue du plus grand Capitaine de l'Europe, n'eut garde de s'embarquer dans un nouveau projet, & dont il n'auguroit pas bien. Il rejetta la propoſition du Comte, & aima mieux faire agir auprès d'Edouard pour renouveller la trève entre les deux Couronnes. Edouard qui vouloit s'affermir, & impatient de ſe livrer aux plaiſirs, ne balança pas à la ſigner juſqu'au premier de Mai 1472. Le Roi s'en contenta, perſuadé qu'avant l'échéance il ne manqueroit pas de moyens pour la proroger. Le Comte d'Oxfort n'ayant pu réuſſir dans ſon deſſein, repaſſa en Angleterre & fit ſa paix avec Edouard. 1471.

Edouard étoit plus intéreſſé qu'il ne penſoit à ménager le Roi: il reſtoit un orage à diſſiper qui pouvoit renouveller les périls qu'il venoit de ſurmonter ſi heu-

Le Comte de Richemont ſe ſauve en Bretagne. *Rap. Thoir.*

1471. reuſement. Tous les Lancaſtre n'avoient pas péri à Teucſbury, la Province de Galles en nourriſſoit dans ſon ſein un rejetton qui pouvoit fleurir un jour. Jean II. Duc de Sommerſet mort en 1444. avoit laiſſé une fille unique nommée Marguerite, qui vivoit encore, & qui par la mort des trois derniers Sommerſet ſes couſins-germains, étoit reſtée ſeule héritiere de ſa maiſon. Henri VI. l'avoit mariée à un homme dont la naiſſance étoit aſſez obſcure du côté de ſon pere : ſon nom étoit à peine connu ; mais du côté de ſa mere il étoit petit-fils de Charles VI.

La Reine Catherine, veuve de Henri V. avoit abuſé des droits du veuvage qui lui laiſſoient la liberté de diſpoſer de ſa main. Elle s'étoit remariée à un ſimple Gentilhomme Gallois nommé Oven Tider, & en avoit laiſſé deux fils que Henri VI. n'avoit pas dédaigné

de reconnoître pour ſes freres. Il avoit donné à Edmond l'aîné, le Comté de Richemont, & à Gaſpard le ſecond, le Comté de Pembroc. Peu content de pourvoir à la fortune d'Edmond, il lui avoit encore fait épouſer la fille de Jean II. Duc de Sommerſet. Edmond étoit mort, laiſſant de ſon mariage un fils unique, Henri Tider, qui avoit hérité de ſon pere du Comté de Richemont, & qui après les ſanglantes journées de Barnet & de Teucſbury, ſe trouva du côté de ſa mere raſſembler ſur ſa tête tous les droits de la Royale & infortunée maiſon de Lancaſtre. 1471.

Richemont n'avoit encore que quinze ans, mais il laiſſoit déja voir de l'eſprit, du jugement & les ſemences de la plus haute valeur. Il étoit bien fait : le Comte de Pembroc ſon oncle le regardoit comme la reſſource & l'eſpoir de ſa Nation. Lorſqu'Edouard

1471. IV. força Varvick au commencement de l'année précédente de fuir d'Angleterre, Richemont tomba entre ſes mains, mais il dédaigna une victime qu'il lui paroiſſoit d'autant plus inutile d'immoler, que la maiſon de Lancaſtre avoit encore cinq chefs qui excluoient Richemont. Varvick rétablit Henri VI, & Pembroc amena ſon neveu à ſa Cour partager les fruits de ſa victoire. On dit que le Monarque au milieu de ſa gloire, prévit la cataſtrophe qui le menaçoit, & qu'en voyant Richemont ſi bien fait & ſi rempli des plus nobles ſentimens, il s'étoit écrié que l'étoile de ce jeune homme vaincroit, que tous ſes ennemis lui céderoient un jour le Trône.

*Du Cheſne, Hiſt. d'Anglet.*

Lorſqu'Edouard IV. retourna en Angleterre pour en chaſſer de nouveau Varvick, Pembroc courut en Galles avec ſon neveu,

& y leva une armée pour le ſervice de Henri VI. Il comptoit aller voir Varvick & Sommerſet; mais la jalouſie de l'un & la préſomption de l'autre ayant précipité les funeſtes journées de Barnet & de Teucsbury, Pembroc vit en peu de jours toutes les eſpérances du parti renverſées. Il ne ſongea plus qu'à conſerver ſes jours & ceux de ſon neveu, ſans penſer même à faire valoir des droits preſque inconnus, & que la fortune venoit de réprouver. 1471.

La maiſon d'Yorck ne les jugeoit plus ſi mépriſables. Elle étoit inſtruite par les événemens. Edouard aigri par ſes malheurs, avoit réſolu de couper juſqu'à la racine des révolutions, en verſant le ſang de tous les Prétendans. Quoiqu'il eût appris que Pembroc avoit congédié toutes ſes nouvelles levées, il envoya un des Seigneurs de ſa Cour, Ro- *Rap. Thoir.*

1471. bert Vaughan, dans cette Province, ſous prétexte de la pacifier; mais en effet avec des ordres d'arrêter ou de tuer Pembroc & Richemont.

Il eſt difficile de tromper un homme en défiance. Pembroc ſentoit bien l'intérêt qu'Edouard avoit de ſe défaire de lui & de ſon neveu. Il pénétra les deſſeins de Vaughan. Il l'obſerva, & ayant vû qu'il prenoit des meſures pour exécuter ſes ordres, il le prévint, l'attaqua & le tua. Après un coup ſi hardi il n'étoit plus de ſureté ni pour l'oncle, ni pour le neveu en Angleterre. Ils ſe jetterent promptement dans un bâtiment prêt de faire voile, & prirent la route de France.

*Marſolier hiſt. d'Henri VII.*
*Rap. Thoir.*

Ils voyoient déja les côtes de Normandie, lorſqu'un coup de vent les jetta ſur celles de Bretagne, & les força d'y prendre terre. La proximité & la bien-

ſéance les obligea d'aller ſaluer le Duc de Bretagne dans ſon château de l'Hermine. Ils y furent reçus & careſſés plus que ne le pouvoit permettre leur ſituation, mais les affaires changerent bientôt de face. Edouard inſtruit de la mort de Vaughan, & de leur arrivée en Bretagne, envoya les demander au Duc, qui pouvoit d'autant moins les refuſer, qu'une trève renouvellée avec Edouard pour trente ans mettoit la Bretagne à couvert de toutes les entrepriſes de la France. 1471.

L'Envoyé d'Edouard repréſenta de quelle importance il étoit pour ſon Maître d'avoir entre ſes mains les deux ſeuls ennemis qui lui reſtoient, les deux ſeuls qui pouvoient ralumer l'incendie dans ſes Etats. Il offroit des ſuretés pour leur vie, & laiſſoit entendre des menaces très-capables d'intimider le Duc de Bretagne,

1471. *Marſolier ibid.*

Le Duc fut ébranlé : dans le Conſeil qu'il aſſembla pour ſe déterminer, il trouva la plupart des Conſeillers diſpoſés à contenter le Roi d'Angleterre. Le ſalut de l'Etat eſt la premiere loi, on ne pouvoit le riſquer pour deux Etrangers iſolés, & pour qui perſonne ne s'intéreſſoit.

Kenlet, un de ſes vieux Miniſtres, guidé par des principes d'honneur & de juſtice, s'oppoſa ſeul à un parti ſi indigne ; il remontra l'horreur d'un procédé qui alloit deshonorer à jamais le regne du Duc par le violement du plus ſacré de tous les droits. Il ajouta que l'intérêt de la Bretagne défendoit même une conduite ſi odieuſe : qu'il falloit, loin de livrer ces deux Seigneurs, les conſerver ſoigneuſement, en s'aſſurant de leurs perſonnes : qu'ils ſeroient un otage de la foi du Roi d'Angleterre, qui ſe donneroit bien de garde

garde de mécontenter le Duc tant qu'il auroit entre ſes mains une verge toute prête à le châtier. Ce raiſonnement aſſez conforme à cette politique uſitée qui conſulte peu l'exacte probité, étoit oppoſée au caractere de ce ſage Miniſtre; mais il voyoit tous les eſprits diſpoſés à trahir les deux Etrangers. Il fut encore obligé pour ramener le Duc & le Conſeil, de s'engager à obtenir le conſentement des deux Seigneurs. Toutes les voix ſe réunirent à la ſienne, & on le chargea de l'exécution. 1471

Un incident aſſez honteux pour le Duc y fit conſentir les deux Comtes; le ſecret de ſon Conſeil tranſpira, & l'Envoyé Anglois apoſta des gens pour les aſſaſſiner. Kenlet ſaiſit cette occaſion pour leur faire ſentir que leur vie n'étoit pas en ſûreté, qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux pour l'aſſurer,

1471. que de la confier au ſoin du Duc lui-même, qui chargé de leur conſervation & de leurs perſonnes en répondroit, & ſeroit obligé de les protéger : peut-être connurent-ils qu'on les forceroit à ce parti, s'ils ne l'acceptoient pas. Ils s'y ſoumirent, ils furent enfermés ſous bonne garde dans une forteresſe du Duché ; mais on uſa à leur égard d'une dureté qu'ils n'avoient pas prévue. On les ſépara. C'étoit leur ravir toute la conſolation qui pouvoit leur reſter après la perte de leur liberté.

*Rap. Thoir.* On traita enſuite avec l'Envoyé. On lui fit valoir la priſon des deux Comtes. On s'obligea de ne les en point faire ſortir ſans que le Roi Edouard en fût averti. A ces conditions l'Envoyé promit de payer pour eux une groſſe penſion, appas qu'il crut le plus propre à éterniſer leur priſon. Ri-

*Marſolier Hid.*

chemont dans ſon adverſité s'attacha à la lecture : doué d'un beau génie, il fit de merveilleux progrès dans la Philoſophie, dont il ne retira pas peu de fruit, lorſque la fortune lui fit joindre la pratique à la théorie. Le Roi toujours ardent à enlever aux Ducs de Bourgogne & de Bretagne, ou des Miniſtres reconnus pour des génies capables de les bien conſeiller, ou de grands Capitaines, & même les plus grands Seigneurs de leurs Etats, comme il en avoit uſé en attirant à ſon ſervice le Connétable de S. Paul, ſongea à profiter des mécontentemens du Vicomte de Rohan pour l'attirer à ſa Cour. Il chargea Breſſevire, l'un de ſes Confidens, de la commiſſion de ſe rendre auprès du Vicomte, de ranimer ſon reſſentiment contre le Duc de Bretagne, de lui propoſer une penſion digne d'être acceptée par un homme de ſa naiſſance, de faire briller

1471.

*Mémoires pour ſervir de preuv. à l'Hiſt. de Bret. tom. 3. p. 207. & 208.*

1471. à ſes yeux tous les avantages qu'il retireroit de l'amitié d'un Monarque qui pouvoit tout ce qu'il vouloit, qui pouvoit avant un an le faire Duc de Bretagne, qui vouloit donner ſa fille en mariage à ſon fils aîné, enfin de le déterminer à ſe rendre à la Cour. Louis XI. étoit trop inſtruit des intérêts des Princes ſes voiſins, pour ignorer que les Ducs de Bretagne Jean V. & Artus III. avoient déclaré à différentes fois, que ſi leurs fils & leurs freres décédoient ſans hoires mâles, les Vicomtes de Rohan (*a*) *ſuccéderoient au Duché comme étant les plus proches en ligne maſculine à ſuccéder que nul autre*, raiſon pour laquelle le Duc François II.

(*a*) Mémoire & Enquête du Vicomte de Rohan pour le préſéance aux Etats de Bretagne, imprimé dans le IV. Volume des preuves de l'Hiſtoire de Bretagne, que le R. P. Dom Taillandier, Bénédictin, donnera inceſſamment au Public, & qu'il a bien voulu me communiquer.

voulant dans la ſuite aſſurer le Duché à ſes deux filles Anne & Iſabeau, abolit la Loi Salique établie en Bretagne par Jean de Montfort. Le Roi comptoit bien faire valoir un pareil aveu de la part des Ducs de Bretagne en faveur du Vicomte de Rohan, qui d'ailleurs avoit épouſé Marie de Bretagne, fille du Duc François I. laquelle portoit de ſon chef au Vicomte un nouveau droit ſur le Duché. 1471.

Le Vicomte plus ſéduit encore par ſon reſſentiment que par les offres que lui faiſoit faire le Roi, quitta la Bretagne. Louis inſtruit de ſon départ ordonna à du Chatel, qui avoit été le Tuteur du Vicomte, d'aller avec 200 Gentilshommes juſqu'à Thouars pour le recevoir. Ce Prince fit plus, voulant lui donner les plus grandes marques de diſtinction, il alla aſſez loin au devant de lui, & le *Memoires pour ſervir à l'hiſt. de Bret. tom. 3. p. 207. & ſuiv.*

1471. reçut avec les témoignages de la plus particuliere conſidération.

La fuite du Vicomte troubla le Duc & étonna tous les Seigneurs Bretons, qui reprochoient à leur Prince de l'avoir occaſionnée par ſes injuſtices & par ſes duretés à l'égard du Vicomte, alors regardé comme l'héritier préſomptif du Duché, tant par lui-même que par Marie de Bretagne ſa femme.

Les ſoupçons du Duc tomberent principalement ſur Jean de Lorraine & ſur Tanneguy du Chatel, tous deux Curateurs du Vicomte, & à qui le Duc avoit ôté la curatelle. Enſuite ils s'étendirent ſur toutes les perſonnes qui approchoient de plus près le Vicomte, & qui avoient le plus ſa confiance.

Il ordonna qu'on fît ſcrupuleuſement des informations contre

tous ceux qu'on ſoupçonneroit avoir eu part à l'évaſion du Vicomte, & n'oublia rien pour l'obliger à entendre des propoſitions d'accommodement. 147

Le Vicomte ſatisfait des honneurs qu'il recevoit à la Cour de Louis XI, des bienfaits de ce Prince, de ſes promeſſes, ne deſiroit plus que de voir la Vicomteſſe réunie avec lui. Preſſé de ce deſir, il fit demander au Duc de la lui envoyer. Le Duc répondit & jura qu'il ne la lui envoyeroit jamais, qu'elle étoit pour lui un gage de la conduite qu'il tiendroit à ſon égard. Les demandes, les inſtances, les prieres furent réitérées; les refus le furent de même, & juſtifiés par les propoſitions avantageuſes que le Duc faiſoit faire au Vicomte. Ce Prince lui promettoit ſatisfaction ſur tous les ſujets de mécontentement qu'il

1471. alléguoit, & de le traiter en parent chéri.

*Mémoires pour ſervir à preuv. à l'Hiſt. de Bret. tom. 2. p. 243.*

L'empreſſement que témoignoit le Duc de Bretagne pour regagner le Vicomte, les offres qu'il lui faiſoit faire, & plus que tout, ſon obſtiné refus de lui envoyer la Vicomteſſe, faiſant craindre au Roi que le Vicomte amoureux de ſa femme, & qui gémiſſoit d'en être ſéparé, ne lui échappât, prit le parti d'écrire au Pape Sixte IV. pour lui demander une Bulle qui ordonnât au Duc de Bretagne de rendre la Vicomteſſe à ſon mari; la Bulle fut accordée. (*a*)

Le Vicomte voyant que cette Bulle ne produiſoit rien ſur l'eſprit du Duc de Bretagne, ſe reprochant intérieurement d'être

(*a*) Cette Bulle eſt en Latin, elle eſt adreſſée a l'Archevêque de Tours, aux Evêques de Valence & de Châlons.

l'auteur d'une excommunication qui portoit avec ſoi injonction d'armer (ſi beſoin étoit) le bras ſéculier pour faire rendre la Vicomteſſe à ſon mari ; voyant que pour lui toute la Bretagne alloit être en feu contre ſon légitime Souverain, dont il eſpéroit de pouvoir être le ſucceſſeur ; touché de la peine extrême que ſa fuite cauſoit à ce Prince, prit enfin la réſolution d'écouter les conditions que le Duc lui faiſoit propoſer. Ce parti pris, il réſolut de quitter la Cour de France pour retourner en Bretagne. Il ſe rendit dans une Abaye près de Nantes, pour achever ſon Traité avec le Duc. Louis XI. qui en fut d'abord informé, & qui vouloit à quelque prix que ce fût garder à ſa Cour le Vicomte, dont il comptoit faire un allié attaché indiſſolublement à lui, lorſqu'il ſeroit Duc de Bretagne, écrivit à Breſ-

1471.

*Lettre de Louis XI. à Breſſevire ſur le retour du Vicomte de Rohan en Bretagne.*

*Voyez les Mém. pour ſervir de preuves à l'Hiſt. de Bret. tom. 3. p. 26.*

1471. ſevire de mettre tout en uſage pour regagner le Vicomte, & pour le ramener auprès de lui. (a)

L'union du Duc de Bretagne & du Vicomte de Rohan fut troublée par de nouveaux ſujets de mécontentement qu'éprouva le Vicomte de la part du Duc : il quitta pour la ſeconde fois la Bretagne, & ſe retira à la Cour de France.

*Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. de Bret. pag.* 438. Le Duc de Lorraine, couſin germain du Vicomte de Rohan, ainſi que du Duc de Bretagne, ſurpris de cette démarche du Vicomte, voyant d'un coup d'œil les conſéquences de ſa fuite, dont le blâme retomboit ſur le Duc, lui envoya ſucceſſivement pluſieurs Députés pour lui faire ſentir que ce n'étoit pas le moment de ſe livrer à la colere ; qu'au

(a) Cette Lettre eſt dans le troiſiéme Tome pag. 246. des Mém. pour ſervir de preuves à l'Hiſt. de Bretagne.

contraire il devoit chercher & trouver les voyes convenables pour ramener le Vicomte. 1471.

Les raiſons du Duc de Lorraine, dictées par ſon amitié pour ſes deux proches parens, forcerent le Duc de convenir intérieurement de ſes torts à l'égard du Vicomte de Rohan. Vaincu par les preſſantes ſollicitations du Duc de Lorraine, le deſir de regagner le Vicomte ſuccéda à tout le reſſentiment du Duc.

Le Vicomte perſuadé par le Duc de Lorraine qu'il étoit de ſon véritable intérêt de ſe réconcilier avec ſon légitime Prince, ſentant même qu'il deviendroit étranger aux Bretons, qui le regardoient comme celui qui pourroit être un jour leur Souverain, & jugeant que leur amitié pour lui s'éteindroit par ſon éloignement, ne balança plus à retourner en Bretagne.

1471. Le Duc de Lorraine eut tout l'honneur de la réconciliation du Vicomte avec le Duc de Bretagne, & quoique les conditions ne fussent pas aussi favorables que le Vicomte pouvoit l'espérer, il fut obligé d'en paroître satisfait.

Le retour du Duc de Bretagne pour le Vicomte, la tendresse de la Vicomtesse pour lui, la sienne pour elle & pour ses fils, qui promettoient d'être dignes du brillant avenir que pouvoient leur donner les droits qu'ils avoient sur le Duché de Bretagne, auroient fait la félicité du Vicomte de Rohan, si le Duc de Bretagne, qui n'avoit point eu d'enfans de sa premiere femme, & dont l'amour pour la Dame de Villequier étoit usé & vaincu par le tems, ne s'étoit déterminé à de secondes noces; son choix étoit tombé sur Marguerite de Foix, fille de Gaston de Foix & d'Eleonore de Navarre.

*Mémoires pour servir de preuv. à l'Hist. de Bret. tom. 3. p. 438.*

Cet événement n'avoit cependant pas détruit toutes les eſpérances du Vicomte, puiſque le Duc de Bretagne de ſon ſecond mariage n'eut que deux filles, Anne & Iſabeau. L'avénement de Charles VIII. au Trône, & l'ambition de la Dame de Beaujeu mirent le trouble dans la Bretagne. Les plus grands Seigneurs ſe ſouleverent contre le Duc, qui preſque imbecille avoit donné entrée aux François armés en Bretagne; leur mécontentement entraîna une guerre civile: le Sire de Rieux, Maréchal de Bretagne, dont les ſentimens égaloient la naiſſance & qui avoit un grand crédit ſur l'eſprit des Bretons, connoiſſant les véritables intérêts de ſa patrie & voulant lui procurer un repos certain, contracta un engagement pour marier Anne & Iſabeau aux deux fils du Vicomte de Rohan, promettant

1471. Second mariage du Duc de Bretagne. *P. Anſelme.*

*Mémoires pour ſervir de preuv. à l'Hiſt. de Bret. tom. 3. p. 463.*

*An. 1485.*

1471. par ſerment de ne faire aucun accommodement avec le Duc de Bretagne, que leſdits mariages ne fuſſent accomplis.

Cet engagement après la mort du Duc de Bretagne, devint inutile par l'habileté du Chancelier de Rochefort, qui conſeilla à Charles VIII. de réunir la Bretagne à ſa Couronne en épouſant la Princeſſe Anne. La force & l'adreſſe concoururent au ſuccès; non-ſeulement Charles VIII. enleva Anne au Vicomte de Rohan, mais encore à Maximilien d'Autriche, qui ſecretement avoit épouſé cette Princeſſe par Procureur.

Mort du Comte d'Eu. *Cro. ſcand.*

Depuis la trève conclue avec l'Angleterre, le Roi étoit parti de Paris pour Amboiſe. Il fit quelque ſéjour à Orléans, où le Prince de Piémont, en même-tems neveu du Roi & de la Reine, tomba malade de la diſſenterie

& mourut dans ſa quinziéme année, laiſſant à ſa famille, à ſes peuples & même aux étrangers de vifs regrets de ſa perte. 1471.

Le Comte d'Eu (*a*) Prince du Sang mourut à Eu le 25 de Juillet. Le Roi le regretta ſincerement. C'étoit un Prince ſage qui avoit bien ſervi l'Etat; qui exempt d'ambition & éloigné de toutes les intrigues de la Cour, ne ſe faiſoit un mérite que de ſon devoir. Il étoit âgé de 80 ans. Il avoit réparé glorieuſement les crimes de ſon ayeul le célebre Robert d'Artois. Il fut le dernier de cette Maiſon Royale deſcendue d'un frere de S. Louis. *Mém. de Com. preuv. du I. livre.* *P. Anſelme.*

Le Roi régla & termina à Amboiſe pluſieurs affaires qui concernoient le Gouvernement & la Police du Royaume. *Affaires du dedans du Royaume.*

Il réconcilia l'Amiral (*b*) avec *P. Anſelme.*

(*a*) Charles d'Artois.

(*b*) Louis de Bourbon, fils naturel de Charles Duc de Bourbon.

1471. le Duc de Bourbon ſon frere, aliéné contre l'Amiral par le grand attachement qu'il avoit marqué pour les intérêts & la perſonne du Roi. Sa Majeſté lui avoit donné en mariage la plus chere de ſes filles naturelles; il en avoit déja trois enfans (*a*) que le Roi paroiſſoit aimer. A ſa priere le Duc rétablit l'Amiral dans les Charges de Maréchal & de Sénéchal de Bourbonnois, & donna au mois de Novembre les Gouvernemens de Montmarvant & de Saint-Bonnet, à Pierre de Bourbon le plus jeune des freres de l'Amiral. Leurs deux autres freres qui avoient tous deux nom Renaud, avoient pris le parti de l'Egliſe. Le premier avoit été fait Archevêque de Narbonne, le ſecond Chevalier de Rhodes étoit

(*a*) Charles, Suſanne & Anne de Bourbon, nés de Jeanne de Valois, fille naturelle du Roi.

Commandeur de Verdun en Forêt. Tel étoit l'établiſſement des quatre fils naturels du feu Duc de Bourbon. Il avoit auſſi laiſſé trois filles naturelles, dont deux avoient la même mere que l'Amiral, Sidoine & Charlotte. Le Duc de Bourbon avoit marié la premiere en 1460 à René, Seigneur de Bus en Vexin, & lui avoit donné pour ſa dot la Terre de Tiſon. Charlotte avoit épouſé Odillet de Senat. La troiſiéme, ſœur de l'Amiral, mais plus âgée que les autres & née de Jeanne de Souldet, étoit mariée à Jean, Seigneur de Fan en Touraine. 1471.

Le premier Préſident du Parlement de Paris, Jean Dauvet, mourut le 23 de Novembre. Il fut remplacé par Jean de Montigny, à l'avénement duquel fut rendue une Déclaration du Roi, qui enjoignoit au corps du Parlement de dénoncer à Sa Majeſté. *Conférenc. des Ord.*

1471. ceux de la Compagnie dont les mœurs seroient décriées, & qui ne rempliroient pas leur devoir, afin qu'elle y pourvût. C'étoit un frein pour les contenir.

Dès l'année précédente le Roi avoit créé un nouveau Présidént à la Cour des Aydes : le premier, suivant l'usage, devoit toujours être un Ecclésiastique, & ne pouvoit connoître des matieres criminelles. Louis Raguier, Evêque de Troyes, l'étoit alors.

*Rech. de Paquier.* Les habitans de Bourges où le Roi étoit né, obtinrent le privilege de n'avoir à l'avenir que des Prevôts en garde qu'ils nommeroient eux-mêmes & pour un certain tems. Dans les autres Villes le Roi les nommoit & pour toujours. Ce privilege est du 11 de Septembre.

*D'Argentré.* Ce fut alors que du Chatel obtint le remboursement de trente

mille écus qu'il avoit avancés pour les frais des obſeques de Charles VII. Le Roi le rembourſa en lui tenant compte de cette ſomme ſur le prix des Terres de Caſtillon & de Paciat. 1471. *Dict. de Bayle.*

Triſtan l'Hermite, grand Prevôt, croiſſoit en crédit par ſa ſévérité qu'il portoit ſouvent juſqu'à la cruauté. On lui reprochoit de faire exécuter les criminels preſque ſous les fenêtres des maiſons où le Roi ſéjournoit. Spectacle indigne d'un bon Prince, mais la clémence étoit une vertu abſolument inconnue à Louis XI. Ces victimes étoient preſque toujours ſacrifiées ſans les formalités preſcrites par les loix. On les voyoit pendues à des arbres au moindre ſigne de la volonté du Roi. Triſtan les faiſoit quelquefois enfermer dans un ſac, une pierre au cou, & on les jettoit dans la riviere. *Brantome, Cap. étrangers.*

1471. Le calme dont le Royaume jouiſſoit favoriſoit les beaux arts; l'Imprimerie faiſoit des progrès conſidérables. Les Livres qu'on ne prêtoit autrefois que ſur des gages ou en donnant caution, commencerent d'être moins rares, le Roi contribuoit à perfectionner ce bel art. Jean de la Pierre, Prieur de Sorbonne & le Docteur Fichet, firent venir de Conſtance trois Imprimeurs, Garins, Crants & Friburger, à qui ils donnerent d'abord pour leurs preſſes une ſalle dans la maiſon de Sorbonne. Excités par le profit ils s'établirent bien-tôt plus ſolidement, & ſe répandirent dans pluſieurs Villes du Royaume.

Progrès de l'Imprimerie.

*P. Favre Hiſt. Eccleſiaſt.*

On doit aux ſoins du Roi & à ſa généroſité, l'édition de trois Livres qui parurent imprimés, *l'Inſtruction ſur la Pragmatique, les Droits de la France ſur Naples & Sicile, & le Roſier des guerres.*

*Addition à l'Hiſt. de Louis XI.*

On disoit même que le Roi y avoit mis la main, il en étoit certainement capable. Cela autorisa la dédicace qu'on lui fit de plusieurs Livres nouvellement imprimés. Il les faisoit tous mettre dans sa Bibliotheque qu'il augmenta beaucoup. 1471.

Autant la Cour étoit-elle calme à Tours & à Amboise sous un Roi puissant, capable & inflexible, autant elle étoit agitée & tumultueuse à Bordeaux sous un Prince doux, foible, ignorant. Monsieur passoit son tems dans le luxe & l'oisiveté. Rien ne lui faisoit honneur que Lescun son premier Ministre, qui par son intelligence soutenoit la dignité de cette Cour. Il fut bien-tôt traversé. La Dame de Thouars, veuve de Louis d'Amboise, s'étoit retirée auprès de Monsieur; elle s'appelloit Marguerite de Cambes & fille unique du Sei- Cour de Monsieur. *Cro. scand.*

1471. gneur de Monſoreau. Le Vicomte de Thouars l'avoit épouſée en ſecondes nôces. Irréconciliable avec une des filles de ſon premier lit qui s'étoit mariée malgré lui au Seigneur de la Tremoille, il avoit vendu au Roi le fief de Thouars. Amboiſe s'en étoit réſervé l'uſufruit. Après ſa mort le Roi s'en étoit mis en poſſeſſion malgré les prétentions qu'avoit la jeune veuve d'en jouir pendant ſa vie. Mécontente du Roi, elle parut à la Cour de Monſieur, qui étoit alors perſuadé que Louis XI. traverſoit ſon mariage avec la Princeſſe de Bourgogne.

La Dame de Thouars n'étoit pas une beauté réguliere, mais elle raſſembloit tous les agrémens qui peuvent plaire ; rien ne réſiſtoit à ſa douceur & aux charmes de ſa converſation. Elle plut à Monſieur. Elle n'avoit pas autant de vertu que d'agrémens.

Les Princes qui joignent à l'amour la libéralité, trouvent ordinairement peu de réſiſtance. La Dame de Thouars devint la maîtreſſe de Monſieur, qui lui fit préſent de la Ville & du Domaine de Saint-Sever. 1471.

Il ſe forma deux partis dans cette Cour, qui tous deux vouloient gouverner & conduire le Prince. Le Seigneur de Gramont & tous ceux qui croyent l'empire des femmes invincible, s'attachèrent à Madame de Thouars, ainſi que le Gouverneur de la Rochelle, beaucoup de Nobleſſe & l'Abbé de Saint-Jean, Confeſſeur de ce Prince, homme qui ſous l'extérieur de ſon état cachoit une ambition effrenée & une ame noire. Leſcun avoit pour lui ſon mérite & l'ancienne prévention de Monſieur. *Cab. de Louis XI. c. 5.*

Il y avoit un troiſiéme parti

1471. plus puiſſant peut-être que les deux autres, en ce qu'il affectoit de ne rien pouvoir ; c'étoit Fimarcon : ſa jeuneſſe & ſa complaiſance avoient gagné le cœur de Monſieur, dont il paſſoit pour le favori.

Rétabliſſement du Comte d'Armagnac.

On ne ſçait pas lequel de tous ces partis fut gagné par le Comte d'Armagnac que le Roi avoit dépouillé ; mais ſon rétabliſſement fut propoſé à Monſieur. Sa généroſité naturelle & l'idée de déplaire au Roi qui haïſſoit mortellement ce Comte, le déterminerent à y conſentir.

Le Comte d'Armagnac depuis trois ans avoit erré dans la plûpart des Cours de l'Europe, non comme un Prince abandonné & ſans reſſource : il avoit été reçu par tout avec bonté & conſidération. C'étoit un Prince d'un grand mérite, ſçavant dans la guerre,

guerre, allié à tous les Rois & aux plus grandes Maiſons de France & d'Eſpagne. 1471.

Tout dépouillé qu'il étoit & fugitif à Fontarabie, il avoit recherché & obtenu en mariage Jeanne, fille du Comte de Foix. Il avoit paſſé enſuite à Madrid où le Roi D. Enrique, qui n'aimoit pas le Roi, lui avoit fait un accueil favorable. Il alla enſuite voyager en Italie. Il en revenoit lorſque ſes amis ſolliciterent ſon rétabliſſement. Le Roi qui en eut avis, en comprit aiſément les conſéquences. La moindre étoit de voir rétabli un Prince ennemi, toujours occupé du déſir de ſe venger. La crainte qu'il n'engageât Monſieur dans ſon reſſentiment, & qu'il ne rallumât en France la guerre civile, étoit bien d'une autre importance. Le Roi écrivit au Grand Maître pour qu'il s'oppoſât au rétabliſſement du Comte. Il lui

*P. Anſelme.*

*Mariana Rerum Hiſpan.*

*D'Argentré.*

*Cab. de L. XI. c. 5.*

1471. mandoit d'obtenir du jeune Fimarcon de gagner Monſieur, & tâcher de ſe ſaiſir de Leitoure, la plus forte place d'Armagnac, avantage qui contiendroit Monſieur. Le Grand-Maître ſe diſpenſa d'obéir, peut-être n'avoit-il pas de forces ſuffiſantes. Le Comte d'Armagnac vint trouver à Bordeaux Monſieur qui lui rendit ſes Comtés de Rhodès & d'Armagnac, dont il lui donna une nouvelle inveſtiture. Il retint encore quelque-tems Leitoure comme pour éprouver ſa foi, & pour l'engager à ſe rendre digne de ſes bienfaits; mais il promit de le lui remettre : peu de tems après il lui tint parole.

Nouvelle ligue en Guyenne contre le Roi.

Les craintes du Roi ſe juſtifierent bien-tôt. Le Comte d'Armagnac fit entrer le Comte de Foix ſon beau-pere dans ſes intérêts, *Cro. ſcand.* & tous deux s'unirent étroitement avec Monſieur contre le Roi. On commença même par

toute la Guyenne à faire des levées de troupes. On ne doutoit pas que dans l'occaſion les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ne les ſecondaſſent, & l'Abbé de Saint-Jean excitoit Monſieur de ſe rendre à Saintes pour s'approcher de la Bretagne. Le Roi étonné de ces aprêts, ne ſçachant où tomberoit le premier effort, envoya toujours au Grand Maître un renfort de 500. lances avec un grand nombre de francs Archers & d'Arbalêtriers pour s'y oppoſer. 1471. *Cab. de Louis XI. c. 5.* *Cro. ſcand.*

On ne ſçait ſi la puiſſante maiſon d'Albret étoit entrée dans cette ligue ; mais il y a lieu de croire qu'étant Feudataire du Duché de Guyenne, elle eût fourni ſon contingent, ſur-tout étant alliée pluſieurs fois à la maiſon d'Armagnac. Charles II. Sire d'Albret & Comte de Dreux, avoit épouſé Anne, fille du cé-

1471. lebre Connétable d'Armagnac & tante du Comte Jean IV. Il en avoit eu 4. fils, Jean, Vicomte de Tartas; Louis Cardinal, mort à Rome en 1465. Armand Amanjeu, Seigneur d'Orval, mort en 1463. & Charles d'Albret, Seigneur de Saint-Baſeille.

Le Vicomte de Tartas étoit mort dès l'an 1467. & avoit laiſſé deux fils, Alain & Louis. Alain recueillit cette année la ſucceſſion de Charles ſon ayeul qui mourut dans un âge fort avancé. Il avoit épouſé l'année précédente Françoiſe de Blois, Comteſſe de Perigord, Vicomteſſe de Limoges & Dame d'Aveines, héritiere de la malheureuſe maiſon de Penthievre; ſucceſſion qui lui étoit diſputée par ſa couſine Nicole, mariée à Jean II. de Broſſe, Seigneur de Bouſſac.

La branche aînée d'Albret étoit toute dévouée à la maiſon

d'Armagnac, auſſi-bien que Saint-Baſeille ; mais la branche d'Orval étoit attachée aux intérêts du Roi, qui en 1463. avoit fait Armand ſon Lieutenant Général en Rouſſillon : il avoit laiſſé de Catherine de Rohan, Jean, Seigneur d'Orval, qui ſuivoit l'exemple de ſon pere. 1471.

Il ſe préparoit un autre orage du côté de la Picardie & de la Bourgogne, quoique la trêve entre le Roi & le Duc de Bourgogne ne dût expirer qu'en Mai 1472. Le paſſé rendant ce Prince plus prévoyant, il ſongeoit à ſe mettre en poſture de recommencer la guerre, & de ſe faire rendre Amiens & Saint-Quentin qui lui tenoient extrêmement à cœur. Préparatifs du Duc de Bourgogne contre la France. *Mezerai. Baile Hiſt. d'Alſace. La Guile.*

Sa puiſſance croiſſoit tous les jours. Il venoit d'acquérir par engagement pour 80000 écus, de Sigiſmond d'Autriche (*a*) Comte de

(*a*) Le contrat contenoit le Langraviat

1471. Tirol, le Landgraviat d'Alſace; les quatre Villes frontieres du Suntgaw & le Comté de Ferette. Il y avoit mis pour Gouverneur le Seigneur d'Hagenbac, homme fidelle, mais qui vouloit s'enrichir par toutes ſortes de voyes.

*Mélanges de la Houſſaye.*

Cette acquiſition fit entrer le Duc dans les affaires d'Allemagne, & l'y fit reſpecter. L'Empereur ayant convoqué en Juillet une Diette à Ratiſbonne pour la guerre qu'on ſe propoſoit de faire contre les Turcs, le Duc y envoya ſes Ambaſſadeurs en qualité de Duc de Brabant & de Luxembourg. Il commença par y recevoir une mortification. Ils demanderent la main ſur les Electeurs, fondés ſur ce que les Ambaſſadeurs du feu Duc Jean ſans

d'Alſace, le Briſgau, le Suntgaw & le Comté de Ferrette. Il portoit l'obſervation des priviléges & faculté de rachat perpétuel pour Sigiſmond & ſes ſucceſſeurs Ducs d'Autriche.

peur, ſon ayeul, l'avoient eue au Concile de Conſtance. La différence étoit grande. Ce Concile étoit regardé comme une Aſſemblée générale où l'Empire n'avoit pas plus de privilege que les autres Etats. Jean ſans peur y avoit fait valoir ſa qualité de petit-fils d'un Roi de France, de plus c'étoit un Prince redouté. Il fut décidé à la Diette que perſonne n'avoit droit de précéder les Electeurs dans leur maiſon, & l'on crut faire droit au Duc en plaçant ſes Ambaſſadeurs entre ceux des Rois & vis-à-vis le Trône. 1471.

Cette Diette n'aboutit à rien: le Pape Paul II. mourut ſubitement le 25 Juillet, pendant qu'elle ſe tenoit: il falloit prendre de nouvelles meſures avec Sixte IV. ſon ſucceſſeur. Un des Ambaſſadeurs du Duc ſe répandit dans une harangue en invectives con-

1471. tre Louis XI, qui firent peu d'impreſſion ſur l'Aſſemblée, mais qui rapportées au Roi, le confirmoient dans tout ce qu'il ſçavoit du caractere & des ſentimens du Duc.

*Cro. de 1400. Com. l. 3. c. 3.* Dans le même tems le Duc avoit aſſemblé à Abbeville les Etats des Pays-Bas. Ils s'ouvrirent le 22 de Juillet. Le Duc y repréſenta le danger où ſe trouvoit un Prince d'être ſans troupes réglées ; que s'il eût eu 500 hommes d'armes ſeulement ſur pied, le Roi n'eût oſé entreprendre cette guerre, qu'il auroit ſauvé Amiens & S. Quentin. Que c'étoit une leçon pour l'avenir, & qu'on en devoit profiter. Les Etats lui accorderent 120 mille écus par an au-delà des impoſitions ordinaires, pour entretenir 800 lances. Ce ne fut pas ſans beaucoup de difficulté. Ils en pénétroient les conſéquences, &

voyoient, dit Comines, en quel état étoit tombé le Peuple de France par de ſemblables conceſſions faites à ſes Rois. 1471.

Le Duc profita de cette premiere pour en obtenir tous les ans de plus grandes. Il porta juſqu'à 500 mille écus les 120 qu'on lui avoit accordés, & entretint toujours ſur pied un très-grand nombre de gens de guerre à la charge de ſes peuples : ces troupes ſoudoyées ſont la ſureté & la gloire des Etats ſous un Prince ſage & habile ; mais ſi c'eſt un imprudent ou un ambitieux, s'il laiſſe des enfans mineurs ſous des Régens intéreſſés, l'uſage de ces troupes devient pernicieux aux Sujets, & quelquefois aux Princes mêmes.

Nouvelles négociations pour le mariage de Monſieur.

On apprit avec joie ces nouvelles en Guyenne, & les Alliés profiterent des diſpoſitions du Duc pour l'engager dans leurs in-

1471. térêts. Ils avoient un motif plus preſſant & plus ſûr pour s'aſſûrer de ce Prince. C'étoit d'obtenir de lui pour Monſieur la Princeſſe de Bourgogne, mariage tant de fois propoſé de part & d'autre. Monſieur avoit reconnu dans la derniere guerre le ridicule d'y contraindre le Duc par la voye des armes, il revint à la négociation.

Il étoit naturel que le Duc agréât une alliance qu'il avoit paru ſouvent déſirer. Iſſu du ſang Royal de France, il ſembloit que la Nature dût lui inſpirer d'élever ſa maiſon en y réuniſſant ce qu'il en avoit reçu, & tant de Provinces que lui ou ſes peres y avoient jointes; mais la gloire de la Nation touchoit peu ce Prince. Soit qu'il eſpérât avoir encore des fils, ſoit qu'il n'écoutât qu'une ambition effrenée, qui lui faiſoit former des projets ſi vaſtes, que ſa

*Com. l. 3. c. 3.*

vie quelque longue qu'elle eût pu être, n'eût pas ſuffi pour leur exécution; la moitié même de l'Europe eût à peine aſſouvi ſes deſirs. Son génie étoit hardi, ſon humeur laborieuſe, ſa conſtitution robuſte, il poſſédoit de grands Etats, avoit ſur pied des troupes nombreuſes & beaucoup d'argent dans ſon tréſor, mais il manquoit de capacité & d'adreſſe. Ces deux défauts rendoient preſque inutiles tous les autres avantages qu'il poſſédoit. Envain un Souverain a-t'il tout ce qu'il faut pour conquérir, ſi la force du génie n'eſt le mobile des entrepriſes. Si aux talens du Duc de Bourgogne on eût joint le jugement profond & la grande pénétration du Roi, on en eût fait un Prince accompli. 1471.

Monſieur commença ſa nouvelle recherche immédiatement après la trève, d'abord par des Emiſſaires ſecrets que le Duc

1471. écoutoit avec plaiſir, & ſur les propoſitions deſquels il envoya pluſieurs Couriers à Monſieur. Les Miniſtres des deux Cours ſe prêterent avec ardeur à ces apparences flatteuſes; il y eut même des lettres écrites, le Duc paroiſſoit s'y engager. Son unique motif étoit de faire agir de concert avec lui toutes les forces de la Guyenne pour lui faire recouvrer Amiens & S. Quentin. Le Roi dès le mois d'Avril avoit réuni à ſa Couronne cette premiere Ville qui, comme capitale d'une Province étoit le rempart du Royaume. Mais le Duc s'en embarraſſoit peu, & comptoit bien le forcer de l'en déſunir auſſi facilement qu'il l'y avoit réunie.

*Com. l. 3. c. 8.*

*P. Anſelme.*

Enfin Monſieur envoya publiquement Poncet de la Riviere & d'Urfé demander la Princeſſe de Bourgogne, pendant que des Emiſſaires ſecrets d'un rang infé-

rieur faiſoient jouer divers reſſorts pour déterminer le Duc à l'accorder. Le Duc de Bretagne parut auſſi ſur la ſcène, & envoya à Lille l'Abbé de Bégard (*a*). Son inſtruction publique ne concernoit pas le mariage, mais on ne doutoit pas qu'il ne l'appuyât ſecretement; il repréſentoit aſſez vivement au Duc de Bourgogne que le Roi corrompoit tous les ſerviteurs de Monſieur; qu'il avoit fait depuis peu abbatre le Château de Coulonge entre Leitoure & Toulouſe, qui appartenoit à Jean Baron d'Eſtiſſac, l'un des Feudataires de Monſieur dans le pays d'Aunis; que Monſieur avoit bien ſenti ce grief, & que les Officiers du Roi faiſoient journellement pluſieurs autres entrepriſes ſur ſes frontieres. Il y avoit bien des gens perſuadés que l'appanage de Guyenne accordé à Mon- 1471.

(*a*) Vincent de Kerlao.

1471. ſieur avec tant de difficulté, auroit le même ſort que celui de Normandie, dont il avoit été dépouillé.

Le Duc donna audience aux Ambaſſadeurs, & parut diſpoſé à conclurre le mariage. Il entra avec chaleur dans les plaintes de Monſieur, & députa vers le Roi comme s'il eût voulu ſe rendre médiateur, & qu'il n'eût aucunes vues de rupture. Quoique le Roi ſentît la hardieſſe d'un ſujet qui vouloit s'immiſcer dans les affaires de ſa famille & de ſon Royaume, il prit le parti de diſſimuler. Comme il ne penſoit qu'à les amuſer tous, il répondit que Monſieur étoit l'auteur de ces troubles, & que ſes Officiers ne cherchoient qu'à étendre les limites de ſon apanage; que pour lui il étoit très-diſpoſé à l'en laiſſer jouir dans toute ſon étendue.

*P. Daniel.* En même tems il envoya du

Bouchage à Monſieur, pour le détourner de ce mariage. Le Roi avoit fort approché de lui du Bouchage, qui étoit ſelon ſon goût, & lui avoit depuis peu accordé pluſieurs confiſcations très-lucratives. 1471. *Marol. Genea. d'Amboiſe.*

Du Bouchage rappella à Monſieur la promeſſe autentique qu'il avoit faite au Roi, confirmée par un ſerment ſur la redoutable croix de S. Lo, de ne penſer jamais à ce mariage. Il y ajoûta que le Duc pouvoit encore avoir un fils, & que Sa Majeſté n'en ayant qu'un d'une ſi foible complexion, Monſieur pouvoit d'un moment à l'autre devenir héritier préſomptif de l'Etat; qu'il avoit le plus grand des intérêts de n'en être pas regardé comme l'ennemi, en ſe jettant dans de nouvelles guerres, & en ſe brouillant irréconciliablement avec le Roi. *P. Daniel.*

D'un autre côté le Roi n'ou- *Com. l. 3. c. 8.*

1471. blioit rien pour détourner le Duc de cette alliance. Soins ſuperflus par la diſpoſition où étoit le Duc de ne marier jamais ſa fille ; mais le Roi l'ignoroit, & ne jugeoit que par les apparences. Elles étoient d'autant plus trompeuſes, que le Duc avoit toûjours ſur le cœur l'intrigue formée l'an paſſé pour le forcer à ce mariage.

*P. Daniel.* Le Duc pouſſé ſi vivement, n'ayant aucunes bonnes raiſons à oppoſer, parut conſentir au mariage ; ſes paroles furent ſi peu ambigues, que les Ambaſſadeurs de Monſieur lui en écrivirent comme d'une choſe ſûre. Ce Prince fit auſſi-tôt partir l'Evêque de Montauban pour aller à Rome obtenir la diſpenſe du Pape, les parties étoient de trois côtés enfans de couſins iſſus de germain.

Le Duc de Bourgogne ſe met en campagne. Le Duc commença d'aſſembler ſes troupes. Il ſe faiſoit à ſa Cour un manège tout-à-fait ſur-

prenant. On y traitoit en même-tems la paix & la guerre. Il avoit auprès de lui les Ambaſſadeurs du Roi, ceux de Monſieur & ceux du Duc de Bretagne : il leur faiſoit à tous un très-bon accueil, & les régaloit ſouvent ; il convint avec les premiers de tenir un Congrès à Roye, pour y terminer tous les différends qu'il avoit avec le Roi, & conclure une bonne paix. 1471. *Cro. ſcand.* *Cro. de 1400.*

Les Ambaſſadeurs de Monſieur & ceux du Duc de Bretagne, le preſſoient de leur côté de ſe mettre en campagne, afin que les deux Princes puſſent ſe déclarer ouvertement. Le Duc vouloit faire entrer les Anglois dans la Ligue, & remuoit à Londres ſes intelligences : les Alliés de Guyenne réprouvoient ce ſecours qui aliéneroit les cœurs des Peuples, à qui on vouloit perſuader que c'étoit en leur faveur qu'on repre- *Com. l. 3. c. 8.*

1471. noit les armes. Ils ſoutenoient au Duc qu'ils étoient aſſez forts ſans l'Etranger, & qu'il falloit éviter une union odieuſe. Le Duc prétendoit que leur ſecours n'attireroit point de haine ſur lui, qu'il ne ſe joindroit pas ouvertement avec eux, & qu'il ſe contenteroit de les favoriſer par diverſion.

Le Duc étoit dans une grande erreur. Le Roi Edouard ne l'aimoit point. Il étoit peu diſpoſé à rompre à ſa conſidération avec la France, & tout ſon Conſeil prévenu comme lui du prochain mariage de Monſieur avec la Princeſſe de Bourgogne, n'avoit d'attention qu'à faire tous ſes efforts pour y mettre obſtacle. Ils voyoient le Dauphin d'une ſanté chancelante, & que Monſieur qui devoit ſuccéder au Roi, joindroit à la Monarchie les Pays-Bas & les deux Bourgognes, dont il for-

meroit une Puiſſance capable d'opprimer l'Angleterre. 1471.

Le Duc les aſſuroit envain qu'il ne penſoit point à ce mariage. Ils s'opiniâtroient à lui croire plus de droiture & de bonne foi, ou en le ſuppoſant fourbe & trompeur, ils appréhendoient de devenir ſa dupe à leur tour. *Il fit* de vains efforts pour en tirer du ſecours; le Roi Edouard penchoit à concourir avec le Roi à la rupture de ce mariage.

D'Urfé étoit charmé que le Duc ſe déſabuſât du ſecours des Anglois. Il le preſſoit de ſe mettre en campagne, & l'aſſuroit que Monſieur avoit par tout des Partiſans qui répondoient du ſuccès. Un jour qu'il parloit au Duc avec le plus de vivacité, ce Prince appella Comines auprès d'une fenêtre, & lui dit: *D'Urfé me preſſe d'entrer en France avec ce que j'ai de troupes ſur pied. Croyez-vous*

1471. *que j'y puiſſe faire des progrès conſidérables.* Comines répondit en riant qu'il ne le croyoit pas. Le Duc répliqua ſur le même ton : *J'aime mieux l'avantage de la France que d'Urſé ne penſe. Car au lieu d'un Roi je voudrois qu'il y en eût ſix.*

*P. Anſelme.* On reçut des nouvelles de Guyenne que le Roi y aſſembloit une armée, qu'il y avoit déja des troupes aux environs de Saintes & de S. Jean d'Angely. D'un autre côté Gaucour s'étoit jetté dans la ville d'Amiens avec des proviſions abondantes, & la faiſoit fortifier. Cette conduite fixa l'irréſolution du Duc ; quoique la trêve ne dût expirer qu'au mois de Mai, il prétendit que les démarches du Roi la rompoient. Il ſe rendit à Arras, enſuite aux environs des Villes de Somme. Il y fit la revue de ſon armée, qui étoit une preuve évidente de la puiſſance

*Com. ibid.*

& de l'opulence du Prince qui l'avoit miſe ſur pied. On y comptoit 1200 Lances d'ordonnance, fournies chacune de trois Archers. Les hommes paroiſſoient d'élite. Ils étoient ſuperbement vêtus, les chevaux de prix, le tout rangé dans le plus bel ordre. Ils étoient diviſés en 120 Compagnies, chacune avoit ſon Capitaine, ſon Lieutenant & ſon Enſeigne, tous gens de marque & de nom. Il régnoit dans cette armée une exacte diſcipline, & elle étoit régulierement payée. L'Infanterie étoit proportionnée à cette nombreuſe Cavalerie. 1471.

Tout brave qu'étoit le Roi, quelques forces qu'il pût oppoſer à ſon ennemi, il fut effrayé du danger, & réſolut de conjurer la tempête à quelque prix que ce fût, ſuivant ſa maxime de ne ſe commettre jamais avec la fortune, & de ne rien donner au hazard, mais

Traité de Crotoy.

*Preuv. du troiſiéme livre des mémoires de Com.*

*Com. l. 3. c. 9.*

de devoir toujours le ſuccès à ſon
1471. adreſſe & à ſa conduite. Depuis le mois d'Août il n'avoit pas ceſſé d'amuſer le Duc par de feintes négociations, & par une foule de propoſitions qu'il ſubſtituoit les unes aux autres. Il avoit envoyé pluſieurs Agens pour traiter; Craon, Doriole (*a*) & le Roux (*b*)
*Cro. ſcand.* s'étoient tenus long-tems auprès du Duc, & avoient fait trois voyages à ſon camp depuis qu'il s'y étoit rendu. Ils preſſoient ou retardoient la négociation à proportion des préparatifs du Duc, qui vouloit abſolument que le Roi lui rendît Amiens, S. Quentin & les autres places qu'on lui avoit enlevées l'année précédente.

Le Roi ne pouvoit ſe réſoudre à s'en déſaiſir. C'étoit le boule-

(*a*) Pierre Doriole, Général de Finances, & qui avoit un Brevet pour exercer une Charge de Maître des Comptes juſqu'a ce qu'il y en eût eû une de vacante. *P. Anſeme.*

(*b*) Olivier le Roux, Maître des Comptes. *Cro. ſcand.*

vard de ſon Royaume : en rendant Amiens, Paris redevenoit frontiere. Enfin lorſque le péril devint preſſant, qu'il vit une armée formidable prête d'agir ; lorſqu'il conſidéra qu'elle n'étoit qu'une portion des forces du Duc de Bourgogne, qui en pouvoit mettre ſur pied pluſieurs autres auſſi nombreuſes : que Monſieur & tous les Princes de Guyenne étoient déja en mouvement ; que le Duc de Bretagne ſe déclareroit pour eux, qu'ils avoient tous peut-être des intelligences juſques dans le cœur de l'Etat, & avec la plûpart de ſes Miniſtres, dont il ne ſe défioit que trop, il ſe rappella le ſouvenir de la guerre du bien public, & ne balança pas d'y apporter le même reméde. 1471.

*Preuv. du troiſ. livre.*

Il envoya des pouvoirs en bonne forme à ſes Ambaſſadeurs, pour ſigner la paix aux conditions qu'impoſoit le Duc. On s'a.. m-

1471. bla dans le château du Crotoy. On eſt bien-tôt d'accord lorſqu'une des parties eſt à la diſcrétion de l'autre : on conclut en peu de jours le Traité, il fut ſigné le 3. d'Octobre par tous les Plénipotentiaites.

Il contenoit 8. articles. 1°. Une abolition du paſſé.

2°. La reſtitution d'Amiens, de S. Quentin, de la Prevôté de Vimeu, de Roye, de Mondidier, & des dépendances du Peronnois.

3°. On ſe relâchoit de part & d'autre ſur la reſtitution des meubles & des fruits.

4°. On exceptoit les meubles adhérens aux immeubles & qui ſeroient encore en nature.

5°. Le commerce étoit par tout rétabli.

6°. On annulloit tous Artêts & toutes Sentences rendues de part & d'autre.

7°.

7°. Chacun y comprenoit ſes Alliés, & leur donnoit un an pour être compris au Traité. Enfin on renouvelloit & on confirmoit les Traités d'Arras, de Conflans & de Peronne, pour ce qui concernoit les intérêts des deux Princes contractans. 1471.

Par une fineſſe réciproque, on convint que ce Traité demeureroit ſecret juſqu'à la ratification, chacun avoit les mêmes vûes. Le Duc ne vouloit ni décourager ſes Alliés, ni les empêcher d'entrer en action ; il n'ignoroit pas la ſituation des Alliés de Guyenne, & il comptoit, lorſqu'on lui auroit remis les places cédées, rentrer dans la querelle pour eux, & affoiblir de nouveau ſon ennemi, en leur procurant une entiere ſatisfaction. Ne doutant pas que ce Traité ne tranſpirât, il fit partir immédiatement après qu'il fut ſigné, des Couriers pour en inſtrui- *Du Tillet cronique.*

1471. re Monſieur, le Duc de Bretagne, & pour les aſſurer qu'il ne l'avoit conclu que pour recouvrer tant d'importantes places qu'on lui avoit ravies injuſtement, & les aſſûrer qu'il n'en étoit pas moins dans la réſolution de ſoutenir les Princes, & de reſter dans leur alliance.

Le Roi de ſon côté eſpéroit quelque accident imprévu, qui le diſpenſeroit de la ratification, qu'il n'étoit réſolu de faire qu'à l'extrémité. Le Connétable qui connoiſſoit le ſecret de ſes penſées, ſe fortifioit dans S. Quentin, déterminé à s'y défendre, & auſſi peu diſpoſé à la remettre au Roi qu'au Duc de Bourgogne. L'infidélité étoit pour lors la baze de tous les mouvemens de ces Princes, qui faiſoient ſervir à leurs intérêts les promeſſes & la foi des Traités les plus inviolables. Le génie & l'exemple du Roi ſembloient depuis long-tems les autoriſer.

C'étoit un deſſein bien hardi au Connétable, de prétendre garder S. Quentin au préjudice d'un Traité ſolemnel, conclu entre deux ſi puiſſans Princes, qu'il alloit par cette conduite offenſer également. Il faiſoit en même tems fortifier ſon Comté de S. Paul, & ſes autres places, comme s'il eût prétendu leur faire tête, & ſoutenir ſon entrepriſe par la force; mais il comptoit ne pas déplaire au Roi, & en être ſecrettement ſoutenu. Il avoit peu de choſes à ménager avec le Duc, qu'un dernier affront venoit de rendre irréconciliable. 1471. Le dementi du Connétable.

Avant la ſignature du Traité du Crotoy, on l'avoit entamé à Roye, où il s'étoit tenu un Congrès. Le Connétable s'y étoit rendu avec quelques autres Miniſtres du Roy. Le Chancelier du Duc & d'Imbercour y avoient diſcuté ſes intérêts. Dans la chaleur des *Com. l. 3. c. 11.*

1471. conférences, où les Miniſtres; par un zèle déplacé, ſe font un point d'honneur de ſoutenir leurs opinions, & ſe perſonnaliſent, il s'éleva une diſpute entre d'Imbercour & le Connétable qui lui donna un démenti. D'Imbercour, homme d'eſprit & de cœur, ſe poſſéda aſſez pour rentrer tout à coup dans le perſonnage de Miniſtre. Il lui dit que quelque grande que fût l'injure qu'il venoit de recevoir, il ne la mettoit pas ſur ſon compte, mais ſur celui du Roi, ſur la foi duquel il étoit venu négocier, & ſur le compte du Duc de Bourgogne, qu'il avoit l'honneur de repréſenter: qu'il s'en plaindroit au Roi, qu'il en feroit le rapport au Duc, & que c'étoit à eux d'en tirer raiſon.

Le Connétable, au plus haut point de la proſpérité, & trop fier pour faire des excuſes, négli-

gea de prévenir les ſuites de cette querelle, qui en eut de funeſtes pour lui. L'injure demeura gravée dans le cœur de ces deux Princes & de d'Imbercour, qui ne laiſſa pas, quoiqu'il eût proteſté de n'y prendre aucune part, d'en conſerver un reſſentiment éternel. 1471.

L'intérêt à qui tout céde, fit pour lors négliger aux deux Princes la réparation de cet affront. Le Duc ne croyoit jamais recouvrer aſſez tôt les Villes de Somme, & le Roi vouloit ſurtout éviter la guerre, dans la ſecrette eſpérance d'éluder l'exécution du Traité. Les événemens qui ſurvinrent en Guyenne, le favoriſérent. On n'en auroit pu aſſez admirer le hazard, ſi l'on n'avoit de fortes raiſons pour croire qu'ils avoient été preparés : c'eſt l'endroit de l'Hiſtoire de Louis XI. qui a le plus flétri ſa réputation.

Mort la Dame de Thouars.
Maladie de Monſieur.

1471. Monſieur attendoit impatiemment des nouvelles de la diſpenſe de Rome : toujours livré à ſa paſſion pour la Dame de Thouars, l'ambition ſeule cauſoit cette impatience. Le Roi n'avoit pu entamer la fidélité de cette Dame, qui le haïſſoit par des motifs d'intérêts, & qui étoit entiérement attachée à Monſieur. A ſon défaut il avoit tâché de corrompre la plûpart des autres Courtiſans. Leſcun avoit un Sécrétaire, qui étoit de ce nombre & qu'on avoit mis à la ſuite des Ambaſſadeurs de Monſieur, auprès du Duc de Bourgogne. Il ſe déroba d'auprès d'eux, vint trouver le Roi, découvrit tout ce qui s'étoit négocié à Lille pour le mariage & pour la Ligue. Il chargea même le Connétable, comme s'il eût été du complot, mais il y avoit dans cet article des faits contradictoires, qui firent douter le Roi de leur

*Cab. de L. XI.*

vérité, malgré ſon penchant à croire le mal. Il y a apparence qu'il renvoya le Sécrétaire auprès de ſes Maîtres. 1471.

Le Roi comptoit beaucoup plus ſur l'Abbé de S. Jean, (a) Confeſſeur de Monſieur, & qui s'étoit entierement vendu à Sa Majeſté. Quelque fortune que cet Abbé pût attendre du Roi, il y a lieu d'être étonné qu'il eût pris de pareils engagemens, vû le crédit qu'il avoit auprès de Monſieur qui l'aimoit, & avoit pour lui une grande confiance; mais l'Abbé de S. Jean ne voyoit qu'avec fureur le pouvoir de la Dame de Thouars & celui de Leſcun, ſur l'eſprit de Monſieur. Sa jalouſe envie le porta juſqu'à la plus noire perfidie, il réſolut de ſacrifier ſon Maître, & ne balança point d'y joindre la Dame de Thouars. *D'Argentré.*

(a) Jean Faure du Verſois, Bénédictin, Abbé de ſaint Jean d'Angely.

1471. *Mezeray cron. abr.*

Il en trouva le moment dans une collation que Monſieur donnoit à ſa Maîtreſſe au commencement de l'automne, l'Abbé s'y trouva, & fit préſent à cette Dame d'une pêche de la plus rare beauté, prévoyant aſſez qu'elle en feroit part à ſon Amant. La Dame de Thouars, après avoir fait admirer la beauté de ce fruit au Prince, pela cette pêche, la trempa dans du vin, & en préſenta la moitié à Monſieur, qui la mangea en même tems que la Dame de Thouars mangeoit la ſienne.

*P. Faure Hiſt. Eccleſiaſt.*

La Dame de Thouars ſe trouva mal peu de tems après, & tomba dans des douleurs & des convulſions ſi violentes, qe'elle expira dans trois heures. Spectacle affreux pour un amant, d'autant plus que lui-même reſſentit en même tems des ſimptômes preſque ſemblables. Toute cette Cour

fut effrayée d'un accident si terrible & si prompt, le bruit même se répandit que Monsieur étoit mort; mais son tempérament beaucoup plus fort & plus robuste que celui de sa Maîtresse, combattit plus long-tems la force de ce venin, il tomba dans une dangereuse maladie, qui dégénéra en fievre quarte. 1471. *Cab. de L. XI.*

Sa fiévre lui donnant deux jours de relâche, il poursuivit le dessein de faire la guerre au Roi, & l'idée de son mariage nourrissoit toujours dans son cœur l'amour des grandeurs. De plus le voisinage de Damartin, armé sur ses frontieres, l'irritoit à tous les momens. Il se transporta à S. Jean d'Angely, soit pour changer d'air, soit pour être plus à portée d'avancer ses préparatifs, & de donner la main au Duc de Bretagne. Il exigea de tous les Seigneurs qui le suivoient un nouveau ser-

ment de fidélité, même contre le
1471. Roi. Presque tous le prêterent sans balancer. Le fils de Dampierre & quelques autres, refuserent d'entrer dans un pareil engagement, & prirent le parti de se retirer auprès du Roi.

Mort de la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne.

Dans le même tems Isabelle, Ducheſſe douairiere de Bourgogne, mourut à Aire le 17 Décembre. Elle étoit fille du Roi de Portugal D. Juan, & n'avoit pas eu de moins grandes qualités que ce Prince renommé. On l'appelloit dans les Etats de son fils *Madame la Grande*. Le 18. son corps revêtu de l'habit de saint François fut exposé en public. On l'embauma. Le Duc suivit la pompe funébre jusqu'à S. Omer, d'où le Seigneur de Ravestein acheva de conduire le convoi aux Chartreux de Gosnay où elle avoit choisi sa sépulture. Le Duc se mit en possession des Terres de

*Cro. de 1400.*

*Mem. de L. XI.*

ſon douaire, excepté de celle de Chauſſins & de la Peiriere dans l'Auſſonois, qu'il transféra à la Ducheſſe regnante, quoique le Roi eût le droit de les racheter moyennant 20 mille écus d'or; mais il ſçavoit que ce Prince n'oſeroit l'exercer. L'année ſuivante il fit tranſporter le corps de la Ducheſſe aux Chartreux de Dijon, ſépulture ordinaire des Princes de ſa maiſon. 1471. *P. Anſelme.*

Les affaires d'Angleterre & la derniere guerre de Bourgogne avoient empêché le Roi de ſecourir le Duc de Calabre (*a*) en Catalogne, quoiqu'il le lui eût promis & que ce fût ſon deſſein. Le Duc de Calabre, en attendant ce ſecours, n'avoit pas laiſſé de ſoutenir les affaires des Catalans par ſa valeur, par ſa con- Les François chaſſés de Catalogne. *Mariana.*

(*a*) Jean d'Anjou, Duc de Calabre & de Lorraine, fils unique de René, Roi de Sicile, oncle du Roi.

1471. duite, par les troupes qu'il avoit tirées de ſes Etats & de ceux de ſon pere. Il avoit même pris Gironne l'année précédente ; il comptoit porter ſes armes juſqu'en Arragon, lorſqu'il tomba dangereuſement malade à Barcelone. Il y mourut le 27 de Juillet, encore dans la force de ſon âge : Prince le plus accompli de ſon ſiécle, & à qui il ne manqua que la fortune pour être un conquérant. Il étoit veuf de Marie de Bourbon, fille de Charles I. Duc de Bourbon ; il ne laiſſa qu'un fils unique Nicolas d'Anjou, Marquis du Pont, déja âgé de 22. ans. Il laiſſa auſſi un fils naturel, Jean d'Anjou, qu'on appelloit le petit bâtard de Calabre. Il étoit né en Lorraine & y avoit été élevé par la Demoiſelle d'Heroual (*a*), qui en 1469. l'avoit en-

*P. Anſelme.*

(*a*) Guyonne, fille de Perette de Viliers, Dame d'Heroual.

voyé à ſon pere en Catalogne, où ce jeune homme s'étoit diſtingué ſous les yeux du Duc. 1471.

La mort du Duc de Calabre cauſa de grands changemens en Catalogne ; ſon fils prit les noms de Duc de Calabre, de Lorraine & même celui de Prince de Gironne, qui eſt le titre de l'héritier de la Couronne d'Arragon ; il déclara qu'il prétendoit marcher ſur les traces de ſon pere, & ſoutenir tous les droits du Roi René ſon ayeul. Les Catalans irréconciliables avec le Roi d'Arragon (*a*), perſiſtoient auſſi dans leur rébellion & ne vouloient jamais le reconnoître pour Souverain. Mais la jeuneſſe de ce nouveau Prince, ſon peu d'expérience & la vieilleſſe de ſon ayeul, inquiétoient les Catalans à qui il falloit de plus promptes & de plus grandes reſſources. *Mariana.*

(*a*) D. Juan II.

1471. Dans cette extrêmité ils députerent au Roi, lui offrirent leur Principauté & la Couronne d'Arragon comme au petit-fils d'une Infante d'Arragon (*a*). Le Roi, Prince le moins idéal qui fût au monde, n'accepta point leurs offres; il ne pouvoit, ni avec juſtice, ni avec honneur dépouiller le Roi René ſon oncle, & le nouveau Duc de Calabre qu'il avoit choiſi pour ſon gendre. Il exhorta ces peuples à leur demeurer fidéles, & promit ſeulement de les ſecourir.

Quelque affligés que fuſſent les Catalans, toujours ſoutenus par leur haine ils ſe préparerent à la guerre, & preſſerent le jeune Duc de venir ſe mettre à leur tête. Il fit ſes préparatifs pour ſe rendre auprès d'eux, mais ſes efforts ne répondirent pas à leurs beſoins.

(*a*) Dona Iolande, mere de Marie d'Anjou, mere du Roi.

Le Roi d'Arragon profitant de la conjoncture, investit Gironne qu'il somma inutilement, & de-là alla assiéger Saint-Adrien, petite Place sur le Beze, assez bien fortifiée. Ce fut D. Alphonse son fils naturel qui en fit le siége. Le petit bâtard de Calabre & Jean Galiot, l'un des Capitaines du feu Duc de Calabre, s'étoient enfermés dans Saint-Adrien. Les Barcelonnois se mirent en campagne pour faire lever ce siége. D. Alphonse alla au-devant d'eux & les tailla en piéces. Pour comble de disgrace le Roi d'Arragon qui marchoit pour renforcer son fils, survint dans la déroute, les coupa & les poursuivit jusqu'aux Ampuries. Ils étoient commandés par le Comte de Campobache, Seigneur Italien qui s'étoit attaché à la Maison d'Anjou, & qui passoit pour un bon Capitaine. Il s'enferma dans Peralada où 1471.

1471. le Roi d'Arragon l'inveſtit un peu légerement. Campobache fit une grande ſortie où il battit les Arragonois. Le Roi d'Arragon fut contraint de ſe ſauver & courut grand riſque de ſa vie. Ayant rallié & groſſi ſon armée, il revint de nouveau aſſiéger Peralada qu'il prit.

*Mariana.* Le nouveau Duc de Calabre ſuivi des troupes qu'il avoit pu aſſembler, & d'une nombreuſe Nobleſſe Françoiſe, s'étoit rendu à Barcelone, où il fut reçu avec les applaudiſſemens que méritoient le ſouvenir de ſon pere & de ſon propre mérite; mais il y étoit à peine arrivé que le Roi d'Arragon, enflé de ſes ſuccès paſſés, & avec toutes les forces de ſes Etats, vint l'y aſſiéger par mer & par terre. Le jeune Duc ſe ſignala par une belle & longue défenſe, ſe propoſant de s'enſevelir ſous les ruines de cette Ville

célebre. Son exemple encouragea & contint long-tems les assiégés. Mais n'espérant aucun secours & poussés aux plus grandes extrêmités, ils se lasserent enfin de tant de maux. 1471.

Le Roi d'Arragon en fut informé. Loin d'en profiter pour les presser & pour leur faire éprouver sa vengeance qu'ils n'avoient que trop méritée, il leur écrivit une lettre pleine de bonté & de tendresse, où, sans employer le style d'un vainqueur, il ne parloit qu'en Prince clément & en pere plutôt qu'en Roi. Ce peuple farouche s'amollit & résolut de rentrer dans le devoir. Le Duc de Calabre hors d'état de les sécourir & de se défendre lui-même, consentit à un Traité. Barcelonne rentra sous l'obéissance de son Prince légitime. Il y eut une amnistie générale sur la fin d'Octobre, tous leurs privi-

1471. léges furent confirmés; on ſtipula les ſauf-conduits néceſſaires pour le retour du Duc & des François dans leur pays. Le ſeul Comte de Pallars, le plus opiniâtre des rébelles en fut excepté; le Roi d'Arragon eut peut-être lieu de s'en repentir dans la ſuite, ce Seigneur s'étant retranché dans les gorges des Pirenées, où ſecouru des François, il ſe maintint longtems contre toute la puiſſance des Arragonnois.

Ainſi finit la guerre de Catalogne qui duroit depuis neuf ans, & qui eût fait courir riſque au Roi d'Arragon de ſa Couronne même, ſi le Roi trop occupé des troubles de ſon Royaume, eût pû donner des ſecours ſuffiſans aux Princes d'Anjou. Le Duc de Calabre revint dans ſes Etats ſans aucune flétriſſure pour ſa gloire: le ſuccès ne décidant pas toujours du courage & de la conduite.

Sur la fin de cette année Amedée IX. Duc de Savoye, beaufrere du Roi, tomba dans une langueur qui l'emporta. Il étoit né en 1435. Il avoit ſouvent des accès d'épilepſie qui le rendoient un objet de pitié. Né avec des mœurs douces, une grande vertu & la plus ſolide piété, ſes ſujets l'aimoient tendrement & avoient pour lui la plus haute vénération. Ses infirmités ne lui permettant pas de veiller aſſiduement au Gouvernement de ſes Etats, il s'en étoit repoſé ſur la Ducheſſe ſa femme (*a*), Princeſſe habile & dont le génie étoit naturellement porté aux plus grandes affaires. Les Princes, freres du Duc, n'avoient point approuvé ſa conduite, & avoient de tems en tems excité de grands mouvemens en Savoye. Il y en

1471.

*Secours envoyé au Duc de Savoye.*

*Guichenon hiſt. de Sav. Com. l. 5. c. 4. Puffend. hiſtoire de l'Europe.*

(*a*) Madame Iolande de France, ſœur de Louis XI.

arriva un cette année d'un bien
1471. plus grand éclat. Le Duc affoibli par ſes maux remit entierement le Gouvernement à la Ducheſſe & la nomma Regente, non-ſeulement pour gouverner pendant la minorité de Philibert, Prince de Piémont ſon ſucceſſeur, mais dès ce moment. La haute Nobleſſe ne put ſupporter d'être aſſujettie à une femme. Le Comte de Breſſe(*a*), l'un des freres du Duc, ſe mit à leur tête pour faire changer cette diſpoſition; ils le ſurprirent dans Montmelian, ſe ſaiſirent de ſa perſonne & le conduiſirent à Chambery. C'étoit le ſujet d'une longue guerre civile, ſi le Roi ne ſe fût déclaré pour ſa ſœur. Il envoya en Savoye une armée ſi ſupérieure aux forces des rebelles, qu'ils furent obligés de demander grace. Elle leur fut accor-

(*a*) Philippe de Savoye.

dée & le Duc fut mis en liberté. 1471.

Le Duc ſurvécut peu à cet événement. Il mourut le 30 de Mars de l'année 1472. laiſſant de Madame Iolande quatre fils, Philibert qui ſuccéda à ſon pere; Charles, Jacques & Louis, Comte de Genevois après ſon oncle.

Les troubles recommencerent au ſujet de la régence. La Ducheſſe la prétendoit en vertu de la diſpoſition de ſon mari, & comme mere du nouveau Duc. Les trois oncles (*a*) de ce jeune Prince la lui diſputoient, fondés ſur les droits de leur naiſſance, & ſur la nouveauté de l'exemple en Savoye. Le Roi & le Duc de Bourgogne ſe mirent eux-mêmes ſur les rangs, & y aſpirerent, l'un comme oncle du jeune Prince, l'autre comme parent & comme allié. Ces concurrences favoriſe-

(*a*) Les Comtes de Romont, de Breſſe, & le Comte de Génevois.

1471. rent la Ducheſſe, qui ſe fit confirmer la Régence par les Etats. Elle en fut à peine aſſurée qu'elle s'allia étroitement avec le Duc de Bourgogne, perſuadée que ſa protection lui ſeroit plus utile que celle du Roi, à qui elle ne ſe fioit pas, quoiqu'il fût ſon frere.

Le Roi ſentit vivement ce qu'il y avoit d'ingrat & de malhonnête dans ce procédé; il s'unit avec le Comte de Breſſe, pour traverſer la Régente dans les occaſions où leur intérêt commun l'exigeroit.

Amedée IX. mourut en odeur de ſainteté, les Peuples lui ont donné le ſurnom de bienheureux, ſurnom qui fut confirmé par les miracles qu'on prétend qui ſe firent à ſon tombeau. C'eſt le premier des Ducs de Savoye qui prit le nom de Roi de Chipre; il avoit deux titres pour le prendre. Le premier étoit une ceſſion, que lui fit de tous ſes droits dans la

ville de Rome en préſence du Pape & du Sacré College, la Reine Charlotte vers la fin de cette année : le ſecond étoit fondé ſur les droits du ſang, il étoit né d'Anne de Chipre, tante de cette Reine, & par conſéquent ſon héritier préſomptif. Cette Princeſſe, après avoir long-tems lutté avec la fortune, dont elle fut enfin abandonnée, ne mourut à Rome qu'en 1487. Jacques, (*a*) ſon frere naturel, lui avoit enlevé ſa Couronne en 1461. Après la mort du fils unique de cet uſurpateur, la République de Veniſe s'appropria ce Royaume, avec encore moins de droit; mais la force tient ſouvent lieu de loix aux Souverains ; après une conquête ils ne manquent ni de raiſons, ni de prétextes pour la juſtifier. 1471.

Les Ambaſſadeurs du Roi au- 1472. Pâques le 29 de Mars.

(*a*) Jacques III. fils de Jacques II. & de Catherine Cornaro, mort en 1474.

1472. Prorogation de la trêve avec le Duc de Bourgogne.

près du Duc de Bourgogne, ayant signé la paix au Crotoy, dès le 3 d'Octobre de l'année précédente, ce Prince s'étoit livré aux plus flatteuses idées. Il comptoit de recouvrer bientôt S. Quentin, Amiens, & de pouvoir suivre en liberté les vastes projets qu'il avoit formés. Cette signature fut suivie des fêtes que le Duc donna aux Ambassadeurs & à toute sa Cour. (a) Il y en avoit bien d'autres que ceux du Roi. Monsieur & le Duc de Bretagne y avoient les leurs. On y voyoit aussi ceux de la plûpart des Princes de l'Europe ; ce qui marquoit bien la grandeur du Duc: il les traitoit splendidement, il donnoit ses soins aux funérailles & aux honneurs funebres, qu'il vouloit qu'on rendît à la feue Duchesse, sa mere ; enfin il expédioit les différentes affaires, dont il traitoit avec les Princes d'Allemagne.

*Cro. de 1400. Preuv. du tom. 4. des Memoir. de Com. Cro. Scand.*

(a) Craon, Doriole & le Roux.

Tout

Tout le monde étoit ſurpris qu'on négligeât de part & d'autre, de conſommer le Traité du Crotoy, entrepris avec tant d'ardeur ; il y manquoit encore du côté du Duc le ſerment ſolemnel qu'il devoit faire pour ſon obſervation, & du côté du Roi la ratification & un pareil ſerment. Il y avoit du tems de reſte pour ces formalités; la trève ne finiſſoit que le 4 de Mai, mais les deux Princes le laiſſoient écouler exprès. Ils avoient l'un & l'autre de ſecrettes raiſons qu'une profonde politique leur ſuggéroit. 1472.

Le Duc avoit pénétré les cauſes de l'empreſſement du Roi pour la paix, & de ſa facilité à lui reſtituer ces deux importantes Places. La défiance où étoit entré Louis XI. contre ſes Généraux & contre ſes Miniſtres ; la crainte que Monſieur & le Duc de Bretagne ne l'attaquaſſent au

1472. moment que le Duc feroit une irruption en Picardie, à la tête d'une puiſſante armée, ce qu'il redoutoit d'autant plus que ſes forces étoient diſperſées ſur les frontieres de Guyenne & de Bretagne ſans oſer les rappeller. Toutes ces circonſtanoes faiſoient que le Duc ne ſe preſſoit pas de donner la derniere main au Traité, il éludoit toujours ſous différens prétextes avec les Ambaſſadeurs qui ne reſtoient à ſa Cour que pour le conſommer.

Com. l. 3. c. 9.

Les Ambaſſadeurs de leur côté laiſſoient couler le tems, n'étant point excités par le Roi. Ce Prince ne cédoit qu'avec douleur Amiens & Saint-Quentin, les deux boulevarts de ſon Royaume. Il apprenoit de jour en jour que la maladie de Monſieur empiroit. Si elle le conduiſoit à la mort, la France recouvroit tout d'un coup un calme profond; une

grande Province y étoit réunie, & le Roi plus puiſſant que jamais, étoit en état de donner la loi au Duc de Bourgogne. Ainſi il traînoit la négociation du Crotoy pour la terminer ou la rompre ſelon le cours de la maladie de Monſieur. 1472.

Il n'y avoit pas plus de bonne foi dans le procédé du Duc de Bourgogne. Il ignoroit le danger où étoit Monſieur, mais il n'avoit pas moins le deſſein de ne conclure le Traité que pour recouvrer les Places de Picardie; enſuite ſous différens prétextes ſoutenir hautement les Ducs de Guyenne & de Bretagne, pour forcer le Roi à les laiſſer jouir en paix de leurs Etats, & par-là reſſerrer ſa puiſſance redoutable aux uns & aux autres. On doit convenir qu'il y avoit plus de juſtice dans les projets du Roi, quoiqu'il n'y eût pas plus de ſincérité.

Ces délais artificieux durerent
1472. près de cinq mois. L'expiration de
Com. l. 3. la trève, qui finiſſoit le 4 de Mai,
9. obligea les Ambaſſadeurs de preſſer le Duc de ratifier le Traité. Le Duc ſigna ſans héſiter & fit le ſerment pour l'obſervation. Les Ambaſſadeurs le firent au nom du Roi; mais comme il falloit du tems pour qu'il le ratifiât, on prolongea la trève juſqu'au 5 de Juin.

Ce Traité paroiſſoit conſommé. Il n'y avoit aucune apparence que le Roi refuſât de le ratifier après l'avoir déſiré, & en avoir pourſuivi la concluſion d'abord avec tant d'ardeur. Malgré cette préſomption, les Ambaſſadeurs conſeillerent au Duc de ne pas congédier ſon armée, & de la tenir toujours ſur pied, juſqu'à ce que le Roi l'eût ratifié, & eût lui-même fait le ſerment ordinaire. Etoit-ce là des Miniſtres

fidéles? Le caractere de Louis XI. pouvoit-il même les juſtifier? Mais ils vouloient faire ſubſiſter le Traité, & y forcer le Roi dont ils connoiſſoient le génie vacillant, & toujours prêt à ne faire aucun cas de ſes engagemens, lorſque ſon avantage ne s'y rencontroit pas. 1472.

Les Ambaſſadeurs partirent du Crotoy pour aller porter le Traité au Roi qui étoit aux Montils-les-Tours. Le Duc les fit accompagner par Quingey, l'un de ſes Chambelans, & par Henri, l'un de ſes Ecuyers. Leur ordre public étoit d'être préſens à la ratification que le Roi devoit faire du Traité, au ſerment qui le devoit ſuivre, & d'en porter deux copies, l'une à Monſieur à Bordeaux, l'autre au Duc de Bretagne à Nantes; démarche que le Roi avoit exigée du Duc de Bourgogne: il vouloit que ces deux

1472. Princes fuſſent inſtruits par le Duc même de la concluſion de ce Traité ; qu'ils ne puſſent en douter, & que ſe voyant abandonnés du Duc, ils tombaſſent dans l'effroi & fuſſent diſpoſés à ſe ſoumettre aveuglément à ſes volontés. C'étoit Quingey qui devoit aller en Bretagne, & de-là rapporter à ſon maître la ratification du Roi.

Le Duc de Bourgogne tourna cette petite fineſſe du Roi contre lui. Henri eut ordre d'accompagner Quingey juſqu'à Nantes, il lui donna une inſtruction ſecrette. Henri étoit Pariſien, attaché à ſon ſervice & d'un eſprit délié. Cette inſtruction le chargeoit, lorſqu'il ſeroit à Nantes, d'obtenir une audience ſecrette du Duc de Bretagne, & de lui dire qu'il ne devoit pas s'allarmer du Traité du Crotoy : que le Duc de Bourgogne ne l'avoit ſigné que

pour recouvrer les Places de Picardie, dont le Roi s'étoit emparé au milieu de la paix ; mais que le Duc n'abandonneroit jamais, ni Monſieur, ni le Duc de Bretagne, qu'il iroit toujours les ſecourir en perſonne & avec toutes ſes forces : qu'auſſi-tôt que le Roi lui auroit remis les Places uſurpées, le Duc lui envoyeroit ſes Ambaſſadeurs pour le lui déclarer, & pour l'obliger à ne pas inquiéter ces deux Princes : que ſi le Roi perſiſtoit à les attaquer, le Duc ſe déclareroit pour eux & n'obſerveroit pas plus régulièrement le Traité du Crotoy que le Roi avoit obſervé les Traités de Conflans, de Saint-Maur & de Peronne : qu'il le forceroit de les exécuter, & à pardonner à Monſieur & au Duc de Bretagne, comme lui, Duc de Bourgugne, avoit pardonné au Comte de Nevers & au Connétable. 1472.

1472. Enfin que ce ſeroit à la tête d'une armée que le Duc feroit valoir ces raiſons.

Henri étoit encore chargé d'un paquet cacheté pour Quingey, qu'il ne devoit lui remettre qu'à Nantes. Ce paquet contenoit un ordre à Quingey de ſe rendre inceſſamment à Bordeaux, & de dire à Monſieur toutes les mêmes choſes que Henri avoit expoſées au Duc de Bretagne.

Sur ces manœuvres on pourra dire que tous ces Princes n'avoient aucune foi. Mais c'eſt rarement la vertu des Rois, ce l'étoit encore moins dans ce ſiécle qu'en un autre : en comparant ces Princes aux autres Souverains de l'Europe, ils étoient encore plus renommés & plus eſtimables, ſur-tout le Roi, doué d'une grande ſageſſe. On laiſſe à juger de la vertu & de la droiture des autres Rois.

Les Ambaſſadeurs & les deux Envoyés du Duc arriverent aux Montils vers la fin d'Avril. 1472.

Le Roi étoit en proie à bien des agitations, ſurtout par rapport à la maladie de Monſieur. Il ne laiſſoit pas d'expédier à l'ordinaire toutes les affaires du Royaume, & de mêler à ces diverſes occupations quelque acte de Religion. Ce fut alors qu'il ordonna qu'on ſonneroit à midi l'*Angelus*, & que chacun prieroit Dieu à genoux en ſaluant la Sainte Vierge par un *Ave Maria*, & en demandant la paix du Royaume. Mort d l'Evêque d Paris. *Cro. ſcan*

Le premier de Mai on fit à Paris pour cet établiſſement une Proceſſion générale, où Jean Brette, Docteur de Sorbonne, l'annonça dans ſon Sermon.

Ce jour même, Guillaume Chartier, Evêque de Paris, tom-

ba malade & mourut. C'étoit un
1472. Prélat ſçavant & pieux. Le peuple le regardoit comme un Saint, & couroit lui baiſer les pieds & les mains : le Roi qui ſe rappelloit la conduite de ce Prélat pendant le ſiége de Paris, écrivit amérement au Prevôt des Marchands en lui mandant que l'Evêque n'avoit jamais aimé le Royaume. Il vouloit même qu'on en fît mention dans une Epitaphe qu'il prétendoit faire mettre ſur ſa tombe : ce qui apparemment ne fut pas exécuté, à moins qu'on ne donne une interprétation ironique à celle qu'on y mit. Elle étoit conçûe en ces termes. Guillaume Chartier, Evêque de Paris, homme Saint, bonne perſonne & grand Clerc.

*Addition à l'Hiſt. de L. XI. c. 4.*

*Cro. ſcand. Notes ſur la Cron. ſcandal.*

A la ſollicitation du Roi, l'on élut en ſa place, Louis de Beaumont-la-Forêt, frere du Gouver-

neur d'Anjou, & très-agréable à ce Prince. Il n'eut ſes Bulles que quelques mois après, & ne fit ſon entrée dans Paris que le 7. de Février. 1472.

*Fin du Livre premier.*

## LIVRE DEUXIEME.

1472. Mort de Monſieur, Duc de Guyenne, frere unique du Roi.

*Mezeray abreg. chronol.*

IL ſe paſſoit en Guyenne d'étranges événemens. Après la mort de la Dame de Thouars, Monſieur, Duc de Guyenne, que ſa jeuneſſe avoit ſauvé, étoit retourné à Bordeaux, mais avec une ſanté chancelante, & qui loin de ſe rétablir s'affoibliſſoit tous les jours. On le regardoit comme frappé d'un mal incurable. Une Comette qu'on vit dans cette Ville ſur la fin de Décembre pendant 80. nuits, parut de mauvais augure au peuple ſuperſtitieux & ignorant. La langueur où ce Prince tomba étoit un préſage plus ſur & plus funeſte; mais il vouloit ſe flatter. Ignorant juſqu'où étoit porté la négociation du Crotoy, il formoit de grands projets & paroiſſoit très-aigri contre le Roi.

Chacun ajoutoit à ſes ſoupçons contre le Roi ſur la mort de la Dame de Thouars, & ſur le danger que Monſieur avoit couru. La Cour de ce Prince, malgré ſes infirmités, ne laiſſoit pas d'être brillante. On y voyoit un grand nombre de jeunes Seigneurs pleins de mérite. Leſcun étoit le premier Miniſtre; Morviliers avoit les Sceaux; Malicorne, Curton, d'Urfé & Poncet de la Riviere, partageoient la faveur de ce Prince. 1472. *Cab. de L. XI.* *Mem. de Com. t. 4.*

C'étoit moins l'ambition qui armoit Monſieur contre le Roi, que les mécontentemens qu'il en avoit, & peut-être les ſoupçons qu'avoit fait naître la mort de la Dame de Thouars. Malgré ſes infirmités il levoit des troupes de tous côtés dans ſon apanage pour entrer dans le cœur du Royaume; ces préparatifs de guerre allarmoient le Roi, qui pour ſa dé- *Com. l. 3 c. 9.*

fenſe (étant encore incertain de
1472. réuſſir dans la négociation du Crotoy) avoit envoyé Damartin avec une armée ſur les frontieres du Poitou. Damartin devoit la faire agir au premier mouvement que feroient les Généraux de Monſieur. Il avoit même des intelligences dans la Rochelle, où les ſerviteurs du Roi effrayés des progrès de la maladie de Monſieur, étoient en balance s'ils en ouvriroient les portes à Damartin.

Cette maladie devenoit plus dangereuſe de jour en jour. Les plus ſages, prévoyant qu'elle conduiroit ce Prince à la mort, n'étoient plus occupés qu'à traiter avec le Roi, qui de ſon côté, par des Emiſſaires ſecrets, n'oublioit rien pour les corrompre, ſur-tout ceux qui avoient le plus de talens. Curton (*a*) donna

*P. Anſelme.*

(*a*) Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton.

le premier exemple d'infidélité. Le Roi lui confirma tous les avantages que Monſieur lui avoit faits, le nomma Gouverneur & Sénéchal du Limouſin : prévoyance ſage aux yeux des politiques, mais qui ne fut pas goûtée de ceux qui ſe piquoient d'une certaine probité. Malicorne (*a*) imita Curton, aux conditions de tenir ſon Traité ſecret, & il reſta auprès de Monſieur. 1472. *Com. l. 3. c. 9.*

La maladie de ce Prince augmentoit toujours ; il ſentoit un feu dans les entrailles qui le dévoroit, & qui ſembloit être l'effet d'un poiſon également ſubtil & violent. Lorſqu'il avoit quelque relâche, il étoit en langueur ; les plus cruelles douleurs ſuccédoient à cet état de foibleſſe. La continuation de ſa fiévre-quarte en indiquant une cauſe naturelle, *Boulainviliers.* *Cab. de L. XI.*

(*a*) Jean Aubin, Seigneur de Malicorne, premier Chambelan de Monſieur.

1472. laiſſoit quelque eſpérance à ſes courtiſans. Enfin il s'affoiblit à un point, qu'on commença à deſeſpérer de ſa guériſon.

*Cro. ſcand.* Le Prince lui-même connut que ſa fin approchoit, & ne ſongea plus qu'à mourir en Prince chrétien. Alors il renonça à tous projets d'ambition & de vengeance; il ſe repentit d'avoir ſuivi les conſeils pernicieux qui avoient cauſé tant de troubles dans le Royaume. Il fit ſon teſtament le 24 d'Avril; il y reconnoiſſoit ſes fautes, il en demandoit pardon au Roi, & déclaroit qu'il lui pardonnoit de tout ſon cœur; il le prioit de payer ſes dettes, d'avoir ſoin de ſes domeſtiques & de faire prier Dieu pour lui; il choiſiſſoit ſa ſépulture dans l'Egliſe de S. André de Bordeaux. Pour marque d'une parfaite réconciliation, il mettoit le Roi à la tête de ſes Exécuteurs teſta-

mentaires ; les autres étoient, l'Archevêque de Bordeaux (*a*), Roland Coiffier, l'un des Confeſſeurs de Monſieur, Jean Meſchineau, ſon premier Chapelain, Malicorne, Gramont (*b*) & Lenoncour (*c*), ſes Chambelans. Alors il attendit aſſez tranquillement l'évenement de ſa maladie, non pas ſans quelque eſpérance, mais avec une entiere réſignation. 1472.

Dès le commencement de Mai, le Roi reçut aux Montils, une lettre de l'Abbé de Saint Jean, qui lui marquoit expreſſément que la maladie de Monſieur étoit incurable. Une pareille démarche d'un de ſes principaux domeſtiques, ne marquoit que trop qu'il étoit en relation avec le Roi; *Cab. de L. XI.*

(*a*) Artus de Montauban, Archevêque de Bordeaux.

(*b*) Roger, Seigneur de Gramont.

(*c*) Thierry de Lenoncour, Gouverneur de la Rochelle.

1472. intelligence qui ne faiſoit pas honneur à ce Prince, vû les ſoupçons qu'on avoit contre cet Abbé. On ne ſçait pourquoi Louis XI. rendit publique cette lettre, & en parut fort ſurpris, ſi ce n'eſt que par-là il vouloit faire entendre qu'il n'attendoit pas une pareille nouvelle de cet Abbé, & qu'il n'étoit en aucun commerce avec lui.

Toute la Guyenne étoit dans la douleur & dans la conſternation, de voir mourir à la fleur de ſa jeuneſſe, un Prince ſi aimable. Tout le monde étoit prévenu que ſa mort étoit violente; perſonne ne ſe cachoit d'en accuſer l'Abbé de S. Jean, & de dire aſſez haut, qu'il avoit empoiſonné le Prince, dans la même pêche qui avoit fait périr la Dame de Thouars.

*D'Argentré.* Leſcun étoit le plus déſeſpéré de cette mort funeſte; non-ſeulement il perdoit ſa fortune, & la

place de premier Miniſtre d'un maître qu'il gouvernoit entierement, mais encore il ſe voyoit prêt de tomber entre les mains du Roi, dont il étoit avec raiſon haï mortellement. Livré à la douleur & à la crainte, il profita de toute la puiſſance que lui laiſſoit encore la vie de Monſieur, pour venger ſa mort & pour s'aſſurer une retraite ; il fit préparer des bâtimens, pour ſe dérober en quittant la Guyenne, à la haine du Roi ; & tant ſur les bruits publics, qui chargeoient l'Abbé de S. Jean, que ſur les ſoupçons que Léſcun en avoit par lui-même, il fit arrêter cet Abbé, & un Ecuyer d'écurie de Monſieur, nommé Henri de la Roche, qui étoit dans la confidence de l'Abbé, & qu'on croyoit ſon complice.

1472.

*Com. l. 3. c. 11.*

*Mem. de Com. 1723. t. 4.*

Leſcun porta cette accuſation devant l'Archevêque de Bor-

*D'Argentré.*

1472. deaux, qui se transporta avec l'Inquisiteur (*a*) de la Foi & ses assistans, dans le lieu où étoïent ces deux accusés, qu'il interrogea juridiquement, en présence du Chancelier de Monsieur, de Jean de Chassaigne, second Président aux grands jours, & de deux Maîtres des Requêtes (*b*). Les deux accusés, qui ne doutoient point, s'ils nioient le crime, qu'on ne les appliquât à la question, & qui apparemment vouloient s'en éviter les tourmens, confessèrent l'un & l'autre qu'ils avoient empoisonné Monsieur, mais qu'ils l'avoient fait par l'ordre du Roi, qui leur avoit promis de les en récompenser, en leur donnant des charges, des dignités, des bénéfices.

(*a*) Roland le Croisce, Docteur en Théologie, Inquisiteur de la foi. Ses assistans, Nicolas Danti, Bachelier, & Jean Blet, Conseiller aux Grands Jours.

(*b*) Louis Blosset & Roger le Febvre, Maîtres des Requêtes de Monsieur.

On n'eut pas le tems d'inſtruire ce procès dans les formes ; Monſieur touchoit à ſa derniere heure. Leſcun prévit que ſa mort changeant toute la face des affaires, & rétabliſſant en Guyenne la puiſſance du Roi, alloit procurer l'impunité aux coupables. Ne pouvant plus rien pour ſon maître, il prit le parti de s'embarquer, & de les faire embarquer avec lui ; il ſe ſauva en Bretagne, il débarqua à Nantes, & fit mettre au Bouffay les deux priſonniers. 1472. *Com. l. 3. c. 11.* *D'Argentré.*

Monſieur mourut le 12 de Mai, & fut inhumé, comme il l'avoit ordonné, dans l'Egliſe de S. André de Bordeaux. L'affliction des peuples fut générale ; leur amour pour ce Prince, l'eſpérance qu'ils avoient conçue de voir rétablir leurs anciens Ducs, & d'être traités ſous leur gouvernement avec plus de douceur *P. Anſelme.*

& de bonté, les rendoient i
1472. conſolables. Ils avoient aſſez m
nifeſté ces flateuſes idées, da
les deux ſuperbes médaillons q
[r] *Mercure de France, Juin 1723.* avoient été frappés dans la vil
de Bordeaux, en l'honneur
ce Prince. On les voit encore e
tre les mains des Curieux. Le pr
mier repréſentoit le Duc, aſ
ſur un trône ſurmonté d'un da
Au pied du trône on avoit gra
les armes écartelées de Fran
& de Guyenne. On liſoit ces mo
dans la légende; *Deus judicii*
*tuum da Regi, & juſtitiam tu*
*filio Regis. Donnez, ô mon Die*
*votre jugement au Roi, & vo*
*juſtice au fils du Roi.* Sur le r
vers, Charles paroiſſoit armé
un cheval bardé, tenant dans
main droite une épée, & dans
gauche un papier roulé; ſ
caſque étoit ſurmonté d'une fle
de lys d'or; au bas il y avoit po
inſcription; *Deum invocabit,*

*invoquera Dieu ;* & autour, *Carolus, maximus Aquitanorum Dux, filius Regis Francorum. Charles, grand Duc de Guyenne, fils du Roi de France.* 1472.

Dans le ſecond médaillon, le Duc étoit repréſenté ayant la couronne ſur la tête, mettant un lion en piéces, & autour, *Carolus, Regis Francorum filius, Aquitanorum Dux. Charles, fils du Roi de France & Duc de Guyenne.* Dans le revers, on voyoit une croix chargée au milieu d'un écuſſon écartelé de France & de Guyenne. La légende, *Dominus Deus fortitudo mea & laus mea. Le Seigneur mon Dieu eſt ma force & l'objet de mes louanges.*

Ce Prince ne laiſſa que deux filles naturelles, Jeanne de Guyenne, qu'il avoit eue de la Dame de Thoüars ; elle ſe fit Religieuſe Dominiquaine, & fut ſucceſſivement Supérieure de Blaye & de *P. Anſelme.*

1472. Saint Perdou-la-Riviere, en Pe
rigord. Elle mourut en 1534. O
ne ſçait pas le nom de la ſeconde
née d'une autre maîtreſſe, & qu
épouſa en 1490, François Vo
vire, Seigneur de Rufé, Cor
ſeiller & Chambelan de Char
les VIII. Elle n'eut point d'en
fans.

Mort de l'Abbé de S. Jean. On a crû devoir interrompr
l'ordre de la chronologie, pou
rapporter tout de ſuite, ce qu
devint l'Abbé de S. Jean, ce fa
meux coupable, accuſé du plu
grand des crimes, mais qu'un
puiſſante protection, quoique ta
cite & indirecte, déroba à l'a
rêt qui devoit le manifeſter.

*D'Argentré.* Le Duc de Bretagne, qui avo
tant aimé Monſieur, & qui déſ
roit avec tant d'ardeur, que
mort fût vengée, fit nommer
Commiſſaires pour inſtruire l
procès de l'Abbé, Louis d'Am
boiſe, Evêque d'Angers, & l'Ab
b

bé de Sacierges. Dans l'interrogatoire qu'il ſubit devant eux, il fit les mêmes réponſes qu'il avoit faites à Bordeaux. Cet aveu ne ſuffiſoit pas, il falloit d'autres preuves pour confirmer ſa confeſſion; le procès traînoit en longueur. Il y a apparence qu'ils recouvrerent des preuves confirmatives, puiſqu'en Décembre 1474, on étoit prêt de rendre la Sentence. Mais le jour même qu'elle devoit ſe prononcer, l'Abbé fut trouvé mort dans ſa priſon. On dit qu'il avoit le col tors, le viſage & le corps tout noirs, & la langue qui lui ſortoit de la bouche. Il avoit été ſelon les uns frappé d'un coup de tonnerre, les autres diſoient que le diable lui avoit tordu le col. Tels étoient les diſcours du peuple, & le géolier même avoit rapporté aux Juges, qu'on entendoit ſouvent dans la priſon des hurlemens & des voix

1472.

*Mém. de Com. t. 4.*

*Mezeray abreg. chronol.*

*D'Argentré.*

1472. étrangeres. Les plus ſages jugerent que le Duc de Bretagne, à la ſollicitation du Roi, l'avoit fait étrangler, pour ſauver la réputation de ce Prince, & faire périr en même tems le criminel & la preuve du crime. Les longueurs qu'on apporta à l'inſtruction & au jugement de ce procès, ne laiſſerent preſque pas douter, que les Commiſſaires n'euſſent été gagnés par le Roi, qui après la mort de l'Abbé, leur ordonna de lui apporter toute la procédure, qu'il jetta lui-même au feu. Service que le Roi récompenſa magnifiquement, en comblant de graces & de dignités toute la maiſon d'Amboiſe, qui étoit auparavant dans une eſpéce de diſgrace; il procura à l'Evêque d'Angers, l'Evêché d'Alby, l'un des plus riches de France. Il fit élire Evêque de Montauban, George, frere du nouvel Evê-

*Hiſt. de la Maiſon d'Amb.*

que d'Alby, & il admit dans sa confidence, Chaumont (*a*) leur frere aîné, à qui il fit don du Comté de Brienne ; il l'éleva depuis aux plus grands honneurs. Sacierge fut fait Procureur-Général au grand Conseil, & depuis élû Evêque de Luçon. 1472. *D'Argentré.*

Tant de circonstances, la haine des deux freres, les guerres que Monsieur avoit excitées en France, & qu'il y vouloit renouveller, le caractere du Roi apprivoisé avec le crime ; enfin tant d'avantages que cette mort lui procuroit, acheverent de ternir la réputation de ce Prince. Presque personne ne douta qu'il ne fût l'auteur de ce crime. On doit cette justice à la vérité, qu'il n'y en eut pas de preuves convainquantes, & que tout se tourna en

(*a*) Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, fils de Pierre & d'Anne de Beuil, Comtesse de Sancerre.

1472. préſomptions, mais elles étoient extrêmement fortes. La confeſſion de l'Abbé de S. Jean, & celle de ſon complice, n'étoient pas une conviction. Il étoit vraiſemblable, qu'à l'abri de ce nom reſpectable & redoutable tout enſemble, ils eſpéroient étonner les Juges & ſe procurer l'impunité.

*Brantome, L. XI.* Le problême ceſſeroit, ſi l'on pouvoit ajouter foi à ce que Brantome rapporte lui avoir été raconté en 1590, par un vieux Chanoine de Clery, né en 1510, & qui pouvoit l'avoir appris des contemporains. Que Louis XI. faiſant ſa priere à Clery, devant le grand Autel dédié à Notre-Dame, & ſe croyant ſeul, avoit demandé pardon à la Sainte Vierge, de la mort de Monſieur; lui avoit repréſenté que ce Prince mettoit le Royaume en feu; avoit avoué qu'il l'avoit fait empoiſon-

ner par l'Abbé de S. Jean, & l'avoit ſuppliée, en lui promettant de riches offrandes, d'en obtenir pour lui le pardon de ſon divin Fils : qu'un fou de Monſieur, que le Roi avoit pris auprès de lui, caché derriere un pillier, avoit tout entendu, qu'il l'avoit répeté au Roi à ſon dîner en lui en faiſant même des reproches, & qu'il en avoit coûté la vie à ce fou que le Roi avoit fait mourir. 1472.

Cette anecdote eſt dépourvûe de toute vraiſemblance. Que le vieux Chanoine ait fait ce récit à Brantome, ce n'eſt toujours qu'un oui dire d'un évenement paſſé du moins cinquante-huit ans auparavant. Qui peut ſur un fondement ſi fragile, décider dans un cas ſi grave, de l'honneur & de la réputation d'un Roi ? Quoiqu'une priere ſi hors d'œuvre ne fût pas éloignée du caractere d'un

1472. Prince ſuperſtitieux, non plus que les promeſſes qu'il faiſoit à la Sainte Vierge, quelle apparence que Louis XI. ſe fût expliqué tout haut d'un crime qu'il n'oſoit ſe dire à lui-même? Enfin perſonne n'ignore que ceux qui jouent auprès des Rois le perſonnage de fou, ne ſont pas ſi inſenſés que d'aller expoſer leur vie, en leur diſant des choſes déſagréables & odieuſes. Fins courtiſans, ils ne ſongent qu'à plaire par de bons mots, ou par des malices ingénieuſes. On doit rejetter ce diſcours d'un Auteur crédule, & naturellement porté à la ſatyre contre les Rois.

*Cro. ſcand.* Il eſt vrai que Louis XI. avoit une dévotion ſinguliere à Notre-Dame de Clery. Il avoit ordonné cette année qu'on en rebâtît l'Egliſe tout à neuf, & l'ouvrage étoit déja commencé, lorſqu'un vent impétueux y porta le feu

d'un fourneau, où un plombier faiſoit chauffer ſes fers. Le feu tomba ſur la couverture de l'Egliſe, & la conſuma. Le Roi donna ordre qu'on recommençât le bâtiment qui fut bientôt dans ſa perfection. 1472.

Le Duc de Guyenne expiroit à peine, que Malicorne partit de Bordeaux & en porta la nouvelle au Roi avec une extrême diligence, manifeſtant par cette démarche, le traité ſecret qu'il avoit conclu avec ce Prince qui apprit aux Montils la mort de Monſieur le 14 Mai. Il manda ſur le champ Quingey, qu'il avoit amuſé depuis ſon arrivée ſous différens prétextes. Il lui dit qu'il ne pouvoit encore ratifier le traité du Crotoy, lui allégua pluſieurs raiſons, toutes aſſez mauvaiſes, & lui ordonna de retourner trouver le Duc de Bourgogne avec cette réponſe. Quingey qui avoit appris la mort

Dernier réunion de la Guyenne à la Couronne.

*Cro. ſcr*

de Monſieur, comprit aiſément
1472. la véritable raiſon qui faiſoit changer le Roi. Il reprit le chemin du Crotoy, mais il ſe fit précéder par un courier qu'il envoya au Duc, à qui il mandoit la mort de Monſieur. Ce courier fit encore plus de diligence que Malicorne, puiſqu'il arriva au Crotoy le 15.

C. 11. Après avoir congédié Quingey, le Roi partit pour la Guyenne avec ſa Maiſon, & ce qu'il avoit de troupes auprès de lui; il hâta extrêmement ſa marche. Il trouva cette Province preſque ſoumiſe. Damartin, avec l'armée qu'il commandoit dans l'Aunis, étoit entré en Guyenne à la premiere
Com. l. 3. c. 9. nouvelle de la mort de Monſieur, & avoit été reçu ſans aucune réſiſtance dans toutes les Villes. Le Roi étant le ſeul héritier néceſſaire, Damartin n'eut qu'à parcourir la Province & y donner ſes ordres.

Aux approches du Monarque, ceux des courtiſans & des domeſtiques de Monſieur, qui avoient offenſé le Roi, & qui le connoiſſoient inflexible, ſe hâterent de quitter Bordeaux & de chercher des aziles. D'Urfé & Poncet de la Riviere, que feu Monſieur avoit honorés de ſa plus intime confidence, & auxquels le Roi imputoit avec raiſon, tous les conſeils qu'avoit ſuivis ce Prince, furent des premiers à ſe ſauver. Yner & Hardy, deux Officiers ſubalternes de Monſieur, les imiterent. Ces deux derniers ſe retirerent auprès du Duc de Bourgogne. 1472. *C. 11.* *P. Anſelme.*

Le Roi étant arrivé à Bordeaux, ne trouva par tout que de la ſoumiſſion. Il réunit paiſiblement ce beau Duché à ſa Couronne. Il accueillit avec bonté tous ceux des domeſtiques de feu Monſieur, qui ſe préſenterent à lui, entr'au- *Com. l. 3. c. 11.*

tres Colmet qui avoit été Queux de ce Prince. Mais il ſévit contre Leſcun, d'Urfé & Poncet, ayant fait ſaiſir les appointemens du premier, & ayant exilé les autres. Il reçut en grace Villars, quoiqu'il eût été l'un des plus aſſidus courtiſans de feu Monſieur, & il lui confirma le don que ce Prince lui avoit fait du Comté de Fezenſac. Villars étoit un de ces agréables débauchés, qui ornent la table des Princes, en y portant la joie, les plaiſirs, & uniquement occupé à les multiplier. Incapable d'affaires, & ne ſe mêlant dans aucune intrigue, ſans enfans, il avoit vendu en 1469 ſon Comté de Villars. Il ne ſongeoit qu'à mener une vie douce & voluptueuſe; ces ſortes de gens n'étoient point redoutables à Louis XI. Il le fit premier Chambelan.

1472. *P. Anſelme.* *Com. l. 3. c. 11.* *P. Anſelme.*

*Com. l. 3. c. 12.* Le Roi fit quelque ſéjour à

Bordeaux, pour mettre ordre aux affaires de cette Province. Il ordonna au Parlement, transféré à Poitiers, de se rendre à Bordeaux où il le rétablit. De cette Ville il envoya ses ordres sur les frontieres de Picardie, pour s'opposer aux entreprises du Duc de Bourgogne, prévoyant assez quel seroit son ressentiment, sur son refus de ratifier le traité du Crotoy. 1472.

Ce Prince avoit appris avec une espéce de désespoir, la mort de Monsieur & la rupture du traité. Elles renversoient l'une & l'autre toutes ses espérances. La derniere le toucha plus sensiblement, elle le privoit de l'avantage présent de recouvrer les Villes de Picardie. Il donna tout à l'honneur & à la bienséance, il ne parut affligé que de la mort d'un Prince qu'il avoit aimé, & à qui il avoit paru vouloir donner sa

Le Duc de Bourgogne entreprend de venger la mort de Monsieur.

*Com. l. 3, c. 9.*

fille unique. Il ne balança pas à
1472. accuſer le Roi de la mort de ſon frere. Il ſouffrit que toute ſa Cour en parlât dans ces termes, & il ſe propoſa d'en être le vengeur.

L'idée que le Roi s'étoit moqué de lui, qu'il l'avoit joué dans la derniere négociation, attiſoit le feu de ſa vengeance. Ayant une puiſſante armée ſur pied, & toute prête à ſe mettre en mouvement, il réſolut de porter la guerre juſques dans le cœur de la France; il la voyoit comme dégarnie, par le beſoin que le Roi avoit eu de ſes troupes en Guyenne, où elles étoient encore, & d'où elles ne pouvoient pas revenir ſitôt.

*Hiſt. Eccl.* Il envoya des Ambaſſadeurs
*ii 1472.* en Eſpagne, pour engager cette Couronne à le ſeconder. Elle étoit diviſée en deux partis; celui de Ferdinand (*a*), & d'Iſabelle

(*a*) D. Ferdinand, Roi de Sicile, fils de D. Juan II. Roi d'Arragon, avoit épouſé

commençant d'y prendre le deſſus, le Cardinal Borgia (*a*), que les Ambaſſadeurs avoient apparemment gagné, y propoſa la ligue; mais des vûes auſſi vagues & auſſi chimériques, n'eurent pour ce Prince aucune ſuite avantageuſe. 1472.

Le nouveau Duc de Calabre s'unit étroitement avec le Duc de Bourgogne.

Rien n'échappa à la Cour de France, des diſpoſitions du Duc de Bourgogne, de ſes deſſeins, de la maniere injurieuſe dont il parloit du Roi, & permettoit que ſes Courtiſans en parlaſſent. On lui rendit bien le change à cette Cour. Les termes ne furent point ménagés ſur la réputation de ce Prince. L'inimitié devint comme perſonnelle entre le Roi & le Duc. Tous leurs Serviteurs y entrerent; ce n'étoit plus ni l'inté-

*Com. l. 5. c. 9.*

malgré D. Enrique IV. Dona Iſabelle, qui ſe prétendoit héritiere de Caſtille.

(*a*) Jean Borgia, Cardinal, Légat en Eſpagne.

rêt, ni la politique qui les ren-
1472. doient ennemis, c'étoit la paſſion
Cro. de & la haine.
1400. Le Duc acquit bientôt un allié
Cro. ſcand. plus ſolide que ces ſecours étran-
Mém. de gers & imaginaires ; allié qu'il
Com. t. 4. eſtima d'autant plus, que pour s'unir à lui, il s'étoit rendu irréconciliable avec le Roi. C'étoit le nouveau Duc de Calabre (*a*) qui venoit de ſuccéder à ſon pere aux Duchés de Lorraine & de Bar; ayant acquis de la réputation en Catalogne où il avoit accompagné ſon pere, il étoit après ſa mort revenu en Lorraine. C'étoit un Prince âgé ſeulement de 23. ans, beau & bienfait comme tous les Princes de la Maiſon d'Anjou; brave, généreux, & qui

(*a*) Nicolas d'Anjou, fils du Roi de Jéruſalem, de Sicile & d'Arragon, Duc d'Anjou, de Calabre, de Lorraine & de Bar, Prince de Gironne, Marquis de Pont. C'étoit les titres qu'il prenoit; il étoit fils de Jean, Duc de Calabre, & de Marie de Bourbon;

promettoit beaucoup. Il devoit hériter de la Provence & du Duché d'Anjou du Roi René, ſon ayeul, qui lui tranſmettoit auſſi ſes droits ſur les Royaumes de Naples & d'Arragon. Dans la vûe de les faire valoir & d'obtenir le ſecours de la France, le feu Duc de Calabre, ſon pere, avoit arrêté le mariage du jeune Prince avec Madame (*a*) & avoit fixé l'inconſtance du Roi en exigeant que la dot fût payée d'avance; elle l'avoit été, partie argent comptant, partie en fonds. Il ſembloit que ce projet d'alliance étoit indiſſoluble. S'il rompit, ce ne fut pas du côté du Roi. 1472. *Cro. ſcand.*

Le jeune Duc de Calabre refléchiſſant ſur tant d'efforts inutiles qu'avoit fait ſa Maiſon pour conquérir le Royaume de Naples, celui d'Arragon, & ſur les

(*a*) Madame Anne, fille aînée du Roi.

foibles ſecours que le Roi lui
1472. avoit donnés, ſe déſiſta tout d'un coup d'en pourſuivre les droits. Il renonça pareillement à ſon mariage avec Madame, tout glorieux qu'il paroiſſoit pour lui. Le parti qu'il prit, n'étoit pas l'effet d'un abbatement qui lui eût fait perdre l'eſpérance du Trône, mais la ſuite d'une ambition refléchie, peut-être plus qu'il ne convenoit à ſon âge.

La mort de Monſieur le délivroit de ſa concurrence pour le mariage de la Princeſſe de Bourgogne; il y aſpira ouvertement. Il n'ignoroit pas la haine mortelle du Duc de Bourgogne contre le Roi. Il étoit ſûr de plaire infiniment à ce Duc en rompant avec ce Prince; ſon âge convenoit à celui de la Princeſſe, la Lorraine & le Barois confinoient aux Etats du Duc, & en uniſſoient quelques-uns. La Provence ne pouvoit

manquer de lui appartenir un jour. Enfin en épouſant cette riche héritiere, il comptoit d'avoir alors des forces ſuffiſantes pour mettre ſur ſa tête les Couronnes dont ſa Maiſon pourſuivoit la conquête depuis ſi long-tems. 1472.

Dans ces vûes il ſe rendit ſur la fin de Mai de Nancy à Arras, où le Duc de Bourgogne étoit allé du Crotoy, & lui offrit ſes ſervices, ſon alliance, & en même-tems lui demanda la permiſſion de rechercher en mariage la Princeſſe ſa fille. Le Duc, charmé de la figure du jeune Prince & de tant de belles qualités qu'on admiroit en lui, témoigna une extrême joie de le voir. Il lui fit de grands honneurs, agréa ſa recherche pour la Princeſſe, & le défraya lui & toute ſa ſuite tant qu'il fut à Arras. Le jeune Prince de ſon côté lui prodigua les reſpects *Com. l. 3. c. 9.*

1472. & toutes les marques d'un entier dévouement.

*Cro. de 1400.* Peu de jours après les deux Princes conclurent une ligue en-

*Mém. de Com. t. 4.* vers & contre tous, excepté leurs alliés. Le Duc de Bourgogne mit au rang des ſiens les Rois de Naples & d'Arragon; le Duc de Calabre nomma le Roi de Sicile, ſon ayeul, l'Empereur & l'Electeur Palatin. Aucun des Princes ne fit mention du Roi.

Priſe & ſac de Nêle par le Duc de Bourgogne. Ce Traité ſigné, le Duc de Bourgogne ſe rendit le 4 de Juin à ſon armée campée près de Bapaume. C'étoit la plus belle qu'il eût encore mis ſur pied, & où la diſcipline militaire s'obſervoit le plus exactement. Il avoit pris des Romains le modéle de faire enfermer ſes troupes dans un camp retranché; il avoit fait un code militaire qui contenoit de très-belles Ordonnances; il falloit que tout

*Cro. de 1400. Com. l. 3. c. 9. Goulu, mémoires de Bourg.*

*Com. l. 6. c. 13.*

s'y conformât, Officiers & Soldats. Ce Prince étoit véritablement né pour la guerre, il en ſoutenoit tous les exercices avec une conſtance admirable. Levé le premier & couché le dernier, ſouvent ſans ſe deshabiller. Dans les occaſions il s'expoſoit à tout le danger, donnoit l'exemple aux Généraux & aux ſoldats. 1472.

L'hyver il ne ſe donnoit pas plus de repos. Sans favoris, ſans maîtreſſes, il ne penſoit qu'à amaſſer des fonds pour la campagne prochaine, qu'aux magaſins & aux proviſions pour faire ſubſiſter ſon armée. Il ſe levoit toujours à ſix heures, travailloit d'abord avec ſes Miniſtres, & donnoit enſuite audience aux Ambaſſadeurs.

Arrivé à ſon camp il donna les ordres pour le départ, & fut joint le cinq par le Duc de Calabre qui vouloit l'accompagner dans *Cro. de* 1400.

1472. cette expédition. Ils partirent avec l'armée, le Duc de Bourgogne tout brûlant de colére, toujours occupé du ſouvenir de la mort funeſte de Monſieur, de la perte d'Amiens, de Saint-Quentin & de la maniere dont le Roi l'avoit inſulté dans le Traité du Crotoy. Il donna ordre qu'on brûlât par tout où l'on paſſeroit, ce qu'il n'avoit jamais pratiqué & ce qui étoit peu digne de ſa généroſité. Cet ordre ne fut que trop exécuté.

*Cab. de Louis XI.* Le Duc ne trouva aucun ennemi en Campagne qui lui pût réſiſter. Il n'avoit qu'à choiſir quelle place il lui convenoit d'attaquer. Le Roi en partant pour la Guyenne avoit chargé le Connétable du ſoin de défendre la Picardie. Ce premier Officier de la Couronne avoit été ravi de la rupture du Traité du Crotoy, elle lui aſſuroit la poſſeſſion de Saint-Quentin. Il avoit un intérêt per-

ſonnel au ſuccès de cette guerre. Mais que pouvoit-il faire à Creil où il étoit avec une poignée de ſoldats ? Il n'oſoit dégarnir les Villes frontieres, dont les garniſons ne l'euſſent point mis en état de paroître devant l'ennemi. Il ſe vit réduit à attendre du renfort, & réſolut ſeulement de ſuivre l'armée Bourguignone, de la cotoyer un peu de loin pour la contenir & pour profiter des occaſions s'il s'en préſentoit. 1472.

Il étoit naturel que le Duc commençât ſes exploits par le ſiége d'Amiens ou par celui de Saint-Quentin ; mais il ſçavoit qu'elles étoient bien fortifiées & qu'il y avoit de bonnes garniſons. Sa fureur ne s'accommodoit pas des longueurs d'un ſiége. Il la vouloit ſignaler par des expéditions rapides, pénétrer juſqu'au cœur de la France, rendre ſa vengeance mémorable ; il ſe flatoit même

1472. que les peuples y concourroient avec lui. Il faiſoit travailler à un manifeſte qu'il devoit adreſſer aux grandes Villes qu'il ſollicitoit de ſe joindre à lui.

*Cro. ſcand.* Le Duc paſſa la Somme à Brai, & entra dans le Santerre. Il

*Com. l. 3. c. 9.* envoya le bâtard de Bourgogne, ſon frere, avec l'avant-garde, pour s'emparer de Nêle, mauvaiſe petite place à deux lieues de Ham, ſur le ruiſſeau de l'Ignon, qui va ſe jetter dans la Somme entre Peronne & Noyon. La femme du Comte de Nêle y étoit. Le Connétable y avoit jetté 500 francs archers, de l'Iſle de France, commandés par le petit Picard, Gouverneur de Nêle. Cette médiocre garniſon, & la préſence de la Comteſſe, donnerent tant d'audace aux habitans, irrités des incendies qu'avoient commis les ſoldats Bourguignons, & qui craignoient un pareil traitement,

que le Bâtard les ayant envoyés sommer d'ouvrir leurs portes, ils tirerent sur le héraut & le tuerent; violement du droit des gens qui renchériſſoit ſur les excès de l'ennemi, & qui autoriſa le Duc à ne leur faire aucun quartier. 1472.

Le jour même, 11 de Juin, Nêle fut aſſiégé; il y eut quelques attaques, que ceux de la Ville ſoutinrent avec peine, étant tout découverts. Dès le lendemain le Gouverneur demanda à capituler. On convint d'une trêve, il vint au camp avec la Comteſſe ſous un ſauf-conduit, pour régler les conditions. Le Bâtard ne voulut accorder aux gens de guerre que la vie, & dit qu'ils laiſſeroient tous leurs effets & leurs armes; le petit Picard ne jugea pas à propos de ſigner cette capitulation, ſans la faire agréer aux Officiers & aux habitans. Il rentra dans ſa place avec la Com-

*Cro. ſcand.*

*Com. ibid.*

*Cro. ſcand.*

*Com. l. 3. c. 9.*

1472. teſſe ; lorſque les habitans le virent revenir ſans avoir rien conclu, ils crurent le traité rompu. La trêve ſubſiſtoit encore ; cependant ils tirerent ſur l'ennemi & tuerent deux Bourguignons. Le Bâtard indigné, ne voulut plus entendre à aucun traité. Il manda à la Comteſſe de Nêle de ſortir au plutôt avec ſa famille & ſes domeſtiques. A peine eut-elle profité de cette grace, qu'il commanda l'aſſaut général.

*Cro. ſcand.* Nêle fut emporté, même avec peu de réſiſtance, pluſieurs des Francs archers, comptant qu'on avoit capitulé, ayant quitté leurs armes. Il y eut un grand nombre de ſoldats & d'habitans tués, pluſieurs faits priſonniers & le Gouverneur. La Ville fut pillée. Ceux qui ſe ſauverent dans la grande Egliſe, ſe flaterent vainement d'y trouver un aſile. Le vainqueur les y pourſuivit, les y maſſacra

&

& les y dépouilla, comme ſi c'eût été un champ de bataille. Le Duc de Bourgogne qui étoit demeuré avec le reſte de ſon armée à trois lieues de Nêle, y arriva. Il entra à cheval dans l'Egliſe qu'il vit inondée de ſang & remplie de corps morts. Spectacle affreux pour un Prince Chrétien, mais qui ne rappella pas l'humanité du Duc. Il ſe contenta en faiſant le ſigne de la croix, de dire *qu'il voyoit un beau ſpectacle & qu'il avoit de bons bouchers.* 1472.

Le lendemain 13, il pouſſa la barbarie plus loin. Il fit pendre le Gouverneur & tous les priſonniers, uſant à leur égard de toute la rigueur du droit de la guerre. Il le porta même au-delà de ſes bornes, en faiſant couper le poing à quelques-uns. Pluſieurs de ſes ſoldats plus humains que lui, laiſſerent échapper par pitié leurs priſonniers. Le 14 il *Com. l. 3. c. 9.*

1472. fit démolir le Château & raſer les murailles de la Ville. On mit enſuite par ſon ordre le feu aux maiſons. Telle étoit la fureur de ce Prince, qui par la plus fauſſe idée qu'on puiſſe avoir de la généroſité & du point d'honneur, croyoit rendre immortelles à la poſtérité, les vengeances qu'il prétendoit tirer de la mort d'un ami, & des inſultes que lui avoit faites le Roi.

Le Duc prend Roye. Le Duc prit le chemin de Roye, qui n'eſt qu'à deux lieues de Nêle, ſur l'une des ſources du Moreuil; la Ville n'eſt pas plus grande que Nêle, mais le Roi l'avoit bien fait fortifier. On y avoit fait entrer beaucoup de munitions de bouche & de guerre, ſur-tout force ſerpentines. On y avoit jetté 1500 francs, archers, & 200 lances de l'arriere-ban. Pierre Aubert, Bailly de Melun, en étoit Gouverneur,

*Cro ſcand.*

*Com. l. 3. c. 10.*

*Cro. ſcand.*

*Com. l. 3. c. 19.*

& avoit avec lui beaucoup de Nobleſſe ; Loiſel de Balagny, Gouverneur de Beauvais, Mouy & Rupembré ; il y avoit apparence que le Duc ne s'en rendroit pas facilement le maître. 1472.

Il arriva le 14 de Juin devant la place, où le Duc de Calabre le vint joindre. L'artillerie commença de la foudroyer ſi furieuſement que les francs archers intimidés, & ayant devant les yeux le ſort de la garniſon de Nêle, ne jugerent pas à propos de s'y expoſer. Ils ſauterent tous de concert les murailles & allerent ſe rendre à l'ennemi. Le 16 à midi, Aubert capitula, & ſubit toutes les conditions que le Duc voulut lui impoſer. Elles portoient, que les équipages qu'on eſtimoit mille écus d'or, reſteroient à ſa diſpoſition ; que les Capitaines ſortiroient avec deux bidets & ſans leurs habits de guerre, les hommes d'armes *Cro. d* 1400. *Cro. ſcand* *Cro. d* 1400. *Cro. ſcand*

1472. avec un seul petit cheval, les archers à pied en pourpoint & le bâton blanc à la main. Le Duc vouloit aussi faire démenteler Roye ; mais il se laissa fléchir aux prieres des habitans qui lui étoient affectionnés, & encore à celles des Officiers des Châtellenies voisines. Il en fit réparer les bréches & y laissa garnison.

*Com. l. 3. c. 10.*

*Cro. de 1400.* De là il alla à Mondidier, qui lui appartenoit, & où il fit quelque séjour. Il en partit le 25, & prit sa route vers la Normandie, où le Duc de Bretagne avoit promis de le joindre. Ils comptoient qu'à l'aspect de l'union de leurs forces, toute cette grande Province se souleveroit : il campa le jour même à Harmenil, le 26 à Bois-du-Gard, le 27 à Thilien, & le 28 à S. Lucien, qui n'est qu'à environ une lieue de Beauvais.

*Com. l. 3. c. 10.*

Le Duc de Calabre accom-

Le Duc
e Calabre
ance la
rincesse
e Bourgo-
ne,

pagnoit le Duc de Bourgogne ; la négociation de ſon mariage avec la Princeſſe de Bourgogne ſe continuoit toujours. Il ſembloit que le Duc de Bourgogne eût enfin fixé ſes irréſolutions. Ce n'eſt pas qu'il ne la voulût marier, mais il prétendoit tirer de ce mariage, des avantages qui fiſſent acheter à ſon gendre futur ceux qu'il devoit retirer après la mort du Duc, de ſon opulente ſucceſſion. 1472.

Dès l'année 1469, il avoit agréé la recherche de Maximilien, Duc d'Autriche, fils unique de l'Empereur Féderic III. qui devoit ſuccéder à tous ſes Etats, & naturellement être élû Roi des Romains, pour parvenir un jour à l'Empire ; mais c'étoit pour ſa propre gloire, pour ſa propre élévation, qu'il avoit écouté les propoſitions de ce mariage ; quoiqu'il ne s'en fût *Mém. d Com. t. 4.*

1472. pas expliqué, il n'entendoit point qu'il ſe conclût à moins qu'il ne fût élû lui-même Roi des Romains : il vouloit que la Couronne Impériale fût miſe ſur ſa tête, avant de paſſer ſur celle de ſon gendre. Il agiſſoit ſecrettement à la Cour des Electeurs ; il avoit déja gagné le Roi de Bohême, George Podebrach, l'un des plus puiſſans & des plus habiles Princes d'Allemagne. Il s'étoit fait entr'eux un Traité ; le Roi de Bohême s'engageoit à faire élire Roi des Romains, le Duc, qui devoit reconnoître ce ſervice en lui donnant deux cens mille florins du Rhin, & l'inveſtiture du Comté de Catzénelboge.

Au milieu de ces eſpérances aſſez frivoles, étoit ſurvenue la recherche de feu Monſieur ; elle avoit été plus du goût du Duc, qui pouvoit ſe flatter (le Roi n'ayant point encore de fils) que

ſa fille ſeroit un jour Reine de France ; de plus il ſentoit une ſecrete joie de mortifier le Roi. Le Duc n'étoit cependant pas bien d'accord avec lui-même ; la naiſſance du Dauphin avoit refroidi extrêmement ſon inclination pour le frere du Roi. 1472.

La mort de Monſieur donna au Duc de nouvelles penſées : ſes négociations d'Allemagne avoient été interrompues ; il voyoit de grands obſtacles à les faire réuſſir. Dans cette ſituation, le Duc de Calabre vint le trouver à Arras. Tout parloit pour lui : les Duchés de Lorraine & de Bar, dont il étoit déja poſſeſſeur, & ſi fort à la bienſéance des Etats du Duc de Bourgogne ; ce Prince étoit auſſi héritier de la Provence, de l'Anjou, & avoit des droits légitimes ſur pluſieurs Couronnes.

Il permit au Duc de Calabre, d'aller rendre viſite à la Princeſſe *Cro. de* 1400.

1472. ſa fille, à qui il écrivit ſes intentions. Le Duc de Calabre arriva à Mons le 11 de Juin, & rendit ſes devoirs à la Princeſſe, qui ne put que ſe féliciter d'être deſtinée à un Prince ſi aimable, dont les mœurs étoient également douces & portées à la vertu. Le jeune Duc paſſa deux jours auprès d'elle, & ne la quitta qu'après avoir connu qu'elle ne déſapprouvoit pas le choix de ſon pere. Ce choix paroiſſoit ſi déterminé, qu'il conſentit que les deux partis ſe donnaſſent réciproquement une promeſſe de mariage. *Je vous promets, mon Couſin, que vous vivant je n'aurai jamais d'autre mari que vous. Je vous prends préſentement & promets vous prendre pour mon mari, comme je le fais, ſelon Dieu & ſelon le bon plaiſir & le conſentement de mon Seigneur & pere. Fait à Mons, le 13 de Juin 1472. Signé* MARIE. La promeſſe étoit con-

*Sur Com. tome 4.*

tre-ſignée de deux Sécretaires du Duc, & de deux Notaires. Celle du Prince étoit toute ſemblable, le nom & le ſexe ſeulement changés. Le Duc de Calabre revint enſuite rejoindre le Duc de Bourgogne à Roye, bien ſatisfait & rempli des plus douces eſpérances. 1472. *Cro. de l. co.*

L'armée du Duc continuoit ſa route vers la Normandie, où il comptoit d'être joint par le Duc de Bretagne. Le 28 de Juin elle paſſa preſque à la vûe de Beauvais. Créyecœur (*a*) qui commandoit l'avant-garde, permit à Monmartin de faire une courſe juſques aux portes de cette Ville, avec cent Lances, trois cens Archers, & de tenter même s'il ne pourroit pas la prendre d'emblée. Crevecœur ſçavoit qu'il n'y avoit point de troupes réglées en gar- *Siége de Beauvais par le Duc de Bourgogne.* *Com. l. 3. c. 10. P. Anſelme.*

(*a*) Guillaume de Crevecœur, Gouverneur d'Artois.

1472. niſon. Balagny qui en étoit Gouverneur, s'y étoit jetté en ſortant de Roye avec peu de monde, & n'y avoit trouvé que quelques gens de l'arriere-ban en aſſez petit nombre, & incapables de défendre la place.

*Voyage de Monconois.*

Beauvais, capitale du Beauvoiſis, & dont l'Evêque eſt le premier Comte & Pair Eccléſiaſtique, eſt une des Villes de France du ſecond rang, ſituée ſur le Térain qui en arroſe tout un côté. Ses rues ſont aſſez larges, elle a une place belle & vaſte, où ſe tient le marché : ſa Cathédrale dédiée à S. Pierre, eſt célebre par la régularité de ſa ſtructure, & par le grand nombre de reliques précieuſes qu'elle contient. Une autre petite riviere traverſe Beauvais, & contribue beaucoup à ſa commodité & à ſon ornement. Le Palais Epiſcopal eſt beau & fort ; mais les maiſons de la Ville

ne ſont que de bois, & cette Ville n'avoit aucune fortification. 1472.

L'entrepriſe de Crevecœur parut d'abord réuſſir. Monmartin emporta le Fauxbourg qui eſt du côté de la Picardie. Crevecœur en arrivant voulut faire eſcalader la place, mais ſes échelles ſe trouverent trop courtes, & en trop petit nombre. Comme on s'engage inſenſiblement à la guerre, il fit pointer deux piéces d'artillerie contre une des portes de la Ville. Elles y firent ſeulement une ouverture; les Bourguignons s'avancerent juſqu'à cette ouverture, ils y paſſoient leurs lances, où pour l'élargir ou pour intimider les Bourgeois. Ceux-ci faiſoient la même manœuvre, qui de part & d'autre étoit très infructueuſe. *Com. l. 3. c. 10.*

Crevecœur voyant le Fauxbourg pris, & cette porte entamée, dont il croyoit pouvoir fa-

1472. cilement augmenter l'ouverture ; manda au Duc ce qui ſe paſſoit, & que s'il vouloit venir avec le reſte de l'armée, il ſe rendroit maître de Beauvais. Le Duc ſe mit auſſi-tôt en marche.

Les deux partis chamailloient à l'ouverture de la porte entamée. Les Bourguignons s'efforçoient de la rompre, les Bourgeois dans la crainte qu'ils n'y réuſſiſſent, ſe firent apporter des flambeaux de cire, & les jettoient tout allumés au viſage de l'ennemi, qui forcé de s'éloigner, vit avec autant de ſurpriſe que d'allégreſſe, cet expédient tourner contre ceux mêmes qui ſe félicitoient de l'avoir trouvé. Le nombre de ces flambeaux mit le feu à la porte, l'embraſa & y excita bientôt un grand incendie.

Le Duc arriva avec le reſte de ſon armée, & attendit la fin de cet incendie, dans la penſée que

lorſqu'il ſeroit fini, Beauvais ſe rendroit, ou qu'il s'en empareroit aiſément. S'il eût voulu en rendre la priſe indubitable, il n'avoit qu'à faire paſſer le Térain à ſon armée, ce qui ne lui eût couté qu'un peu d'embarras, & ſe camper entre la Ville & Paris, d'où il eût fermé tout ſecours aux aſſiégés; mais il négligea cette précaution, toujours dans la perſuaſion que ce feu étant éteint, les Beauvoiſiens lui ouvriroient leurs portes: petite négligence qui eut de grandes ſuites. La guerre ne laiſſe point impunies les fautes les plus legeres. L'incendie de cette porte dura le reſte du jour. Vers le ſoir, le Duc fit approcher l'armée & la campa vis-à-vis Beauvais, mais de maniere qu'elle n'occupoit que le terrein du côté de la Picardie. 1472. *Cro. ſcank.*

La renommée porta bien vîte

1472. aux environs & dans les Villes voiſines, l'arrivée du Duc de Bourgogne devant Beauvais. Valſe (*a*) qui battoit la campagne avec dix Lances garnies, entra la nuit dans Beauvais ſans aucun obſtacle. Les Bourguignons ne s'en apperçurent pas : quelque médiocre que fût ce ſecours, il rehauſſa le courage de Loiſel & des habitans, qui malgré leur réſolution de ſe bien défendre, envoyoient l'impoſſibilité. Damartin qui étoit aux environs de Beauvais, envoya des ordres à tous les Gouverneurs des places voiſines, de jetter ce qu'ils pourroient de troupes dans Beauvais. Il donna auſſi avis de tout ce qui ſe paſſoit au Connétable, qui étoit à Creil où il formoit un camp & où il aſſembloit des troupes pour la défenſe de la Province.

*Com. l. 3. c. 10.*

*P. Anſelme.*

*Cab. de L. XI.*

(*a*) Guillaume de Valſe, Lieutenant du Sénéchal de Normandie.

Cette nuit même, le Duc de Bourgogne fit avancer l'artillerie pour battre la place, toujours persuadé qu'elle alloit se rendre. Elle eût en effet ouvert ses portes, si le 29 à la pointe du jour, Saint-Simon (*a*) ne fût entré dans la Ville avec deux Compagnies d'ordonnances, chacune de cent hommes, dont la sienne en étoit une. Ce renfort de près de mille chevaux rassurant les assiégés, les détermina à soutenir le siége & à se défendre vigoureusement. 1472. *P. Anselme Com. l. 3. c. 10.*

De son côté le Duc s'opiniâtra à cette conquête, qu'il regardoit comme certaine, & la disposition où il vit les assiégés, lui fit jurer dans sa colere, de faire brûler la Ville lorsqu'il l'auroit prise; mais il y trouva des obstacles imprévus. *Folard sur Polibe.*

On dressa les batteries, il vou- *Com. l. 3. c. 10.*

(*a*) Jean de Rouvroy, Seigneur de Saint-Simon.

1472. loit abſolument qu'on donnât l'aſſaut, ſa colére conſultant rarement la raiſon. Il y a lieu de croire que ſes Officiers Généraux l'en diſſuaderent, & qu'il y renonça par la conſidération du dernier ſecours entré dans la Ville. On recommença de la battre, & toujours dans l'idée de l'emporter d'emblée. La Ville n'étoit inveſtie que d'un côté. Il n'y avoit point de lignes, & l'entrée étoit toujours libre par l'Iſle de France. Le Duc croyoit que la bréche faite, rien ne réſiſteroit au grand nombre de ſes ſoldats. C'étoit un feu furieux. La terreur étoit répandue aux environs. L'effroi alla même juſqu'à Paris, & s'augmentoit par l'abſence du Roi qu'on croyoit fort occupé à l'extrêmité du Royaume, & par la proximité de l'ennemi qu'on voyoit preſque aux portes. Gaucour, Gouverneur de Paris, fit

*Cro. ſcand.*

redoubler le travail des fortifications de cette grande Ville commencées dès le 31 de Mai. 1472.

La crainte des Parisiens avoit commencé lorsque le Roi étoit parti pour la Guyenne. Son retour la dissipa. Ce Prince usa de la plus grande diligence pour arranger les affaires de cette Province sans en laisser d'indécises. Instruit à Bayonne des mouvemens du Duc de Bourgogne, & n'en sentant que trop les conséquences, il hâta son retour. Ayant laissé pour Gouverneur de Guyenne le Comte de Beaujeu, il partit & arriva aux Montils le 25 de Juin. Il y apprit la mort du Chancelier (*a*) arrivée à Paris le 23. & dès le 26. il nomma Pierre Doriole à cette grande dignité (*b*). Le Roi donna ses ordres pour

Le Roi revient de Guyenne.

*Not. sur Com. t. 4.*

*Com. l. 3 c. 11.*

*P. Anselme.*

*Com. preuv. du trois. livre.*

(*a*) Guillaume Jouvenel des Ursins, Baron de Trainel, né en 1400.

(*b*) Pierre Doriole, Chevalier, Seigneur de Loiré.

1472. accélerer la marche des troupes deſtinées à s'oppoſer au Duc de Bourgogne.

Continuation du ſiége de Beauvais.

Il continuoit le ſiége de Beauvais où ſon honneur ſembloit être engagé. Ses batteries avoient commencé de foudroyer la Ville dès le 29. & elles continuerent pendant onze jouts. Il falloit qu'elles fuſſent bien mal ſervies, puiſqu'elles furent ſi long-tems à faire bréche & qu'il n'y eut que quatre des aſſiégés de tués. Les murailles en étoient très-épaiſſes; ils avoient fait murer toutes leurs portes, & ils ne faiſoient plus de ſorties pour ne ſe pas expoſer à la fureur d'une ſi grande armée prête à les repouſſer.

*Cro. ſcand*

*Com. l. 3. c. 10.*

La Ville toujours libre du côté de Paris, les Royaliſtes eurent du tems de reſte pour y introduire du ſecours. Damartin y entra des premiers avec les ſoldats

qu'il commandoit. Le Connétable qui avoit ſon camp à Creil, à quatre lieues ſeulement de Beauvais, y aſſembloit des troupes & beaucoup de Nobleſſe dont il ſçut faire uſage. Il n'avoit que cent lances fournies, mais beaucoup de gens de pied : quantité de gens de qualité ſe rendirent auprès de lui, entr'autres les Maréchaux de Rohaut & de Loéhac, Cruſſol, Valeu, Mery de Croué, Salazar & Thevennes de Vignoles. Comme il n'eſpéroit pas faire un corps aſſez conſidérable pour marcher à l'ennemi en front de bandiere, il prit le parti d'envoyer ſucceſſivement dans Beauvais & cette Nobleſſe & ces gens de guerre. 1472. *Cro. ſcand.*

Les premiers jours il fit paſſer des troupes avec des charpentiers pour réparer les défenſes de la Ville. Enfin il y envoya le Maréchal de Rohaut avec Cruſſol, *Cab. de Louis XI.*

1472. *Cro. ſcand.* *Cab. de L. XI.* *Cro. ſcand.*

Guerin le Groing, Torcy, Beine ſon frere, le brave Salazar, Guillaume Valée & toute la Compagnie d'ordonnance du Seigneur de Beuil. Il y fit auſſi conduire de Saint-Quentin deux couleurines : de Paris on y fit aller des pionniers, des pics, des pelles, de la poudre, & ce qui n'étoit pas moins eſſentiel, des pieces de vin & des ſacs de farine. Peu de jours après Rupembré, l'un des Capitaines de la Ville, vint le 2. de Juillet ſolliciter un nouveau convoi qui partit ſous l'eſcorte de 60. Arbalêtriers commandés par le bâtard de Rochechouard. Il y avoit de l'artillerie, des arbalêtes, des traits & des vivres, tout y couroit des environs : tout compris, il ſe trouva dans Beauvais 14. mille hommes de troupes réglées, commandés par un Maréchal de France qui avoit ſous lui de vaillans Capi-

taines. C'étoit une extrême imprudence au Duc de Bourgogne de continuer ce ſiége; mais lorſqu'on n'a que ſa paſſion pour guide, on ne fait que heurter contre des écueils. Les aſſiégeans étoient ſans ceſſe harcelés par la garniſon d'Amiens, qui leur enlevoit quelquefois juſqu'à des piéces de canon. 1472. *Com. l. 3. c. 10.* *Cro. ſcand.*

Les courſes de cette garniſon & le voiſinage du Connétable à Creil, obligeoient l'armée Bourguignone à ſe tenir ſerrée, l'empêchoit d'aller chercher des fourages & des vivres; elle commença d'en manquer, le Duc n'avoit pas prévû une ſi longue réſiſtance, il avoit compté au contraire que le plat pays lui fourniroit, ou volontairement ou par force, la ſubſiſtance pour ſes troupes. Les vivres y devinrent ſi rares, qu'un pain de deux deniers y valoit juſqu'à trois ſols.

1472. L'artillerie faiſoit bréche, le Connétable qui prévoyoit un aſſaut général & qui doutoit qu'on pût le ſoutenir, étoit dans une grande perplexité. Il faiſoit venir de tems en tems à Creil quelques-uns des Officiers généraux qui s'y étoient jettés, & tenoit avec eux de fréquens conſeils. Pendant leur abſence il arriva d'Artois un grand convoi au camp des aſſiégeans qui y ramena l'abondance : les aſſiégés prétendirent que ſi ces Officiers euſſent été préſens, ils euſſent pu empêcher ce convoi d'arriver. Ils en murmurent, & ſur cette chimérique imagination, ils envoyerent à Paris un Député accuſer le Connétable d'intelligence avec les ennemis. On fit la faute dans le Conſeil d'écouter ces plaintes & de faire quelques procédures contre le Connétable. Il s'en plaignit au Roi, qui ayant beſoin de

lui, fit arrêter ce Député, & le lui envoya avec toutes les procédures pour ſe faire juſtice à lui-même. 1472.

La guerre ſe faiſant ouvertement entre le Roi & le Duc de Bourgogne, tout étoit en mouvement ſur les frontieres. Le Comte de Roucy, fils du Connétable, mais qui en qualité de vaſſal du Duc, ſuivoit ſes ordres & ſa fortune, ayant aſſemblé les troupes du Duché de Bourgogne, entra dans le Comté de Tonnerre & s'avança juſqu'à Joigny: un corps de troupes Françoiſes couvrit cette place & fit échouer l'entrepriſe de Roucy, qui tournant à droite conduiſit ſa petite armée en Champagne; il trouva la Province dégarnie, toute la Nobleſſe ayant couru à Creil; il brûla tous les Villages qui ſe rencontrerent ſur ſa route, & Hoſtilités en Bourgogne. *Cro. ſcand.*

1472. s'avança juſqu'aux portes de Troyes.

Les habitans d'Auxerre dans la vûe de piller pénétrerent juſqu'à Seignelay & Joigny. Plancy & le bâtard de Seignelay à la tête de 300. hommes, peut-être de ceux qui couvroient Joigny, les atteignirent & les attaquerent bruſquement : ces milices mal diſciplinées furent facilement enfoncées. Il y en eut 160. de tués & 80. faits priſonniers, le reſte ſe ſauva, quelques-uns ſe noyerent en paſſant les rivieres. Au commencement d'Août le Comte Dauphin ayant aſſemblé un corps de troupes réglées, fit à ſon tour le dégat en Bourgogne, & y brûla pluſieurs Villages en repréſailles des incendies qu'avoit ordonnés Roucy.

L'aſſaut général de Beauvais.

Après que l'artillerie eut foudroyé Beauvais pendant onze jours

jours & onze nuits, il y eut enfin une bréche raiſonnable, alors le Duc réſolut de donner l'aſſaut vis-à-vis la porte incendiée, qu'on appelloit la porte de l'Hôtel-Dieu. Il s'agiſſoit de combler les foſſés des deux côtés. Il s'en trouva un où l'eau n'étoit pas trop profonde. On le combla avec des clayes, des fagots & du merrain. Les troupes devoient porter avec elles des échelles pour eſcalader : rien n'y faiſoit obſtacle, tout ayant été renverſé, excepté une canoniere trop baſſe que l'artillerie n'avoit pû détruire. De l'autre côté de la porte, où le foſſé étoit trop profond, on fit un pont qui s'étendoit juſqu'à la bréche. 1472. *Com. l. 3. c. 10.* *Cro. ſcand.* *Com. ibid.*

Le Duc tint Conſeil de guerre le 8 de Juillet & fit réſoudre l'aſſaut par autorité, s'étant trouvé ſeul de ſon avis. Le ſoir quand il ſe retira dans ſa tente, il deman-

1472. da aux Seigneurs qui l'accompagnoient, s'ils croyoient que les assiégés soutinssent l'assaut. On lui répondit qu'ils le soutiendroient à la faveur de leur grand nombre, & qu'ils étoient en état de défendre la bréche comme une haye. Il leur répliqua en raillant, que le lendemain ils n'y trouveroient personne. Il ordonna des troupes pour relever ceux qui monteroient les premiers à l'assaut. Les assiégés se disposoient à une vigoureuse défense. Beyne (a) se chargea de défendre un côté de la porte brûlée avec sa compagnie d'ordonnance.

*Cro. scand.*

*Com. l. 3. c. 10.* Dès la pointe du jour du 9. les Bourguignons monterent à l'assaut en deux corps, le premier passa sur les fossés comblés, le second sur le pont où la foule fut si grande, qu'un vieux Cheva-

(a) Robert d'Estoutteville, Seigneur de Beyne, Prevôt de Paris.

lier, nommé le Seigneur d'Eſpivis, y fut étouffé. Ils furent reçus avec intrépidité, on combattit de part & d'autre avec une bravoure & une opiniâtreté incroyables. Du côté des foſſés où l'on alloit directement à la bréche, on ſe battit main à main. Beyne y fit des prodiges de valeur, l'ennemi ne put jamais gagner du terrein. De l'autre côté l'eſcalade réuſſit mieux, un Officier Bourguignon planta un étendart ſur le mur. On dit que la terreur s'étoit miſe parmi les aſſiégés & qu'un de leurs bataillons fut enfoncé : qu'alors pluſieurs femmes armées de pierres, portant dans des mortiers du feu grégeois & du plomb fondu, ſe préſenterent ſur la bréche: qu'elles jetterent ces matieres ſur les aſſiégeans : que Jeanne Hachette, la principale d'entr'elles & qui les commandoit, arracha l'éten-

1472.

*Mezerai.*

*Loiſel, hiſt. de Beauvais.*

1472. dart planté sur la bréche & le jetta dans le fossé avec l'Officier. Enfin qu'elles repoussèrent l'ennemi, qu'elles donnerent le tems aux assiégés de reprendre cœur & de revenir à leur poste.

On cite pour garans de la valeur de ces héroïnes le portrait de Hachette conservé dans l'Hôtel de Ville, l'exemption de taille dont jouit sa postérité, une procession qui se fait en action de graces dans Beauvais tous les ans le 10 de Juillet, & où les femmes ont la préséance; enfin des Lettres Patentes de Louis XI. qui pour récompenser le courage de ces braves femmes, permet à toutes celles de leur sexe de se parer le jour de leur nôces, ou quand il leur plaira, de tous les ornemens & de tous les joyaux réservés aux Dames du plus haut rang. Privilége assez frivole, & que les femmes, quand leur for-

tune le permet, prennent assez d'elles-mêmes & sans titre. 1472.

L'assaut dura sept heures & fut très-vif : les assiégés se défendirent par tout vaillamment & perdirent très-peu de monde. Les Bourguignons eurent de tués 120 hommes des plus braves de leur armée & plus de mille blessés. Le Duc voyant le mauvais succès de l'assaut, fit sonner la retraite vers les onze heures, ne voulant pas multiplier sa honte & ses pertes. Ce fut à l'escalade du mur où il perdit le plus de monde. *Cro. scand.* *Com. l. 3. c. 10.* *Cro. scand.*

Le lendemain il entra dans la Ville un grand convoi d'arbalêtes, de cordes & de poudre, que les Parisiens y envoyoient, conduit par Denis Hesselin, Prevôt des Marchands. Il y avoit des Chirurgiens pour traiter les blessés. Ce nouveau secours & le succès du jour précédent, donna *Cro. scand.* *Com. l. 3. c. 10.*

aux assiégés la hardiesse de faire
1472. une sortie, la nuit du 11 au 12. Elle n'étoit composée que de la Compagnie de Salazar qui étoit à la tête. Il se glissa le long des tentes des ennemis, & se trouva au point du jour bien avant dans leur camp. Il y répandit une telle terreur, qu'il y eut trois de leurs tentes brûlées ; ses soldats ne faisoient aucun quartier. Ils tuerent deux Seigneurs, malgré leurs offres de payer une bonne rançon. Ces soldats faisoient retentir l'air du cri de *vive Salazar*. Ils s'emparerent même de cinq piéces d'artillerie.

Toute l'armée Bourguignone s'ébranla, une partie tomba sur Salazar, qui songea à sa retraite, emmenant avec lui l'artillerie qu'il
*Com. ibid.* avoit gagnée. Sa troupe combattit en se retirant & blessa Jacques d'Orsoy, Maître de l'artillerie du Duc, brave Officier, qui mou-

rut peu après de ſes bleſſures. On ne ſçait ſi ce ne fut point en cette ſortie que Saint-Simon combattit Baudoin de Lanoy, un des Officiers Généraux du Duc. Salazar ſe trouva un peu preſſé ſur la fin de ſa retraite, & fut obligé de jetter dans les foſſés deux piéces d'artillerie, de celles qu'il avoit priſes. Il fut même bleſſé auſſi-bien que ſon cheval, de pluſieurs coups de piques. Mais enfin il rentra dans Beauvais, n'ayant perdu que deux perſonnes de marque, & ayant conſervé deux ſerpentines & un gros canon qu'on appelloit les douze Pairs : le Roi l'avoit perdu à la journée de Montl'hery, ſon cheval tomba mort comme Salazar entroit dans la Ville. 1472. *P. Anſelme. Cro ſcant.*

Le Duc de ſon côté reçut un grand convoi de toutes ſortes de munitions. Irrité de tant de revers, il prit le parti de rendre enfin pu- Manifeſte du Duc de Bourgogne.

blic le manifeſte qu'il avoit fait dreſſer dès le 6 de Juillet contre le Roi, au ſujet de la mort de Monſieur; il y fut encore excité par quelques-uns de ſes Miniſtres, qui croyoient le ſervir ſelon ſon humeur; il y détailloit la mort de ce Prince, comment l'Abbé de Saint-Jean & Henri de la Roche l'avoient procurée par le poiſon, à la ſollicitation & par les ordres du Roi, ainſi qu'ils l'avoient avoué à Nantes. Il en accuſoit le Roi ouvertement, & déclaroit qu'il avoit pris les armes pour venger cette mort cruelle. Il exhortoit tous les François à ſe joindre à lui & à le ſeconder. Le 16 il envoya des exemplaires de ce manifeſte à toutes les grandes Villes, qui n'y firent aucune attention, la mort de Monſieur les ayant toutes découragées.

1472. *Notes ſur les mém. de Com. t. 4.* *Com. l. 3. c. 9.* *Du Tillet.* *Not. ibid.* *Com. l. 3. c. 9.*

Levée du ſiége de Beauvais.

Le Duc de Bourgogne perſiſtoit à vouloir emporter Beauvais.

Il reconnut enfin la faute qu'il avoit faite, de ne pas paſſer le Térain pour inveſtir la Ville de tous côtés, & lui ôter toute communication avec Paris & les autres places. Il réſolut de prendre ce parti, & de loger la moitié de ſon armée au-delà de la riviere. Il tint un conſeil le 18; mais il ne trouva perſonne de ſon opinion. On lui remontra qu'il n'étoit plus tems de faire cette démarche, qu'il y avoit dans Beauvais plus de troupes qu'il ne falloit pour le défendre, & qu'il mettroit dans un danger évident la partie de ſon armée qui camperoit au-delà du Térain: que le Connétable ayant raſſemblé ſes forces, pourroit l'attaquer & la défaire avant qu'il pût la ſecourir. Il étoit ſi piqué, & naturellement ſi ferme dans ſes ſentimens, qu'on eut bien de la peine à le détourner de ſon deſ- 1472. *Cro. ſeanil.*

sein. Il se rendit enfin. Le 21 de
1472. Juillet les assiégés reçurent en-
Com. ibid. core un secours d'hommes, de munitions & de cent tonneaux de vin que leur envoyoit la Ville d'Orléans.

Le Duc leva enfin le siége, le 22 à trois heures du matin, dans un très-bel ordre. Il s'attendoit que les assiégés sortiroient pour attaquer son arriere-garde, & qu'il se dédommageroit du chagrin & de la honte que ce siége lui avoit causé en les taillant en piéces. Mais satisfaits d'être délivrés du danger qu'ils avoient couru, ils resterent renfermés dans leurs murailles.

Irruption du Duc de Bourgogne en Normandie.

L'espérance d'être joint en Normandie par le Duc de Bretagne, & de faire soulever cette Province, consola le Duc de Bourgogne de l'échec qu'il avoit reçu devant Beauvais. Le siége de cette Ville n'avoit été qu'une en-

Com. l. 3. c. 10.

trepriſe détachée du grand projet de l'union de leurs forces, qui eût encore une fois mis le Royaume en danger. Cette union avoit été concertée à la Cour des deux Princes par leurs Ambaſſadeurs avant la mort de Monſieur. Pour y parvenir, le Duc prit le chemin de la Normandie, continuant de brûler les villages & les bleds. Cette voie n'étoit pas celle qui pouvoit lui concilier les cœurs des peuples; mais il ne ſuivoit que les mouvemens de ſon dépit. 1472. *Cro ſcand.*

Après ſept jours de marche, où il n'y eut qu'un ſéjour à la Croix Raoul, il arriva ſous Eu au-delà de la Brêle, & l'inveſtit en même tems que Lanoy (*a*) avec un détachement, marcha à Saint-Valery; ces deux petites places ne firent aucune réſiſtance. Le Duc *Cro. de 1400.* *Com. l. 3. c. 10.*

(*a*) Baudouin de Lanoy, Chevalier de la Toiſon.

1472. Cro. de 1400.

séjourna dans son camp près d'Eu jusqu'au 9 d'Aout, pour laisser reposer son armée. Ce jour-là même le Duc de Calabre vint l'y joindre. Trois jours après il donna audience aux Ambassadeurs d'Ecosse.

Il devoit être bien dur au Roi, de voir son Royaume ravagé par un Vassal ; mais ce Prince comptoit presque toujours pour rien le présent, & portoit sans cesse ses vûes sur l'avenir. Le coup de partie étoit d'empêcher la jonction des deux Ducs. C'étoit tout son but, il prennoit de justes mesures pour y parvenir, laissant au Duc de Bourgogne le champ libre pour des courses infructueuses qui le rendoient odieux. Ce Prince n'étoit occupé qu'à éviter une bataille décisive, se rappellant toujours les risques de la journée de Montl'hery. De plus il se défioit de la plupart des Grands & du

Connétable lui-même, malgré la confiance qu'il avoit feint de lui donner pendant le ſiége de Beauvais. Ce Prince habile laiſſoit évaporer la colere du Duc de Bourgogne, dont l'armée ſe diſſipoit d'elle-même : conduite pleine de ſageſſe & qu'il mit toujours en œuvre en pareille occaſion. 1472.

Le Roi avoit chargé Thieuville (*a*) de ſe poſter avec un bon corps de troupes ſur les frontieres de Bretagne, pour couper la communication des deux Ducs & empêcher leur jonction. Molineaux (*b*) étoit en campagne avec l'arriere-ban de Normandie & ſa compagnie de cent-vingt lances. *Dict. Hiſt.* *P. Anſelme.* *Cro. ſcand.*

Le Connétable ſorti de ſon camp de Creil avec huit cens lan-

(*a*) Alain Goyon, Sire de Thieuville.

(*b*) Guillaume de Rouville, Seigneur de Molineaux, frere du Vice-Chancelier de Bretagne.

1472. ces fournies, ſuivoit le Duc à la piſte ſans trop s'approcher. Enfin Damartin avec un petit corps de troupes marchoit ſur les pas du Connétable, & peut-être avec ordre de l'obſerver. Il le joignit dans le pays de Caux, où ils ſe camperent entre Arques & Montiviliers. Le voiſinage de tous ces corps reſſerroit l'armée ennemie, & l'obligeoit à ne s'écarter qu'avec précaution.

*Cro. de 1400.* Le 17 d'Août le Duc ayant laiſſé garniſon dans Eu & dans Saint-Valeri, marcha vers Arques, accompagné du Duc de Calabre. Leur armée paſſa les *Cro. ſcand.* petites rivieres qui ſont entre Eu & Arques, & camperent ſous le *Cro. de 1400.* Château d'Arques. L'avant-garde prit la Ville & le Château, qui furent brûlés. Ils ſéjournerent dans ce camp juſqu'au 26, qu'ils s'avancerent vers Longueville qui ouvrit ſes portes. Le Château fut

pris & brûlé. Le 27 ils passerent la petite riviere qui est devant Cailly, & camperent sous cette petite Ville presqu'aux portes de Rouen. De là des détachemens prirent & brûlerent le Fay & Neuchâtel. On ne voyoit qu'incendie du plat pays, & de tous les villages des environs de cette grande Ville. 1472. *Cro. scand.*

Le Roi alloit à l'essentiel, & songeoit à détacher à quelque prix que ce fût, le Duc de Bretagne des intérêts du Duc de Bourgogne. Il avoit donné rendez-vous à ses meilleures troupes en Anjou, il y avoit mandé toutes les milices des Provinces voisines. Il s'y rendit lui-même vers la mi-Août, & se trouva à la tête de près de cinquante mille hommes, dont à la vérité il y avoit assez peu de troupes réglées. Au Pont de Cé, il reçut en grace tous les serviteurs de feu Monsieur, qui

Le Roi marche contre le Duc de Bretagne. *Cro. scand.*

*Com. l. 3. c. 11.*

1472. *D'Argentré.*

n'avoient pas offenſé le Roi irréconciliablement, & il en attacha pluſieurs à ſon ſervice. De-là s'étant mis à la tête de ſon armée, il s'avança juſqu'à la Guerche, premiere Ville de Bretagne, pour étonner le Duc par cette montre de ſa puiſſance.

Ce Prince avoit prévû l'orage, il avoit armé de ſon côté, & s'étoit venu camper pour défendre ſon pays juſqu'à Marcillé, avec ſes troupes que commandoit le Maréchal de Rieux (*a*); mais la diſproportion des forces étoit grande, le Duc n'étoit rien moins que Capitaine, il étoit d'un génie foible, vacillant, prêt à tourner au gré de ſes Miniſtres.

Malgré ces avantages le Roi ne voulut rien donner au hazard. Il ſe défioit de ſes Généraux, il craignoit peut-être encore que le

(*a*) Jean, Sire de Rieux, Maréchal de Bretagne.

Duc de Bourgogne ne franchît les barrieres qui l'arrêtoient au-delà de la Seine, & qu'il ne pénétrât juſqu'en Bretagne. Il prit le parti de tenter la négociation pour regagner le Duc de Bretagne : quoiqu'à la tête d'une ſi puiſſante armée, il n'eut point de honte (car chez lui la pudeur cédoit toujours à la politique) d'envoyer des Ambaſſadeurs au Duc pour lui offrir la paix s'il vouloit rentrer dans ſon devoir. 1472.

Ils eurent ordre de traiter ſurtout avec Leſcun, principal Conſeiller du Duc, le ſeul qui eût du ſens en Bretagne, & qu'il avoit ſi bon, qu'il étoit capable de faire échouer tous les projets du Roi. Ce Prince les chargea encore de ſonder Thieux & Landais qui avoient beaucoup de crédit auprès du Duc, quoiqu'ils en euſſent infiniment moins que Leſcun, à qui, ſans balancer, le Roi *Com. l. 3. c. 11.*

offrit la carte blanche tant pour
1472. lui que pour ſon maître.

P. Anſelme. Leſcun étoit de la Maiſon de Daidie en Guyenne, fils de Bertrand Daidie, Capitaine de cent hommes d'armes : il s'étoit élevé par les armes; mais c'étoit dans les négociations que ſon génie brilloit davantage. Il l'avoit ſolide & pénétrant. Si feu Monſieur, dont il avoit été premier Miniſtre, eût voulu ſuivre ſes conſeils, il eût déconcerté toutes les entrepriſes du Roi & l'eût jetté dans d'extrêmes embarras. Ce Prince redoutoit & haïſſoit Leſcun, qui prévoyant les ſuites de ſa haine, s'étoit hâté avant la mort de Monſieur, de fuir en Bretagne, où il avoit porté ſon reſſentiment & ſes conſeils.

Com. l. 3. c. 11. Le Roi malgré ſa haine connoiſſoit tout ce que valoit Leſcun & l'eſtimoit beaucoup. Il n'avoit pû s'empêcher de lui ſçavoir bon

gré d'avoir détourné Monſieur de l'alliance des Anglois, les autres Conféderés l'y excitoient fortement, & vouloient que pour les y engager il leur remît quelques Places de Normandie dans le tems que ce Prince en étoit le maître. Leſcun qui avoit le cœur François, qui ne vouloit pas rendre les deux freres irréconciliables, s'y oppoſa fortement, & ſon conſeil prévalut. Le Roi n'avoit pas oublié ce ſervice : comme il n'aimoit & ne haïſſoit que ſubordinément à ſes deſſeins, il n'héſita point à tout tenter pour regagner Leſcun & Thieux. 1472.

Thieux étoit petit-fils de ce célebre des Eſſarts (*a*), Prevôt de Paris ſous Charles VI. & dont la diſgrace avoit égalé la fortune. Auſſi adroit, mais plus ſage que ſon ayeul, il s'étoit inſinué dans *P. Anſelme.*

(*a*) Philippe des Eſſarts, Seigneur de Thieux.

1472. les bonnes graces du Roi qui l'avoit fait ſon Panetier & Gouverneur de Montils, à 300 livres d'appointement pour la garde de ſa ménagerie. Thieux s'étant apperçu de quelque refroidiſſement pour lui dans l'eſprit du Roi, & redoutant ſon caractere, quitta tous ces établiſſemens & ſe retira en Bretagne, aſyle de tous les mécontens, & où ils trouvoient de la ſureté & de l'emploi.

*Com. ibid.* Le Duc le reçut avec bonté, lui donna le Gouvernement du Comté de Montfort & une Charge de Maître d'Hôtel dans ſa Maiſon. Le Roi en eut du chagrin; dès qu'il eût perdu Thieux, il le regretta; il régloit ſon eſtime ſur ſa crainte & ſur le pouvoir où l'on étoit de lui nuire. Il vouloit & regagner Thieux & l'ôter au Duc de Bretagne. Ses Envoyés furent auſſi chargés de ſonder Landais, qui de Tailleur

*Mezeray abr. cron.*

de ce Prince étoit parvenu par son esprit & ses intrigues, à une place dans son Conseil, & à posséder sa confiance. 1472.

Lescun de son côté, las d'une vie errante, comptant peu sur la fermeté du Duc & flatté de l'espoir d'une grande fortune, écouta avec joie les propositions des Envoyés : son ascendant sur l'esprit du Prince l'en rendit maître, il le disposa à entrer en négociation, d'autant plus qu'il aimoit peu la guerre, & qu'il n'étoit occupé que du désir de rendre ses peuples heureux. Il fut résolu dans le Conseil du Duc, que malgré les anciens engagemens pris avec le Duc de Bourgogne, on entreroit en Traité avec le Roi. On nomma pour aller le trouver au pont de Cé, où il étoit retourné, Thieux & Guillaume de Suplainville. Ce dernier étoit chargé des pouvoirs de Lescun. *Com. l. 3. c. 11.*

1472. Ces Plénipotentiaires eurent peu de peine à réuſſir dans la négociation. Le Roi leur dit tout naturellement de demander ce qu'ils voudroient pour le Duc, pour eux, & qu'il leur ſeroit accordé. C'étoit dans ces occaſions que le Roi ne marchandoit pas, qu'il prévenoit juſqu'aux déſirs de ceux qu'il vouloit regagner. Il fut convenu qu'il y auroit avec le Duc de Bretagne une trêve générale juſqu'à ce qu'on fût convenu de la paix, & que le Roi lui donneroit une penſion de 80. mille francs.

*D'Argentré.*

*Com. l. 3. c. 11.*

Le Roi accorda à Leſcun une amniſtie générale, une Place de Conſeiller d'Etat, le fit ſon Chambelan, lui donna les deux Sénéchauſſés de Bordeaux & de Lannes, les gouvernemens particuliers du Château-Trompette, de Blaye, des deux Châteaux de Bayonne, de Dax, de Saint-Se-

ver, le collier de l'Ordre de Saint-Michel, ſix mille francs de penſion & 24 mille écus d'or payables en quatre ans. 1472.

C'étoit ainſi que le Roi ſe réconcilioit avec ſes ennemis, quand il croyoit lui convenir qu'ils fuſſent ſes amis ; il leur faiſoit tant de biens, qu'ils n'euſſent pû trouver de pareils avantages avec quelque Prince que ce fût.

Thieux eut la charge de Bailli de Meaux, celle de Grand-Maître des Eaux & Forêts, douze cens francs de penſion & quatre mille écus d'argent comptant. On ne parle point des conditions qu'on fit à Landais, qui n'étoit pas homme à s'oublier. Il y a apparence qu'on lui compta une ſomme d'argent. Le Roi donna des ſuretés pour l'exécution. On ſçavoit ſon exactitude dans ces ſortes d'affaires. De plus ces trois Miniſtres le tenoient toujours en reſpect, *D'Argentré.*

1472. comme maîtres de tourner à leur gré le Duc de Bretagne.

*Cab. de L. XI. c. 6.* Un quatriéme négociateur servît utilement le Roi auprès de ce Prince ; ce fut Morviliers, qui ayant été deſtitué de la Charge de Chancelier, s'étoit auſſi retiré en Bretagne. On fit ſa paix avec le Roi, & il eut permiſſion de revenir en France.

*Com. l. 3. c. 11.* Le Conſeil du Duc & tous les Seigneurs de ſa Cour applaudirent à cette trêve, aucun d'eux ne haïſſant la Monarchie, pluſieurs au contraire l'ayant bien ſervie. La trêve fut conclue le 10 de Septembre juſqu'au premier d'Avril, que les Commiſſaires convinrent qu'on ſe raſſembleroit à Senlis ou à Compiegne pour la convertir en une paix. La trêve devoit juſque-là demeurer ſecrette ; le Roi pour plus grande ſureté de l'exécution, ne congédia point ſon armée. Il la fit reſter en

*Mezeray abregé cronol.*

Poitou

Poitou, & y reſta lui-même, tant il lui étoit important de rompre l'union étroite, qui juſques-là avoit ſubſiſté entre les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. 1472.

Le Duc de Bourgogne ignoroit tout ce qui ſe paſſoit en Bretagne. Il étoit arrivé le 30 d'Août au delà de la Seine devant Rouen, toujours accompagné du Duc de Calabre, ſon futur gendre. Il comptoit que le Duc de Bretagne ſe ſeroit rendu avec ſes troupes en deçà de cette riviere. Rouen n'eût pû réſiſter à cette double puiſſance, & le reſte de la Normandie ſe ſeroit déclaré pour les Princes. Mais rien ne répondit à ſes eſpérances. Le 31 il fit ſommer les habitans de Rouen de lui donner paſſage; il vouloit, diſoit-il, aller en avant pour joindre ſon allié, qu'il croyoit en chemin; mais il n'eut pas manqué de s'aſſurer de cette importante Ville. Elle lui

Le Duc de Bourgogne devant Rouen.

*Cro. de* 1400.

refuſa le paſſage ſans adouciſſement. Il y eut quelques eſcarmouches qui ne furent pas avantageuſes au Prince, & il tourna vainement pendant deux ou trois jours autour de la Ville.

1472. *Cro. ſcand.*

Le Duc de Bourgogne penſa avec inquiétude que le Duc de Bretagne ne s'étoit pas mis à portée de le joindre ; il ſoupçonna que le Roi l'en avoit empêché en marchant contre lui avec une armée. La ſienne étoit beaucoup diminuée par les fatigues, par la déſertion, par le manque de vivres & de fourages. Au milieu d'un pays ennemi, reſſerré dans ſa marche, quoiqu'éloigné du Connétable, des autres Généraux du Roi & des milices de la Province, ce Prince prit le parti de retourner dans ſes Etats, n'ayant nourri ſa vengeance que de la ruine & de la déſolation du plat pays : vengeance qu'il avoit ſatis-

*Com. l. 3. c. 10.*

faite aux dépens de ſa réputation devant Beauvais & devant Rouen. 1472.

Il partit le 3 de Septembre, après avoir laiſſé garniſon dans Eu, Saint-Valeri & Rambure; il reprit le chemin de la Picardie, marchant lentement & donnant ſur ſa route audience aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, de Veniſe & de Bretagne. *Cro. de* 1400.

Ces derniers lui firent des excuſes de la part de leur Maître, avec d'autant plus d'apparence de ſincérité, qu'ils ignoroient tout ce qui s'étoit paſſé en Bretagne. Il arriva le 17 à Piquigni, où lui & le Duc de Calabre paſſerent la Somme le 20. La plus grande partie de l'armée reſta en deçà. Dans ſa mauvaiſe humeur il fit mettre le feu à tous les villages au delà de la Somme juſqu'à Amiens; revenu en deçà, il ramena ſes troupes du côté de

l'Oiſe, prit Chauny le 24, fit
1472. enſuite diverſes marches & contre-marches pendant tout le mois d'Octobre.

*ro. ſcand.* Au commencement de Novembre il s'avança vers Noyon, comme s'il eût voulu l'aſſiéger. Cruſſol qui en eut avis, ſe jetta auſſitôt dans la place avec beau-
*Cro. de* coup de Nobleſſe. Il fit brûler
*1 40p.* les Fauxbourgs & travailler à la fortifier ; cette prévoyance fit changer de réſolution à ce Prince. Il retourna ſur ſes pas à Abbeville où ſon armée paſſa la Somme, il arriva près de Bohain le 8 de Novembre.

*Cro ſcand.* Il avoit déja perdu ſes conquêtes de Normandie ; le Maré-
*Com. l. 3.* chal de Rohaut vers la mi-Oc-
*c. 10.* tobre inveſtit Eu du côté de Dieppe, dans le tems que d'Eſtouteville faiſoit la même choſe de l'autre, où il étoit arrivé avec une partie des troupes qui étoient

dans Beauvais. La garniſon capitula. Les Officiers ſortirent ſur un petit bidet, le reſte au nombre de cent, un bâton à la main; il leur fallut laiſſer leurs habits, leurs équipages, leurs chevaux & payer dix mille écus. Les deux Généraux allerent enſuite prendre Saint-Valeri & Rambure. Saint-Valeri eut le ſort d'Eu. Les habitans de Rambure vinrent au devant du Maréchal, & obtinrent vie & bagues ſauves. Il ſe mit en poſſeſſion de cette Ville pour lui-même, le Roi la lui ayant donnée après l'avoir confiſquée ſur le Seigneut qui avoit pris l'écharpe rouge. 1472.

Le Roi ſorti ſi heureuſement d'un ſi grand danger, donna tous ſes ſoins pour aſſurer le Trône de la Navarre au jeune François Phébus, ſon neveu. Cette Couronne par une accumulation de crimes, étoit demeurée ſur la tête

Le Ro
s'aſſure d
la Navarre

P. *Anſel*
*me.*

*Mariana*
*Rerum Hiſ*
*pan.*

1472. de D. Juan II. Roi d'Arragon ; qui en ayant autrefois épouſé l'héritiére (*a*), n'en avoit jamais voulu faire raiſon aux enfans qu'il avoit eus de cette Princeſſe. Les deux aînés avoient péri, & leur mort donnoit lieu à d'étranges bruits contre ce Prince & contre Léonor leur ſœur, devenue par là héritiere de cette Couronne. Elle étoit mariée à Gaſton IV, Comte de Foix & Prince de Béarn, qui entrant dans les projets criminels de ſa femme & de ſon beau-pere, avoit conſenti de l'en laiſſer jouir pourvû qu'il lui en donnât la régence. Il attendoit impatiemment la mort du Roi d'Arragon, pour porter le nom de Roi ; mais il mourut avant de recueillir le fruit de ſes crimes : ſon fils aîné, Gaſton V, marié à Madame Madeleine, ſœur du Roi, le ſuivit

(*a*) Dona Blanche d'Evreux, fille & héritiere de D. Carlos III. Roi de Navarre.

de près. Il reſta à Madame de ſon mariage, un fils & une fille, François Phébus & Catherine; c'étoit la matiere d'une grande conteſtation, car le droit de repréſentation, même en ligne directe, n'étoit pas trop bien établi ni en Navarre ni en Béarn, & les enfans de Gaſton IV. (*a*) pouvoient diſputer la ſucceſſion aux enfans de Madame. Le Roi d'Arragon auſſi ambitieux dans ſa vieilleſſe, que dans ſa plus vive jeuneſſe, prétendoit la Tutelle de ſes petits-fils & de ſes arriere-petits-fils. 1472.

Le Roi qui ſçut que la Comteſſe de Foix étoit bien diſpoſée pour les enfans de Madame, & qu'elle craignoit le Roi ſon pere, envoya à Sangueſſa où elle tenoit ſa Cour, lui offrir ſa pro-

(*a*) Jean, Vicomte de Narbonne, Pierre Jacques, Jeanne, Marie & Marguerite de Foix.

1472. tection ; elle l'accepta avec joie & ne s'éloigna pas d'une ſeconde propoſition qui lui fut faite, de recevoir garniſon françoiſe dans ſes principales Villes, laquelle ſeroit à ſes ordres, & la garantiroit des entrepriſes du Roi d'Arragon. Ce projet fut conduit ſi heureuſement, que les troupes du Roi y furent reçûes au grand mécontentement du vieux Roi d'Arragon.

Naiſſance de Monſieur, Duc de Berry.

Pour comble de bonne fortune la Reine accoucha d'un fils à Amboiſe le 4 d'Octobre, jour de ſaint François. On dit qu'étant dans les douleurs de l'enfantement, & dans un danger évident de faire des couches malheureuſes, le premier Maître d'Hôtel de cette Princeſſe alla au Couvent des Franciſcains la recommander au pieux Cardinal de Bourdeille (*a*), Archevêque de

*P. Anſelme.*

*Hiſt. des Evêq. de Perigueux.*

(*a*) Elie de Bourdeille.

Tours, qui y étoit alors en retraite. Il le trouva qui offroit le saint Sacrifice de la Messe, il l'interrompit pour lui apprendre l'état où étoit la Reine. Le Cardinal s'arrêta un moment élevant vers Dieu son cœur & ses yeux pour cette Princesse, qu'on prétend qui fut dans le moment délivrée. Le jeune Prince fut baptisé le même jour, & nommé François en l'honneur du Saint dont on célebroit la fête le jour même de sa naissance. Elle causa une grande joie au Roi qui se vit plus autorisé & plus affermi sur son Trône. Il fit appeller le jeune Prince, Duc de Berri. 1472.

Rupture des engagemens du Duc de Bourgogne & du Duc de Calabre pour le mariage de la Princesse de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne avoit toujours son camp à Beaurevoir, à dix lieues de Bohain; il y venoit souvent sans être trop déterminé à le rompre, ni à l'emploi qu'il vouloit faire de ses troupes. Le Duc de Calabre étoit avec

1472. lui, qui toute la campagne lui avoit fait sa cour assidûment dans l'espérance de son prochain mariage avec la Princesse de Bourgogne. Il se flattoit de le contracter cet hyver, mais le Duc avoit bien changé de sentiment. Il étoit revenu de l'idée d'exciter une révolution en France, où il venoit d'échouer avec une si puissante armée. Déja dégoûté de son alliance avec le Duc de Calabre, il tournoit toutes ses pensées du côté de l'Allemagne ; il ne mettoit aucunes bornes à ses vûes ambitieuses : toujours en correspondance avec Sigismond, Duc d'Autriche, il se proposoit le mariage de la Princesse sa fille avec le neveu de Maximilien, fils de l'Empereur. C'étoit le plus grand parti de l'Europe, la Couronne Impériale sembloit le regarder directement, sans compter la succession de son pere & celle

de ſon oncle. De plus c'étoit le Prince de l'Europe le mieux fait, & qui paroiſſoit orné des plus belles qualités. Le Duc ſe propoſoit de grands avantages de cette nouvelle alliance. 1472.

Il dit au Duc de Calabre que ce mariage étoit précipité, qu'il n'étoit plus dans l'intention de le faire célébrer, qu'il ſouhaitoit même qu'on rompît les engagemens réciproques du Duc & de la Princeſſe. La propoſition étoit amere, le jeune Duc reſſentit tout ce qu'elle avoit d'offenſant & de cruel pour lui; mais il comprit combien il lui ſeroit inutile de réſiſter, & qu'il ne pouvoit faire aucun uſage des ſuretés qu'il pouvoit avoir; pénétrant même dans l'intérieur du Duc, il crut y voir un caractere d'inconſtance qui pouvoit changer: peut-être eſpéra-t'il quelque choſe des diſpoſitions de la Princeſſe. Ce Prince

1472. sage ne fit aucun reproche au Duc de Bourgogne, il se soumit aveuglément à ses volontés. Le matin du 4 de Novembre il sortit du camp & y rentra le soir, après avoir passé devant quatre Notaires Apostoliques, à qui il permit d'en délivrer des expéditions, un acte solemnel, par lequel sous prétexte de ne pouvoir accomplir les conditions stipulées par sa promesse donnée à la Princesse le 13 de Juin dernier, & par celle qu'il avoit reçûe d'elle, il la dégageoit & dégageoit le Duc de Bourgogne de tous les engagemens pris avec lui, & il s'obligeoit dans un mois de remettre au Duc la promesse qui étoit entre ses mains, le tout sans préjudice des Traités qu'il avoit signés avec le Duc.

*Cro. de 1400.*

*Obs. sur Com. t. 4.*

Il partit ensuite pour la Lorraine, d'où il est vraisemblable qu'il renvoya à ce Prince la pro-

meſſe de la Princeſſe, puiſque le 4 Décembre ſuivant dans la Ville de Gand, en préſence de la Ducheſſe de Bourgogne, elle paſſa avec les mêmes formalités un acte de renonciation à la promeſſe du Duc par le commandement du Duc ſon pere & ſur le même prétexte. Elle ſcella de ſon Sceau cet acte qui fut renvoyé au Duc de Calabre. Le jeune Duc ne déſeſpéra pas de renouer cette alliance. Il crut même y être fondé par la ſoumiſſion aveugle qu'il avoit eûe pour le Duc; il continua de le ſolliciter & de faire négocier auprès de lui ſon mariage avec la Princeſſe. 1472. *Cro. de 1400.*

Le Duc de Calabre retourné en Lorraine s'attacha à ranger les affaires de cette Province, & fit la guerre à l'Evêque de Toul (*a*), qui étoit ſoutenu par *Maiſon de Beauveau. Généal. Ste Marthe.*

(*a*) Antoine de Neuchâtel, Evêque de Toul.

Henri I. Seigneur de Neuchâtel
1472. & d'Epinal ſon frere. Il s'agiſſoit
P. Anſelme. de quelques droits litigieux, qui furent réglés par un Traité du 8 de Décembre, & vraiſemblablement à l'avantage du Duc.

Ce Prince fut bien ſervi dans cette guerre par Pierre II. Seigneur de Beauveau & de Craon. Il étoit d'une Maiſon très-illuſtre & très-attachée aux Princes de la Maiſon d'Anjou. Elle étoit diviſée en pluſieurs branches, toutes deſcendues de Jean II. Seigneur de Beauveau & de Jeanne de Tigny, qui vivoient ſous le Regne de Charles VI. Pierre I. fils aîné de Jean & Sénéchal de Provence, avoit eû deux fils, Louis I. Seigneur de Beauveau, & Jean Seigneur de Sarmaiſe. Louis, Seigneur de Beauveau & de la Roche-ſur-Yon, Grand Sénéchal de Provence, Gouverneur de la Tour de Marſeille, mourut à

Rome, Ambaſſadeur du Roi René auprès du Pape Paul II. Il ne laiſſa point de fils, quoiqu'il eût été marié deux fois, la premiere à Marguerite de Chamblay, & la ſeconde à Jeanne de Baudricour. Mais il eut de chacune une fille. Iſabelle, ſortie du premier lit, eut en dot la Roche-ſur-Yon & Champigny, qu'elle porta à Jean II. de Bourbon, Comte de Vendôme, Prince du Sang. Elle fut la triſayeule d'Antoine, Roi de Navarre, pere de Henri IV. Ce fut cette alliance qui unit de ſi près la Maiſon de Beauveau avec la Maiſon Royale. Alix, ſœur d'Iſabelle, mais du ſecond lit, épouſa René de Beauveau, Seigneur de Rivau, ſon couſin, petit-fils auſſi de Jean II. Ainſi les Maiſons de Bourbon & de Beauveau deſcendent de ces deux ſœurs. 1472.

Jean IV. frere de Louis I. fut

Sénéchal d'Anjou, Gouverneur
1472. du Château d'Angers, Conſeiller & Chambelan du Roi René. Il épouſa Jeanne, héritiere de Craon, dont il écartela les armes avec les ſiennes; il ne laiſſa que Pierre II. qui naquit par l'opération céſarienne, & qui en vertu de la ſubſtitution établie dans leur Maiſon, ſuccéda à Louis ſon oncle dans la Seigneurie de Beauveau. De lui deſcendent les Seigneurs de Beauveau, Princes de Craon.

Cette même année Jean de Beauveau, Evêque d'Angers (a), de cette même Maiſon & de la branche de Precigny, fut rappellé de l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu où le Cardinal Balue l'avoit fait réléguer, & fut rétabli glorieuſement ſur ſon ſiége, où il

(a) Il étoit fils de Bertrand de Beauveau, Baron de Precigny, & de Jeanne Tourlandi, & petit-fils de Jean II.

édifia par ſes vertus tout ſon peuple juſqu'à ſa mort arrivée en 1479. 1472.

Il y avoit près de deux mois que le Cardinal Beſſarion étoit à la Cour, & qu'il attendoit que le Roi lui donnât audience. Le Pape l'avoit envoyé en qualité de Légat vers les Princes Chrétiens, pour les exhorter d'entrer dans la ligue que Sa Sainteté leur propoſoit de faire contre les Turcs qui augmentoient toujours leurs conquêtes. C'étoit un de ces ſçavans Grecs réfugiés en Italie après la priſe de Conſtantinople. Beſſarion en avoit été fait Patriarche & avoit été nommé pour venir en France. Le Roi, à qui le Pape en avoit fait donner avis, avoit eû ſa légation très-agréable. Il l'avoit mandé au Cardinal en le preſſant obligeamment de hâter ſon voyage.

Audience donnée au Cardinal Beſſarion. *Addition à l'Hiſt. de Louis XI. c. 3.*

Le Cardinal ſe mit en che-

1472. min ; mais par une manœuvre mal entendue, ou ſelon quelques-uns, par le conſeil du Pape lui-même, qui croyoit le Duc de Bourgogne plus difficile à déterminer que le Roi, il ſe rendit d'abord auprès de ce Duc, & s'acquitta envers lui de ſa commiſſion. Le Roi piqué de cette préférence donnée à ſon Vaſſal, & s'imaginant que le Duc avoit prévenu le Légat contre lui, lui fit attendre deux mois ſon audience. Lorſqu'il ne put différer de la lui accorder, que ce Cardinal lui eut fait une harangue, le Roi pour toute réponſe le prit doucement par la barbe qu'il portoit fort longue, & lui dit un vers du livre de la doctrine d'Alexandre de Villadei, dont on ſe ſervoit alors pour enſeigner la Grammaire. Ce vers (*a*) reprochoit au

(*a*) Voici le vers, *Barbara Græca genus: natinent quod habere ſolebant.* On l'a depuis inſeré dans le Deſpautere.

Légat que les Grecs, quoique transplantés dans un pays poli, conservoient toute l'impolitesse de leur Nation. Le Roi après cette dure réception quitta le Légat brusquement, & lui fit aussi-tôt expédier sa réponse afin qu'il s'en retournât d'abord. Le Cardinal fut mortellement affligé de cet affront, la mort l'affranchit de ce chagrin. Il mourut à Ravenne en s'en retournant. 1472.

Lorsque le Roi donna audience à ce Cardinal il revenoit de Poitou, où il étoit toujours resté pour convertir en une Trève absolue la Trève provisionnelle conclue avec le Duc de Bretagne. Elle avoit été d'abord prorogée jusqu'au 15 d'Octobre & ensuite au 3 Novembre. Enfin Lescun détermina le Duc à consentir qu'elle fût absolue, à condition que le Duc de Bourgogne y seroit compris, & qu'on s'as-

Seconde trève avec le Duc de Bourgogne.

*Cro. Scand. Cab. de L. XI. c. 6. Com. l. 3. c. 11.*

1472. ſembleroit pour la convertir en une paix. Un Ambaſſadeur fut envoyé à ce Prince pour lui notifier la trève & retirer les engagemens du Duc de Bretagne, qui avoit expreſſément renoncé aux alliances de Bourgogne & d'Angleterre. Le Duc effrayé de ſe voir abandonné de ſon allié, accepta la trève vers le 7 de Novembre, en y comprenant avec faſte ſes alliés, au nombre deſquels il mit l'Empereur, les Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Portugal, de Caſtille, d'Arragon & de Sicile. Il la fit publier en ſon camp le onze, & ne l'accepta que juſqu'au premier d'Avril, délai qu'il crut ſuffiſant pour la convertir en paix : comme ni Senlis ni Compiegne ne lui convenoient point, il obtint qu'on leur ſubſtituât Laon ou Guiſe ; depuis le Congrès fut fixé à Laon.

Le 15. de Novembre le Duc rompit ſon armée & la renvoya dans ſes quartiers ou dans ſes différentes garniſons ; il alla à Abbeville où l'attendoient pluſieurs Ambaſſadeurs de Têtes couronnées, il leur donna audience ; de-là il ſe rendit à Gand, y conſomma le Traité de l'acquiſition de la Gueldres & du Zutphen, que le vieux Duc de Gueldres perſéverant toujours dans ſa haine contre ſon fils, vendit à ce Prince moyennant 30000 florins du Rhin pour n'en jouir qu'après ſa mort. La modicité de ce prix, ce qu'il y avoit d'odieux à profiter de l'exhéredation d'un fils tout indigne qu'il étoit, pouvoit faire juger au Duc de Bourgogne combien cette acquiſition avoit peu de ſolidité : elle devoit réunir ſous ſa puiſſance les dix-ſept Provinces des Pays-Bas. Comme il tenoit priſonnier le Prince de 1472.

Gueldres, il ne prévoyoit rien
1472. qui pût annuller ce Traité. De Gand le Duc paſſa en Hollande pour y entretenir le bon ordre: toujours laborieux & toujours infatigable dans l'adminiſtration de la juſtice. Il revint à Anvers en Février.

*Cro. ſcand.* Le 3 de ce mois à ſix heures du ſoir, le tems étant doux & chaud, il parut à Paris un phœnomene qui ne dura qu'un moment. On vit comme deux grands flambeaux tomber du ciel & frapper ſubitement tous les yeux. Le Roi peu attentif à ces ſortes d'événemens, quoiqu'aſſez ſuperſtitieux, partit peu de jours après pour Laon. Il y avoit déja envoyé ſes Plénipotentiaires; le Chancelier, l'Evêque d'Aire (*a*), Damartin, la Tremoille, Craon & Bataille, Conſeillers d'Etat. Ceux du Duc de Bour-

*Notes ſur Com. t. 4.*

(*a*) Triſtan, Evêque d'Aire.

gogne s'y étoient rendus. C'étoit le Comte de Marle (*a*), fils du Connétable, Quievrain, Croï, Imbercour, le grand Bailli de Hainaut, le Protonotaire de Cluni, Varry, Maître des Requêtes du Duc, & Gerard Bataud ſon Secrétaire. Les différends des deux Princes avoient tant de branches que la négociation eût été très-longue, ſi le Duc de Bourgogne ne l'eût abregée en nommant, le 22 de Mars pour uniques Plenipotentiaires, ſon Chancelier Hugonet & Imbercour. 1472.

Hugonet vint à Laon. Le Roi lui montra l'original du Traité qu'il avoit conclu avec le Duc de Bretagne, Traité où ce Duc avoit renoncé nommément à l'alliance du Duc de Bourgogne. Il fut arrêté avec ce Miniſtre qu'en attendant qu'on pût ſe concilier *Com. l. 3. c. 11.*

(*a*) Jean de Luxembourg, Comte de Marle.

1472. pour une bonne & durable paix ; il falloit commencer par convenir d'une trève d'un an. Le Chancelier y consentit, mais il s'éleva une difficulté. Le Duc voulut comprendre dans ses alliés le Duc de Bretagne. Le Roi s'y opposa en remontrant que le Duc ne l'étoit plus. Hugonet répliqua que si la guerre se renouvelloit entre le Roi & le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne seroit le maître de se déclarer pour l'un ou pour l'autre ; qu'il avoit déja à la vérité renoncé à l'alliance du Duc de Bourgogne, mais qu'il ne s'étoit pas pour cela séparé de son amitié. Le Roi fut forcé de céder : la trève d'un an fut enfin signée au commencement de 1473.

Premier complot contre le Connétable.

Pendant cette négociation de Laon, les Plénipotentiaires des deux Princes s'entretenoient souvent avec familiarité, des causes de

de tant de malheurs dont les peuples avoient été les victimes. Tous murmuroient contre le Connétable. Par leurs confidences réciproques ils reconnurent que lui seul avoit allumé cette dangereuse guerre, dans l'idée de forcer le Duc de Bourgogne à donner sa fille en mariage à feu Monsieur, & de rendre ce jeune Prince si puissant, que le Roi se trouvât dans des espéces d'entraves entre les trois Ducs, de Guyenne, de Bourgogne & de Bretagne. Cette perfidie dévoilée aux yeux de Louis XI. lui montra dans le Connétable un ennemi dont il ne songea plus qu'à se venger. 1472. *Com. l. 3. c. 11.*

Le Duc de Bourgogne étoit encore plus irrité contre le Connétable, né son vassal, & ayant été son favori. Le Duc sçavoit qu'il avoit été la cause directe de la perte des Villes d'Amiens & de Saint-Quentin; perte toujours

ſenſible au cœur ulcéré de ce
1472. Prince. Tout le manége, toutes les ruſes du Connétable paroiſſoient alors à découvert. Pendant la paix ou pendant une trève il amuſoit le Duc par des promeſſes magnifiques; la guerre ſe déclaroit-elle, il devenoit ſon plus mortel ennemi.

Lorſqu'on reprocha au Duc les incendies exercés ſur tant de Villes & de Bourgs, contre l'uſage pratiqué entre les Princes Chrétiens, & ſur-tout entre les François, il s'en excuſa en juſtifiant que le Connétable avoit commencé le premier par l'incendie du Château de Solre en Hainaut.

Tous ces griefs réunis & joints à la haine, à l'envie & au mécontentement des Miniſtres des deux Princes, les déterminerent à délivrer leurs Etats d'un homme ſi dangereux, & à concourir à ſa

perte. Le Roi lui-même entra dans ce complot, & en fit faire quelque ouverture aux Miniſtres du Duc. 1472.

Il eſt aſſez ſurprenant que le Roi cherchât à s'unir au Duc pour la ruine de ſes ſujets. On demande s'il n'étoit pas aſſez puiſſant pour le détruire lui ſeul; on convient qu'il n'eût pû y parvenir ſans un grand danger. Les terres du Connétable étoient préciſément ſituées entre le Roi & le Duc. Le Connétable étoit le maître abſolu de S. Quentin, place forte & importante. Ham & Bohain étoient à lui & dans le voiſinage. Si on le pouſſoit, il pouvoit livrer ces trois importantes places au Roi d'Angleterre ou au Duc de Bourgogne. Il n'y avoit pas à douter que le déſir de s'en emparer ne rendît ces Princes infidéles à tous les traités. A quel excès de

1472. puiſſance le Roi n'avoit-il pas élevé ce Seigneur, qui pouvoit dans ſon Royaume même y exciter de grands troubles, ſur-tout dans la défiance où le Roi étoit de preſque tous ſes Chefs?

Le Connétable avoit par ſa charge tout le militaire ſous ſes ordres. Il commandoit quatre cens hommes d'armes bien payés dont lui-même étoit le Commiſſaire. Ces compagnies n'étoient jamais complettes, il faiſoit ſur leur ſolde un grand profit. Ses appointemens montoient à 45 mille florins. Il prenoit un écu ſur chaque pipe de vin qui paſſoit ſur ſes terres pour aller en Flandre ou en Hainaut. Enfin il avoit de grandes terres, des biens immenſes, des intelligences dans les deux Cours, de grandes alliances, deux fils richement établis, & le Duc de Bourgogne lui-

*Cro. de 1400.*

même venoit de marier le Comte de Roucy (*a*) l'aîné, avec la fille du Comte de Charny, l'un des principaux Seigneurs de sa Cour, & avoit fait les frais des nôces. 1472.

Le Roi ménagea moins le Duc d'Alençon (*b*), quoique Prince du sang; mais il n'étoit ni si redoutable ni si accrédité : il étoit reconnu pour saisir avec joie toutes les occasions de brouiller l'Etat. Mécontent que le Roi eût tenu si long-tems en prison à Vincennes le Comte du Perche son fils (*c*), & ayant oublié toutes les graces qu'il avoit reçues de Sa Majesté, il prit le tems qu'elle étoit en guerre avec le Duc de Bourgogne, pour nouer intelligence avec lui; il forma le ridicule projet de lui vendre le Du- Le Roi fait arrêter le Duc d'Alençon. *P. Anselme.* *Cro. Scand.*

(*a*) Louis de Luxembourg, Comte de Roucy, épousa en 1472. Antoinette de Beaufremont Charny.

(*b*) Jean, Duc d'Alençon.

(*c*) René, Comte du Perche.

1472. ché d'Alençon, le Comté du Perche, & de ſe retirer auprès de lui.

*Cab. de L. XI. c. 6.* Le Duc étoit alors en Normandie, à portée de s'emparer de ces deux petites Provinces. Le Roi en eut avis ; il ne crut pas d'abord que ce projet eût des ſuites ; mais ayant appris que le Duc d'Alençon s'étoit mis en chemin avec Jean, ſon fils naturel, pour paſſer en Flandre, il envoya le Grand-Prevôt Triſtan les arrêter.

*Mezeray.* Le Duc fut conduit priſonnier à Loches, ſous la garde de la Choletiere ; depuis il fut transféré au Louvre : on ne ſçait ſi le Bâtard à qui le Roi avoit donné une penſion, reſta avec ſon pere. Le

*P. Anſelme.* Roi fut ſi ſatisfait de l'exactitude de Triſtan à exécuter ſa commiſſion, qu'il joignit à tous les bienfaits déja répandus ſur lui avec profuſion, une penſion de huit cens francs ſur la recette générale

des Finances. Cela arriva vers le mois de Mars. 1472.

Le Samedi 9 d'Avril, mourut à Neuvy en Touraine, Charles d'Anjou, Comte du Maine, Prince du Sang & oncle maternel du Roi. Il étoit Lieutenant-Général de Languedoc depuis ſix ans. Le Roi lui avoit toujours marqué aſſez de confiance, quoiqu'il y ait eu des momens critiques où les ſoupçons furent réciproques: ſon corps fut porté au Mans, & enterré dans l'Egliſe de Saint Julien. Il ne laiſſa que deux enfans d'Iſabelle, ſœur du Connétable & Comteſſe de Guiſe, Charles II. Comte du Maine & de Guiſe; Louiſe, mariée au Duc de Nemours. Mort du Comte du Maine. *P. Anſelme.*

Le Roi donna la Lieutenance Générale de Languedoc à Louis d'Amboiſe; cette maiſon étoit en faveur depuis le procès de l'Abbé *Hiſt. d'Amboiſe.*

de S. Jean : d'Amboiſe avoit été
1472. l'un des Commiſſaires.

Comines paſſe au ſervice du Roi.

Ce fut cette même année que le célébre Comines paſſa au ſervice du Roi. Le plus grand qu'il ait rendu à ce Prince, ou plutôt qu'il ait rendu à la république des Lettres, a été de donner à la poſtérité dans ſes excellens Mémoires, l'hiſtoire de ce Prince, avec une fidélité, une ſincérité & une énergie qui les a rendus le modele des ouvrages de cette nature, & qui ſont les délices & l'admiration de tous les gens de bon goût. Ils ont été notre bouſſole dans toutes les matieres qu'ils ont traitées. Il eſt juſte d'en faire bien connoître l'Auteur, & de le peindre avec des traits qu'il ne déſavoueroit pas, lui ſi zélé partiſan du vrai.

*Annot. ſur la vie de Philip. de Comines.*

Philippe de Comines étoit homme de qualité, né en 1444 (*a*) de

(*a*) Sa vie dit en 1454. ce qui ne ſe peut

Nicolas de Comines, puîné de cette Maiſon, Seigneur de Rueſchure & Bailli de Flandres. Sa mere s'appelloit Marguerite d'Armuſden. La nature orna Comines de ſes dons les plus précieux; des traits réguliers, & la plus heureuſe phiſionomie. Les qualités de ſon eſprit étoient encore bien ſupérieures à ces avantages. Il l'avoit ſolide, pénétrant, judicieux. Il parloit bien & beaucoup quand il le falloit. Il avoit une grande mémoire. Il ſçavoit l'Italien, l'Allemand & l'Eſpagnol. Sçavant ſur les intérêts des Princes, ſur-tout de ceux auxquels il étoit attaché. Curieux & inſtruit des mœurs & des coutumes étrangeres: il aimoit le travail. Plein de ſens & de jugement dans ſes penſées, dans ſes paroles & dans ſes actions. 1472.

*Vie d Com. Slei dan.*

puiſqu'en 1465. il étoit à la bataille de Montlhery.

1472. Qu'il ait été interreſſé, la ſuite le fera connoître. Cauſtique par ſon amour pour la vérité; ce caractere le faiſoit quelquefois parler avec trop de liberté, & le commit avec le Prevôt Triſtan ſi cher à Louis XI. qui ſe mit à la traverſe pour empêcher la ſuite de leur brouillerie, ayant un beſoin égal de ces deux hommes; de l'un pour le ſervir dans toutes ſes volontés, juſtes ou injuſtes; de l'autre pour en prendre des conſeils ſalutaires dans les occaſions les plus importantes, ſurtout trouvant dans Comines un rapport de ſentiment avec lui dans ce qui ne concernoit pas les noirceurs dont le Roi ſe faiſoit peu de ſcrupule.

*Tevet des hom. illuſtres, l. 4.*

*Juſt. Lipſe ad politiq.*

Il entra au ſervice du Duc de Bourgogne au commencement de l'année 1464. Ce Prince lui reconnut un ſi bon eſprit, & fut ſi content de ſa conduite qu'il l'ho-

*Aubert Miræy élo.*

nora d'une confiance particuliere, & qu'il vêcut avec lui pendant huit ans dans une grande familiarité ; mais elle ne contribua pas à attacher Comines à ce Duc, qui avoit des hauteurs, des inégalités, & même quelquefois des ſymptomes de férocité, d'où il étoit aiſé de juger qu'on ne pouvoit compter ni ſur ſon amitié ni ſur ſa faveur, & qu'il ſe précipiteroit dans des malheurs auſſi funeſtes pour lui que pour ſes peuples. Louis XI. qui avoit par tout de bons eſpions, fut bien-tôt inſtruit du caractere de Comines & de l'étendue de ſon génie. Il ne ſongea qu'à le gagner, plus déſireux encore d'avoir auprès de lui de pareils Conſeillers que d'agrandir ſon Royaume. 1472. *Remar. ſu l'Hiſt. de Com.*

On ne ſçait pas bien en quel tems commença leur intelligence ; mais il paroît par l'avanture de Peronne, que Comines étoit

déja bien disposé pour le Roi, à qui il rendit alors le service le plus signalé. On ne voit pas encore quel mécontentement Comine put avoir de son premier maître, ni lui ni aucun Auteur contemporain n'en ont rien dit. Un Auteur bien plus récent n'a pas balancé de dire que le Roi l'avoit corrompu à force d'argent. Nous croyons qu'il faut plutôt dire par l'espoir de la plus haute fortune; il est assez vraisemblable que par la connoissance parfaite que Comines avoit des deux Princes, il jugeoit qu'il avoit peu à attendre du Duc de Bourgogne, Prince très-économe, & qu'il pouvoit compter sur les promesses du Roi.

1472.

*Gerard Joann. Vossius.*

Comines quitta la maison & le service du Duc de Bourgogne, il passa cette année au service du Roi. On ne veut pas dire que son honneur & sa réputation en souf-

frirent, l'uſage de ce ſiécle admettant ces ſortes de défections; mais on ne peut s'empêcher de convenir qu'un Gentilhomme bien traité de ſon Prince, ne peut ſans quelque flétriſſure l'abandonner pour ſe ranger dans le parti de ſon ennemi, à qui il peut comuniquer tout ce qu'il a reconnu, tout ce qui lui a été confié, lorſqu'il étoit employé par ſon premier maître ou par ſes Miniſtres. 1472.

Le Duc confiſqua tout ce que Comines poſſédoit dans ſes Etats. Il en fut récompenſé par les faveurs & les bienfaits que le Roi répandit ſur lui. Il le fit d'abord ſon Chambelan & ſon Conſeiller, avec les appointemens qui y étoient attachés. Il lui fit don par deux Lettres-Patentes du mois d'Octobre, de ſix mille francs de penſion aſſignés ſur la crue de ſoixante ſols pariſis pour chaque *Annot. ſur Com. t. 4.* *Vie de Com. Sleidan.*

1472. muid de sel qui passe au Pont de Cé, sur le Grenier à sel & les Aydes de Chinon; il y joignit une partie des terres confisquées sur Louis d'Amboise, fils de Pierre, Vicomte de Thoüars. Ce dernier don consistoit dans la Principauté de Talmont, dans les Villes de Tonneboutonne, Château-Gontier, Olonne, Curson, la Chèvre en Poitou, & dans le Château de Berri en Anjou.

L'exposé de ces Lettres-Patentes est remarquable, en ce qu'il fait connoître combien le Roi se croyoit redevable à Comines & depuis quel tems il étoit avec lui en relation. Les premieres marquent à la vérité que le Roi lui fait don de la pension, en considération de ce que Comines a abandonné sa patrie pour lui, & a perdu tous ses biens; mais les secondes expriment précisément que ce don est fait pour les ser-

vices que Comines lui a rendus à Péronne & à Liége, qu'il lui a ſauvé la vie en cette occaſion critique, & que par ce don le Roi prétend s'acquiter de la rançon de ſa propre perſonne, dont il lui doit la conſervation. Le Roi même, au bas des Lettres-Patentes adreſſées à la Chambre des Comptes pour y être enregiſtrées, écrivit de ſa main qu'on uſât de la plus grande diligence pour l'enregiſtrement, vû la matiere dont il s'agiſſoit, & qu'il défendoit qu'on luiſît aucune remontrance. 1472.

La penſion ne reçut pas de difficulté; mais la Tremoille s'oppoſa à l'enregiſtrement de la confiſcation, & obtint un Arrêt qui en excepta Olonne, Curſon & la Chaume. Comme le Roi par les Lettres-Patentes s'en étoit rendu garant envers Comines, il fit depuis un traité avec les enfans de la Tremoille, procédant ſous l'au- *Anno. ſur la vie de Com.*

1472. torité du bâtard du Maine leur tuteur, & recouvra ces trois Terres qu'il remit à Comines en Mars 1480.

*Sleidan vie de Com.* Le mariage que le Roi procura à Comines, devint pour lui un établiſſement bien plus conſidérable ; ce Prince rechercha pour lui la fille du Seigneur de Monſoreau ; alliance où tout ſe rencontroit, la naiſſance, le mérite de l'épouſe & la richeſſe. Elle s'appelloit Hélene de Chambes ; elle étoit fille de Jean, Seigneur de Monſoreau, d'Argenton, & de Jeanne Chabot. Elle avoit vingt-mille écus d'or de dot, à vingt-un ſols ſix deniers l'écu ; par le même contrat qui fut paſſé à Chinon le 27 de Janvier, & où Comines prit la qualité de Prince de Talmont, la Dame de Monſoreau lui fit une vente de la Seigneurie d'Argenton, moyennant trente mille écus.

*Ste Marthe, éloge nom. 1.*

*Ann. ſur Com. t. 4.*

d'or que le Roi paya de ſon argent, & dont il fit don à Comines. 1472.
Jean, frere de la mariée entra dans le contrat ; la précaution étoit néceſſaire, il étoit ſeul héritier de ſon pere & de ſa mere, Jeanne, ſa ſœur aînée ayant été mariée à Jean, Seigneur de Polignac. Ce mariage allioit Comines à deux grandes Maiſons; celle de Chambes par elle-même étoit très-illuſtrée, Nicole de Chambes, tante de la femme de Comines, avoit été mariée à Louis d'Amboiſe, Seigneur de Thoüars. C'eſt elle qui avoit été Maîtreſſe de feu Monſieur, & qui avoit péri d'une maniere auſſi prompte que funeſte.

Le Roi ne borna pas-là ſes libéralités pour Comines. Dès cette année même il lui permit de fermer de murailles le bourg de Sably ſur la mer, dépendant de la Sénéchauſſée d'Olonne ; il or-

1472. donna que la nouvelle Ville auroit un Prevôt & quatre Jurats pour la police, & il donna cinq mille francs pour les frais des bâtimens.

En 1473 le Roi lui fit encore don du droit des francs-fiefs de Tournai & du Tournaisis, qui lui produisirent quatre mille huit cens quatre-vingt francs. Les Lettres Patentes du 12 de Janvier portent que c'est pour récompense des services rendus dans les plus grandes & les plus secrettes occasions. L'année suivante, par d'autres Lettres datées du Pont de Samois, le Roi lui donna la Terre & Seigneurie de Chaillot près de Paris, & le 19 d'Octobre de la même année, il affranchit Olonne pour vingt ans de la Traite des bleds & des vins qui débarqueroient à son Port. En 1476 il le fit Sénéchal du Poitou par la résignation de Chaumont. Il lui

accorda en 1477, une gratification de mille francs par ans, pour faire réparer & fortifier Argenton, & la même année il lui donna le Gouvernement de Chinon, avec douze cens Francs pour la garde de cette Place, qui furent réitérés en 1481 & en 1482. Comines étoit l'un des plus riches Seigneurs de France, & eut lieu pendant tout ce Regne de s'applaudir d'avoir changé de maître. 1472.

Mais ce qui devoit être bien plus précieux & plus agréable à Comines, c'eſt que le Roi l'honnora d'une amitié & d'une familiatité intime, ſans que jamais il y ait paru de l'altération. Si l'eſtime du maître étoit grande, la conduite du favori étoit ſage & meſurée. Les bontés de ce Prince allerent juſqu'à parler & manger familierement avec lui dans le Palais des Tournelles; enfin à le regarder en quelque façon comme un autre lui-même. *Juſt. Lipſe not. ad politiq.* *Com. l. 3. c. 9.*

1472. Défection de Moreuil. *P. Anſelme.*

La défection du Seigneur de Moreuil (*a*), qui quitta auſſi le parti du Duc de Bourgogne vers la fin de cette année ou au commencement de la ſuivante, fut beaucoup moins remarquée que celle de Comines ; auſſi étoit-elle plus naturelle. Moreuil avoit été comme forcé par l'exemple & les ſollicitations de ſon pere de s'attacher au Duc. Le mérite de Moreuil eſt démontré par les démarches que fit le Roi pour le ramener à lui. Moreuil fit ſa paix, Louis XI. lui rendit tous les biens que ſon pere avoit autrefois poſſédés, & même ceux de ſon beaufrere, Antoine de Craon, Seigneur de Domart (*b*), encore attaché au parti du Duc. A la conſidération de Moreuil, il rendit

(*a*) Jean de Soiſſons, Seigneur de Moreuil & de Poix.

(*b*) Jeanne de Craon, ſœur d'Antoine, avoit épouſé Moreuil.

aussi à son cousin, Charles de Poix, la Terre de Campe confisquée sur son pere, Pierre de Poix. 1472.

Pendant le peu de séjour que le Roi avoit fait en Guyenne, aux mois de Mai & de Juin, il n'avoit pû prendre ses mesures pour soumettre le Comte d'Armagnac, que feu Monsieur avoit rétabli dans son Comté, pour contrecarrer son frere & pour s'acquérir un Vassal d'autant plus affectionné qu'il étoit plus ennemi de ce Prince. Le Comte de son côté, trop fier ou n'espérant rien de la clémence du Roi, n'avoit fait aucunes démarches pour l'appaiser. Réunion de l'Armagnac à la Couronne.

La Trève conclue avec le Duc de Bretagne, & la retraite du Duc de Bourgogne de la Normandie, ayant mis le Roi dans une situation tranquille, ce Prince pensa sérieusement à châtier ce Com-

1472. te ; il y trouvoit deux grands avantages pour un Prince vindicatif & interreſſé. Il dépouilloit un ennemi & il agrandiſſoit ſon Royaume d'une Province d'où les Comtes avoient toujours inquiété les Rois ſes prédéceſſeurs. Il y avoit du danger que la Comteſſe de Foix ne ſe déclarât pour le Comte ; mais le Roi étoit raſſuré par le beſoin que cette Princeſſe avoit de ſa protection contre le Roi d'Arragon ſon pere.

Le Comte d'Armagnac n'avoit point d'enfans. Après avoir ſcandaliſé l'Europe par ſon mariage avec ſa propre ſœur, il avoit été obligé ſous le dernier Regne de fuir avec cette infortunée qu'il avoit été contraint d'abandonner. Iſſu de tant de Souverains, allié de ſi près à la Maiſon Royale (*a*),

(*a*) Il étoit petit-fils de Bonne de *Berri*, niéce de Charles VI. & fils de Jean IV. & d'Iſabelle, Infante de Navarre.

quoique proſcrit & réfugié à la Cour de Navatre, il y avoit épouſé la Princeſſe Jeanne de Foix, ſœur de la Comteſſe, & avoit fait épouſer au Prince Charles ſon frere, Catherine ſœur de Jeanne; foibles ſoutiens contre la colere de Louis XI. 1472.

Au commencement d'Octobre le Roi envoya le Comte de Beaujeu (*a*) prendre poſſeſſion du Gouvernement de Guyenne, & chargé d'ordres ſecrets contre le Comte d'Armagnac. Beaujeu étoit ſuivi de quantité de Nobleſſe & de quelques troupes. Il fut reçu en Guyenne avec toutes ſortes d'honneurs; il careſſa toute la Nobleſſe; mais il montra peu de jugement en donnant ſa confiance à S. Bazeille (*b*), l'un des princi- *Cro. ſcand.*

(*a*) Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, frere du Duc de Bourbon.

(*b*) Charles d'Albret, Seigneur de Saint-Bazeille, quatriéme fils de Charles II. Sire d'Albret.

paux Vaſſaux de la Guyenne.
1472. Saint-Bazeille avoit été élevé auprès des Princes de Bourbon. Beaujeu n'ignoroit pas que la mere de ce Seigneur étoit fille du Connétable d'Armagnac, & tante du Comte; il devoit ſçavoir qu'il étoit lié avec lui de la plus intime familiarité.

Beaujeu ſe tranſporta en Armagnac, dans la ville de Leitoure, ſoit pour la ſoumettre, ſoit pour y négocier avec le Comte & le ranger au devoir. Cette Ville étoit la principale de la Province, la ſeule qui fût fortifiée & en état de faire réſiſtance. Comme Beaujeu n'y avoit pas conduit aſſez de troupes pour s'y faire reſpecter & y être le maître, le Comte forma le projet de l'y ſurprendre, & de finir tout d'un coup la guerre en s'aſſurant de ſa perſonne. Saint-Bazeille ſeconda ſon deſſein, lui procura les moyens d'entrer dans

Leitoure

Leitoure avec ſes troupes, de s'emparer de la Ville, de Beaujeu même, & de tous ceux qui l'avoient accompagné. Par ce ſuccès le Comte ſe trouva ſans ennemis & le maître de l'Armagnac. Il mit Beaujeu en lieu ſûr dans Leitoure, & mit en liberté la plûpart des Gentilshommes qu'il avoit pris avec lui. Ils ſe retirerent à Bordeaux; Saint Bazeille reſta à Leitoure avec le Comte. 1472.

Le Roi ſoupçonna la fidélité de tous ceux que le Comte avoit mis en liberté. La trahiſon n'étoit pas incertaine; le Roi crut qu'ils en étoient les Auteurs, ſur-tout Jean d'Aimet, qui avoit la confiance de Beaujeu. Il les fit tous arrêter & conduire à Loches; l'on y inſtruiſit leurs procès. Il ſe trouva des preuves ſi fortes contre d'Aymet, qu'il fut condamné à être écartelé; près de mourir il ſe diſculpa & accuſa Saint Bazeille. Il y a *Cro. ſcand.*

1472. apparence que les autres prisonniers furent trouvés innocens.

Le calme dont jouit le Comte d'Armagnac ne fut pas long. Le Roi n'étoit pas d'humeur à se desister de son entreprise, il étoit interressé à délivrer un Prince de son sang, surpris par une perfidie si noire : il choisit pour en avoir raison & pour servir sa vengeance, mais encore plus son intérêt, un homme selon son cœur, qui connoissoit ses intentions, & dont le caractere étoit à-peu-près semblable au sien. Ce fut le Cardinal d'Alby (*a*) qu'il nomma Général en chef de l'armée qu'il envoyoit en Guyenne. La profession de ce Cardinal sembloit assez peu compatible avec un tel emploi, & son peu d'intelligence dans le métier de la guerre y répugnoit encore plus. Mais il suffisoit au Roi que le Cardinal sçût ses in-

(*a*) Jean Jofredy, Archevêque d'Alby.

tentions, & qu'il fût capable de les exécuter, ſur-tout lui ayant donné de braves & de vaillans chefs pour conduire les opérations. La Greve (*a*) eut ordre de ſe joindre à l'armée avec l'arriere-ban de Poitou qu'il commandoit: le Roi lui-même s'avança juſqu'à Poitiers, de-là à la Rochelle pour animer par ſa préſence l'exécution de ſes ordres. Il étoit encore à la Rochelle le 30 Novembre, d'où il retourna à Angers pour mettre la derniere main au Traité du Duc de Bretagne. 1472.

Le Cardinal ne perdit pas de tems. Il alla en perſonne, malgré la rigueur de l'hyver, aſſiéger Leitoure au mois de Janvier. Le Comte & la Comteſſe ſa femme s'y étoient enfermés avec de bonnes troupes, & le Seigneur

(*a*) Louis Chabot II. du nom, Seigneur de la Greve, Conſeiller & Chambelan du Roi.

1472. de Peipeiroux, favori & Miniſtre de ce Prince. On ne doutoit pas que ce ſiége ne fût long & meurtrier. Le premier coup de canon qu'on tira de la Ville emporta Cadiot, Maître de l'Artillerie, & dix canoniers. La mort de Cadiot finit le procès qu'il avoit pour ſa Charge avec Elion le Groing, qui prétendoit n'être pas deſtitué juridiquement : le Roi nomma pour ſucceſſeur à Cadiot, Lambercour (*a*), qui n'étoit pas à l'armée, & le Cardinal nomma Cruſſol pour commander l'artillerie pendant ce ſiége. Le Roi, moins aſſuré que le Cardinal & qui craignoit toujours quelque échec, envoya en Guyenne du Fou (*b*) pour engager quelque Traité avec le Comte, ce qui ne dut pas plaire au Cardinal qui

*D'Argentré.*

(*a*) Guillaume Bournel, Seigneur de Lambercour.

(*b*) Yves du Fou, Grand Veneur.

vouloit avoir tout l'honneur de l'entrepriſe. 1472.

La défiance du Roi n'étoit pas ſans fondement : le ſiége avoit déja duré juſqu'au commencement de Mars, ſans être fort avancé, lorſque du Fou fit faire des propoſitions au Comte. Ce Prince eſpérant fléchir le Roi (& peut-être que du Fou lui en donna l'eſpérance) conſentit de remettre la place au Roi, à condition d'en ſortir vie & bagues ſauves, lui, la Comteſſe & tous ſes ſerviteurs. Il y en eut une capitulation ſignée le 5 de Mars, par du Fou chargé des ordres du Roi. Mais ſoit que le Cardinal la déſaprouvât, ſoit qu'il arrivât quelqu'un de ces contre-tems que la confuſion fait naître, on donna le même jour l'aſſaut général à Leitoure & la bréche fut forcée. On dit que quelques ſol- *Cro. ſcan.*

1472. dats ayant appris la capitulation, voulurent entrer dans la Ville, que le Comte les fit repouſſer par ſes troupes, que ces ſoldats appellerent leurs compagnons au ſecours, & qu'ils monterent bruſquement à l'aſſaut. D'autres ont dit tout naturellement que le Cardinal manqua de foi.

*Dict. Hiſt.*

*Addition à l'Hiſt. de L. XI.*

Le Sénéchal de Limoſin & les troupes emporterent Leitoure d'aſſaut. Tout fut paſſé au fil de l'épée. On attaqua le Comte dans ſon Palais, où s'étant rendu ſur la foi des Commandans, il fut tué & peut-être de ſang froid. On n'épargna que la Comteſſe, trois de ſes femmes & trois ou quatre Gentilshommes. Par cet événement Beaujeu & tous les Seigneurs arrêtés avec lui furent délivrés ; Saint Bazeille tomba auſſi entre les mains du Cardinal. Peipeiroux fut aſſez heureux

*Cro. ſcand.*

pour ſe ſauver en Bretagne; le Duc fit depuis ſa paix avec le Roi qui lui accorda des lettres d'abolition. La malheureuſe ville de Leitoure fut pillée & brûlée. Ses murs même furent raſés, afin qu'elle ne pût à l'avenir encourager les Comtes d'Armagnac à exciter de nouveaux troubles & à réſiſter aux armes du Roi. 1472. *Annot. ſur l'hiſt. de L. XI.*

Auſſi-tôt que Leitoure fut pris & que le Comte eût été tué, le Cardinal envoya ſur le champ en porter la nouvelle au Roi. Il ordonna qu'on conduisît Saint Bazeille à Poitiers : on lui fit ſon procès; il fut convaincu d'avoir livré Leitoure & Beaujeu au Comte d'Armagnac; il fut décapité le 7 d'Avril. Ce fut la premiere tête illuſtre qui tomba ſous ce regne : ordinairement la haute Nobleſſe n'étoit pas traitée ſi ſéverement. Saint Bazeille étoit

1472. oncle d'Alain, Seigneur d'Albret & parent bien près du Roi, qui lui fit faire de magnifiques obſeques, ne pouſſant pas ſa haine au-delà de la mort de ſes ennemis.

*Mezeray abreg. cronol* Jean V. Comte d'Armagnac, n'ayant pas laiſſé d'enfans, Charles ſon frere prétendit lui ſuccéder, & prit le nom de Comte d'Armagnac. Comme il avoit trempé dans la rébellion de ſon frere, on ne le ménagea pas davantage. Un détachement le ſuivit & l'arrêta priſonnier. Le Cardinal acheva de ſoumettre toute la Province, & envoya Charles à Paris où il mourut peu de tems après & très à propos, pour faciliter au Roi la réunion de l'Armagnac à la Couronne, en vertu de l'Arrêt qui l'avoit confiſqué en 1469.

Charles, dernier Comte d'Ar-

magnac, ne laiſſa qu'un fils naturel, Pierre, Baron de Cauſſade, qui fut pere de George, Cardinal d'Armagnac, ſi célebre ſous les Regnes ſuivans. 1472.

*Fin du Livre ſecond.*

1472.

# LIVRE TROISIEME.

Révolte de Perpignan. D'Argensé.

UNE nouvelle affaire ſurvint au Roi plus dangereuſe encore ; elle le menaçoit d'une guerre étrangere, lorſque la guerre civile pouvoit renaître. Il jouiſſoit du Rouſſillon depuis l'année 1462. que le Roi d'Arragon (*a*) le lui avoit engagé, & les peuples avoient changé de domination ſans beaucoup de répugnance, dans l'eſpérance qu'ils retourneroient bien-tôt ſous celle de leur Prince naturel. Le Roi leur avoit donné pour Gouverneur Tannegny du Châtel qui s'y comportoit ſagement, ménageant ces nouveaux ſujets, s'accommodant à leurs mœurs & à leurs uſages juſqu'à admettre dans le Conſeil

(*a*) D. Juan II.

plusieurs Gentilshommes Navarrois, qui comme Espagnols, étoient plus agréables à ces peuples & plus capables de les conduire. Mais le Roi rappella du Châtel, mit en sa place du Lau (*a*) qu'il avoit reçu en grace. Du Lau, homme violent & de mœurs suspectes, ne garda pas les mêmes ménagemens. Il traita les peuples avec hauteur, lâcha la bride aux Subalternes naturellement avides & insolens. Ils commirent de grandes exactions dont les plaintes allerent au Roi d'Arragon, qui protégeant ses anciens sujets, fit représenter au Roi ce qui se passoit & le pria d'y remédier. Le Roi, accablé de tant d'autres affaires, répondit assez durement que Sa Majesté Arragonoise, pour faire cesser ces désordres, n'avoit qu'à lui rendre ce qu'elle avoit 1472.

(*a*) Antoine de Châteauneuf, Seigneur du Lau.

1472. reçu en lui engageant les deux Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne.

*Mariana. P. Daniel à L. XI. Cab. de Louis XI. Mariana. Cro. ſcand.*

Cette réponſe indiſpoſa le Roi d'Arragon ; il écouta les plaintes de ces peuples, & peut-être les excita à ſecouer le joug de la France ſous la promeſſe de les ſecourir. Les habitans de Perpignan & d'Elne, les deux principales Villes du Rouſſillon, ſe révolterent, chaſſerent les François & en maſſacrerent pluſieurs. Du Lau ſe hâta de ſe ſauver dans le Château de Perpignan, où il eut le tems de faire entrer quelques proviſions. Peu de jours après le Roi d'Arragon accourut dans Perpignan avec ſon fils naturel D. Alphonſe, quelques troupes, & reçut ſous ſon obéiſſance ces deux Villes révoltées ; auſſitôt il retourna dans ſes Etats pour y préparer du ſecours.

A cette nouvelle le Roi uſa

d'une extrême diligence pour réparer ce malheur. Il étoit aux Montils où il faiſoit bâtir, & dont il avoit changé le nom en lui donnant celui du Pleſſis du Parc. Il donna ſes ordres pour faire marcher une armée en Rouſſillon, & partit le 14 de Mars pour Bordeaux d'où il alla juſqu'à Bayonne. Il nomma en partant les Seigneurs qui devoient l'accompagner ; & ne voulant être ſuivi que de ceux qu'il avoit nommés qui ſçavoient ſon ſecret, il défendit qu'on ouvrît les portes du Pleſſis qu'à 10. heures ; il fit rompre le Pont de la Loire, ſur lequel il paſſa avec ſa ſuite. 1472.

L'armée s'aſſembla en Guyenne avec la plus grande célérité. Le Roi choiſit pour Général le Comte de Breſſe, depuis peu attaché à ſon ſervice & lié à ce Prince par ſon mariage avec une ſœur du Duc de Bourbon. Il *P. Anſelme.*

joignoit à l'armée Françoiſe un
1472. corps de Savoyards & de Breſ-
*Mariana.* ſans, le tout faiſoit une armée de mille hommes d'armes & de vingt mille fantaſſins. Du Lude étoit avec lui, & étoit alors dans le fort de ſa faveur auprès du Roi. Pour rendre infaillible le ſuccès de l'entrepriſe, ce Prince ordon-
*P. Anſelme.* na au Cardinal d'Alby, qui de-
*Mariana.* puis la priſe de Leitoure étoit encore en Armagnac, de joindre ſon armée avec celle du Comte.

Ces deux armées marchoient à grandes journées vers le Rouſſillon. Le Roi d'Arragon averti revint avec un renfort dans Perpignan, quoique âgé de 72. ans: il fit aſſembler les chefs, tout le peuple, & fit un ſerment de ne pas ſortir de la place que le ſiége ne fût levé; en même-tems il ordonna à l'Archevêque de Saragoſſe, ſon fils naturel, d'aller

se jetter dans Elne pour le défendre. 1472.

Peu de jours après les deux armées combinées du Comte de Bresse & du Cardinal arriverent devant Perpignan, l'investirent & ouvrirent la tranchée le premier d'Avril. Le Cardinal déja expérimenté dans les siéges, donna judicieusement ses ordres pour celui-ci qui devint renommé : un Roi en personne défendoit une place assiégée par plus de cinquante mille hommes. Malgré cette multitude d'assiégeans, le Connétable de Navarre, déguisé en Cordelier & à la faveur de la langue Françoise qu'il parla, se jetta dans Perpignan. *Cro. Scand.* *Mariana.*

Au commencement de 1473. le Roi perdit un de ses plus fidéles serviteurs, & qu'il avoit le plus comblé de ses bienfaits. Ce fut le Maréchal d'Armagnac, Comte de Cominges & Seigneur 1473. Pâques le 18 d'Avril. Mort du Maréchal d'Armagnac.

de Gourdon. Il mourut en Dauphiné au Palais de la Côte Saint-André le 23 d'Avril.

1473. P. Anſelme.

Le Roi fit préſent à Leſcun pour lui & pour ſes hoires mâles du Comté de Cominges, que la mort du Maréchal réuniſſoit à la Couronne. En faveur d'un don ſi magnifique Leſcun renonça à la penſion de ſix mille francs qu'il lui avoit promiſe par le Traité du Pont de Cé. Il n'en toucha qu'une année. La réconciliation fut parfaite, le Roi l'avoit jurée ſur la croix de S. Lo, ſerment terrible auquel il croyoit, ſuivant l'opinion populaire, qu'on ne pouvoit manquer ſans mourir dans l'an. Leſcun ne fut pas moins fidéle à ſes engagemens, le Roi n'eut pas depuis de ſerviteur plus affectionné. Il fut mis cette année en poſſeſſion de tant d'établiſſemens en Guyenne & du Comté de Cominges.

Com. l. 3. c. 11.

L. 4. c. 6.

Com. l. 3. c. 11.

Le Pape Sixte IV. ayant ſuccédé à Paul II. mort ſur la fin de 1471. le Roi lui envoya une ſolemnelle ambaſſade, dont étoit chef Thibaud de Luxembourg, Evêque du Mans. Dans la promotion du 7 de Mai ce Pontife avoit donné le chapeau à deux Prélats François; à Philippe de Levi, Archevêque d'Arles, & à Etienne Hugonet, Evêque de Mâcon; à ce dernier à la ſollicitation du Duc de Bourgogne: cet Evêque étoit frere de ſon Chancelier.

1473. Ambaſſade à Rome. *Hiſt. Eccl. à 1473.*

L'Evêque du Mans avoit pluſieurs affaires à traiter au nom du Roi avec le Pape. Le Cardinal Riaire, neveu du Pontife, combla d'honneurs ce Prélat, lui donna le feſtin le plus ſuperbe qu'on eût encore vû dans cette Capitale du monde Chrétien.

Dans l'audience qui fut donnée à l'Evêque en plein Conſiſtoi-

re le 8 de Juin, il exposa toutes
1473. les demandes de Sa Majesté;

1°. Que Sa Sainteté convoquât un Concile à Lyon pour les affaires de la Religion.

2°. Qu'elle accordât au Roi un Chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Lyon, Prince de son Sang.

3°. Qu'elle ne fît point expédier de Bulles aux Evêques de France, qu'ils ne fussent agréables au Roi.

4°. Qu'elle modérât les taxes des bénéfices.

5°. Qu'elle n'imposât point de décimes sur le Clergé de France, sous prétexte de la guerre contre les Tucs.

6°. Enfin qu'elle expliquât certains articles auparavant contenus dans la pragmatique, & que le Clergé croyoit devoir subsister.

Toutes ces demandes furent

peu agréables au S. Pere. A l'égard du Chapeau pour l'Archevêque de Lyon, il promit ſans peine de le lui donner à la premiere promotion, & il le nomma ſon Légat à Avignon; il éloigna la convocation du Concile, ſous le prétexte de la guerre contre les Turcs qui demandoit tous ſes ſoins, l'union de tous les Princes Chrétiens, & qui rendoit plus néceſſaire la levée des décimes. Il répondit aux autres demandes par une Bulle du 2 Août peu ſatisfaiſante, & qui ne fut point admiſe en France, comme contraire aux Décrets des Conciles de Conſtance & de Bâle. 1473.

Le tems n'étoit pas favorable à la Cour de Rome pour établir ces maximes en France, ſous un Roi fier & heureux, ſous un Parlement vigoureux, & l'Univerſité plus floriſſante qu'elle ne l'avoit jamais été. On y comptoit juſqu'à. Belles lettres & beaux arts. *Ad. à l'hiſt. de L. XI. c. 6.*

1473. douze mille Ecoliers, beaucoup de Profeſſeurs d'un mérite & d'une réputation extraordinaire. Il y avoit juſqu'à dix-huit Colleges, ſans compter ceux des maiſons Religieuſes, & ceux où il n'y avoit que des Bourſiers. Parmi les Profeſſeurs on admiroit Grégoire Triféne, l'un de ces Sçavans dont la Gréce avoit enrichi l'Europe, depuis la ruine de l'Empire d'Orient; Jean-Antoine Férabot, qui avoit obtenu la Couronne de laurier qu'on décernoit en ce ſiécle aux plus habiles Poëtes; Guillaume Tardin, qui avoit compoſé un Traité de Rhétorique dédié au Dauphin; Guillaume Fichet, Recteur en 1465. Jean Boutilier, Conſeiller-Clerc au Parlement, Auteur de la Somme Rurale, & Bernard du Roſier, Docteur de Sorbonne, recommandable par ſa ſcience & ſa vertu; on l'en avoit tiré pour le faire Archevêque de

*Catel. hiſt. de Toulouſe.*

Toulouſe. Il mourut à la fin de cette année, & eut pour ſucceſſeur Pierre de Leon. 1473.

Un grand nombre d'autres hommes illuſtres par leur ſçavoir, ornoient la Cour de Louis XI. & en banniſſoient inſenſiblement la barbarie des ſiécles précédens. Adam Fumée, Médecin du Roi & Maître des Requêtes, paſſoit pour être très-ſçavant dans l'Aſtrologie; Jean Colman en donnoit des leçons au Roi, en lui expliquant le grand Almanach. Un Juif de Valenciennes, nommé Manaſſès, s'étoit mêlé de faire des prédictions qui avoient fini en 1465. Le Roi avoit donné des gages au célebre Gaguin, Général des Mathurins, pour travailler à l'hiſtoire. Enfin on voyoit avec étonnement un aveugle profeſſer la Théologie; c'étoit Charles Fernand, qui réuniſſoit en lui les qualités d'Aſtrologue, d'Orateur, de

*Ad. à l'hiſt. de L. XI. c. 6.*

1473. Poëte, de Philoſophe & de Théologien.

On établit cette année à Paris une nouvelle Imprimerie. On en marquera dans la ſuite le progrès.

Mort du Duc de Berry.

*Cro. ſcand.* *P. Anſelme.* *Cab. de L. XI. c. 6.*

La joie qu'avoit eue le Roi de la naiſſance d'un ſecond fils, ne fut pas de longue durée. Le Duc de Berri mourut au mois de Juillet dans la Ville d'Amboiſe, & y fut enterré aux Cordeliers; on en porta la nouvelle au Roi dans le tems qu'il étoit à la chaſſe dans la forêt de Loches. Il en fit abattre ſur le champ une partie des arbres, comme ne voulant plus y chaſſer, ayant cette coutume lorſqu'il recevoit quelque mauvaiſe nouvelle, d'en marquer ſon indignation juſques ſur les choſes inſenſibles. Il ne ſe ſervoit plus dans ces occaſions, ni de l'habit qu'il portoit, ni du cheval qu'il montoit : bizarre & ſuperſtitieux

jusques dans les plus petites choses, il retourna au Château d'Amboise, il s'enferma six heures sans vouloir voir personne. Dans les premiers momens de sa douleur, regardant la mort de ce jeune Prince comme une punition de son incontinence, il fit vœu de n'approcher jamais d'aucune femme que de la Reine. 1473. *Cro. scand. Com. l. 6. c. 16.*

Le Roi étoit toujours inquiet du siége de Perpignan qui n'avançoit point, il duroit depuis deux mois. Les assiégés ayant leur Roi à leur tête, se défendoient avec une valeur héroïque. Quoique attaqués vivement, ils tenoient le Château investi & y donnoient même des assauts que du Lau repoussoit vigoureusement. Lorsque la trève conclue entre le Roi & le Duc de Bourgogne fut rendue publique, le Roi d'Arragon l'envoya notifier au Comte de Bresse, en lui marquant que le

*Le siége de Perpignan levé. Cro. scand. Mariana. Cro. de 1400.*

1473. Duc l'y avoit compris, le ſommant d'exécuter cette trève, qui devoit durer juſqu'au premier d'Avril 1474. Cette ſommation ſe fit le 13 de Mai; mais le Comte n'y eut aucun égard, & ne regarda point le ſiége d'une Ville rébelle comme une guerre faite au Roi d'Arragon.

*Cro. ſcand.* Au mois de Juin il reçut un renfort de 400 lances fournies, que le Roi avoit tirées d'Amiens & des places voiſines; il les envoya au ſiége avec de l'artillerie & des canoniers. Ce ſecours devint inutile, les chaleurs exceſſives qui ſurvinrent au camp & dans la Ville, mirent également hors de combat les aſſiégeans & les aſſiégés. Les uns & les autres convinrent d'une trève juſqu'en Juillet, mais qui fut très-deſavantageuſe aux François. Le Roi de Sicile, fils du Roi d'Arragon, en profita pour aller délivrer le

*Mariana Rer. Hiſp.*

Roi

Roi ſon pere. Il aſſembla toutes les forces du Royaume d'Arragon, & une partie de celles de Caſtille dont la Reine ſa femme étoit héritiere. 1473.

De ſon côté, le Roi fit partir Gaucour avec des troupes pour continuer ce ſiége, le croyant ſans doute plus habile que le Comte de Breſſe. Jean Bourre, Général des Vivres, & le Changeur du tréſor, l'accompagnerent pour fournir l'armée de vivres & d'argent. A leur arrivée la trêve étant finie, on recommença à battre la Ville. Mais peu de jours après on apprit que le Roi de Sicile s'étoit avancé juſqu'aux Ampuries, & qu'il ſe diſpoſoit à venir forcer un quartier. Etonnés de tant d'obſtacles & voyant l'armée découragée, les Généraux trouverent à propos de lever le ſiége, & même de

*Cab. de Louis XI. c. 6.*

*Mariana.*

conclure une trève avec l'ennemi jusqu'en Octobre.

1473.

Ce siége fut assez honteux pour les François, qui avec deux armées & maîtres de la Citadelle de Perpignan, ne pûrent reprendre cette Ville. Le Cardinal d'Alby n'attendit pas la fin de la trève pour s'en retourner. Il reprit le chemin de Paris, il tomba malade sur sa route & mourut au Prieuré de Sully, Diocèse de Bourges, le 11 de Décembre; Prélat qui se mêloit de plus d'un métier, sans avoir excellé dans aucun; mais il avoit eu l'art de s'élever à la pourpre par ses intrigues.

Le Connétable s'assure de Saint Quentin.

*Cro. scand.*

Au plus fort de ce siége, lorsque le Roi en prévoyoit le mauvais succès, & peut-être la nécessité d'entrer en guerre ouverte avec l'Espagne, le Connétable fit une démarche qui étonna toute

la France. Il étoit Gouverneur de Saint-Quentin, place qu'il avoit conquiſe ſur le Duc de Bourgogne, & qu'il avoit rendue l'une des meilleures du Royaume. Il y réſidoit ordinairement, & s'y croyoit plus en ſureté qu'en aucune autre. Il n'y étoit cependant pas abſolument le maître. Le Roi, Prince défiant, avoit mis dans le Château pour Commandant, Creton avec cent lances fournies. Le Connétable trouva le moyen de s'y rendre le plus fort, & d'en faire ſortir Creton avec ſa garniſon au mois de Juillet. Par cette habile manœuvre il ſe trouva ſeul en poſſeſſion de cette importante Ville. Il y a apparence que les projets formés contre lui à Laon l'année précédente, avoient tranſpiré, & qu'il ne vit que cette ſeule reſſource pour aſſurer ſa vie & ſa fortune, ſans quoi un homme auſſi ſage 1473.

1473. que lui & auſſi grand politique, n'auroit pas heurté de front ſon maître.

Le Roi en témoigna beaucoup de reſſentiment. Il ſuſpendit le payement de ſes appointemens, de ſes penſions & des 400 lances fournies qu'il lui payoit. Il lui ôta le Gouvernement de Meaux & de quelques autres petites places; mais il n'oſa ſévir contre lui juridiquement, ni ſe venger hautement d'une telle audace. Le Connétable de ſon côté préfera l'entiere ſureté qu'il trouvoit dans Saint-Quentin, à la perte de tous ces petits établiſſemens qu'il ne déſeſperoit pas de recouvrer.

Mort du ſecond Duc de Calabre.

*Not. ſur Com. t. 4.*

*Rem. ſur l'Hiſt de L. XI.*

Le Duc de Bourgogne ſuivoit en Allemagne ſes projets pour y faire un grand établiſſement, & pour y marier la Princeſſe ſa fille avec le Duc d'Autriche. Il y trouva tant d'obſtacles, que ſuivant ſon inconſtance

naturelle, il se repentit d'avoir rompu ses engagemens avec le Duc de Calabre. Son imagination refroidie, il sentit mieux ses véritables intérêts; il pensa qu'il lui étoit plus avantageux de réunir à ses Etats la Lorraine & le Barois qui y étoient enclavés, sans compter les grandes expectatives du jeune Prince. Il chargea un de ses Conseillers (*a*) d'aller à Nancy offrir au Duc de Calabre le renouvellement du Traité d'alliance qui étoit prêt d'expirer, & d'écouter les propositions qu'il lui feroit. 1473.

Le Duc de Calabre, qui n'avoit jamais cessé de penser à ce mariage, reçut avec joie cet Envoyé. Il fit partir sur le champ le Bailli d'Allemagne pour la Cour du Duc de Bourgogne avec pouvoir de renouveller le Traité, mais à condition que le mariage

(*a*) Guillaume Cluny, Protonotaire.

1473. arrêté & rompu l'année précédente auroit lieu. Le Duc répondit qu'il n'étoit queſtion que de rétablir les promeſſes annullées. Le jeune Prince plus circonſpect cette fois, écrivit de Nancy le 13 de Juin au Duc de Bourgogne, qu'il n'avoit qu'à lui envoyer le Traité ratifié, & qu'auſſi-tôt il lui feroit porter de ſa part une pareille ratification.

*Cro. de 1400. P. Anſelme.* Cette négociation traîna pendant les mois de Juin & de Juillet. Tout étoit prêt de ſe conclure, lorſque les habitans de Nancy furent frappés d'une maladie contagieuſe; le jeune Duc en mourut à l'âge de 25. ans au milieu des plus grandes eſpérances. Il laiſſa une fille naturelle, Marguerite d'Anjou, mariée depuis à Jean de Chabannes, Comte de Damartin.

Sa Succeſſion, tant des Etats qu'il poſſédoit que de ceux dont

il étoit héritier préſomptif, fut partagée en trois têtes. Il étoit Duc de Lorraine comme petit-fils de la Ducheſſe Iſabelle, femme du Roi René. Il ne reſtoit que deux filles de cette Princeſſe, Iolande & Marguerite. La derniere priſonniere dans la Tour de Londres avoit tout perdu, époux, fils, Royaume & liberté. Cette infortunée Reine, occupée uniquement des malheurs qui avoient tiſſu la trame de ſa vie, ne ſongeoit à faire valoir aucuns droits, de plus elle étoit puînée. Iolande, veuve de Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont, prit le nom de Ducheſſe de Lorraine. Elle n'avoit eu qu'un fils de ſon mariage, le Prince René âgé pour lors de 19. ans, & qui avoit ſuccédé au Comte de Vaudemont. 1473.

René, Roi de Sicile, ſe mit en poſſeſſion du Duché de Bar, *Mezerai.*

fief maſculin & ſon patrimoine.
1473. Il l'avoit autrefois cédé à ſon fils aîné, pere du Duc de Calabre. Il y rentra par droit de retour & comme héritier de ſon petit-fils.
P. Anſel. me. Mais n'ayant point d'enfans de Jeanne de Laval ſa ſeconde femme, il conſentit que ſon neveu Charles d'Anjou, Comte du Maine, prît le titre de Duc de Calabre, comme héritier préſomptif de ſes autres Etats. Le nouveau Duc de Calabre s'unit à la Ducheſſe de Lorraine en épouſant Jeanne ſa fille, ſœur de René, Comte de Vaudemont.

Ce jeune Prince, ayant appris la mort du Duc de Calabre ſon couſin germain, partit pour aller trouver la Ducheſſe ſa mere, plein d'eſpérance qu'elle partageroit avec lui le Duché ſur lequel il pouvoit avoir des prétentions. Il tomba en chemin dans un gros de troupes Bourguigno-

nes qui l'arrêta priſonnier, on peut dire contre toute ſorte de droit & de raiſon. La nouvelle en fut portée au Roi qui connoiſſoit le Comte de Vaudemont, qu'il jugeoit capable de lui rendre ſervice, & d'être dans l'occaſion comme une barriere entre lui & le Duc de Bourgogne. Ayant ſçu que le Général de ces troupes Bourguignones étoit Allemand, il envoya ordre d'arrêter à Paris un Prince Allemand (*a*), neveu de l'Empereur & qui étudioit à l'Univerſité. C'étoit réparer une injuſtice par une autre; mais le moyen fut efficace; le Général Allemand craignant la colere de l'Empereur, mit en 1473.

(*a*) L'Empereur Fréderic III. d'Autriche n'eut point de frere; il eut trois ſœurs mariées, Marguerite à Fréderic II. Electeur de Saxe, Catherine à Charles-Marie de Bade, & Eliſabeth à Hugues, Comte de Vordemberg. Ce fut un des fils de ces trois Princeſſes qui fut arrêté à Paris en 1473.

1473. liberté le Comte, & auſſi-tôt le Roi délivra le Prince priſonnier.

Le Comte de Vaudemont ſçut très-mauvais gré au Duc de Bourgogne de n'en avoir pas lui-même envoyé l'ordre. De ce moment ce Prince eut un ennemi dans le Comte de Vaudemont.

P. *Anſelme.* La Nobleſſe de Lorraine n'étoit pas contente d'obéir à une femme. Le pere du Comte avoit prétendu que le Duché étoit un fief maſculin, & le Comte pouvoit avoir la même prétention, étant du ſang de la premiere maiſon de Lorraine. La Ducheſſe Iolande étoit déja dans ſa cinquante-ſixiéme année, & aimoit tendrement ſon fils. Elle prit ſans peine le parti de céder ſes droits à ce Prince, qui avoit épouſé en 1471. Jeanne, Comteſſe d'Harcour. Il prit le nom de Duc de Lorraine, & fut le ſecond du nom de René.

Le Duc de Bourgogne regreta beaucoup le Duc de Calabre, & prit à sa solde deux vaillans Capitaines qui étoient au service du Duc, Jacques Galeot, qui joignoit à la valeur une grande probité, & le Comte de Campobache, Seigneur Napolitain, dont l'attachement pour la Maison d'Anjou lui avoit coûté tous ses biens. Il commandoit 400 lances Italiennes que le Duc soudoya. 1473. *Com. l. 4. c. 13.*

Le Duc de Bourgogne ne pouvant plus unir la Lorraine à ses Etats par une voie aussi innocente que celle du mariage de la Princesse sa fille, revint au projet de la marier en Allemagne & d'y augmenter sa puissance; mais auparavant il voulut être assuré du Roi dont il se défioit toujours; n'étant jamais arrêté, quand son intérêt l'excitoit, non plus que le Duc de Bourgogne, toujours en proie aux premiers mou- Assemblée à Senlis pour la paix. *Cro. scand.*

venens de ſon caractere violent.
1473. Le Duc envoya propoſer à Louis XI. de convertir en paix la derniere trève, qui n'avoit été conclue que dans cette vûe. Le Roi y conſentit & fit partir pour Senlis Damartin, qu'il aimoit autant qu'il l'avoit haï. Il venoit de lui donner les Gouvernemens d'Harfleur, de Montiviliers, de Château-Gaillard, & enfin celui de Paris; ſigne aſſuré de ſa confiance. Il lui donna pour Adjoint le Chancelier, le Seigneur de Crotoy, le premier Préſident, Ceriſay, Greffier du Parlement, & Bataille, célebre Avocat.

*Cro. de.* Les Plénipotentiaires du Duc
*1480.* furent les Comtes de Marle & de Chimay, Rolin, Seigneur d'Aimery, & le Protonotaire de Cluni. Le Duc de Bretagne n'y avoit que Thieux qui ne l'avoit pas encore quitté.

*D. R. Hiſt.* On négocia long-tems ſans

pouvoir s'accorder. Le Roi & le Duc de Bourgogne avoient des intérêts trop difficiles à concilier. Enfin on se sépara le 15 d'Août sans rien conclure : les Commissaires du Duc envoyerent seulement un héraut sommer le Roi d'entretenir la trève, qui ne devoit finir qu'à la fin de cette année. 1473.

Le Duc de Bourgogne s'empare du Duché de Gueldres & du Comté de Zuphen.

Le Duc de Bourgogne n'étoit pas oisif. La maladie du Duc de Gueldres étoit un aiguillon pour son ambition. Ce Prince qui avoit deshérité son fils Adolphe, étoit depuis resté à la Cour du Duc de Bourgogne, où il étoit comblé de caresses & d'honneurs. Séduction sure chez un vieillard irrité contre son sang. Il vendit tous ses Etats au Duc de Bourgogne, trois cens mille florins du Rhin, en s'en réservant la jouissance, & sans faire aucune attention aux deux enfans qu'Adolphe avoit. *Com. l. 4. c. 1.*

1473. eus de Catherine de Bourbon, innocens des crimes de leur pere, un fils & une fille, Charles & Philippe encore en bas âge, cousins-germains de la Princesse de Bourgogne (*a*). Ils étoient élevés avec elle, cet asyle étoit une captivité.

De quel front le Duc de Bourgogne prétendoit-il les dépouiller de leur patrimoine? Sans doute que se fondant sur les loix civiles, qui excluent les enfans d'un pere deshérité de la succession de leur ayeul, il vouloit faire valoir la donation que lui avoit faite le vieux Duc de Gueldres sur la fin de l'année précédente; mais les Souverainetés ne sont pas assujetties aux loix faites pour les particuliers: les Princes n'étant qu'usufruitiers de leurs Etats, ne sont pas les maîtres d'en disposer.

(*a*) Marie de Bourgogne, fille d'Isabelle de Bourbon, sœur de Catherine.

Le Duc de Bourgogne qui n'écoutoit que ſes préjugés & ſon ambition, voyant le vieux Duc de Gueldres dangereuſement malade, jugea à propos, ſans attendre ſa mort, de s'emparer de ſes Etats. Il alla inveſtir Nimegue, l'une des principales Villes du Duché de Gueldres, & enclavée dans les Etats du Duc de Bourgogne. Elle ne fit qu'une médiocre défenſe, & fut obligée en capitulant de fournir au Duc quatre-vingt mille florins. Il en donna le Gouvernement à d'Imbercourt. 1473. *Cro. de* 1400.

De là il envoya des Commiſſaires dans le Duché pour en prendre poſſeſſion en ſon nom. Il croyoit que l'exemple de Nimegue auroit intimidé les peuples. Il ſe trompa. Les Etats de Gueldres aſſemblés refuſerent l'entrée de la Province aux Commiſſaires, & leur répondirent que la vente qu'avoit faite de ſes Etats le vieux

1473. Duc Arnoul, étoit nulle, les Etats du pays ne l'ayant point approuvée. De plus qu'Arnoul n'avoit pas été le maître de vendre & de transporter ses Etats, puisque par le Contrat de mariage du Duc Adolphe son fils, avec la Princesse de Bourbon, Arnoul lui-même y avoit fait insérer une clause, portant que les enfans qui en naîtroient hériteroient de ces deux Provinces, & il s'étoit engagé à l'observer.

*Cro. de 1400.* Il en fallut venir aux armes. Le Duc conduisit son armée en Gueldres, prit le 13 de Juin le Château de Montfort, & alla assiéger Venlo, la plus forte place du Duché, qui se rendit le 21. Goeht ouvrit ses portes le 26, après un siége de peu de jours, & le reste de la Province ne fit pas plus de résistance. Il revint en Flandre après cette expédition. Le cinq d'Août, le vieux Duc de Guel-

dres mourut ; auſſi-tôt le Comté de Zutphen ſe ſoumit à la domination du Duc de Bourgogne, qui tout fier de ſa conquête prit encore plus de goût pour s'aggrandir du côté de l'Allemagne, excité par le caractere foible & puſillanime de l'Empereur, qui dans la crainte de voir diminuer ſon tréſor, ſouffroit aſſez tranquillement les bréches qu'on faiſoit à ſon autorité. 1473. *Com. l. 4. c. 1.*

Le Roi n'apprenoit pas ces ſuccès avec plaiſir ; il profitoit néanmoins de la trêve pour régler diverſes affaires de ſon Royaume. Le 23 de Septembre mourut Louis Sire de Cruſſol, grand Pannetier, Gouverneur du Dauphiné, & Général de l'artillerie par commiſſion. De Jeanne, Dame de Levy, dont le Roi, lorſqu'il n'étoit que Dauphin, lui avoit procuré l'alliance, il laiſſa Jacques de Cruſſol, à qui les charges de Charges & Ordonnances. *P. Anſelme.*

son pere furent conférées, excepté
1473. l'artillerie dont Bournet Lambercour qui étoit en titre, prit alors les fonctions.

*Annot. sur la vie de Com.* Le Roi changea la Seigneurie de Montaigu en Laonnois, importante à cause de la frontiere, avec le Comté de Dreux, dont il permit que Louis de Belleville-Montaigu prît le nom.

*Cro. scand.* Le luxe croissant dans les armées, & les hommes d'armes ayant plus de subalternes qu'ils n'en devoient avoir, Louis XI. fit une ordonnance qui fixa à six chevaux la suite d'un homme d'armes; sçavoir, trois pour lui, pour son Page & pour son Coutelier, deux pour les Archers & un pour leur valet. Elle défendoit que les hommes d'armes eussent des paniers pour porter leurs hardes, & prescrivoit de ne séjourner qu'un jour en chaque village. On publia en même tems à son de trom-

pe, une défenſe à tous marchands de leur vendre ni drap de ſoye, ni camelot pour s'habiller, à peine d'en perdre le prix s'il étoit dû. Le Roi fixa l'aulne du drap dont il vouloit qu'ils fuſſent vêtus, à trente-ſix ſols pariſis. 1473.

Il parut en même tems une Ordonnance ſur les monnoies qu'il augmenta, les blancs d'un denier, en les mettant à onze deniers tournois, & diminua les targes, eſpéce de douzains d'un denier en les mettant à onze, égalant ces deux petites monnoies pour faciliter le commerce. L'écu fut fixé à trente ſols trois deniers tournois, & ſes parties à proportions.

Contrat de mariage de Madame avec le Comte de Beaujeu.

Le Roi avoit toujours une grande affection pour le Comte de Beaujeu qui lui étoit uniquement attaché. Prince du Sang, & héritier néceſſaire du Duc de Bourbon qui n'avoit point d'enfans,

1473. Beaujeu n'ayant qu'un revenu médiocre, ne ſubſiſtoit que des bienfaits du Roi, qui lui avoit donné le Gouvernement de la Guyenne. Il étoit dans l'état où le Roi vouloit que fuſſent les Grands pour ſe les attacher. Il s'étoit expliqué qu'il vouloit lui faire épouſer Madame (*a*), alors dans ſa douziéme année, mais déja pourvûe de toutes les graces extérieures, & qui laiſſoit voir bien plus d'eſprit & de génie qu'on n'en devoit avoir à ſon âge.

*Rech. de Paquier.* On étoit ſurpris avec raiſon que le Roi ne la deſtinât pas au Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, qui, ſi le Dauphin mouroit, ou ſi dans la ſuite il n'avoit pas de fils, devoit monter au trône. Ce Duc d'un âge proportionné à celui de Madame, montroit les ſemences des plus grands ta-

(*a*) Madame Anne de France, fille aînée du Roi.

lens, & poſſédoit déja les cœurs de tous les François. C'étoit préciſément ce mérite naiſſant qui offuſquoit les yeux du Roi. Il craignoit le Duc d'Orléans ; bien loin de l'approcher de lui & de rehauſſer ſa fortune, il ne ſongeoit qu'à la rabaiſſer, & à lui ôter s'il eût pû l'eſprit & le courage. Il l'avoit fait élever dans le Château de Blois, mollement, dans les délices, avec peu de gens, & encore avec des gens d'une naiſſance commune. Le Roi avoit déclaré qu'il en vouloit faire ſon gendre, mais c'étoit en lui donnant Madame Jeanne ſa deuxiéme fille, laide, petite, boſſue, & de qui ſelon les apparences le Duc n'auroit point d'enfans. C'eſt ainſi que les vûes de la plus maligne politique faiſoient agir ce Prince bizarre juſques dans ſes affaires domeſtiques. 1473.

Le Comte de Beaujeu avoit *P. Anſelme.*

1473. autrefois pris quelques engagemens avec Mademoiſelle d'Orléans (*a*), ſœur du Duc. Le Roi les lui fit rompre, & déclara publiquement les deux mariages le 28 d'Octobre, après avoir obtenu du Pape les diſpenſes néceſſaires. Madame (*b*) étoit parente du quatre au cinquiéme dégré avec le Comte, & Madame Jeanne (*c*) l'étoit du trois au quatriéme avec le Duc.

*Cro. de* 1400.

*Mém. de Com. preuv. du ſept. livre.*

Le contrat fut paſſé à Jargeau, le 3 de Novembre; la dot fut réglée à trois cens mille écus d'or, payables en trois termes; le premier le jour de la célébration, les

(*a*) Marie d'Orléans.

(*b*) Madame avoit pour triſayeule Jeanne de Bourbon, femme du Roi Charles V. & M. de Beaujeu étoit arriere-petit-fils de Louis, Duc de Bourbon, frere de la Reine Jeanne.

(*c*) Madame Jeanne avoit pour biſayeul le Roi Charles VI. & le Duc d'Orléans étoit petit-fils de Louis, Duc d'Orléans, frere de Charles VI.

deux autres les deux années ſuivantes, & devoient tenir lieu de propres à Madame. Son douaire fut fixé à ſix mille francs de rente aſſignés ſur pluſieurs Villes & Châteaux du Beaujolois. Le Roi toujours fin & interreſſé, fit inſérer dans le contrat que toutes les terres & domaines qui échéroient au futur époux, ſeroient réunis par ſa mort à la Couronne, s'il mouroit ſans fils de ce mariage. Le Prince qui n'oſoit contredire le Roi, éluda cette clauſe ſi funeſte pour la maiſon de Bourbon, en y faiſant ajouter, *en tant qu'il peut toucher audit futur époux, pour le préſent & pour l'avenir.* Par cette addition il conſerva tous les droits aux branches puînées de ſa maiſon. Le Roi ne comprit pas la force de cette addition, & croyant avoir fait un coup de partie pour l'Etat, il ne voulut pas aſſiſter à la ſignature du contrat; 1473.

1473. il craignoit qu'on imputât à ſa préſence le conſentement forcé qu'y auroit donné l'époux. La plûpart des Seigneurs de la Cour le ſignerent par honneur. La célébration ne s'en fit que l'année ſuivante, lorſque Madame eut douze ans accomplis.

Alors le Roi tranſporta au Comte ſur la dot de Madame, ſoixante mille écus d'or qui étoient dûs de reſte de celle de Madame Jeanne, ſœur du Roi & Ducheſſe de Bourbon. Ce tranſport fit partie des cent mille écus d'or de la dot de Madame; il y a apparence que le Duc & la Ducheſſe de Bourbon y conſentirent, n'ayant point d'enfans ni d'eſpérance d'en avoir.

Le Duc de Bourgogne veut faire ériger ſes Etats en Royaume.

Les faveurs de la fortune que le Duc de Bourgogne avoit tant de fois éprouvées, la conquête de la Gueldres & du Zutphen, ouvrage d'une ſeule campagne, ſes alliances

alliances & ſa puiſſance montée au plus haut dégré, ne lui donnerent plus que des idées ſuperbes. Il penſa à ſe faire Roi en faiſant ériger ſes Etats en Royaume par l'Empereur. Le cœur de l'homme eſt une éponge qui s'enfle & groſſit toûjours. Le Duc porta bien-tôt ſes vûes plus loin & aſpira à l'Empire, dont la poſſeſſion loin de le ſatisfaire, ne lui eût encore donné que des vûes d'une plus grande élévation. 1473.

Voilà le projet qui l'occupa le reſte de ſa vie, qu'il faut ſuivre & développer ainſi que les obſtacles qu'il y rencontra, & qui le jetterent dans le précipice; précipice creuſé & préparé par le Roi; précipice qui fut la ſource des proſpérités & de la grandeur de la France.

Il y avoit long-tems que ces grands projets occupoient le Duc de Bourgogne. Les propoſitions

1473. du mariage de la Princeſſe ſa fille avec Maximilien, Duc d'Autriche, lui en avoient donné la premiere idée. Il ne l'avoit pas ſuivie vivement, flaté par la recherche de feu Monſieur, qui mettoit ſa fille ſur le Trône. Plein d'irréſolution & d'inconſtance, il flottoit entre ces deux plans & paſſoit ſucceſſivement de l'un à l'autre. Il s'étoit lié étroitement avec Sigiſmond, Duc d'Autriche, grand oncle de Maximilien, & qui n'ayant point d'enfans n'avoit pas d'autre héritier. Sigiſmond étoit en guerre avec les Suiſſes, il avoit beſoin de ſecours & d'argent. Ce beſoin lui fit écouter les propoſitions du mariage & accepter l'alliance du Duc de Bourgogne: on convint en 1471, d'une entrevûe entre ces deux Princes à Hedin, où le Duc d'Autriche s'étoit rendu.

*Com l. 2. c. 8.*

Le Duc de Bourgogne promit

de le ſecourir contre les Suiſſes, & lui prêta cent mille florins du Rhin, non pas gratuitement; il exigea que Sigiſmond lui donnât en engagement & en jouiſſance, le Landgraviat d'Alſace & le Comté de Ferrette. Sigiſmond accepta ſans balancer la condition; il n'étoit pas en état de les défendre contre les Suiſſes tout prêts de les lui enlever. De plus il comptoit les dégager auſſi-tôt que cette guerre auroit pris fin. Le Duc au contraire qui connoiſſoit Sigiſmond pour un prodigue, regardoit cet engagement comme une acquiſition inconteſtable, & ſe flattoit que Sigiſmond ne ſeroit jamais en état de retirer ces deux Provinces, qui confinoient à ſes Etats & qui lui donnoient entrée dans l'Allemagne. 1473.

*Notes ſu*
*Com t. 4*

On parla enſuite du mariage dans une conférence où le Marquis de Rothelin ſervoit d'inter-

prête au Duc de Bourgogne qui
1473. ne ſçavoit pas l'Allemand. Le Duc agréa la recherche de Maximilien, mais il demandoit que l'Empereur le fît élire, lui Duc de Bourgogne, Roi des Romains, afin qu'après la mort de l'Empereur, la Couronne Impériale paſſât ſur ſa tête avant de parvenir à ſon gendre. Cette propoſition fut
*Com. l. 2. c. 8.* peu goûtée de Sigiſmond : ces deux Princes en ſe pratiquant ne ſe plurent pas, mais la politique leur fit déguiſer leurs ſentimens.

*Notes ſur Com. t. 4.* Cette premiere négociation n'eut pas de ſuite. La recherche du Duc de Calabre, plus naturelle & plus convenable, bannit pour un tems ces idées ambitieuſes de l'eſprit du Duc de Bourgogne. La mort du Duc de Calabre & la conquête de Gueldres les fit renaître ſi fortement, qu'on en vint aux clauſes du contrat, & qu'il y eut des Ambaſſadeurs en-

voyés de part & d'autre pour les régler. 1473.

Pour rendre ſa puiſſance encore plus redoutable, le Duc emprunta une groſſe ſomme des Vénitiens, & en leva ſix cens lances fournies pour trois mois, qu'il fit paſſer par le Milanois pour ſe rendre en Bourgogne. En même tems ſes Ambaſſadeurs conclurent un Traité d'alliance avec Galéas Sforce, Duc de Milan, qui s'obligea de lui fournir quinze mille hommes. *Cro. ſcand.*

Le mariage ſe traitoit toujours. La Princeſſe en étoit contente. Elle avoit trouvé Maximilien à ſon gré, lorſque deux ans auparavant il étoit venu à la Cour du Duc. Il n'avoit fait depuis qu'acquérir, & du côté de l'eſprit & du côté de l'extérieur qui ne laiſſoit rien à deſirer. Il paroiſſoit doux, ſenſé, affable & même libéral; ce qu'on admiroit d'autant

1473. plus qu'il avoit peu à donner. On ne voyoit point encore de marques de cette inconſtance & de cette prodigalité qu'il ſignala depuis en tant d'occaſions. Pieux, adroit dans ſes exercices, & paroiſſant plein d'impatience de ſignaler ſon courage.

Le Duc ne parloit plus d'être élu Roi des Romains, mais ſeulement que ſes Etats fuſſent érigés en Royaume. A cette condition il conſentoit au mariage. Les articles du conttat furent dreſſés; la dot de la Princeſſe fut réglée à cent mille florins. On convint que l'Empereur aſſigneroit à ſon fils des Etats valant cinquante mille florins de rente; qu'il aſſureroit tous ſes Etats à ce Prince & au fils aîné qui naîtroit de ce mariage; que Maximilien renonceroit à la ſucceſſion du Duc s'il lui naiſſoit des fils; que les époux ſeroient communs en biens; que le douai-

re de la Princeſſe ſeroit de vingt-cinq mille florins de rente, & que Maximilien lui donneroit pour préſent de nôces douze mille florins, & des joyaux convenables à ſon rang. 1473.

Tout étant preſque réglé, le Duc invita l'Empereur à venir chaſſer dans le Luxembourg. Il alla au devant de lui avec la moitié de l'armée qui avoit aſſujetti la Gueldres, & il le conduiſit à Metz. L'arrivée de ces Princes avec tant de gens de guerre effraya les Meſſins, qui connoiſſoient l'ambition du Duc & la foibleſſe de l'Empereur. Ils ne voulurent les recevoir qu'avec leur Cour. Ils connurent que leur défiance n'étoit que trop fondée, par les ſollicitations que leur fit l'Empereur de ſe ſoumettre à la domination du Duc.

Ce Prince traita l'Empereur dans cette Ville avec une grande *Cro. de 1400.*

1472. magnificence, ayant fait venir d'Anvers sa vaisselle de vermeil & d'argent ; il le conduisit ensuite à Luxembourg, d'où ils allerent chasser dans les Ardennes. Après toutes ces fêtes, l'Empereur s'en retourna en Allemagne.

Le voisinage de ces deux Princes suivis d'une armée, obligea le Roi de pourvoir à la sureté de la frontiere. Il y envoya cinq cens hommes d'armes, avec l'arrie-ban & les Francs archers de Normandie : il mit à leur tête Craon, Lieutenant de Roi de Reims, de Sens, de Châlons, de Laon, & que par cette nouvelle commission il fit son Lieutenant-Général, pour lettre du 21 de Septembre. Craon se campa sur les limites du Barois, & resta près de deux mois dans cette situation, mais sans aucun danger, le Duc de Bourgogne ayant bien d'autres desseins que de rompre la trève.

Cependant un corps de Bourguignons fit une irruption en Nivernois, prit sur le Comte de Nevers, la Roche, Châtillon & quelques autres petites places. C'étoit un prétexte suffisant au Roi pour imputer au Duc d'avoir violé la trève ; mais il dissimula, & aima mieux attribuer cette hostilité au différend qui étoit entre ces deux Princes : il craignoit toujours d'attirer en France les armes Bourguignones, qu'il voyoit avec plaisir destinées à des expéditions étrangeres. 1473.

L'Empereur & le Duc de Bourgogne en se séparant avec toutes sortes de marques d'amitié, convinrent de se rassembler incessamment à Trèves, pour y consommer & le mariage & l'érection des Etats du Duc en Royaume. Le Duc partit pour Trèves avec une suite de trois mille Seigneurs ou Gentilshommes; son armée sui- Entrevûe de Trèves entre l'Empereur & le Duc de Bourgogne.

*Croi. d*
*racco.*
*La Gui*
*hist. d'A*
*sace.*
*Notes d*
*Com. t. A*

1473. voit à quelque distance, & campa dans cet Electorat, où elle occupoit trois lieues en longueur & deux en largeur. Il arriva à Trèves le 3 d'Octobre, & y prit son logement dans un des Fauxbourgs à une Abbaye de Bénédictins qui n'est pas éloigné de S. Maximin. L'Empereur n'étant pas encore arrivé, le Duc y tint Cour pléniere avec une magnificence vraiment Royale.

*Com. l. 2. c. 8.*

*Dict. de Bayle.*

*Notes de Com. sur le l. 4.*

On eut avis que l'Empereur devoit arriver le 28. Le Duc alla une lieue au-devant de lui accompagné de l'Electeur de Trèves, & suivi d'une grande quantité de Noblesse Bourguignone, Allemande & de tous ses équipages: il y avoit aussi une escadron de 600. Bourgeois de Trèves richement habillés.

Lorsque le Duc apperçut l'Empereur, il se découvrit & mit pied à terre; l'Empereur fit la

même choſe : le Duc s'avança vers lui & voulut ſe jetter à ſes pieds ; mais l'Empereur l'en empêcha & l'embraſſa ; ils remonterent enſuite à cheval marchant à côté l'un de l'autre. Enſuite venoit le Prince Maximilien, l'Electeur de Trèves & un Prince Turc qui avoit été pris par la flotte des Grecs, & envoyé au Pape pour s'en ſervir dans quelque occaſion favorable contre Mahomet II. Sultan des Turcs dont on diſoit qu'il étoit fils. Les Seigneurs des deux Cours venoient enſuite. 1473.

C'étoit un ſpectacle ſuperbe. L'Empereur avoit tous les ornemens de l'Empire. Le Duc étoit en habit militaire comme un guerrier qui marche hors de ſon pays, & portoit ſur ſes armes en agraphes une eſcarboucle eſtimé deux cens mille écus. Le Prince Maximilien étoit vêtu d'une robe d'écarlate brodée d'argent, qui re-

1473. hauſſoit ſa bonne mine & tous les agrémens d'une floriſſante jeuneſſe, n'étant encore que dans ſa dix-neuviéme année.

Le Prince Ottoman étoit habillé à la Turque; ſon air & ſa phiſionomie fiere & ſauvage marquoient aſſez les lieux où il étoit né. La marche étoit précédée d'un nombre infini de trompettes, d'inſtruniens de guerre & de hérauts des deux nations; mais il n'y avoit que les trompettes du Duc de Bourgogne qui ſonnaſſent, l'Empereur ayant ordonné aux ſiens par politeſſe de céder cet honneur à ceux du Duc. Lorſqu'on fut arrivé dans la Ville, les deux Princes ſe firent honnêteté pour ſe conduire chacun à leur Palais. La conteſtation fut longue, mais enfin l'Empereur fut conduit au grand marché où l'on avoit marqué ſon logement.

Le Duc accompagné ſeule-

ment de ſon Sécretaire, alla le ſendemain rendre viſite à l'Empereur qui n'avoit avec lui que l'Electeur de Trèves. L'Empereur vint au-devant du Duc juſques dans la Cour de ſon Palais: tout ſe paſſa en civilités reciproques. On commença à parler du projet de la guerre contre les Turcs. On ſe ſépara avec de grands témoignages d'amitié, & le 4 de Novembre l'Empereur fit expédier au Duc l'inveſtiture du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen, ſans aucun égard pour le jeune Prince, petit-fils du vieux Duc, qui n'avoit que quatre à cinq ans. 1473. *Cro. de* 1400.

Il ſe tint peu de jours après une grande aſſemblée dans la grande ſalle de l'Hôtel de Ville. L'Empereur y aſſiſta dans un fauteuil, ayant à ſa droite tout de ſuite les Electeurs de Mayence & de Trèves, l'Evêque de Metz,

1473. le Prince Maximilien, les deux Ducs de Baviere, Louis & Albert, les Comtes de Montbeliard & de Wirtemberg, & le Prince Ottoman. A main gauche de l'Empereur étoient de ſuite le Duc de Bourgogne, les Evêques de Liége, d'Utreck & le reſte de la Cour du Duc. Son Chancelier expoſa la ſituation où il étoit avec le Roi, les cauſes de leurs démêlés, & dit qu'il ne recherchoit la paix que dans la vûe d'offrir tout ce qui dependoit de lui à l'Empereur & à l'Empire pour l'avantage de la Chrétienté. L'aſſemblée finie, le Duc reconduiſit l'Empereur à ſon Palais.

Pendant le ſéjour du Duc à Trèves, il donna pluſieurs fêtes à l'Empereur & aux Princes de l'Empire ; entr'autres un repas avec une profuſion & une magnificence prodigieuſes. Il y eut pluſieurs tournois & courſes de ba-

*Com. l. 2. c. 8.*

gues: par tout brilloit une dépenſe, un goût & une richeſſe qui commença d'offuſquer les yeux des Allemands & de leur déplaire, comme ſi le Duc par une montre ſi ſuperbe de ſa puiſſance leur eût voulu reprocher leur pauvreté. La ſuite de l'Empereur étoit ſi médiocre en comparaiſon de celle du Duc, qu'elle rendoit le premier mépriſable aux yeux des Courtiſans du Duc, qui en laiſſoient échapper quelque ſigne dans leurs paroles & dans leurs diſcours hautains. 1473.

*Heiſſ hiſt. de l'Emp.*

*Notes ſur Com. t. 4.*

On vint enfin au ſujet qui avoit amené à Trèves le Duc, l'Empereur & les Princes. Le Duc renouvella la propoſition de le faire élire Roi des Romains, afin qu'il pût ſuccéder à l'Empire avant Maximilien. Il alléguoit la jeuneſſe de ce Prince qu'il formeroit à l'art de regner, pour lui laiſſer après ſa mort l'Empire &

1473. tous ſes Etats. L'Empereur rejetta cette demande d'autant plus odieuſe que l'exécution n'en pouvoit avoir lieu qu'en ſuppoſant ſa mort prochaine. Le Duc s'en déſiſta, ſe borna à prier l'Empereur de le faire ſon Vicaire, & de lui accorder la Souveraineté des quatre Villes Epiſcopales du Pays-bas, Liége, Utreck, Tournai & Cambrai. Cette demande fut peu du goût de l'Empereur. Il ne fit point de réponſe, ne voulant pas par un refus abſolu ôter toute eſpérance au Duc.

Le Roi ne voyoit pas tranquillement cette aſſemblée. Il avoit tout à craindre d'un vaſſal devenu Roi & allié avec l'Empire. Le mariage de Maximilien, héritier de tous les Etats de la maiſon d'Autriche, & qui devoit être un jour Empereur, annonçoit à la France de grands dangers & un voiſinage trop redou-

*Heiſſ. hiſt. de l'Emp.*

table. N'oſant traverſer ce mariage à découvert, il envoya des Emiſſaires à Trèves chargés de voir en ſecret l'Empereur. Il vouloit l'indiſpoſer contre le Duc de Bourgogne, lui donner de la jalouſie contre ce Prince, lui inſinuer qu'il avoit brigué la voix des Electeurs pour ſe faire élire Roi des Romains au préjudice de Maximilien. Ces Envoyés trouverent déja l'Empereur aigri des demandes indiſcrétes du Duc. Son faſte avoit déplû à l'Empereur & aux Princes Allemands, qui ſembloient avoir honte de ſe voir effacés par la Cour Bourguignone; celle-ci même ne cachoit pas l'eſpéce de mépris que lui inſpiroit l'indigence des Impériaux, la ſimplicité de leurs habits & le peu de dignité qui paroiſſoit dans la ſuite de l'Empereur. 1473. *Notes de Com. t. 4.*

Malgré ces impreſſions déſa- L'Empereur quitte

1473. le Duc de Bourgogne ſans lui dire adieu.

*Notes de Com. t. 4.*

*Com. l. 2. c. 8.*

vantageuſes, l'Empereur ſuivit de bonne foi la négociation, & fit propoſer de paſſer le contrat de mariage entre Maximilien & la Princeſſe de Bourgogne. Il promettoit d'ériger la Bourgogne en Royaume, & de mettre lui-même la couronne Royale ſur la tête du Duc après la célebration du mariage; mais le Duc vouloit que l'érection le précédât pour ſigner le contrat comme Roi. Il y eut à ce ſujet des conteſtations vives. Le Duc ne ſe rendant point, l'Empereur entra en défiance, crut comme le Roi le lui avoit mandé que le Duc le vouloit tromper, & prenant ſon parti bruſquement, il partit de nuit avec ſa ſuite ſans rien dire au Duc de Bourgogne, & ſe retira à Cologne.

Le Duc fut couvert de honte & de confuſion, ſe voyant mépriſé à la vûe de toute l'Europe

qui ne pouvoit traiter que de folie ſon entrepriſe & blamer ſa mauvaiſe conduite. A ſa honte ſuccéda une violente colere. Bien loin de penſer déſormais au mariage de ſa fille avec Maximilien, il ne fut agité que du déſir de ſe venger. 1473.

Il crut en trouver l'occaſion dans la querelle qui s'étoit élevée entre Robert, Comte Palatin, & Herman, Landgrave de Heſſe, au ſujet de l'Electorat de Cologne. Robert avoit été élu en 1462. après la mort de Thierry, Comte de Mœurs. Il avoit même joui dix ans de cet Electorat; mais s'étant brouillé avec ſon Chapitre, les Chanoines le dépoſerent & élurent Herman au commencement de cette année. L'Empereur ſoutenoit Herman: c'en fut aſſez pour que le Duc envoyât offrir ſes ſervices à Ro- *Notes de Com. t. 4.*

bert, qui ſe rendit à Trèves après le départ de l'Empereur.

1473.

*La Guill. Hiſt. d'Alſace.* Robert trouva le Duc encore tout bouillant de colere, & diſpoſé à le ſecourir. Déja plein de nouvelles vûes & comptant s'agrandir aux dépens de cet Electorat même, il ſortit de Trèves le 25 de Novembre, & retourna en Flandre pour diſpoſer ſes affaires de maniere qu'il pût ſe donner tout entier à ce nouveau projet, forcé d'abandonner celui de ſa Royauté imaginaire, remportant la couronne & les ornemens qu'il avoit deſtinés pour le jour de ſon ſacre.

*Cro. de 1400.*

*Com. l. 4. c. 1.*

Prorogation de la ſeconde trève avec le Duc de Bourgogne.

En s'en retournant il paſſa à Nancy toujours ſuivi de ſon armée. Il obligea le jeune Duc René à ratifier un traité que les Commiſſaires du Duc avoient arrêté avec lui le 10 d'Octobre pendant l'entrevûe de Trèves. Par ce traité

*Puffendorf, Hiſt. de l'Eur.*

le Duc de Bourgogne s'obligeoit de rendre au Duc de Lorraine, Epinal, Darny, Preny & Neuchâtel, mais il les lui faiſoit acheter; René s'engageant, au moyen de cette reſtitution, de donner paſſage par ſes Etats aux troupes du Duc toutes les fois qu'il le ſouhaiteroit; c'étoit en quelque façon ſe mettre à ſa diſcrétion. Il n'eût pas été prudent au jeune Duc de refuſer de ſigner ce traité, étant encore mal affermi dans ſon Duché, & y voyant le Duc avec une puiſſante armée. Il le ſigna, mais il en conſerva dans ſon cœur un vif reſſentiment que le Roi eut ſoin d'entretenir. 1473. *Cro. de 1400.* *Mélange de la Houſſaye.*

De Flandre le Duc de Bourgogne paſſa en Bourgogne, pour faire travailler au mauſolée du Duc ſon pere & de la Ducheſſe ſa mere, dont Richebourg avoit fait tranſporter les corps à Dijon. Le Duc alla au-devant du con- *Cro. de 1400.* *Favin Theat. d'honn.*

voi le 8 de Janvier, & les fit dé-
1473. poſer le 10 aux Chartreux. On commença le mauſolée d'un beau marbre noir, mais il ne fut pas achevé.

Pour ſuivre ſes projets d'Allemagne, le Duc avoit beſoin de faire la paix avec le Roi, du moins de proroger la trève qui
*Cab. de L. XI. c. 6.* expiroit dans trois mois. Le Roi ne déſiroit pas avec moins de paſſion que le Duc, la prorogation de la trève. On choiſit Senlis pour négocier, le Roi s'y rendit en Janvier & y reſta un mois avec le Duc de Bourbon qu'il avoit mandé.

*Cro. de* Les Commiſſaires du Roi y
*1400.* attendirent quinze jours inutilement ceux de Bourgogne. L'aſſemblée fut transferée à Compiegne, où ils vinrent enfin. On tenta vainement de convertir la trève en paix. Il y avoit trop de prétentions réciproques à diſ-

cuter. On en revint à la prorogation. Le Conſeil du Roi & ſes Commiſſaires dont étoit Curton (*a*), la réprouverent tout d'une voix. Ils étoient d'avis qu'on prît, pour attaquer le Duc, cette occaſion où il étoit brouillé avec l'Empereur, qui envoya même des Ambaſſadeurs au Roi pour le détourner de renouveller la trève, offrant de faire au Duc une forte guerre, & de remettre au Roi toutes les places qu'il prendroit ſur le Duc. 1473.

L'Empereur n'ignoroit pas les projets que le Duc faiſoit contre lui & contre l'Empire. Ces propoſitions n'ébranlerent pas le Roi, il avoit des vûes plus fines & plus pénétrantes. Il vouloit maintenir ſon Royaume en paix, laiſſer le Duc s'embarraſſer & s'énerver contre le Corps Germanique. La *Cro. de* 1400.

(*a*) Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton.

trève fut prorogée jusqu'au premier de Mai 1475. & le Roi fut si ferme à l'entretenir, qu'il dissimula plusieurs courses que faisoient sur ses terres les Gouverneurs des places frontieres Bourguignones. Il ne vouloit pas détourner le Duc de ses entreprises contre les Allemands, où il se flattoit toujours qu'il échoueroit: il ratifia cette prorogation le premier de Mars.

1473. *Cro. Scand.*

*Cro. de* 1400.

Le Duc libre de suivre son plan passa en Franche-Comté au mois de Mars. De Dôle il envoya d'Irlain aux cantons de Fribourg & de Berne, pour s'informer d'eux s'ils avoient fait alliance avec le Roi. Ils purent bien lui répondre, comme il étoit vrai, qu'il n'y avoit aucun nouveau Traité. Il retourna ensuite par la Lorraine en Flandre.

Attentat sur la vie du Roi.

La politique modérée du Roi étoit d'autant plus surprenante, que

que dès le mois de Janvier on avoit découvert un crime qui réjailliſſoit ſur le Duc, & qui ne laiſſa pas ſa réputation entiere, quoiqu'on doive ménager celle des Souverains, & ne pas ajouter foi à des ſoupçons peu approfondis. Le Roi avoit retiré auprès de lui & placé dans ſa maiſon pluſieurs des domeſtiques de feu Monſieur, de ceux ſur-tout qui étoient de bonnes mœurs & qui n'étoient pas entrés dans ſa confidence. Collinet, Queux du Roi, & un autre Officier de ſa cuiſine qui étoit de ce nombre, vinrent déclarer à ce Prince, pour lors à Amboiſe, qu'un nommé Hardy les avoit ſollicités de l'empoiſonner, & leur avoit même remis le poiſon pour jetter ſur ſes viandes lorſqu'on les lui ſerviroit. Le Roi donna ſur le champ ordre qu'on arrêtât Hardi, domeſtique d'un nommé Ytier, Mar- 1473. *Cro ſcand.*

chand au ſervice de Monſieur.
1473. Après la mort de ce Prince, il s'étoit retiré en Flandre.

Peu s'en fallut que Collinet & ſon compagnon ne fuſſent en grande peine ſur leur dénonciation. Lorſqu'on alla pour arrêter Hardi, il avoit déja pris la fuite. Il fut pourſuivi & atteint auprès d'Etampes. On le ramena au Roi qui l'interrogea lui-même & le fit interroger. Il avoua que ſon maître Ytier, qui étoit en Flandre & Officier du Duc de Bourgogne, l'avoit chargé d'empoiſonner le Roi, & lui avoit remis le poiſon en lui promettant 50 mille écus s'il réuſſiſſoit. Qu'il avoit accepté la commiſſion, & s'étoit rendu à Amboiſe pour engager quelques Officiers de la cuiſine du Roi qu'il connoiſſoit, & auſquels il avoit offert vingt mille écus. Il ajouta qu'en Flandre on lui avoit donné d'avance une par-

tie des cinquante mille écus. 1473.

Le Roi rendit cette dépoſition publique, n'étant pas fâché qu'on attribuât au Duc de Bourgogne la corruption & le crime de Hardi. Il ſe rendit à Paris, le faiſant traîner après lui dans une charette ſur un ſiége fort élevé pour être vû de tout le monde. On lui fit ſon procès, il perſiſta dans ſes réponſes: il intervint un Arrêt du Parlement qui confirma la Sentence du Prevôt des Marchands & des Echevins qui l'avoient condamné à être écartelé; ce qui fut exécuté à la Grêve le 30 de Mars avec beaucoup d'éclat. Qu'il fût criminel, on ne peut pas en douter; il y avoit contre lui ſon aveu, les deux Officiers qu'il avoit voulu corrompre, & le poiſon qu'il leur avoit remis; mais que les Miniſtres du Duc de Bourgogne, & que ce Duc lui-même y euſſent part, c'eſt ce qui n'eſt pas

1473. démontré. Il ſemble que le Roi devoit demander au Duc qu'on lui livrât Ytier & ſes Miniſtres même, s'ils avoient commis un crime ſi déteſtable : on ne ſçait que penſer de l'attentat de Hardi.

Ambaſſadeurs d'Eſpagne. *Mariana.*

La trève avec l'Arragon finie, les hoſtilités recommencerent en Rouſſillon. Du Lau tenoit toujours ferme dans le Château de Perpignan. Le Roi avoit ſubſtitué du Lude au Comte de Breſſe, qui avec une ſi belle armée avoit ſi mal réuſſi. Du Lude en raſſembla les reſtes, y joignit de nouvelles troupes, & ſe mit en campagne vers la fin de Novembre avec 900 lances & dix mille fantaſſins. Il alla aſſiéger Elne, & ferma ſi bien les paſſages par où l'on pouvoit y introduire du ſecours, qu'il força les aſſiégés de capituler le 5 de Décembre.

Le Roi d'Arragon, peu en état de ſoutenir cette guerre, envoya

au Roi une célebre Ambaſſade pour tenter un accommodement & retirer cette Province des mains des François : il croyoit la conjoncture favorable, le Roi étant menacé d'une guerre par le Duc de Bourgogne. D. Juan Folk, Comte de Cardonne, & Hugues Rocaberti, Châtelain d'Ampoſte, étoient les Ambaſſadeurs. Ils avoient une ſuite de trois cens cavaliers, dont il y avoit 150 Gentilshommes ; ils ſe diſoient Ambaſſadeurs du Roi & de la Reine de Sicile, auſſi-bien que du Roi d'Arragon. Ils arrîverent à Paris au mois de Mars. 1473.

Quoique le Roi fût à Paris, il ne voulut pas négocier avec eux, il les renvoya à ſon Conſeil. Ils y employerent vainement les plus fortes raiſons pour obliger la France à rendre les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne ſans rembourſement. Ils alléguerent

1473. l'inutilité du ſecours que le Roi avoit envoyé en 1462. ſa contravention au Traité en fourniſſant des troupes au Duc de Calabre, enfin l'énorme lézion qu'il y avoit entre le prix de l'engagement & le revenu de ces Comtés. Le Roi ne goûta aucune de ces raiſons, & voulut abſolument être rembourſé. Ils furent contraints de s'en retourner après avoir fait une proteſtation ſur l'injuſtice qu'ils prétendoient qu'on faiſoit au Roi leur maître.

*Viquefort des Ambaſſad.*

1474. Pâques le 20 d'Avril. Le Roi prit mal cette proteſtation qui étoit contre l'uſage, mais elle n'autoriſoit pas le Roi à un procédé auſſi violent que celui dont il ſe ſervit. Il envoya des ordres pour faire arrêter les Ambaſſadeurs, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent révoquée & retirée. Ils avoient déja paſſé Lyon & étoient au pont du Saint-Eſprit, lorſque l'ordre du Roi fut exécuté. On

les ramena à Lyon d'où ils ne partirent qu'à la fin de Mai, après avoir fait ce que le Roi vouloit; mais ils firent une protestation contre cette violence. A Narbonne ils furent encore arrêtés sous prétexte que les chemins n'étoient pas surs, & qu'il falloit prendre des précautions pour répondre de leur vie. On les y retint deux mois. On vouloit même qu'ils retournassent à Paris, où on leur disoit que le Roi consentoit à s'accommoder avec le Roi d'Arragon. Ils refuserent d'y aller & répondirent que le Roi leur maître, ayant appris qu'on ne les traitoit pas en Ambassadeurs, avoit révoqué leurs pouvoirs. On les laissa aller vers la fin de Juillet. On ne comprend pas le caprice du Roi sur le traitement qu'il leur fit. C'est pousser loin l'humeur bizarre, que de la porter jusqu'au violement du droit 1474.

des gens. On ne ſçait ſi Dampierre (*a*), qu'il envoya cette année en Eſpagne, fut chargé de l'excuſer.

1474. *P. Anſelme.*

Vers le 18. d'Avril, lorſque ces Ambaſſadeurs étoient encore à Paris, le Roi avoit fait en leur préſence la revûe des milices de cette grande Ville, qui ſe trouverent monter à près de cent mille hommes. Le Comte de Breſſe, Damartin & Salazar étoient avec le Roi auſſi bien que le Comte du Perche, qu'il laiſſoit en liberté dans le tems qu'il faiſoit continuer le procès du Duc d'Alençon ſon pere.

Autres Ambaſſades.

*Cro. ſcand.*

De Paris le Roi ſe rendit à Senlis, où il donna audience à pluſieurs Ambaſſadeurs. A ceux du Duc de Bretagne pour l'exécution du dernier Traité, que le Roy remplit entierement; au Duc de Baviere, qui venoit de

(*a*) François de Clermont.

la part de l'Empereur & dont la négociation fut ſecrete ; enfin aux Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne, qui deſiroit faire une bonne paix avec le Roi, pour ſe donner tout entier aux affaires d'Allemagne. Le Roi les amuſa long-tems, & les remit à ce qui ſeroit décidé à Bovines près de Namur, où ſe rendirent les Commiſſaires des deux Princes. 1474.

Ceux du Roi étoient Curton & l'Abbé Héberge (*a*) ; le Duc y envoya le Chancelier Hugonet & Imbercour. Les mêmes difficultés ſe préſenterent pour convenir de la paix. C'étoit la ville de Saint Quentin que le Duc ſouhaitoit avec paſſion de recouvrer, qui décidoit de la paix ou de la guerre. Les Plénipotentiaires du Duc ne le diſſimulerent point & preſſerent vive-

Aſſemblée de Bovines contre le Connétable. *Com. l. 3. c. 8.*

*Com. l. 3. c. 11.*

(*a*) Jean Héberge, depuis Evêque d'Evreux.

1474. ment ceux du Roi de faire ſur cet article juſtice au Duc. Outre le deſir de le ſervir, ils étoient encore animés par l'ardeur de ſe venger eux-mêmes. Le démenti que le Connêtable avoit donné à Imbercour au congrès de Roye, ne ſortoit pas de ſon ſouvenir, & Hugonet ami intime d'Imbercour, préſent à l'affront, l'avoit partagé. Auſſi les Miniſtres du Roi s'adreſſoient-ils toujours à eux, lorſqu'il s'agiſſoit de détruire le Connêtable.

Le Roi toujours irrité de l'audace avec laquelle le Connêtable avoit chaſſé Créton de Saint Quentin, réſolut pour le punir de céder cette place au Duc. Par cette ceſſion le Roi châtioit un ſujet rebelle, & ſe raccommodoit avec le Duc autant que leur antipatie pouvoit ſouffrir de réconciliation. Les deux Miniſtres du Duc ne pouvoient agir mieux

ſelon ſon cœur ; ſelon le leur c'étoit un coup mortel pour la fortune du Connêtable. Il ne s'agiſſoit pas de l'abbaiſſer, on vouloit le perdre ; ſa ruine avoit déja été projettée à l'aſſemblée de Senlis, ſans qu'on en eût concerté les moyens. La violence faite à Créton ſembloit avoir mis le ſceau à la haine du Roi. 1474.

Lorſque les Plénipotentiaires voulurent bien être pénétrés, la négociation fut bientôt terminée. Preſque tous avec une égale paſſion concoururent à la perte du Connêtable. Par le Traité il fut déclaré ennemi des deux Princes, qui devoient unir leurs forces pour l'aſſiéger dans Ham, la plus forte de ſes places où l'on ſuppoſoit qu'il ſe retireroit ; ſes partiſans devoient auſſi être declarés ennemis publics, & le Traité devoit être publié à ſon de trompe. On convint que le pre-

1474. mier des deux Princes, entre les mains de qui il tomberoit, le feroit mourir dans huit jours, ou le livreroit à ſon allié. Le Roi s'obligeoit de rendre au Duc Saint Quentin & de conſentir qu'il s'emparât de Ham, de Bohain, de toutes les autres terres du Connêtable, de ſon argent & de tous ſes meubles.

Le Connêtable étoit trop fin, & payoit trop bien ſes eſpions pour n'être pas averti de ce qui ſe paſſoit. Il en apprit toutes les particularités : cette terrible nouvelle l'étonna ; il ne croyoit pas que ces deux Princes puſſent jamais ſe réunir, ni que le Roi ſe pût jamais réſoudre à rendre à ſon ennemi une des clefs & le boulevart de ſon Royaume. Dans une conjoncture ſi critique, il fit partir deux de ſes plus habiles agens, pour ſe rendre en diligence, l'un auprès du Roi, l'au-

*Com. l. 4. c. 12.*

*C. 12.*

tre auprès du Duc ; il vouloit les détourner de l'exécution de ce Traité. On ne ſçait quelle étoit l'inſtruction de celui que le Connêtable envoyoit au Duc de Bourgogne : il avoit une commiſſion bien difficile, puiſqu'il s'agiſſoit de faire renoncer ce Prince à recouvrer une Ville, qui étoit l'objet de tous ſes deſirs. Il paroît que le ſeul expédient étoit de lui offrir de l'en mettre en poſſeſſion ; mais on n'a ſur cela que des conjectures. 1474.

L'agent qui ſe rendit auprès du Roi, trouva plus de facilité à le ramener. Il lui dit que le Connêtable étoit parfaitement inſtruit de ce qui ſe négocioit à Bovines ; qu'il étoit ſurpris que ſa Majeſté donnât dans un pareil piége ; qu'elle ſe privât d'une place ſi néceſſaire & en faveur de qui ? De ſon plus mortel ennemi, d'un Prince qui avoit ravagé ſon

1474. Royaume avec le fer & le feu ; qui n'avoit d'autre intention que de le tromper & ſous l'appas d'un Traité obliger le Connêtable à quitter le parti du Roi, & à embraſſer le ſien en lui remettant Saint Quentin. Il ajouta à ces diſcours des proteſtations de la fidelité de ſon maître, & des excuſes ſur la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de Créton.

Ce diſcours réveilla toute la haine du Roi contre le Duc de Bourgogne ; jugeant de ce Prince par lui-même, il le crut capable de tout ce qu'on lui imputoit. Il rappella les ſervices du Connêtable, ſon expérience dans la guerre, ſes ſuccès dans la derniere, enfin que c'étoit lui qui avoit dépouillé le Duc, d'Amiens, de Saint Quentin & des autres places de Picardie. Il ne ſongea plus qu'à regagner ce premier Officier de ſa Couronne, & qu'à

ſe l'attacher à force de bienfaits : il crut ſurtout pouvoir avec plus de facilité ſelon les occaſions retirer de ſes mains cette Ville, objet de toutes les démarches de ces deux puiſſans Princes. 1474.

Sur ce nouveau plan, il dépêcha ſur le champ un Courier à ſes Plénipotentiaires, avec un ordre poſitif de ne rien conclure pour ce qui concernoit le Connêtable & de ſe contenter de proroger la Tréve ſelon leurs inſtructions. Lorſque le Courier arriva, le Traité étoit ſigné dès le ſoir précédent. Curton & Héberge ſe trouverent fort embarraſſés: quoiqu'ils n'euſſent rien fait contre leur devoir dans la concluſion de ce Traité, ils n'ignoroient pas que le Roi imputoit à faute tout ce qui ne répondoit pas à ſes volontés. Ils firent part de leur peine aux Ambaſſadeurs du Duc. Ils avoient négocié avec une telle

1474. union, qu'ils n'héſiterent pas à leur rendre leurs ſignatures. Ce grand orage contre le Connétable fut d'abord calmé ; mais le Duc, qui fut inſtruit du changement du Roi, l'en déteſta encore davantage, & par une avanture inoüie le Connêtable prêt de périr, devint plus conſidérable & peut-être plus redoutable aux deux Princes.

Entrevûe du Roi & du Connétable.

*Com. l. 3. c. 11.*

Le Roi pour mettre à profit la grace qu'il venoit de lui faire, lui écrivit qu'il étoit néceſſaire qu'ils ſe viſſent. Il lui aſſigna le lieu de l'entrevûe auprès du village de Farniers à moitié chemin de Noyon à Saint Quentin en tirant vers la Fére. Comme il le connoiſſoit défiant, ſoupçonneux, & qu'il vouloit le regagner, il conſentit qu'il prît les précautions qu'il jugeroit à propos pour ſa sûreté. On peut dire que le Connêtable abuſa de cette per-

miſſion. Cette entrevûe devoit ſe faire ſur une petite riviere qui va ſe jetter dans l'Oiſe. Il en avoit fait relever les guez ; ayant fait faire ſur la riviere une chauſſée ou petit pont, il y fit dreſſer une forte barriére à claire voye. On croit, du moins Comines l'inſinue, qu'au milieu du pont il y avoit un petit cabinet de bois que la barriére partageoit, & dans lequel le Roi & le Connêtable devoient venir chacun de leur côté. 1474.

Le 14. de Mai, jour marqué pour l'entrevûe, le Connêtable ſe rendit le premier ſur le pont, ſuivi de trois cens hommes d'armes, tous gentilshommes. Il ne s'étoit pas mis en équipage de guerrier, mais il portoit une longue robe ſans ceinture, & l'avoit fait exprès pour mettre deſſous une cuiraſſe qu'on ne voyoit point. Le Roi arriva avec une ſuite de ſix cens hommes d'ar-

mes & de plusieurs Seigneurs, au
1474. nombre desquels étoit Damartin qu'on croyoit ennemi du Connétable.

Le Roi envoya Comines au Connêtable pour lui marquer l'heure où il se rendroit sur le pont. Il y alla peu après, il entra dans le petit cabinet, suivi de cinq ou six Seigneurs. Le Connêtable avec un pareil nombre y étoit déja. Mais l'escorte restée des deux côtés sur les bords de la riviere, n'étoit pas égale, le Roi ayant le double de gens de guerre : le Connêtable s'en aperçut alors, il se souvint qu'il étoit devant son Roi avec qui il traitoit d'égal à égal ; il n'y avoit entr'eux qu'une legére barriere de bois, que le Roi étoit le maître de faire abbattre au moindre ordre. Le Connêtable parut troublé, son visage changea, il fit au Roi de mauvaises excuses de

C. 12.

*Com. l. 3. c. 11.*

ce qu'il étoit venu en armes, & allégua l'inimitié qui étoit entre lui & Damartin, comme si ce Seigneur devant son Roi & sans son ordre eût osé insulter le Connêtable. 1474.

Le Roi, qui alloit toujours à son but, ne laissa appercevoir aucune marque de l'indignation que lui causoit le manque de respect du Connêtable. Il reçut ses soumissions & il fut convenu que tout seroit oublié. Le Roi agréa ce qui s'étoit passé à Saint Quentin dans l'expulsion de Créton. Il rendit au Connêtable le Gouvernement de Meaux & des autres places qu'il lui avoit ôté, lui donna main-levée de ses appointemens, de ses pensions & tous les arrérages de la solde des quatre cens lances qui étoient sous son commandement ; enfin tout lui fut continué. Le Roi lui promit même de nommer des Commis- *Cro. scand.*

1474. faires pour informer contre ceux qui avoient parlé à ſon déſavantage. Le Connêtable de ſon côté jura d'être fidèle au Roi ſans exception, c'eſt-à-dire contre le Duc de Bourgogne lui-même.

*Com. l. 3. c. 11.* Tout cela ne ſe paſſa pas ſans que les Seigneurs, qui avoient accompagné le Roi, ne murmuraſſent & même aſſez haut, en voyant la hauteur & l'indignité avec laquelle un de ſes ſujets le traitoit. Le Connêtable en fut effrayé. Honteux lui-même de ſon arrogance, il fit ouvrir la porte du cabinet, & paſſa du côté du Roi, ſe mettant à ſa diſcrétion. Si Louis XI. eût ſuivi les impreſſions & peut-être les ſentimens de ces Seigneurs, il l'eût fait arrêter, ou tuer pour punir toutes ſes infidélités. La mort ou la priſon du Connêtable eût expoſé le Roi à voir les enfans & les ſerviteurs de ce Général pour le

venger, livrer eux-mêmes au Duc de Bourgogne Saint Quentin & ſes autres places. Le Roi continua de diſſimuler, raccommoda le Connêtable avec Damartin, & s'en retourna à Noyon; le Connêtable l'y ſuivit, y coucha & le lendemain s'en retourna à Saint Quentin, ſe croyant bien réconcilié avec le Roi. Fier d'une conduite ſi hautaine, il perſévera dans le projet d'inſpirer de la crainte à ſon Roi, & en quelque maniere de lui donner la loi. 1474.

Il courut de grands dangers le jour qu'il demeura à Noyon. Tous les Seigneurs excitoient Louis XI. à ſe venger. Le Roi lui-même faiſant réflexion ſur ce qui venoit de ſe paſſer, & entendant leurs murmures, eut honte d'avoir été conferer avec ſon ſujet, qui avoit oſé paroître devant lui couvert d'une barriére, eſcorté d'hommes d'armes qui étoient

1474. ſes ſujets & devoient le ſervir contre le Connêtable lui-même : cette parité & cette audace redoublerent bien-tôt une haine que le Roi n'avoit fait céder qu'à ſes craintes & à ſes intérêts.

*Com. l. 3. c. 12.* C'étoit avec beaucoup de prudence que le Roi avoit ménagé cette entrevûe ; il ſentoit que le Connêtable pouvoit ſe réunir avec le Duc de Bourgogne, qui malgré tous les traités l'eût reçu à bras ouverts, s'il lui eût rendu Saint Quentin ; mais le Connêtable ſi ſage, ſi habile, s'aveugla en allant eſcorté des ſujets de ſon Prince, s'aboucher avec lui comme avec ſon égal & ſon ennemi.

Le Connêtable & ſes amis particuliers ſe glorifioient, & s'applaudiſſoient de ce que le Roi le craignoit ; ils le regardoient comme un Prince foible, dont il falloit ſe faire redouter. En effet le Roi

qui prévoyoit plus vîte qu'un autre les dangers qui le menaçoient, devenoit alors d'une prudence & d'une ſageſſe qui reſſembloient à la timidité. 1474.

Le Connêtable malgré ſa fierté & l'orgueil de ſes ſerviteurs, ne fut jamais tranquile depuis cette entrevûe. Broüillé avec le Duc de Bourgogne, il ſuſpectoit la ſincérité du Roi, il le craignoit & avoit cru s'appercevoir qu'il ſe repentoit de n'avoir pas laiſſé ſubſiſter le traité de Bovines. *Com. l. 4. c. 4.*

En Rouſſillon le Général François profitant des troubles de Caſtille, qui empêchoient cette Couronne de ſecourir le Roi d'Arragon, alla aſſiéger Perpignan. Ce Prince n'y étoit plus, & ſon armée s'étoit diſſipée. Du Lau qui tenoit toujours le Château, attaqua de ſon côté la Ville. Le Duc de Bourgogne, qui prévoyoit Second ſiége de Perpignan. *Mariana Cro. de* 1409.

qu'elle ſuccomberoit, envoya le
1474. 10 de Juillet un ordre au Seigneur de Romont de faire notifier à du Lude la derniere trêve conclue avec le Roi, dans laquelle l'Arragon étoit compris; de ſommer en conſéquence ce Général de lever le ſiége, & de ſe déſiſter de faire la guerre à cette Couronne. Cet ordre fut exécuté; mais du Lude ne fit aucun cas de cette ſommation, & ne continua pas moins ſes attaques.

Pelerinage de Béhuard.

Le Roi approuva la conduite de du Lude. Après ſon entrevûe avec le Connêtable, il étoit revenu à Senlis, d'où il fit divers petits voyages de plaiſir dans les belles maiſons des environs. Il revenoit toujours à Senlis, d'où il ſe paſſoit peu de jours qu'il n'allât en dévotion à Notre-Dame de la Victoire; il fit à ce Monaſtere

*Cro. ſcand.*

tère une offrande d'environ dix mille écus. 1474.

En Juillet il ſe rendît à Paris, où il ne reſta qu'un jour; il alla à notre Dame faire ſes priéres devant l'Autel de la Vierge, & le lendemain il partit pour Amboiſe. Il prit ce tems de loiſir pour aller en pélérinage à Notre-Dame de Béhuard en Anjou, y accomplir un vœu qu'il avoit fait trente-deux ans auparavant, n'étant que Dauphin. Il alloit pour lors accompagné du Comte du Maine ſon oncle, & de Valois, Ecuyer du Comte, pour joindre le feu Roi qui marchoit au ſecours de Tartas. S'étant embarqués pour paſſer la Douze, le bateau fut renverſé par un coup de vent, tous trois tomberent dans l'eau. Le péril fut extrême; le Dauphin prêt de ſe noyer fit ſon vœu à la Sainte Vierge de Béhuard. Echappé de ce danger, il

1474. crut toujours être redevable de la vie à l'interceſſion de la Mere de Dieu. Le Roi fit ſon offrande à la Vierge, & accorda des priviléges au Chapitre qui en jouit encore.

*Cro. ſcand.* Sur la fin du mois le Roi alla à Angers, fit ſaiſir cette Ville, les Duchés d'Anjou, de Bar & toutes les terres qui appartenoient au Roi de Sicile (*a*) ſon oncle; il commit à la Regie Guillaume de Ceriſay, Conſeiller au Parlement. Cette procédure contre un Prince ſi proche parent du Roi, accablé d'années, d'infirmités, de malheurs, & qui ne paroiſſoit coupable d'aucun crime; *Du Tillet.* ſurprit toute la France. Le Roi prenoit pour prétexte les droits de la feue Reine ſa mere, & le Duché de Bar étoit un fief de la Champagne. Le Roi de Sicile

(*a*) René I. Roi de Sicile, Duc d'Anjou & de Bar, frere de la feue Reine mere.

avoit fait d'abord, après la mort du Duc de Calabre, un teſtament qui inſtituoit le Roi ſon héritier; mais ce teſtament, fait par un eſprit de légereté qui déshéritoit ſon neveu & toute ſa famille, fut détruit par un ſecond qui inſtituoit le Comte du Maine ſon neveu, ſon héritier univerſel dans tous ſes droits, Etats & Seigneuries, excepté le Duché de Bar qu'il laiſſoit au Duc de Lorraine ſon petit-fils.

1474. *Mezeray abreg. cronol.*

On ne peut douter que le Roi de Sicile & toute la Maiſon d'Anjou ne fuſſent très-irrités de cette procédure violente, & qu'ils n'augmentaſſent le nombre des mécontens. Le Duc de Bourgogne en eut beaucoup de joie. La rupture du Traité de Bovines lui avoit ôté l'eſpoir de recouvrer Saint-Quentin autrement que par la voie des armes: il réſolut de recommencer la guerre.

Nouvelle ligue du Duc de Bourgogne avec l'Angleterre & d'autres Princes contre le Roi.

1474. Le Duc étoit alors dans un dégré de puiſſance, à laquelle il ne manquoit que d'humilier ſon Souverain & de reconquérir les places de Picardie. L'Alſace, la Gueldres, le Zutphen ajoutés à ſes Etats, une puiſſante armée ſur pied, ſes revenus des Pays-Bas portés par la conceſſion des Etats de 350. mille écus à 650. mille, le rendoient l'un des plus riches Princes de l'Europe, & le mettoient en état d'entretenir long-tems ſur pied ce grand nombre de troupes. Mais connoiſſant par tant d'expériences l'habileté du Roi & ſes reſſources infinies, il comprit qu'il parviendroit difficilement à ſes fins, s'il ne lui ſuſcitoit au-dedans de ſon Royaume des ennemis qui, en y excitant une guerre inteſtine, l'empêchaſſent d'employer toutes ſes forces contre ceux du dehors. C'étoit là le moyen de

*Com. l. 4. c. 3.*

l'accabler & de le forcer à ſubir des conditions qui, en diminuant ſa puiſſance, releveroient celle du Duc, celle de tous les grands Vaſſaux de la Couronne, en leur rendant l'autorité & l'eſpéce d'indépendance qu'ils avoient eue ſous le dernier regne. 1474.

Le Duc s'appuyoit encore ſur la guerre ouverte où le Roi étoit avec l'Arragon, dans laquelle, ſelon les apparences, la Caſtille entreroit. De plus il eſpéroit beaucoup du Duc de Bretagne & du Connétable de Saint-Paul, qu'il croyoit avoir mis de nouveau dans ſes intérêts.

Il eſt ſurprenant que le Duc de Bretagne ſi pacifique, à qui la derniere paix aſſuroit un calme profond, voulût rentrer en lice & s'expoſer à voir ſes Etats le théatre de la guerre; mais ſans compter ſon inconſtance naturelle, ſans parler de la haine ſe-

crette qu'il portoit au Roi depuis
1474. les menaces qu'il lui avoit faites avant la guerre du bien public, il étoit encore pouſſé par Durfé; Durfé ſi avant dans la confidence de feu Monſieur, & avec lequel le Roi avoit négligé de ſe réconcilier : réfugié en Bretagne, il y avoit acquis beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Prince. De plus le
*Com. l. 4. c. 1.* Duc de Bourgogne aſſuroit le Duc de Bretagne du ſecours des Anglois, il ne l'obligeoit à ſe déclarer que lorſque le Roi ſeroit attaqué de tous côtés, quand vraiſemblablement le ſuccès ſeroit indubitable. Le Duc de Bretagne croyoit donc aſſurer ſon état, & ſe tirer de la ſujettion où le Roi l'avoit tenu depuis qu'il étoit monté ſur le Trône.
*Rap. Thoir.*

Le Connétable étoit toujours indigné du Traité de Bovines, où le Roi avoit marqué aſſez d'horreur & de haine pour vou-

loir acheter ſon ſang en ſacrifiant à ſon ennemi la plus forte place de ſon Royaume. Il avoit cru s'appercevoir que le Roi s'étoit repenti de la réconciliation de Noyon; il frémiſſoit en penſant au péril qu'il avoit couru dans cette Ville. C'étoit pour n'y être jamais expoſé, pour conſerver ſon indépendance, qu'il vouloit occuper le Roi, l'embarraſſer, redoubler ſa terreur, abaiſſer ſa puiſſance & ſubſiſter par ces voies obliques entre deux Princes qui concouroient, ſans le vouloir & ſans le ſçavoir, à maintenir ſon crédit & ſon autorité. Sollicité par le Duc de Bourgogne ou le ſollicitant lui-même, il entra dans la ligue & s'unit de nouveau contre ſon Roi & ſon bienfaiteur. 1474. *Com. l. 3 c. 11.*

Le Duc de Bretagne & le Connétable s'étoient déterminés ſur l'aſſurance que le Roi d'An-

1474. gleterre les ſeconderoit par une deſcente en France, qui devoit effrayer & accabler le Roi. Il y avoit long-tems que le Duc de Bourgogne ſollicitoit le Roi d'Angleterre, ſon beau-frere, de le ſecourir contre un Prince injuſte, qui ſans aucun reſpect des Traités, lui avoit enlevé les Villes de Picardie. La Ducheſſe de Bourgogne, ſœur d'Edouard, pour plaire à ſon mari, n'oublia rien de ce qui pouvoit obliger ſon frere à donner cette ſatisfaction au Duc ſon mari.

Edouard ayant recouvré le Trône, en avoit reconnu tout le prix. Ayant acquis aſſez de gloire dans tant de batailles gagnées où il avoit expoſé ſa vie, il mépriſoit des lauriers qu'il faudroit acheter au prix de ſa tranquillité. Sa jeune épouſe, ſes enfans, ſes favoris qu'il combloit tous les jours de nouveaux bienfaits, &

ſon goût pour la volupté ne laiſſoient aucun vuide à ſes jours. Ses revenus, quoiqu'immenſes, ne ſuffiſoient pas à ſa prodigalité. Il étoit même devenu dans l'oiſiveté ſi gros, qu'il n'étoit plus propre aux travaux militaires. 1474.

Il connoiſſoit l'antipatie de ſa nation contre les François & contre les Ecoſſois : s'il vouloit obtenir de l'argent de ſon Parlement, il le flattoit d'une guerre ou contre les uns, ou contre les autres ; alors toutes les bourſes s'ouvroient. Il aſſembloit une armée, il lui payoit trois mois de ſolde ; mais ſous quelque prétexte il revenoit à Londres & profitoit du reſte du ſubſide, qui ſervoit à ſa dépenſe & à ſes libéralités. Elles lui acqueroient le droit de tenir une pareille conduite impunément, en lui gagnant le cœur de la plûpart des Pairs. Sollicité par ſa ſœur, preſſé par *Com. l. 4. c. 2.*

1474. ſon beau-frere, les facilités & les aſſurances du ſuccès, l'aiguillon de la gloire (auquel un Prince ſçavant dans le métier & déja couronné pluſieurs fois par la victoire ne peut être inſenſible) le ſéduiſirent ; il ſe rendit enfin & entra en négociation avec les Ambaſſadeurs du Duc, qui lui faiſoient encore entendre qu'il ne ſeroit pas difficile de faire entrer dans l'alliance l'Empereur, le Roi de Hongrie & celui de Caſtille.

Traités de Londres contre la France.

On dreſſa à Londres un Traité de ligue contre le Roi. Le Roi d'Angleterre y prit le nom de Roi de France, afin d'avoir un titre pour les conquêtes qu'il projettoit ; le Duc de Bourgogne l'y reconnoiſſoit en cette qualité, pour autoriſer les avantages qu'il prétendoit tirer de ce Prince ; on fut trois jours à rédiger le Traité. Par ſes différentes dates il pa-

*Act. publics d'Angl.*

roît qu'on en fit cinq ; deux du 25 de Juillet, le premier ne contenoit que les clauſes d'une alliance & d'une amitié perpétuelle entre le Roi d'Angleterre & le Duc ; le ſecond étoit une ligue contre le Roi. Le Roi d'Angleterre s'obligeoit de deſcendre en France avant le premier de Juillet de l'année ſuivante, pour faire la conquête de la Normandie & de la Guyenne ; le Duc s'obligeoit de l'aſſiſter de toutes ſes forces ; ils ſe promettoient réciproquement de ne faire avec le Roi, ni paix, ni trève l'un ſans l'autre. 1474.

Il y avoit deux Traités du 26. Par le premier, Edouard comme Roi de France, faiſoit don au Duc pour les ſervices qu'il devoit lui rendre, des Comtés de Champagne, de Brie, de Nevers, de Rhêtel, d'Eu & de Guiſe, du Duché de Bar, des Villes

1474. de Somme, de la Baronnie de Donzy, & de toutes les terres du Connétable qui n'étoit pas encore entré dans le Traité. Edouard renonçoit à l'hommage qui étoit dû à la Couronne de France à cauſe du Duché de Bourgogne, des Comtés de Flandre, d'Artois & généralement de toutes les Terres qu'il poſſédoit & qui en relevoient. Il s'obligeoit de faire ratifier le Traité par les Etats Generaux du Royaume.

Par le ſecond du 26, on régloit le nombre de troupes que chaque Allié devoit fournir. Le Duc s'obligeoit d'entretenir une armée au moins de dix mille hommes, au plus de vingt mille, dont le payement ſeroit aſſigné ſur les Provinces cedées ou conquiſes; & en cas qu'on ne s'en fût pas emparé dans un an, le payement de l'armée devoit tomber ſur le Duc, mais il étoit diſpenſé après ce ter-

*Com. l. 4. c. 1.*

me de ſoudoyer cette armée l'année ſuivante. On ne ſtipuloit point le nombre de troupes que le Roi d'Angleterre fourniroit ; s'agiſſant de conquérir un Royaume, qu'on ſuppoſoit lui appartenir, il étoit aſſez engagé par la gloire & l'intérêt à mettre ſur pied une puiſſante armée. 1474.

Enfin par le traité du 27 de Juillet on prenoit une précaution aſſez ſinguliere. Le Duc par des Lettres-Patentes en bonne forme conſentoit, que le Roi Edouard & ſes Succeſſeurs, malgré la ceſſion faite au Duc du Comté de Champagne, puſſent en toute liberté aller ſe faire ſacrer à Rheims. *Act. pub. d'Angl.*

Le 15 d'Août les Alliés nommerent des Commiſſaires pour ſe rendre auprès de l'Empereur, des Rois de Hongrie & de Caſtille, afin de les engager d'accéder au traité de Londres.

1474. *Rap. Thoir.* Le Duc de Bretagne & le Connétable avoient auſſi leurs Agens à Londres, mais qui ne paroiſſoient pas leur appartenir, ne voulant ſe déclarer que lorſque les armées des deux principaux Alliés auroient commencé d'agir. Le Duc accéda au traité, le Roi d'Angleterre s'obligea de lui envoyer trois mille hommes pour joindre aux troupes de ſon Duché. Le Connétable ſigna alors ſon traité avec le Duc de Bourgogne; il y promettoit de le ſervir envers & contre tous ſans excepter le Roi: le Duc s'engageoit à remplir toutes les promeſſes que le Connétable avoit faites à ſes partiſans. Le Connétable envoya enſuite ſon Agent à Londres, c'étoit Louis de Sainville, qui n'étoit chargé que d'une Lettre de créance pour dire au Roi Edouard tout ce que le Duc ou du moins ſes Ambaſſa-

deurs lui ordonneroient, & pour assurer ce Roi, que le Connétable lui livreroit S. Quentin. 1474.

Edouard reçut alors une lettre de Bretagne écrite par Durfé, qui mandoit la même chose à Milord Hastings grand Chambelan. Elle contenoit les dispositions favorables où le Duc de Bretagne étoit pour les Alliés, & que les intelligences qu'il avoit en France feroient plus d'effet en un mois, lorsqu'il y entreroit, que les deux armées d'Angleterre & de Bourgogne n'en pourroient produire en six mois. Il sçavoit le Roi de Sicile & le Comte du Maine mécontens, & qu'ils pouvoient entraîner dans leur parti un grand nombre de Gentilshommes. Le Roi Edouard faisoit équiper une flotte pour les trois mille hommes qu'il devoit envoyer en Bretagne. Il nomma pour les commander le Comte

*Com. l. 7 c. 4.*

*Rap. Thoir.*

de Duras & le Lord Audley.

1474. Commencement du siége de Nuits.

Quelle fut la surprise du Roi, lorsqu'il apprit tous ces complots, il n'en fut même instruit qu'imparfaitement. La plus grande notion qu'il eut de la Ligue, & de la défection du Duc de Bretagne, fut une copie des deux lettres de Durfé, qu'il acheta soixante marcs d'argent d'un Secrétaire du Roi d'Angleterre. Il eût pû prévenir ses ennemis, & les attaquer le premier ; mais il falloit rompre la trève & mettre contre lui toutes les apparences : il ne sçavoit pas au vrai ce qui avoit été conclu, & il ne vouloit pas attirer sur son Royaume cette formidable armée que le Duc de Bourgogne avoit sur pied.

*Com. l. 4. c. 1.*

C'étoit l'une des plus belles qu'il eût encore assemblées, surtout en Cavalerie : les lances Italiennes que commandoit Campo-

bache, & le corps du Général Galiot, chefs qui avoient beaucoup de valeur & d'expérience, inſpiroient une entiere confiance au Duc. Il careſſoit ces deux Capitaines, leur faiſoit des gratifications; ſe défiant de ſes ſujets, il vouloit s'attacher ces deux étrangers : il donna à Campobache une fleur de diamans de cent quatre-vingt florins, & à Galiot une petite croix de diamans de quatre-vingt-quatre. Il avoit auſſi la meilleure & la plus nombreuſe artillerie de l'Europe; ne ſe flattant plus d'être Roi, il vouloit ſe faire appeller Archiduc; il avoit fait faire un bonnet Ducal environné d'une Couronne, pour entrer en cette qualité & avec cet ornement dans ſon Parlement de Malines. Le Roi d'Angleterre lui avoit auſſi envoyé trois mille hommes, apparemment des gar-

1474.

*Com. l. 4. c. 1.*

*Cro. de 1400.*

nisons de Calais & du Comté d'Oye.

1474.

Com. l. 4. p. 1.

Le Roi n'avoit jamais vu son Royaume en si grand danger, pas même dans la guerre du bien public. Ce n'étoit qu'une querelle de la nation, les étrangers n'y avoient pris aucune part; le Roi étoit sûr de l'accommoder, en traitant avec les Chefs, qui ne vouloient que réformer le Gouvernement, & mettre des bornes à l'autorité du Prince. Mais dans la ligue conclue à Londres on attaquoit la Monarchie, on vouloit la détruire ou la changer; les François eux-mêmes vouloient concourir à sa destruction avec les anciens ennemis de l'Etat. Quels progrès n'eût pas fait dans le cœur du Royaume l'armée du Duc de Bourgogne, accoutumée à le parcourir & à le piller sans obstacle, si elle y fût entrée d'un

côté dans le tems que les Anglois y auroient pénétré de l'autre, ou si le Duc les eût joint pour faire tous ensemble une armée à laquelle rien n'eût pû résister ? 1474.

C'étoit le plan de ce Prince, mais ce plan fut dérangé par une circonstance qu'il étoit aisé de prévoir, & que le Duc ne prévit pas, par une conduite de la Providence qui veilloit au salut de la Monarchie. Le Roi d'Angleterre ne se trouva point en état de faire sa descente. Il lui falloit assembler son Parlement, obtenir des subsides & lever des troupes. Trois choses faciles à exécuter dans la disposition, où sont toujours les Anglois contre la France, mais qui exigent un tems considérable pour les arrangemens. Dans le Traité le Roi Edouard avoit pris jusqu'à la fin de Juin 1475, tems à peu près où expi-

roit la trève que le Duc avoit con-
1474. clue avec le Roi.

Ce que le Duc de Bourgogne avoit à faire dans une pareille conjoncture, étoit de tenir son armée en état, de la grossir, de la fortifier, de hâter les apprêts des Anglois pour agir de concert avec eux, & les joindre au moment de leur descente. Son génie turbulent ne lui permit pas de prendre ce parti. Il voyoit que les Anglois ne seroient prêts au plutôt qu'à la fin du printems. Dans son oisiveté il se rappella la protection qu'il avoit promise à l'Electeur de Cologne, le ressentiment qu'il avoit contre l'Empereur; ressentiment d'autant plus déplacé, que dans le projet de la Ligue on s'étoit proposé d'y faire accéder ce Prince. Enfin la présomption du Duc lui fit croire que tout céderoit à ses armes, & qu'en entrant dans l'Electorat il

*Rap. Thoir.*

auroit avant le printems rétabli l'Electeur, & humilié ſes ennemis. 1474.

Son ambition le flatta encore qu'il obtiendroit pour lui une partie de ſes conquêtes ; il avoit jetté les yeux ſur Nuits, ville opulente, forte & qui lui donneroit une entrée libre dans le cœur de l'Allemagne. Il formoit les plus grands projets ſur cette conquête, ſe perſuadant que les villes au-deſſus de Nuits ne réſiſteroient pas ; que Cologne même ouvriroit ſes portes ; que de-là il remonteroit le Rhin juſqu'au Comté de Ferrete, & en Alſace qui lui appartenoit ; qu'ainſi tout le cours du Rhin juſqu'à la Hollande ſeroient de ſa domination. Tel eſt l'égarement de l'eſprit humain, inſatiable dans ſes poſſeſſions, qui ſans conſidérer ce qui eſt juſte, ou ce qui ne l'eſt pas, ne conſulte que ſa cupidité.

Pour mettre ce projet à exécu-

1474. tion le Duc fit défiler ſon armée vers le Rhin : dans ſa marche il viſita ſes Etats d'Allemagne, acquis depuis peu de Sigiſmond d'Autriche. Il reçut à Brizac les hommages de la Nobleſſe. A Enſiſhem il ſe fit prêter ſerment par les Députés de l'Alſace & du Comté de Ferrette ; mais Colmar lui refuſa ſes portes. Remettant à un autre tems de la ſoumettre, il quitta l'Alſace au commencement d'Août, & ſe rendit devant Nuits qui avoit été inveſti le 30. de Juillet.

*Cro. de 1400.*

*Com. l. 4. c. 2.*

Cette entrepriſe mit en mouvement toute l'Allemagne ; il y avoit long-tems qu'aucun étranger n'étoit venu troubler ſon repos. L'Empereur & les Princes de l'Empire ſe diſpoſerent d'accourir au ſecours de Nuits ; le Landgrave de Heſſe, frere de l'Electeur concurrent, s'y étoit jetté avec un grand nombre de Seigneurs. Ses parens ou ſes alliés

*C. 1.*

y avoient conduit avec lui 1800. chevaux & une bonne infanterie; la Ville, ſituée ſur le Rhin, étoit forte, ſes habitans étoient armés pour ſa défenſe, & la ville de Cologne, dont elle dépendoit, fit pour la ſecourir un fonds de cent mille florins par mois. Ce ſiége fameux attira les regards de l'Empire, de la France, des Pays-Bas & de l'Angleterre. 1474. *Cro. ſcand.* *Com. l. 4. c. 2.* *Cro. ſcand.*

La proſpérité des affaires du Duc de Bourgogne rendoit tous ſes ſerviteurs fiers & entreprenans. Un Commandant de quelques troupes de ce Prince fit une entrepriſe ſur Verdun, de concert, ſelon les apparences, avec l'Evêque (*a*), ennemi de Louis XI. & même condamné comme criminel de leze-Majeſté. Cela ſe paſſa au mois d'Août, & devoit être regardé comme une infrac- Hoſtilités des Bourguignons. *Cro. ſcand.*

(*a*) Guillaume d'Araucour, Evêque de Verdun.

1474. tion de la trève ; cette Ville n'étoit pas abſolument ſous la domination du Roi, mais ſous ſa protection. Le Roi ne s'amuſa point à s'en plaindre, il donna ordre à Craon de reprendre cette Ville avec hauteur, ce qu'il exécuta à la tête d'un corps de 400 lances & de 4000 francs Archers; il ſoumit auſſi les autres places du Diocèſe dont le Roi lui donna la jouiſſance, & tous les fruits à cauſe du crime de l'Evêque.

*Ste Marthe, gen. de la Trem.*

*Cro. ſcand.* En Nivernois les Bourguignons s'emparerent auſſi de Moulins Engibert ſur le Comte de Nevers; pour empêcher qu'ils ne s'étendiſſent, le Roi y envoya un corps de troupes & de l'artillerie. Sur les autres frontieres la trève n'étoit pas mieux obſervée, mais le Roi diſſimuloit tout pour n'en pas venir à une rupture; il croyoit toujours que des accidens impréyûs empêcheroient l'armement

&

& la deſcente des Anglois. Dans cette idée il ſollicitoit le Duc de prolonger la Trève qui devoit finir au premier de Mai de l'année ſuivante, en lui repréſentant que leurs différends ſe pouvoient régler à l'amiable, & que le Duc auroit le tems de terminer à ſa ſatisfaction les affaires qui l'occupoient en Allemagne. Le Duc ne donna pas dans le piége, il refuſa nettement cette prorogation, toujours convaincu qu'il prendroit Nuits: que cette Ville lui reſteroit du conſentement de l'Electeur, pour récompenſe du ſecours & pour les frais de la guerre: que par-là il auroit pour l'avenir une entrée libre dans l'Allemagne, & qu'après la priſe de Nuits il ſeroit à tems de joindre les Anglois deſcendus en France. 1474.

Alliance de l'Empereur.

Le ſiége de Nuits continuoit, l'Empereur aſſiſté des Princes de

1474. l'Empire armoit pour le faire lever. Le Roi étoit trop intéreſſé à traverſer le Duc de Bourgogne pour ne pas les exciter à redoubler leurs efforts ; il envoyoit coup ſur coup des Agens ſecrets pour les animer & les encourager. Ces Princes n'étant pas contens de ces foibles démarches, envoyerent au Roi des Ambaſſadeurs, dont l'un étoit un Prince de la Maiſon de Baviere (*a*), Chanoine de Cologne. Ils lui apporterent un rôle de l'armée que l'Empereur & les Princes comptoient mettre ſur pied pour attaquer le Duc, & même porter la guerre dans ſes Etats, ſi le Roi vouloit s'unir à eux & ſe déclarer ouvertement contre lui.

*Com l. 4. c. 2.*

Le Roi leur fit une réponſe favorable & conforme à ce qu'ils demandoient. Il remit aux Ambaſſadeurs une promeſſe ſcellée

(*a*) Féderic de Baviere, Comte Palatin.

de ſon ſceau. Il s'y engageoit, auſſi-tôt que l'Empereur ſeroit à Cologne & qu'il auroit mis ſes troupes en campagne, de les groſſir d'un corps de vingt mille hommes commandés par Craon & Salazar. Il tint cette alliance ſecrette pour ne pas effaroucher le Duc, & ne pas paroître contrevenir à la Trève. 1474.

Le Roi mettoit tout en état dans ſon Royaume pour ſoutenir la guerre dont il étoit menacé; il parcouroit à ſon ordinaire pluſieurs Villes, prenoit en chemin le divertiſſement de la chaſſe qu'il aimoit paſſionnément. Au mois de Septembre il traverſa la Beauce & arriva en Gatinois où il ſéjourna long-tems, charmé de la grande quantité de bêtes fauves qu'il trouvoit dans la forêt de Malez. *Cro. ſcand.*

De-là il ſe rendit au Pont de Chamois, où il reſta juſqu'au 6, *P. Anſelme.*

d'Octobre. Le Comte de Beaujeu
1474. l'y vint trouver avec tout le Conſeil. Ce Prince avoit conſommé ſon mariage avec Madame qui étoit dans ſa treiziéme année. L'affection & la confiance du Roi augmentoient toujours pour
*Cro. ſcand.* lui, il l'établit Chef du Conſeil, il l'y laiſſa préſider pendant qu'il alla faire un voyage à Montereau Faut-Yone, d'où il envoya en Bretagne le Chancelier accompagné de Thieux & de quelques autres Conſeillers. Ils avoient ordre de ſonder & d'examiner ce Prince, ſans lui découvrir ce que le Roi ſçavoit de ſes deniers engagemens avec le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne. On ne peut douter que le Duc de Bretagne ne les cachât avec ſoin; mais il eſt apparent que le Chancelier ſe ſervit de quelques termes ambigus qui donnoient à penſer à ce Duc, & qui jettoient

dans ſon eſprit du trouble & de l'irréſolution. 1474.

Enfin l'éclair du foudre qui menaçoit le Roi & le Royaume parut tout à coup. Le Héraut Jarretiere, Normand & transfuge, arriva à Paris de la part du Roi d'Angleterre pour faire au Roi la demande de la Normandie & de la Guyenne, faute de quoi il lui déclaroit la guerre & le rendoit reſponſable de tous les maux qui la ſuivent ordinairement : il y joignit pour intéreſſer dans cette guerre les Princes, les Grands de l'Etat & même le peuple, une ſommation de les rétablir tous dans leurs droits, & de réformer les abus introduits dans le Royaume. Ce Héraut arriva à Paris au mois de Novembre.

Déclaration de guerre des Anglois.

*Cro. ſcand.*

*Ducheſne, Hiſt d'Anglet.*

Ce défi paroiſſoit prématuré ; l'hiver approchoit, tems peu favorable à paſſer la mer, & à faire

*Rap. Thoir.*

1474. une descente en France. Le Parlement d'Angleterre avoit accordé au Roi Edouard tous les subsides qu'il avoit demandés. Ce Prince avoit fait de grands emprunts; on avoit levé quinze cens hommes, quatorze mille Archers à cheval, armés d'arcs & de fléches; une si nombreuse Infanterie qu'on avoit été contraint d'en renvoyer une partie, toute l'Angleterre accourant dans l'espoir de conquérir & de piller la France. La flotte pour transporter en Bretagne les trois mille Anglois, étoit presque en état de mettre à la voile.

*Com. l. 4. c. 1.*

*Rap. Thoir.*

*Com. l. 4. c. 1.*

*Cro. Scand.* Le Roi dissimulant le chagrin de ce défi, reçut très-bien le Héraut, le flatta, & en le renvoyant il fit partir un Gentilhomme avec le plus beau cheval de son écurie, dont il faisoit présent au Roi Edouard, à qui il envoya peu de tems après par Jean de Laillier

Maréchal de Logis, un loup, un ſanglier & une âne ſauvage vivans. 1474.

On vit bientôt les ſuites de cette déclaration de guerre. Le Roi ayant paſſé une partie de l'automne à viſiter les plus belles maiſons des environs de Paris, y revint le 12 de Décembre, & apprit qu'à la hauteur de Saint-Michel ſur les côtes de Normandie, il avoit paru une eſcadre Angloiſe : il fit partir auſſi-tôt pour ſe joindre aux gardes-côtes, les Archers d'une nouvelle compagnie des Gardes, qu'on appelloit la Garde du Dauphin. Cela n'eut aucune ſuite, les vaiſſeaux Anglois retournerent dans leurs ports.

Le ſiége de Nuits n'avançoit preſque point par la belle défenſe, que faiſoit le Landgrave de Heſſe dans la ville ; toutes celles au deſſus du Rhin voiſines & al- *Com. l. 4. c. 1.* Continuation du ſiége de Nuits.

liées de Cologne, avoient mis sur
1474. pied, en comptant les troupes de Cologne, une armée de seize mille hommes, qui s'étoit campée
C. 2. sur le bord du Rhin vis-à-vis le camp du Duc. Il apprenoit en même tems que l'Empereur & l'Empire assembloient une armée formidable pour venir au secours de Nuits, qui avoit toujours un côté du Rhin libre, mais qui malgré cela étoit attaqué vivement par l'armée de ce Prince.

*Cro scand.* C'étoit un grand spectacle que le camp du Duc de Bourgogne devant Nuits. Il y regnoit un ordre, une magnificence & une discipline admirables. Si ce Prince n'avoit pas le nom de Roi, il en avoit la grandeur, la puissance, la Majesté. Sa Cour superbe étoit
*Com. l. 4.* grossie par les Ambassadeurs de la
*c. 2.* plupart des Souverains de l'Europe. Le Connétable y avoit aussi son Envoyé sous prétexte de ré-

gler quelque affaire avec le Duc, mais dans le fond pour obſerver tout ce qui ſe paſſoit & lui en donner avis. Il vouloit prendre ſes meſures ſelon les occurrences. Il craignoit les avantages du Duc, & ſa trop grande puiſſance. 1474.

Les Princes de l'Empire, qui ne s'étoient pas déclarés contre le Duc, ne laiſſoient pas d'être inquiets du ſuccès de ce ſiége, voyant le grand nombre de troupes que l'Empereur aſſembloit ; ils apprehendoient une bataille, qui eût fait verſer des torrens de ſang, & qui eût peut-être expoſé la liberté de l'Allemagne. Dans ces vûes pleines d'humanité & de ſageſſe, ils s'aſſemblerent à Duſſeldorp, qui n'eſt qu'à une lieue de Nuits pour trouver quelque tempéremment qui pût concilier les deux partis ; ils ſe portoient pour mediateurs. Les principaux étoient les Ducs de Saxe, de *Cro. ſtand.*

Brunſwick & de Mekelbourg ; le Roi de Dannemarck (*a*) y vint avec ſon frere, Jean Comte d'Oldembourg.

1474. *Hiſt. de Dannemar.* 1732.

Ce Monarque étoit un Prince pacifique, d'un bon caractère & qui depuis trente-ſix ans qu'il regnoit, avoit acquis beaucoup de gloire en gouvernant heureuſement ſes Etats, & en repouſſant ſes ennemis. Il revenoit actuellement de Rome, où il avoit fait un voyage de dévotion ; tous ces Princes avoient auſſi des troupes pour leur ſureté & pour ſe faire reſpecter. Le 17 de Novembre le Duc de Bourgogne alla rendre viſite à ce Roi & à ces Princes, qui vinrent à leur tour le viſiter dans ſon camp, où ils furent reçus magnifiquement. Il les combla de préſens & juſqu'à fournir de l'argent au Roi de Dannemarck pour ſa dépenſe. On

*Cro ſcand.*

(*a*) Chriſtian I.

en fait monter la ſomme à quatre mille trois cent quarante florins. 1474.

Pendant que toute l'Allemagne étoit en mouvement, que toute l'Angleterre ſembloit vouloir ſe tranſplanter en France, le Roi paroiſſoit dans une entiere ſecurité, & tout le Royaume jouiſſoit d'un calme profond, ſi l'on en excepte le Rouſſillon où du Lude continuoit le ſiége de Perpignan ſans obſtacle; le Roi paſſoit ſon tems à divers petits voyages & à pluſieurs exercices de piété. On remarquoit que depuis quelque tems il ſe confeſſoit toutes les ſemaines: en liſant la vie de Charlemagne, il fut ſi touché de ſes vertus qui avoient ſur-tout éclaté vers la fin de ſa vie, qu'il ordonna par un Edit, qu'on en célebrât la fête dans toute la France le 28 de Janvier. Cet Edit eut ſon exécution, quoi-

Epreuve de la taille.

*P. Daniel à L. XI.*

*Cont. de Hiſt. Eccl. à 1474. Cro. ſcand.*

1474. que depuis cette fête ne soit plus célébrée.

Ce même mois il accorda à un criminel une grace, qui a depuis ce tems-là sauvé la vie à un nombre infini de personnes : bienfait qui se perpétue & qui se perpétuera à l'infini. Un franc Archer de Meudon convaincu de vol & de sacrilége, fut condamné à être pendu : les Syndics des Médecins & des Chirurgiens vinrent représenter au Roi, qu'il y avoit un très-grand nombre de personnes tourmentées de la pierre, & entr'autres le Seigneur du Bouchage (*a*), que le Roi aimoit ; qu'il seroit nécessaire pour connoître cette maladie à fond, & pour la pouvoir guérir, de faire des incisions sur un homme vivant : que personne dans l'incertitude du succès ne vouloit s'expo-

(*a*) Imbert de Batarnay.

ſer à cette épreuve cruelle : que le franc Archer par un heureux haſard ſe trouvoit attaqué de ce mal ; que s'il plaiſoit à ſa Majeſté de lui donner la vie, en cas qu'il voulût ſubir cette opération, elle procureroit en ſuppoſant le ſuccès, un grand avantage à tous ſes ſujets, & même à tout le genre humain : le Roi y conſentit. Le franc Archer ne balança pas à préférer à une mort certaine, une opération dont il pouvoit mourir à la vérité, mais qui en lui conſervant la vie pouvoit auſſi lui rendre la ſanté. Il fut taillé ; l'opération fut ſi heureuſe, qu'il fut guéri en quinze jours. Il obtint ſa grace & une récompenſe en argent. C'eſt ainſi que les Rois habiles favoriſent les arts. 1474.

Il y eut dans l'Iſle de France & en Picardie des mouvemens que le Roi eut bientôt réprimés. Quelques bandits Bourguignons

1474. avoient pénétré dans le territoire de Compiegne, y avoient conſtruit un fort qu'ils avoient appellé *Arſon*. Aux approches de d'Eſtoutteville, Prevôt de Paris, ils l'abandonnerent & ſe retirerent : le fort fut raſé & le calme rétabli dans la Province. D'Eſtoutteville avoit mené avec lui les Archers, les Arbalêtriers de Paris & la Compagnie du grand Maître, auſquels il avoit joint les garniſons d'Amiens & de Beauvais.

Ces mêmes garniſons avec celle de Saint-Quentin, que le Connétable n'oſa refuſer pour ne pas ſe découvrir avant le tems, firent une courſe dans la Picardie Bourguignone, & pénétrerent juſqu'au Fauxbourg d'Arras. Elles faiſoient un corps de quatre cens lances & de beaucoup de milices commandées par le brave Salazar. Il oſa bien paſſer la nuit

dans ce Fauxbourg, d'où il enleva ſur les chariots tous les grains qui s'y trouverent. On les tranſporta à Amiens & à Beauvais : c'étoit une repréſaille pour de pareils pillages, qu'avoient faits ſur les terres du Roi les garniſons des frontieres de Flandre, des villes de Roye, de Peronne & de Mondidier. Le Roi & le Duc de Bourgogne feignoient d'ignorer ces contraventions. 1474.

Louis XI. ne laiſſoit pas de ſévir contre les partiſans du Duc, qui avoient des biens dans le Royaume : il fit ſaiſir par le Gouverneur de Champagne une groſſe ſomme de deniers, qui appartenoit à Claude & à Triſtan de Toulongeon. Il ordonna qu'elle ne fût délivrée qu'à d'Arziliere(*a*), qui avoit épouſé leur ſœur, & qui étoit au ſervice de la France. *P. Anſelme.*

(*a*) Guillaume de Hangeſt, Seigneur d'Arziliere.

1474. Troisiéme Traité avec les Suisses. *Anno. sur le Anquiéme livre de Com.*

Quoique le Roi parût dans l'inaction, il se ménageoit des secours d'autant plus sûrs, qu'ils étoient secrets & que ses ennemis les prévoyoient moins. C'étoit les Suisses, ce peuple qui avoit sécoué le joug de la maison d'Autriche, & qui se fortifioit tous les jours en s'associant à de nouveaux voisins. Ils faisoient déja dix Cantons (*a*). Le Roi qui pénétroit au-delà du présent, concevoit tous les avantages que pouvoit lui procurer leur alliance. Dès la fin de l'année précédente il avoit pensé à renouveller les traités conclus avec eux; il avoit envoyé Tristan en Suisse, Salazar (*b*) Evêque de Meaux, & n'avoit point balancé à leur accorder de nouveaux avantages pour les attacher inviola-

(*a*) Zuric, Berne, Lucerne, Ury, *Suits*, Underval, Zoug, Glarits, Fribourg & Soleure.

(*b*) Jean, fils de Jean de Salazar & de Marguerite, Bâtarde de la Tremoille.

blement à sa Couronne. Les deux Ambassadeurs ne traiterent qu'avec neuf Cantons, les Députés de Berne ne s'étant pas trouvés à la Diette. Ce traité fait pour la vie du Roi, contenoit une Ligue défensive & réciproque contre le Duc de Bourgogne. Les Suisses devoient fournir au Roi tant de soldats qu'il en auroit besoin à, quatre florins & demi par tête du jour qu'ils sortiroient de Suisse. Le Roi s'obligeoit de les secourir contre ce Duc, ou de leur donner quatre-vingt mille florins par an tant que la guerre dureroit. Les deux partis promettoient de ne faire aucun traité sans s'y comprendre mutuellement. Enfin le Roi leur établissoit une pension annuelle de vingt mille francs payables à Lyon : le Roi fut si content du traité, qu'en 1475 il fit élire l'E-

1474.

*Preuv. du prem. livre de Com.*

*Anno. sur le cinquiéme livre de Com.*

1474. vêque de Meaux, Archevêque de Sens ; ce traité eſt du 10 de Janvier 1473.

*Dict. Hiſt.* Le Roi n'avoit garde de reſter dans l'indifférence ſur le Canton de Berne, le plus puiſſant des dix ; quoiqu'il eût agréé ce qu'avoient fait les neuf autres, il envoya dans cette ville Gratian du Faur, qui avoit été Chancelier du feu Comte d'Armagnac, & que le Roi qui ne laiſſoit jamais échapper les habiles gens, avoit pris à ſon ſervice. Du Faur réuſſit dans ſa négociation, les Bernois ratifierent le dernier traité le 2 d'Octobre de cette année. Les deux Dieſbac, Nicolas & Imbert, dont le premier étoit Advoyer de Berne, vinrent à Paris prêter & recevoir les ſermens ; par cette ratification le ſecours ſtipulé fut fixé à ſix mille Suiſſes. Du Faur paſſa de Suiſſe auprès

*Annot. ſur le cinquiéme livre de Com.*

*Dict. Hiſt.*

de l'Empereur pour l'entretenir dans ſes bonnes diſpoſitions : de-là il revint en Suiſſe. 1474.

Avant cette ratification le Roi étoit entré dans deux affaires très-intéreſſantes pour les Suiſſes, & qu'il avoit terminées à leur ſatisfaction. Ils étoient en différend avec Sigiſmond Duc d'Autriche leur voiſin du côté de la Suabe, où il poſſédoit pluſieurs villes de l'ancien patrimoine de la maiſon d'Autriche. Ses droits, quoique proſcrits tant de fois par la fortune, étoient toujours ſuſpects aux Suiſſes, & leurs limites fourniſſoient tous les jours de nouveaux ſujets de querelle. Le Roi qui n'ignoroit pas le ſecret mécontentement de ce Prince contre le Duc de Bourgogne, & qui avoit tant d'intérêts de réunir ſes ennemis, envoya vers les Commiſſaires de ces deux Puiſſances aſſemblés pour leur offrir ſa media-

Le Roi procure aux Suiſſes l'alliance de Sigiſmond, Duc d'Autriche & des Villes Impériales.

*Annot. ſur le quatriéme tome de Com.*

1474. tion. Elle fut acceptée avec joie, le congrès transféré à Senlis, le Roi prononça que les Suiſſes & le Duc d'Autriche reſteroient chacun en poſſeſſion de ce qu'ils poſſédoient, juſqu'à ce que l'Evêque de Conſtance ou la ville & l'Evêque de Bâle alliés communs euſſent réglé leurs différends à l'amiable, ce qu'ils devoient faire dans trois mois : que cependant il y auroit entr'eux une ligue défenſive pour ſe ſecourir réciproquement : qu'ils ne pourroient ni de part ni d'autre établir de nouveaux droits pour les entrées étrangéres : que les Suiſſes rendroient au Duc d'Autriche les titres qu'ils avoient entre leurs mains concernant les pays qui ſont ſous la domination de ſa maiſon : enfin une amniſtie générale & réciproque.

Cette ſentence arbitrale eſt du 11 de Juin, elle fut ſignée du

Roi, des Plénipotentiaires des Suiſſes & du Duc, qui la ratifierent & y acquieſcerent. 1474.

La ſeconde affaire où le Roi entra en faveur des Suiſſes, fut leur conféderation avec pluſieurs villes Impériales. Peu content de les avoir réunis avec le Duc d'Autriche, il voulut fortifier leur puiſſance dont il ſe propoſoit de tirer de grands avantages, n'en ayant aucune jalouſie. Il ſollicita les villes de Straſbourg, de Bâle & les autres, qui ſont le long du Rhin, de s'unir avec les Suiſſes. La plus grande difficulté étoit levée par la réconciliation du Duc avec les Suiſſes : ce n'étoit que pour ſes intérêts que ces villes s'étoient brouillées avec eux. Le Roi ſe donna de grands mouvemens, il y eut bien des voyages & des négociations à ſes frais. Le Duc d'Autriche étoit auſſi l'un des contractans. Il ſur-

*Com. l. 5. c. 1.*

*La Guill. Hiſt. d'Alface.*

1474. vint un nouvel obſtacle : les Suiſſes voulurent ſtipuler un paſſage en tel nombre qu'il leur plairoit, par les quatre villes du Comté de Ferrette, afin de pouvoir ſecourir leurs alliés. Le Duc refuſoit d'y conſentir. On s'en rapporta au Roi, qui décida en leur faveur. La ligue fut conclue pour dix ans entre les dix Cantons des Suiſſes, Sigiſmond Duc d'Autriche, l'Evêque, (*a*) les villes de Straſbourg, de Bâle & les autres villes du Rhin.

*Com. l. 4. c. 2.* Il eſt ſurprenant que le Duc d'Autriche ſe fût oppoſé au paſſage des Suiſſes par le Comté de Ferrette ; il n'en étoit plus en poſſeſſion, l'ayant engagé au Duc de Bourgogne. Mais on prenoit déja des meſures pour le retirer. Il y eut dans le traité un article, qui portoit que ſi le Duc de Bour-

(*a*) Robert de Baviere, Evêque de Straſbourg.

gogne refuſoit de rendre ce Comté en recevant ſon rembourſement, les Confédérés l'y contraindroient par la voie des armes. 1474.

Les vexations de Pierre de Hagenbac Gouverneur d'Alſace & de Ferrette pour le Duc de Bourgogne, avoient déterminé les Suiſſes & les villes Impériales à ce rachat. Le Duc d'Autriche lui-même, bon Prince quoique diſſipateur, n'étoit pas inſenſible aux maux de ſes anciens ſujets. Hagenbac, dur & avare, ne ſongeoit qu'à s'enrichir dans un gouvernement qu'il prévoyoit ne devoir pas conſerver long-tems. Il s'en étoit pris aux Suiſſes qu'il mépriſoit & inſultoit par des diſcours outrageans : il empêchoit la traite des bleds qui leur étoient deſtinés ; les foires & les marchés étoient ſupprimés : pour faire tomber leur commerce il faiſoit

Le Duc d'Autriche veut retirer Ferrette du Duc de Bourgogne.

*Not. ſur le quatriéme tom. de Com.*

1474. arrêter pour dettes ceux d'entr'eux qui paſſoient dans ſon gouvernement. Les cris des peuples d'Alſace, de Ferrette, les plaintes des Suiſſes & de leurs alliés furent portés au Conſeil du Duc devant Nuits. Trop occupé à ce ſiége important, il ne fit pas aſſez d'attention à ces plaintes : il nomma ſeulement deux Commiſſaires (*a*) pour les vérifier ſur les lieux; mais ou ils ne les trouverent pas aſſez fondées, ou ils ſe laiſſerent prévenir par Hagenbac.

Cette eſpéce de deni de juſtice mit les peuples de Ferrette & de l'Alſace au déſeſpoir, acheva d'irriter les Suiſſes & les Villes Impériales. Celles de Straſbourg, de Bâle, de Colmar & les autres, députerent au Duc d'Autriche à Conſtance, pour le prier de les délivrer d'un joug ſi peſant. Le Duc s'excuſa ſur le défaut d'argent.

*P. Daniel à L. XI.*

(*a*) Henri de Colombier & Jean Alard.

gent. Le Roi qui avoit prévû l'obſtacle, l'avoit levé en fourniſſant aux Villes Impériales quatre-vingt mille florins, prix de l'engagement. Elles offrirent de les prêter au Duc, il les accepta & envoya auſſi-tôt ſommer le Duc devant Nuits, de recevoir ſon rembourſement & de lui rendre les pays engagés. En même tems il lui notifia que la ſomme étoit conſignée à Bâle & qu'il pouvoit l'envoyer recevoir. Le Duc le refuſa, & prétendit que l'argent devoit être porté à Beſançon. Cette prétention n'étoit pas ridicule; Bâle n'étoit point une Ville qui lui appartînt, il ne pouvoit avec ſureté toucher cette ſomme. Piqué de ce rembourſement, il vouloit l'éluder & continuer à jouir. 1474.

Hagenbac inſtruit augmenta ſes vexations: ſa conduite accélera les préparatifs des Conféde- *La Guill. Hiſt. d'Alſace.*

1474. rés. A leurs approches les peuples ſe diſpoſerent à les ſeconder. Engisheim ſe révolta la premiere. Hagenbac courut pour la réduire & fut repouſſé avec perte. Epouvanté il fuit à Briſſac, il y apprit que cette Ville étoit prête à imiter Engisheim, & à donner l'exemple au reſte de la Province. C'étoit à lui ſeul que le Duc de Bourgogne devoit imputer tous ces mouvemens, ou plutôt à lui-même. Un Prince doit avoir l'œil ſur les Gouverneurs qu'il met dans les Provinces nouvellement réunies à ſon Etat.

*Com. l. 5. c. 1.*

Guerre des Suiſſes contre le Comte de Romont.

Les Suiſſes étoient déja diſpoſés à dépouiller le Duc de Bourgogne des Provinces que le Duc d'Autriche lui avoit engagées, lorſqu'il ſurvint entr'eux & le Duc de Bourgogne un nouveau ſujet de querelle, quoique foible dans ſon origine, mais qui eut des ſuites ſi terribles qu'il fut capable

*Com. l. 5. c. 1.*

d'arrêter la fortune & la proſpérité d'un Prince que tant de Puiſſances redoutoient. 1474.

Un Suiſſe qui conduiſoit à Geneve un charriot chargé de peaux de mouton, paſſa par le pays de Vaux, partie de l'apanage de Jacques de Savoye, Comte de Romont, oncle du Duc de Savoye & allié du Duc de Bourgogne. Ce Suiſſe eut avec les Commis des douanes quelques différends ſur les droits. Le charriot & les marchandiſes furent enlevés, & le Suiſſe maltraité. Il alla s'en plaindre à la Diette, qui envoya demander au Comte reſtitution des marchandiſes & ſatisfaction de l'injure. Cinq jours après huit Bourgeois de Fribourg & de Berne furent aſſaſſinés en paſſant par le pays de Vaux. Cet accident aigrit encore les eſprits contre le Comte, qui vint quelques

*La Guill. hiſt. d'Alſace.*

1474. jours après à Berne & promit de contenter les ligués. Le Duc de Bourgogne, qui apprit que les Suiſſes armoient, fit lever des troupes pour s'y oppoſer, & en nomma Général le Comte de Romont. Le Duc de Bourgogne entra dans ſa querelle, ravi de ſe l'attacher par des intérêts communs.

*Theat. hiſt.*

La guerre s'engagea ainſi entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Romont d'un côté, les Suiſſes & les villes Impériales de l'autre; les peuples du Comté de Ferrette enhardis par la révolte d'Engisheim & inſtruits de l'armement des Suiſſes pour les délivrer d'oppreſſion, ſe livrerent à toute leur haine contre Hagenbac & par réflexion contre le Duc. Quatre cens payſans firent une courſe en Bourgogne & pillerent le plat pays, mais ils

furent défaits & repouſſés par le Maréchal de Bourgogne (*a*), il ne s'applaudit pas long-tems de cet avantage. Un corps plus conſidérable des conféderés Suiſſes & Allemands entra en Bourgogne, & aſſiégea le 28 d'Octobre la petite ville d'Héricour, qui appartenoit au Maréchal. Il accourut pour faire lever le ſiége; il y eut une bataille où il fut vaincu, & eut deux mille hommes de tués. Héricour fut forcé de ſe rendre le 14 de Novembre, les Suiſſes firent enſuite le dégât dans toute la Province, & ſe retirerent chez eux chargés de butin. 1474. *Com. l. 4. c. 2.*

*Dict. Hiſt.*

Le Duc apprit cette irruption avec une colére mêlée d'indignation. Dieſbac Advoyé de Berne, qui raiſonnoit plus ſenſément que le gros de ſa nation, prévoyant les ſuites de cette guer-

(*a*) Jean de Neuchâtel, Comte de Blamont, Maréchal de Bourgogne.

1474. re contre un ſi puiſſant Prince; alla le trouver devant Nuits pour l'appaiſer, pour le détourner de prendre parti dans l'affaire du Comte de Romont, & ſans doute pour l'engager à recevoir ſon rembourſement de l'Alſace & de Ferrette; moyen qui finiroit les plaintes des Suiſſes & termineroit tout d'un coup cette guerre.

Le Duc ne voulut entendre à aucune voye d'accommodement; il comptoit prendre Nuits, & ranger enſuite ces foibles ennemis. Dieſbac rebuté ſe conforma aux volontés de ſes compatriotes qui s'étoient remis en Campagne dès le mois de Février. Il rentra avec eux en Bourgogne, aſſiégea & prit Blamont, mais il y fut bleſſé & en mourut peu de tems après.

*Com. l. 5. c. 1. L. 4. c. 2.* Une autre armée Suiſſe entra dans le pays de Vaux & dans le Comté de Romont, qui compoſoient l'appanage de ce Comte;

ils l'en dépoüillerent preſque entierement, y ayant pris pluſieurs Forts, Châteaux & même la ville de Granſon; ne trouvant d'obſtacles nulle part, ils marcherent vers le Comté de Bourgogne, dont Rochefort (*a*) les détourna en leur donnant une bonne ſomme d'argent : action ſage & qui ſauva cette Province, mais que les Miniſtres du Duc de Bourgogne interprêterent au déſavantage de Rochefort qui en fut diſgracié; il ſe retira de ſa Cour, & le Conſeil du Duc par ſes ordres, donna les ſiens aux Baillis d'Autun & de Charolois de faire raſer ſes châteaux. 1474. *P. Anſelme.*

Le Duc de Lorraine défie le Duc de Bourgogne.

Un nouvel ennemi plus audacieux que les Suiſſes, parce qu'il étoit moins puiſſant & plus expoſé, s'éleva contre le Duc de

(*a*) Guillaume, Seigneur de Rochefort, Maître d'Hôtel du Duc de Bourgogne, ſon Ambaſſadeur auprès du Pape & des Princes d'Italie.

Bourgogne. Ce fut le Duc de
1474. Lorraine, qui mécontent du dernier traité que le Duc l'avoit forcé de signer, sur-tout de ce que ce Prince ne lui avoit point restitué Epinal & Neuchâtel, se livra aux suggestions de Craon Lieutenant Général du Roi en Champagne; & résolut de déclarer la guerre au Duc. Il y avoit long-tems que Craon tâchoit de le mettre dans cette disposition, & qu'il lui laissoit espérer qu'il seroit soutenu. Craon avoit souvent mandé au Roi toutes les espérances que donnoit ce jeune Prince, & qu'il comptoit d'en faire eun grand Capitaine. Le jeune Duc ayant pris son parti, envoya défier le Duc de Bourgogne devant Nuits. Aussitôt après le défi, il entra dans le Luxembourg, le ravagea & se rabattant sur Pierrefont, fort à deux lieües de Nanci, le prit & le rasa. Craon étoit avec lui suivi de

*Com. l. 4. c. 2.*

quelques troupes Françoiſes : comme la trève n'étoit pas expirée, l'on peut croire qu'il prétendoit n'y être que comme auxiliaire : cette trève s'obſervoit ſi mal de part & d'autre, qu'on peut dire qu'ils n'étoient ni en paix ni en guerre. 1474.

Le Roi s'attendoit bien à faire uſage de tous ces alliés dans la guerre qui alloit s'ouvrir, & d'autant plus heureuſement, qu'il étoit débarraſſé de la guerre d'Eſpagne. Perpignan avoit fait une belle défenſe par la valeur de ſon Maire, homme de qualité & qui entendoit bien la guerre ; mais ne recevant aucun ſecours, & n'en eſpérant point, il ſe rendit. Priſe de Perpignan. *Dict. Hiſt.* *P. Daniel à L. XI.*

Ce ne fut cependant pas la force qui ſoumit cette ville, ce fut la famine : les habitans ſe nourrirent quelque tems des choſes les moins propres à les ſubſtanter, juſqu'à manger de la chair hu- *Mariana.*

maine. Enfin il leur fallut capi-
1474. tuler. On accorda aux habitans la vie, les biens & la liberté de
P. Anſelme. reſter dans la ville ou d'en ſortir. La capitulation eſt du 3 de Mars; on y trouva une belle & nombreuſe artillerie.

La priſe de cette ville fut ſui-
Mariana. vie d'une trève de ſix mois avec l'Arragon : il arriva auprès du Roi une nouvelle Ambaſſade de D. Fernand, qui avoit ſuccédé au Roi D. Enrique IV. de Caſtille, mais à qui Dona Juanna qui ſe prétendoit fille de D. Enrique IV. diſputoit la Couronne. D. Fernand demandoit du ſecours contre elle, & révendiquoit les Provinces de Rouſſillon & de Cerdagne. Les Ambaſſadeurs propoſoient auſſi un renouvellement d'alliance, & qu'elle fût cimentée par le mariage du Dauphin avec la jeune Infante, fille unique de D. Ferdinand & de la Reine Dona Iſabelle.

Le Roi éluda la demande du Rouſſillon, en offrant néanmoins de s'en rapporter à des Arbitres. Il reconnut D. Fernand & Dona Iſabelle pour Rois de Caſtille, & promit de leur envoyer du ſecours. A l'égard du mariage du Dauphin avec l'Infante, qui étoit encore au berceau, il envoya des Ambaſſadeurs (*a*) en Caſtille; ils y furent long-tems ſans rien faire, & la propoſition n'eut enfin aucune ſuite. 1474.

(*a*) Jean de Viliers, Evêque de Lombés, Leſcun, Jean de Chaſſaigne, premier Préſident de Bordeaux, & Guillaume de Saplainville, Bailli de Montargis.

*Fin du quatriéme Volume.*